This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN TNLC $

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
JUL 07 1989

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
JUL 07 1989

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE INTERNATIONALE
publiée sous la direction de Alfred BONNET
VII

LE SOCIALISME ET L'AGRICULTURE

PAR
G. GATTI
DÉPUTÉ AU PARLEMENT ITALIEN

avec une introduction

DE

G. SOREL

PARIS
V. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, RUE SOUFFLOT, 16
1901

CANCELLED
FROM
BAKER LIBRARY
G 263

WID-LC
HD
1306
.I 8
G 214
x
1901

76 * 108

A MES PARENTS :

FEDERICO GATTI

ZEFFIRA ORSI GATTI

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
JUL 07 1989

INTRODUCTION

Il y a dans le monde beaucoup de thèses qui se maintiennent par la force de la routine et qui ne sont plus fondées sur les faits : c'est ainsi qu'il n'est pas exact de dire aujourd'hui que les partis socialistes nationaux ne sont que des fractions d'une grande armée prolétarienne, répandue dans le monde entier, animée d'un même esprit, poursuivant un but identique pour tous. Lorsque l'on veut faire ressortir les ressemblances qui existent entre les divers socialismes, on est obligé de se contenter de formules dénuées de portée pratique ou d'en revenir aux déclarations purement démocratiques.

En réalité, il y a au moins autant de socialismes qu'il y a de grandes nations ; pour les étudier, il ne faut pas seulement connaître le développement industriel de chaque pays, il faut savoir aussi quelles sont les vues politiques dominantes et les diverses manières de comprendre les rapports sociaux, c'est-à-dire les sentiments juridiques du peuple. On a pu dire qu'il y a autant de socialismes que de races, et M. G. Le Bon (1) s'est efforcé de mettre en lumière les grandes différences qui existent, à

(1) G. Le Bon. — *Psychologie du socialisme.*

ce point de vue, entre les Latins et les Anglo-Saxons ; son étude est insuffisante, parce qu'elle est fondée sur les qualifications de la psychologie classique ; et nous savons que celle-ci a été conçue pour décrire la vie des classes supérieures ; les explications de l'histoire par la psychologie sont toujours superficielles parce qu'elles supposent que presque tout, dans l'histoire, dépend des sentiments des gens du monde.

On admet, comme une chose évidente, que les idées socialistes se rattachent étroitement à l'organisation du travail ; mais cela ne signifie rien tant que l'on ne spécifie point ce qu'on entend par ce terme. Dans un premier sens, on peut dire que la manière de vivre et d'agir des ouvriers se rattache à leur métier ; mais il ne s'agit pas seulement de connaître l'outillage dont se servent les travailleurs : le métier est, en quelque sorte, une technique vivante, qui fait de l'homme un élément du mécanisme de la production.

L'homme n'est pas un instrument passif, dont le mouvement soit donné par une définition géométrique ; il faut savoir de quelle manière il s'adapte à son travail ; on est ainsi amené à se poser des questions qui se rattachent à la psychologie de l'attention et qui ne doivent pas être examinées d'une manière générale, mais à propos de chaque genre d'occupation. Marx (1) considérait la race

(1) *Capital*, tome I, page 220, col. 2. — Cf. dans *Révolution et contre-révolution* le chapitre VIII sur les Slaves. — M. G. Ferrero a cherché à définir les qualités des races pour le travail, d'après leurs tendances érotiques (*L'Europa giovane*, pages 190-208) ; mais il ne peut entrer ainsi dans le détail et est obligé d'identifier tous les travaux.

comme un facteur essentiel dans l'histoire de l'industrie humaine ; mais peu de recherches ont été faites par les marxistes dans cet ordre d'idées ; — cette omission de leur part ne doit pas trop étonner, car ils ont, généralement, fort négligé la différenciation technologique dans l'économie (1) et beaucoup trop raisonné suivant la tradition démocratique, qui nivelle toutes choses.

Les idées sociales apparaissent seulement quand le travailleur fait un retour sur lui-même pour juger les rapports qui se sont réalisés dans l'atelier : c'est ainsi que la conscience juridique du peuple se remplit de notions qui sont en rapport étroit avec la constitution des classes et qui persistent fréquemment durant des siècles, longtemps après que les conditions primitives ont disparu. Tous les voyageurs nous apprennent que les émigrants transportent souvent, loin de leur pays, des manières tout à fait particulières de comprendre la société : les observateurs ont noté, par exemple, la conduite des Irlandais en Amérique ; dans les professions où ils sont nombreux (2), l'organisation ouvrière prend des caractères exceptionnels ; — si en Nouvelle Zélande les Ecossais ont exercé une grande influence sur la législation sociale, cela tient moins, je crois, à leur tendance aux solutions théoriques (3)

(1) Cela est surtout remarquable dans ce qu'écrivent encore tant de socialistes sur la concentration capitaliste, sans tenir compte des différences qui existent entre les industries.

(2) Cf. l'organisation si singulière des ouvriers de chemin de fer (*Musée social*, avril 1899).

(3) Pierre Leroy-Beaulieu. — *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes*, page 137. — Le servage des houillères et des salines a disparu en Ecosse en 1799 seulement.

qu'aux idées féodales transmises par une longue tradition.

Ce qu'on appelle, assez mal à propos, le socialisme municipal en Angleterre est basé sur des idées anciennes (1) relatives au rôle des municipalités. Si ce genre d'administration fonctionne passablement, de l'autre côté de la Manche, cela tient à ce qu'il a été possible, dans certaines villes tout au moins, de conduire les affaires municipales comme des affaires privées ; cela suppose un ensemble de traditions qui n'existent pas chez nous ; on sait, en effet, que les ouvriers de nos régies administratives ne travaillent pas comme ceux de l'industrie ; et des personnes, qui semblent être bien informées, assurent que l'État français fait de sérieuses économies lorsque, ses ouvriers se mettant en grève, il peut acheter des allumettes sur le marché international, au lieu de les faire fabriquer dans ses manufactures.

Enfin l'idée, si fortement médiévale, du juste prix s'est si fortement maintenue dans la jurisprudence anglaise que nous la trouvons appliquée aux Etats-Unis dans les relations des gouvernements avec les compagnies de chemins de fer. Il y a une trentaine d'années, la Cour suprême décidait (2) que, d'après la *common law*, les pouvoirs publics peuvent fixer des limites aux rémunérations récla-

(1) A la fin de l'Ancien Régime on trouve en France, parmi les recettes municipales, l'afferme de la boulangerie, de la boucherie, du cabaret, de la fourniture de la glace (BRUTAILS. — *Notes sur l'économie rurale du Roussillon*, pages 174-175).

(2) D'après LAVOINNE et PONTZEN. — *Les Chemins de fer en Amérique*, tome II, page 492.

mées par les transporteurs publics, les portefaix, boulangers, meuniers, maîtres de quai et aubergistes, et, en général, réglementer l'usage d'une propriété privée dès que cet usage peut affecter l'intérêt public. Il est résulté de celà que, si les *charters* des compagnies de chemins de fer semblent leur donner une liberté illimitée, presque partout les Etats ont cependant interdit la perception de taxes déraisonnables : et cette législation a été reconnue constitutionnelle (1).

*
* *

Ce qui caractérise surtout l'Angleterre, c'est le vieux trade-unionisme classique, qui n'a pu se développer complètement que là. Dans la préface qu'il a écrite pour le livre de M. Vigouroux, sur *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord,* M. de Rousiers montre qu'il faut se garder de transporter d'un pays dans un autre de prétendues lois qu'on aurait tirées de l'observation ; « les organismes ne sont pas interchangeables comme les pièces de machines semblables ; ils conviennent chacun à l'usage auquel ils sont destinés ». Il me semble que ce grand économiste n'a pas suffisamment signalé les causes spécifiques qui ont assuré le succès du trade-unionisme anglais.

En Angleterre, l'organisation du travail a été, jusqu'à une époque récente, soumise à des prin-

(1) Dubois. — *Les Chemins de fer aux Etats-Unis*, pages 163, 179, 181.

cipes du Moyen Age. Il n'y a pas si longtemps que la loi désignait l'entrepreneur et l'ouvrier par les termes *master and servant*, qui comportaient un sens quasi-féodal ; l'ouvrier anglais était vraiment un *asservi* ; il faut toujours penser à cela quand on lit le *Capital*. Ce n'est point par un abus métaphorique des mots que Marx compare le capitaliste à un législateur privé, rédigeant un code qui (1) « n'est qu'une caricature de la régulation sociale (kapitalistische Karikaturd er gesellschaftlichen Regulirung des Arbeitsprocesses) telle que l'exigent la coopération en grand et l'emploi des moyens de travail communs ».

Dans son exposition, Marx s'est efforcé de se pénétrer, aussi complètement que possible, des idées anglaises, de les faire passer de l'état confus qu'elles ont dans la conscience populaire, à un état supérieur et de leur donner ainsi un aspect juridique. Cela crée de très grandes difficultés pour les lecteurs superficiels du *Capital* qui, souvent, ne réfléchissent pas aux conditions si particulières de la société sur laquelle raisonnait l'auteur.

La masse ouvrière est un *champ de travail* sur lequel les capitalistes moissonnent (2) ; ce champ n'est pas à eux ; ils abusent souvent de leur droit et

(1) *Capital* tome I, page 183, col. 2. — Cette législation privée (*privatgesetzlich und eigenherrlich*) manque de rationalité ; elle est donc bien une caricature de l'ordre qui correspond à l'organisation de l'atelier, tandis que la législation publique est une élévation de la vie économique à la rationalité.

(2) Marx se demande (page 113, col. 1) si le fabricant d'acier, Sanderson, croit posséder, en vertu de son outillage, un droit de vingt-quatre heures sur ses ouvriers (Anweisung auf die Arbeitzeit).

ils épuisent le domaine ; il faut empêcher cet abus qui compromettrait l'avenir du pays : la limitation de la journée de travail est aussi nécessaire que l'introduction du guano dans l'agriculture anglaise (1).

La vieille législation avait fixé la durée du travail et le salaire ; depuis que le commerce est devenu libre, les capitalistes s'efforcent d'accroître leurs profits, et ce changement est interprété en partant de l'ancienne doctrine juridique du travail : quand le patron parvient à allonger la journée sans augmenter le salaire, il semblerait naturel de dire qu'il diminue le prix de l'heure ; Marx (2), à l'imitation des ouvriers anglais, dit que le patron profite du travail non payé (unbezahlte Arbeit, unpaid labour). Les ruses que les entrepreneurs emploient pour allonger la journée normale sont assimilées constamment (3) à des usurpations et à des vols. La *grande charte* du travailleur moderne est la loi qui sépare (4) « le temps propre de l'ouvrier et celui de son maître » (the worker's own time und his master's).

Les idées que les ouvriers anglais se font de leurs droits sont, en grande partie, basées sur la pratique du long apprentissage qui a habitué les ouvriers

(1) *Capital*, page 103, col. 1 ; comparer page 114, col. 2, — page 116, col. 1 et col. 2.

(2) *Capital*, page 108, col. 1. — J'ai fait observer déjà (*Revue de Sociologie*, avril 1900, pages 268-269) que toute la théorie de la valeur de Marx est dominée par les idées anglaises qui font de l'homme « un temps de travail personnifié » (*Capital*, page 104, col. 2).

(3) *Capital*, page 101, col. 2 ; page 108, col. 2 ; — page 114, col. 1 ; — page 184, col. 2.

(4) *Capital*, page 130, col. 2.

qualifiés à se considerer comme séparés du reste des travailleurs : les hommes qui ne sont pas en règle (comme ils disent) n'ont pas qualité pour leur faire concurrence ; l'ouvrier qui ne paie pas ses cotisations régulièrement à son Union, est un irrégulier contre lequel la persécution est permise ; le *blackleg*, celui qui vient prendre la place d'un gréviste, est un véritable malfaiteur.

La notion du domicile légal constitue un deuxième élément essentiel dans la formation de l'esprit anglais ; les ouvriers attachent une certaine valeur juridique au lieu où ils ont le droit de travailler ; il y a quelques années, au Congrès de Cardiff, les trade-unionistes demandaient qu'une loi interdît de faire venir des travailleurs de districts étrangers. Cette influence traditionnelle du domicile légal a été renforcée par un fait très important : les grandes industries sont généralement concentrées sur une faible étendue de pays ; il est facile de voir combien chez les cotonniers et les constructeurs de navires cette concentration a développé l'esprit de corps.

Enfin il faut ajouter que jusqu'à ces derniers temps on croyait à la supériorité incontestable de l'industrie anglaise ; les ouvriers pensaient que la production anglaise était assez forte pour imposer ses prix et que les crises provenaient de l'imprudence des fabricants. Avec une marche sage, rien ne pouvait s'opposer à l'établissement de bons salaires (living wage) ; et pour assurer cette marche sage le contrôle des trade-unions pouvait être seul efficace, parce qu'il pouvait seul empêcher la surproduction.

Habitués à se considérer comme étant les seuls qui fussent appelés à se servir de l'outillage per-

fectionné existant dans le lieu de leur résidence, les ouvriers anglais se sont considérés comme ayant sur les machines une sorte de *jus in re aliena* et entre eux s'est développé un esprit de corps que l'on ne retrouve que très exceptionnellement ailleurs. Sans cette notion juridique je ne crois pas qu'il y ait de trade-unionisme possible ; et c'est à la faiblesse qu'elle a chez nous, qu'il faut surtout attribuer l'instabilité de notre mouvement syndical (1).

Dans le monde moderne les progrès incessants que la science apporte, constituent une source énorme de richesses que l'on peut considérer comme une masse commune et dont les diverses classes s'efforcent de s'approprier la jouissance. Une grande question pratique à résoudre perpétuellement par les trade-unions est de savoir dans quelle mesure les nouvelles machines doivent profiter aux ouvriers (2). La législation sociale n'a de raison que tout autant qu'on l'examine à ce point de vue : les règlements de l'autorité, en réduisant la durée du travail, ou les lois de prévoyance, en créant des institutions de secours ou de retraites, empêchent les patrons d'accaparer tout le bénéfice de la science appliquée et en attribuent une part

(1) J'ai signalé dans la *Science sociale* (novembre 1900, page 435) que dans les grèves se manifeste un sentiment qui correspond à cette notion juridique ; mais il reste presque instinctif et ne s'intellectualise guère chez nous. — Une partie des analogies signalées ici entre les expositions de Marx et les idées des ouvriers anglais a déjà été indiquée dans *L'idea giuridica nel marxismo* (*Rivista di storia e di filosofia del diritto*, août 1899).

(2) Dans le Lancashire il est de règle que 40 pour cent de l'avantage soit attribué aux tisseurs (De Rousiers. — *Le trade-unionisme en Angleterre*, page 320).

aux ouvriers. Cette intervention de l'Etat est naturellement subordonnée à cette condition fondamentale, *qu'elle soit favorable au progrès de l'économie* (1) ; et Marx s'est attaché à démontrer, avec minutie, que cette condition avait été remplie en Angleterre.

*
* *

Je n'ai pas la prétention de donner ici un tableau complet de toutes les formes que peut revêtir l'organisation ouvrière et de rechercher toutes les conceptions juridiques qui en dérivent ; il est manifeste que dans la réalité les types que la science peut établir, ne se réalisent jamais d'une manière pure et qu'il y a des mélanges, comme cela se produit dans toute formation sociale. L'expérience montre que l'on peut cependant trouver, pour chaque pays et pour chaque époque, un type qui est vraiment essentiel, qui permet de définir les conditions juridico-économiques du peuple au temps considéré. Pour l'Amérique, cette recherche n'est pas très difficile ; il est clair que c'est dans l'étude de la Fédération américaine du Travail que l'on trouve les éléments les plus spécifiquement américains.

(1) C'est une considération fondamentale au point de vue marxiste, mais tout à fait secondaire au point de vue des philanthropes ; — à l'heure actuelle, les marxistes ne prennent pas toujours assez garde au danger qu'il y a de faire campagne avec les philanthropes.

On a tort de donner le nom de lois de protection ouvrière aux lois sur le travail ; on se place, en parlant ainsi, au point de vue de la philanthropie bourgeoise.

Si le vieux droit anglais est aussi vénéré d'un côté que de l'autre de l'Atlantique, il s'en faut de beaucoup que le contenu de la conscience populaire soit le même en Amérique et en Angleterre ; tandis que dans ce dernier pays, sous l'influence de fortes survivances féodales, du domicile légal et du long apprentissage, chaque ouvrier qualifié se considère comme attaché à son métier et à son lieu, — l'Américain est un nomade, aussi bien pour sa profession que pour sa résidence.

Habitué à passer d'un travail à un autre, ne pouvant pas acquérir, par une longue pratique et par tradition, les ficelles de métier, ne possédant jamais ce genre de virtuosité spécifique si longtemps considéré comme essentiel, l'ouvrier américain se trouve être mieux approprié au travail des machines modernes que l'européen (1). Non seulement la production est plus forte, mais encore les progrès sont plus faciles à réaliser en Amérique qu'en Angleterre : l'esprit de routine domine dans le plus grand nombre des ateliers de ce dernier pays ; on le retrouve naturellement à tous les degrés de l'échelle, puisque la majorité des chefs a passé par la vie ouvrière ; il est vraiment étonnant que M. Barnes (2), le secrétaire de l'Union des mécaniciens, ne s'aperçoive pas que l'état arriéré qu'il

(1) Il y a quelques années des fabricants de boutons de nacre transportèrent leurs machines de France en Amérique et furent tout surpris de voir les Américains produire plus qu'on ne produisait dans des pays où cette industrie était traditionnelle.

(2) D'après un article de M. Biard sur *L'industrie américaine et l'industrie anglaise* (*Bulletin de la Société d'encouragement*, avril 1900, page 639).

signale dans les usines anglaises, provient surtout de la formation de l'ouvrier anglais. En Amérique, tout le monde est animé d'un même esprit progressif; en Allemagne, la routine des ouvriers a été vaincue grâce à la formation spéciale des ingénieurs sortis des écoles scientifiques et à l'exacte discipline militaire imposée à tout le monde.

Pour l'Angleterre, nous devons continuellement nous référer à des *idées réglementaires* provenant de la tradition médiévale; en Amérique, tout est pénétré d'*idées commerciales*. M. Barnes se trompe donc gravement quand il croit (1) que l'Angleterre a dépassé le moment historique où se trouve l'Amérique à l'heure actuelle; il ne comprend pas les liens qui rattachent les idées anglaises actuelles à un passé lointain, qui ne peut guère revenir.

Toute notion de hiérarchie, ayant ses racines dans la féodalité, est inintelligible pour l'Américain; il ne semble pas bien se rendre compte de ce qu'on nomme en Europe lutte de classe, parce que cette notion renferme beaucoup d'éléments historiques. La vie ouvrière n'est point, à ses yeux, un état particulier propre à une section du peuple, mais plutôt une préparation, une école, un *moyen de sélection pour tout le monde*: l'idée fondamentale est ici que tout citoyen doit se considérer comme ayant dû passer par cet apprentissage de l'individu.

Les questions sociales ne sont plus posées en partant de l'idée d'un partage à établir entre des classes concurrentes, mais comme des questions d'éducation intéressant tout Américain, — qu'il

(1) *Loc. cit.*, page 641.

soit ouvrier, patron ou commerçant. La première condition que l'on désire chercher à remplir dans un pays de ce genre, est que tout homme *voulant s'élever* trouve du travail à sa disposition, qu'il puisse en vivre, en attendant qu'il profite des occasions favorables qui peuvent se présenter (1). Il est donc naturel que tant de personnes suivent avec intérêt les efforts tentés par la Fédération américaine du Travail pour organiser les ouvriers, combattre les maisons qui imposent de trop mauvaises conditions et obtenir la réduction de la journée (2).

Aux yeux des Américains les courtes journées de travail offrent deux avantages : procurer de l'occupation à beaucoup de personnes et donner aux ouvriers un loisir qu'ils emploieront à s'instruire. Les philanthropes qui rêvent sur le progrès humanitaire, n'examinent que très légèrement cette question de l'instruction ; il est assez douteux que les ouvriers anglais tirent grand parti des réductions de la journée ; mais en Amérique il n'en est pas de même ; il y a tant de gens qui sont obligés de passer par la vie ouvrière (3) que le pays a un grand intérêt à rendre cette vie compatible avec la formation normale de l'intelligence.

Dans ce pays où tout le monde veut participer

(1) M. de Rousiers raconte que des Américains riches, après revers de fortune, n'hésitent pas à gagner leur vie par le travail manuel (*La vie américaine. L'éducation et la société*, page 21).

(2) Cf. Vigouroux. — *La concentration des forces ouvrières*, pages 322-328 ; — pages 243-251 ; — pages 334-347.

(3) Il n'est pas rare de rencontrer des étudiants d'Université qui sont domestiques, allumeurs de réverbères ; M. Moissan a été fort surpris d'en rencontrer à Chicago.

au mouvement progressif et où ce mouvement est appuyé sur des conditions économiques qui en assurent la durée, l'éducation est la constante préoccupation de tous les hommes occupant une grande situation. L'Américain estime qu'une partie notable des richesses produites par la grande force commune qu'engendre la science, doit être employée pour mettre tous ceux qui veulent s'élever en mesure de le faire efficacement. On dépense des sommes énormes pour les écoles ; et de riches particuliers fondent des établissements d'enseignement supérieur, fournissant aux hommes qui veulent apprendre, des facilités inconnues en Europe. L'expérience a montré que tous ces efforts n'ont pas été dépensés en pure perte, comme l'ont été, pour la plus grande partie, les sacrifices faits chez nous pour développer les Universités : celles-ci ont formé une jeunesse peu capable de gagner sa vie, qui ne sait vivre que d'emplois et qui a besoin de chefs ; — en Amérique s'est formée, au contraire, une race d'une énergie exceptionnelle ; M. de Rousiers y signale ce caractère particulier que généralement les hommes arrivés s'efforcent de *forcer à s'élever* tous ceux qui peuvent le faire. Le système américain a grandement favorisé le progrès de la production, il a donc fait ses preuves.

Les organisations ouvrières se préoccupent d'amener les producteurs à suivre une pratique conforme à leurs vues en obtenant l'appui de leur clientèle ; c'est ici que se manifeste, d'une manière éclatante, ce caractère mercantile que j'ai indiqué plus haut. On s'efforce de faire les consommateurs juges des différends qui s'élèvent entre patrons et ouvriers : si les consommateurs estiment que le progrès mo-

ral des travailleurs, que l'on peut espérer atteindre par une réforme des ateliers, vaut la peine d'être payé par une légère augmentation de prix, ils cessent de se fournir chez le marchand *boycotté* et achètent, autant que possible, des marchandises portant le *label*.

On a cherché à transporter en Europe ces procédés commerciaux mais ils n'ont eu qu'un succès très partiel ; c'est la preuve matérielle que l'état d'esprit diffère totalement d'un côté à l'autre de l'Atlantique.

Le socialisme américain paraît être jusqu'ici quelque chose de bien vague ; les grandes organisations à grandes visées, comme les Chevaliers du Travail, n'ont pas donné beaucoup de résultats *pratiques*. Il ne semble pas que les importateurs de théories européennes aient encore pu s'acclimater à la vie américaine ; ils ont surtout dépensé leur énergie à entrer en conflit avec la Fédération du Travail.

*
* *

Pour étudier ce qui est particulièrement français dans l'organisation ouvrière nous prendrons comme type les groupes dont le fonctionnement a motivé depuis longtemps la politique de nos gouvernements. Si les syndicats étaient de simples *agences des affaires d'un métier*, on ne comprendrait pas qu'ils aient été traités avec tant de méfiance sous les régimes les plus divers. Placer des ouvriers, procurer aux patrons des équipes à prix débattu (comme cela se passe pour la composition des journaux à Paris) ou conclure, au nom de leurs adhérents, des

contrats collectifs, qui s'appliqueront à tout l'atelier, voilà des besognes qui rentrent dans ce qu'on peut appeler l'organisation commerciale du travail. Les syndicats, aux yeux des bureaux de l'Office du travail français, sont bien autre chose que des *agences d'affaires* réglant des questions d'intérêt; ce sont des *agences d'altruisme*, qui débitent du sentiment (1) : « par la *générosité* et la généralité de ses vues, le syndicat professionnel est en train de devenir la meilleure école de dévouement social ».

L'Office du travail observe que des associations peu nombreuses peuvent produire de grands résultats, hors de proportion avec leur importance matérielle (2); ainsi, en 1896, deux cents maçons lyonnais et, en 1898, pareil nombre de terrassiers parisiens ont provoqué deux grandes grèves qui ont compris, la première, huit mille ouvriers et la seconde, quinze mille. Ce n'est pas sans raison que de pareils phénomènes sont rapprochés (par l'Office du travail lui-même) de ceux qu'on observe en matière électorale ; les masses suivent des groupes peu nombreux unis autour de comités. D'après la doctrine officielle, *le syndicat est une coalition permanente*, ce qui veut dire qu'il est une agence d'agitation, suscitant des difficultés incessantes au patron et épiant le moment favorable pour provoquer un conflit (quand le fabricant a de fortes commandes et ne peut pas reculer).

Des associations de ce genre ne peuvent pas conclure de vrais contrats collectifs, parce qu'elles ne sauraient en assurer l'exécution ; elles n'ont

(1) Office du travail. — *Les associations professionnelles*; tome I, page 282.

(2) *Loc. cit.*, page 277.

aucun moyen pour forcer leurs adhérents à fournir un travail de qualité supérieure. Quand une grève est terminée par une augmentation de salaire ou une réduction de journée, la discipline patronale est obligée de devenir souvent plus dure pour adapter le travail aux nouvelles conditions techniques qui s'imposent au chef d'entreprise (1). Il faut éliminer les éléments inférieurs, accélérer la marche des machines, resserrer les temps perdus. De là résultent de nombreuses difficultés pratiques : beaucoup d'ouvriers mécontents s'adressent au syndicat et le forcent à les soutenir contre les nouvelles tendances des chefs d'atelier ; la lutte se termine, presque toujours, par l'expulsion des militants du syndicat, que le patron considère comme constituant un obstacle à l'amélioration du travail. Toute autre solution sera impossible tant que le syndicat sera une « coalition permanente » ; on sait, d'ailleurs, que les syndicats et les coopératives de production ne s'entendent pas toujours mieux que les syndicats et les patrons.

De pareils comités fonctionnent comme des comités politiques et sont à la merci de réunions publiques ; aussi à Saint-Etienne, en 1899, le syndicat demandait quarante centimes d'augmentation, on vota, dans une grande réunion, qu'il fallait réclamer cinquante. Dans presque tous les conflits les syndicats sentent leur impuissance et ils s'en remettent aux décisions de leurs adhérents ; quel-

(1) Le rapport de l'ingénieur en chef des mines au conseil général de la Loire, en 1901, constate qu'à la suite de la réduction de la journée de travail la production a augmenté de 3,6 0/0, tandis que le nombre des ouvriers augmentait de 7,2 0/0 ; ainsi la productivité avait en moyenne diminué par homme.

quefois même ils laissent la première place à des comités improvisés et servent seulement de commissionnaires. Il est impossible de traiter des affaires sérieusement par des procédés aussi extraordinaires (1).

On comprend facilement que tous les gouvernements aient considéré les syndicats comme des cercles qu'il était nécessaire de surveiller ; une décision impériale du 30 mars 1868 leur accorda cependant la liberté, mais l'Empire se proposait une double fin politique : combattre l'influence de la bourgeoisie libérale, qui commençait à faire de l'opposition, et effrayer le monde des affaires quand il devenait utile de provoquer une « terreur salutaire de l'anarchie » (2). La politique bonapartiste ne fut pas chez nous, comme on l'a cru souvent, un accident tenant à la présence de quelques hommes ; elle a été continuée par une très grande partie des républicains Les amis de Gambetta surtout rappellent beaucoup les anciens amis de l'empereur ; ils ont comme eux un mépris superbe pour le droit ; la violence leur plaît infiniment et les programmes les plus radicaux ne leur font pas peur ; comme leurs prédécesseurs, ils croient qu'il faut s'occuper d'affaires et ne pas trop se préoccuper de l'avenir. La démagogie autoritaire contemporaine comprend le rôle des syndicats comme l'avait compris l'Empire.

La loi de 1884 n'accorda aux syndicats que des

(1) Cf. *Musée social*, février 1900, page 42. Le type accompli du genre tumultuaire se trouve dans la grève des dockers de Marseille (*Musée social*, juillet 1901).

(2) J'ai été à même d'observer de près cette politique dans les dernières années de l'Empire ; les amis personnels de l'empereur n'en faisaient pas mystère.

avantages illusoires ; la grande faveur de la personnalité civile ne sert pas à grand chose et on sait que beaucoup d'associations prospères s'en passent fort bien ; on ne fit rien pour amener les syndicats à devenir des agences d'affaires corporatives. Les ouvriers croient que cette loi a eu pour objet de forcer les patrons à *reconnaître* les syndicats, c'est-à-dire à accepter leur médiation pour les contestations : la décision arbitrale de M. Waldeck-Rousseau sur la grève du Creusot (7 octobre 1899) montre qu'il n'en est rien (1) ; — le syndicat n'a aucun moyen pour contraindre le patron à respecter le contrat collectif ; chaque intéressé devrait plaider individuellement (2) ; — réciproquement il ne peut donner aucune garantie à l'industriel. En réalité, ce contrat collectif n'est pas un contrat ; il n'est qu'une promesse dont l'exécution n'est assurée par aucun moyen de droit ; et la force du syndicat est souvent si faible que c'est même à peine une promesse dans certains cas.

Le caractère démagogique de la loi de 1884 (3) apparaît surtout dans l'abolition de l'article 416 du Code pénal qui punissait « tous ouvriers, patrons

(1) « L'intermédiaire du syndicat auquel appartient l'une des parties peut être utilement employé si toutes deux y consentent ; il ne peut être imposé » (Office du travail. — *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et l'arbitrage survenus pendant l'année 1899*, page 509).

(2) *Mouvement socialiste*, 15 mars 1900, page 350.

(3) Il ne faut jamais oublier qu'à cette époque les conservateurs n'avaient pas désarmé ; les élections de 1885 montrèrent qu'un retour offensif contre la République était encore à craindre. La loi de 1884 fut donc une loi de défense républicaine plutôt qu'une vraie loi sociale, inspirée d'une étude sérieuse des besoins des travailleurs.

ou entrepreneurs, qui, à l'aide d'amendes, défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail ». Cette rédaction adoptée en 1864 avait aggravé très notablement l'ancien Code et l'interprétation que le tribunal de Marseille avait donnée à cet article (8 juillet 1864), dans l'affaire des portefaix, était de nature à rendre toute discipline impossible dans les associations. Il y avait donc à modifier la formule, à distinguer au moins trois espèces d'actes : ceux qui sont nécessaires pour assurer l'ordre intérieur du syndicat, ceux qui ont pour objet de donner une sanction au contrat collectif par la mise à l'index de certaines maisons et ceux qui sont motivés par de pures vengeances. Les tribunaux civils ont été amenés à faire ces distinctions, qu'il aurait été très essentiel de faire passer dans la loi pénale ; mais on voulait, en 1884, faire de la popularité ; on se souciait fort peu de travailler à l'éducation juridique des masses (1).

Le gouvernement a fait de grands efforts pour prendre contact avec les syndicats ; le bureau créé, au ministère de l'Intérieur, par M. Barberet, n'ayant pas eu beaucoup de succès, on institua l'Office du

(1) Il est à peine besoin de rappeler combien la loi pénale est plus efficace que la loi civile pour cette éducation. Les syndicats ne cessent maintenant de demander des peines contre les patrons qui persécutent leurs organisateurs (*Mouvement socialiste*, 15 mars 1900, pages 344-345) ; ils prétendent que les dommages-intérêts ne suffisent point pour protéger les syndiqués contre les vengeances patronales : c'est une manifestation non équivoque du besoin que le peuple éprouve de penser à la peine pour arriver à comprendre le droit.

travail au ministère du Commerce dans l'espoir que les ouvriers s'en défieraient moins. Cet Office cherche à se rendre populaire en flattant les préjugés des ouvriers ; il se garde bien dans ses publications d'expliquer aux grévistes ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire ; il évite de leur donner la moindre indication pour les amener à savoir raisonner sur le licite et l'illicite ; il semble même que souvent il cherche à embrouiller les idées des travailleurs. Cette tactique peut être habile, mais elle est bien coupable.

Il n'y a rien de plus important pour l'avenir d'un pays que le progrès de l'éducation juridique du peuple ; il faut que les ouvriers arrivent à comprendre qu'il y a des raisons de droit devant lesquelles les sentiments doivent fléchir et que tout ce qui les gêne n'est point nécessairement bon à jeter au feu : de ce que souvent des syndicats ont été condamnés pour avoir fait des actes constituant des quasi-délits, devons-nous penser que le quasi-délit doit disparaître de nos Codes ou encore (1)

(1) C'est, en effet, un *privilège* que réclame l'Union des syndicats de la Seine (*Mouvement socialiste*, 15 mars 1900, page 342) ; et l'auteur, auquel j'emprunte cette information, paraît trouver cela très légitime. — Certaines affiches qu'on peut lire sur les murs de Paris au moment des élections pour les Conseils de prudhommes, montrent que beaucoup de candidats à ces fonctions comprennent le rôle des juges d'une manière tout à fait étrange. L'institution des comités chargés de surveiller les prudhommes n'est pas le signe d'un fort sentiment du droit chez les électeurs. — M. Ch. Guieysse, secrétaire de la Société des Universités populaires, observe que les auditeurs des conférences ne prennent qu'un intérêt médiocre à ce que disent « les avocats parlant des lois, *surtout des lois ou-*

devenir inapplicable aux syndicats ? Il faudrait que les hommes qui parlent au nom du socialisme aient toujours présentes à l'esprit ces fortes paroles de Proudhon (1) :

« Dans les luttes de coalitions entre ouvriers et maîtres, des intérêts d'un ordre plus élevé [que les augmentations de salaires] sont en jeu ; je veux dire la réalisation du droit dans le corps social, manifestée par l'observation des formes légales et le progrès des mœurs qui ne permet pas que la violence, eût-elle cent fois raison, l'emporte sur la loi, celle-ci ne servît-elle que de palliatif à la fraude. Que les ouvriers le sachent, non pour leur confusion mais pour leur plus prompt avancement : c'est cette ignorance, ce manque d'habitude, je dirai même cette incapacité des formes légales qui a fait jusqu'à présent leur infériorité. »

Les conflits qui se rattachent à la liquidation de l'affaire Dreyfus, ont donné un grand développement à la démagogie en France ; les grèves tendent à devenir de moins en moins des questions économiques pour passer dans le domaine de la politique. Les conflits du Travail et du Capital deviennent des facteurs essentiels dans les luttes des partis : les amis du gouvernement actuel ont prétendu que leurs adversaires avaient entretenu la grève des mineurs de Montceau en vue de créer des difficultés au ministère ; — on a de bonnes raisons de supposer que les tullistes de Calais ont refusé d'accepter le règlement du travail en deux postes

vrières ». (Deuxième *Cahier de la quinzaine*, troisième série, page 46).

(1) Proudhon. — *De la capacité politique des classes ouvrières*, page 326.

sur l'incitation d'agents du ministre du Commerce ; il est, en tout cas, remarquable que les tullistes de Caudry, qui, appartenant au parti guesdiste, étaient à l'abri de telles suggestions, trouvent très convenable le système de travail, contre lequel s'étaient insurgés les ouvriers de Calais (*Socialiste*, 21 avril 1901) ; — au moment de l'arrivée du tzar il y a eu, à Dunkerque, une petite grève assez mystérieuse, qui a commencé et s'est terminée si bien à point que des gens du pays ont cru y reconnaître la main du gouvernement ; — enfin les menaces de grève générale que font les mineurs, rendent les plus grands services à M. Waldeck-Rousseau que les modérés n'osent renverser.

Cette déviation de l'action ouvrière conduit les travailleurs à penser qu'au lieu de discuter avec leurs patrons sur leurs intérêts économiques, il serait beaucoup plus avantageux pour eux de s'adresser aux pouvoirs publics, en les invitant — *sous menaces de troubles* — à faire aboutir leurs réclamations. Cet état d'esprit est tout naturel dans les sociétés encore mal préparées à la vie publique ; on avait cru qu'il disparaîtrait avec la pratique de l'organisation syndicale ; il n'en a rien été ; les tendances politiques semblant même devenir tout à fait dominantes, l'avenir du socialisme en France donne beaucoup à réfléchir. Devons-nous penser que le monde des travailleurs se mettra désormais à la remorque de démagogues qui lui promettront de faire passer une partie de la richesse des *gras* aux *maigres ?* Le socialisme est-il destiné à devenir (suivant une expression du vieil Engels) un antisémitisme à grandes phrases ?

Il faut espérer que les accidents actuels n'auront

pas une influence définitive sur l'avenir du mouvement ouvrier ; mais il ne faut pas perdre de vue le danger démagogique. La démagogie a ruiné tous les pays qu'elle a gouvernés ; elle commence généralement à triompher quand les premiers signes de décadence se manifestent dans une nation et elle accélère la décadence économique. Notre pays est d'autant plus menacé que son énergie est quelque peu épuisée ; l'esprit de confiance dans le progrès s'éteint de plus en plus : la faiblesse du mouvement de la population résulte surtout de cette cause. Nous sommes dans une époque critique : si, appuyée sur la philanthropie et la sottise bourgeoises, la démagogie l'emporte, la France est perdue : un fort courant *vraiment socialiste* pourrait seul, à l'heure actuelle, sauver la France de cette marche vers la ruine.

*
* *

L'Italie est, encore plus que la France, un grand pays agricole ; et on oublie trop souvent que l'agriculture est de quelque poids dans l'économie des nations ; il me semble vraisemblable que l'évolution du socialisme devra subir très fortement l'influence d'institutions rurales qui étaient à peu près inconnues il y a trente ans.

Les associations agricoles ont pris chez nous un énorme développement ; on a eu la sagesse de les laisser fonctionner à leur guise et de se contenter des formalités qu'elles remplissent en se constituant sous forme syndicale. Les auteurs de la loi de 1884 ne se doutaient, en aucune façon, des

applications que l'agriculture allait en faire ; quand on examine l'extrême complexité des relations (1) qui auraient dû être réglées par une loi complète sur la matière, on doit se féliciter de l'erreur commise en 1884 ; l'expérience a montré une fois de plus, contre les socialistes de la chaire et les professeurs de l'Ecole de droit, que la meilleure manière de protéger les associations c'est de les laisser tranquilles.

Les socialistes ne semblent pas être encore bien fixés sur l'avenir et sur la portée de ces sociétés ; il y a quelques années beaucoup les considéraient comme un moyen de réaliser le socialisme (2) : « Nous ne croyons pas, en effet, que pour s'élever à la propriété collective les paysans propriétaires soient fatalement, inéluctablement, condamnés à descendre la pente qui conduit au prolétariat et à gravir ensuite le calvaire douloureux de l'exploitation capitaliste. Il leur appartient, au contraire, d'y arriver par d'autres chemins et d'éviter la phase de la prolétarisation, en associant leurs efforts. » Et ailleurs, dans le même livre, M. Vandervelde disait encore à propos de la fondation de plusieurs coopératives (3) : « Il n'est pas douteux que l'irrésistible action du développement technique et capitaliste de l'agriculture ne déterminera,

(1) Les théoriciens de la coopération et du syndicalisme énumèrent les variétés en s'arrêtant aux caractères les plus superficiels ; j'ai essayé de donner un tableau fondé sur les vraies causes de différenciation. (*Les divers types de sociétés coopératives. Science sociale*, septembre 1899.)

(2) Destrée et Vandervelde. — *Le socialisme en Belgique*, page 429.

(3) *Loc. cit.*, page 329.

dans un avenir prochain, des transformations intellectuelles et morales éminemment favorables au développement de l'idée socialiste. » Aujourd'hui M. Vandervelde paraît être beaucoup moins optimiste (1) ; ce changement d'attitude s'explique facilement quand on voit à quels maigres résultats sont parvenus les socialistes belges ; les succès des coopératives rurales catholiques les inquiètent avec raison (2).

Les socialistes belges ne sont peut-être pas très bien placés pour faire la théorie de la coopération rurale, parce qu'ils prennent pour mesure de la valeur d'une réforme l'influence qu'elle peut exercer sur la prospérité de leurs Maisons du peuple. Ces dernières institutions se ramènent, en dernière analyse, à ceci : un comité d'hommes politiques ouvre un magasin et dit aux ouvriers : « assurez la prospérité de cette boutique, en devenant une clientèle fidèle ; nous vous ferons participer aux bénéfices et nous emploierons le surplus des bénéfices à des œuvres de propagande socialiste et d'éducation populaire ». Ce n'est que par une figure de rhétorique — frisant l'ironie — que l'on peut appeler coopérateurs les clients d'une Maison du peuple qui est gouvernée par un groupe très restreint (3). Les directeurs de ces magasins ont été parfois amenés, pour accroître les profits, à ouvrir des ateliers de confection et ils seraient disposés à

(1) *Mouvement socialiste*, 15 avril 1901, page 473.

(2) *Mouvement socialiste*, 1er avril 1901, page 388 et page 393.

(3) Cf. les conclusions du mémoire consacré par M. Varlez à la Fédération ouvrière gantoise (*Musée social*, janvier 1899).

commanditer des laiteries leur fournissant du beurre à bon compte : la coopération rurale serait ainsi une annexe d'un magasin urbain ; impossible d'en méconnaître davantage le vrai caractère !

L'association agricole est l'association par excellence, celle qui réalise le plus complètement la notion. La société la plus parfaite n'est pas, en effet, celle qui réunit des hommes, mais celle qui met la volonté au second plan pour faire passer au premier les intérêts communs existant entre des biens : c'est faute d'avoir compris cette vérité bien simple que les théoriciens de la coopération tombent si souvent dans le bavardage philanthropique. L'union entre des hommes est toujours précaire ; elle ne se maintient (après les premiers jours d'enthousiasme) que par routine, indifférence, soumission ou par intérêt : et nulle part les intérêts ne sont combinés d'une manière aussi forte, aussi stable et aussi claire que dans les sociétés qui ont pour objet l'amélioration des exploitations rurales.

Dans l'agriculture on trouve tout ce qui peut donner de la force à l'association : les associés ont des intérêts communs d'une nature autrement plus concrète que ne sont les intérêts des actionnaires ; cette coalition d'intérêts se révèle dans la pratique de la vie économique journalière et se rapporte tout au moins à l'achat ou à la vente de produits semblables ; — ils sont d'un même lieu et on ne saurait trop insister sur l'importance de cette considération, car l'unité de résidence crée non seulement un usage commun et continuel de choses collectives, mais à la campagne force presque tout le monde à s'intéresser à la gestion de ces choses collectives ; — enfin des héritages voisins gagnent

tous beaucoup à la multiplicité des services fonciers réciproques ; c'est ce que l'on voit se manifester à un degré éminent dans les pays d'arrosage.

Il est étonnant que M. Vandervelde, qui a attaché tant d'importance à la conservation des communaux, n'ait pas reconnu que la coopération rurale est fortement apparentée à l'antique association de la *marche*.

C'est dans la vie des sociétés agricoles qu'il faut aller chercher la théorie de toutes les sociétés ; on ne saurait faire cette théorie en partant des associations si abstraites que nous montre le droit commercial moderne, ni des simples groupements de bonnes volontés en vue d'œuvres spirituelles, ni de la Cité politique. Il faut prendre pour point de départ ce qui contient le plus de moyens de travail fixes, groupés suivant un plan et déterminant l'activité des individus, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus concret dans la vie sociale.

Nous trouvons dans ces sociétés rurales complètes quelque chose d'analogue à ce qui a lieu dans la fabrique moderne : « Dans les manufactures, dit Marx (1), la division du procès de travail est purement subjective ; c'est une combinaison d'ouvriers parcellaires. Dans le système de machines, la grande industrie crée un organisme de production complètement objectif ou impersonnel, que l'ouvrier trouve dans l'atelier comme la condition matérielle toute prête de son travail (als fertige materielle Producktionsbedingung). Le caractère coopératif du travail y devient une nécessité technique dictée par la nature même de son moyen ». Mais dans

(1) *Capital*, page 167, col. 2.

la fabrique tout dépend d'une volonté extérieure, en sorte qu'il n'y a pas d'association ; tandis que dans un syndicat d'arrosage il n'y a pas de volonté extérieure et toutes les volontés particulières sont directement subordonnées à l'instrument d'amélioration pour tout ce qui concerne le but du syndicat : le caractère capitaliste (1), qui résulte de ce que le plan de division du travail est revendiqué comme propriété du Capital, ne se trouve plus ici.

C'est dans ce genre de production qu'apparaît avec toute son étendue le principe de l'association ; c'est à l'étude de tels groupements qu'il faut avoir recours pour comprendre (par des raisons juridiques) les règles relatives au droit des majorités, soit pour la formation, soit pour l'administration des associations. C'est ensuite par les voies de la logique juridique que l'on peut étendre ces règles aux cas plus abstraits. C'est toujours dans l'observation de ce qui est le plus concret que le droit se revivifie, tout comme la science.

Les associations rurales deviennent singulièrement importantes pour les socialistes le jour où ceux-ci comprennent que tout changement social suppose l'élaboration de nouvelles formes d'association et l'éducation juridique du peuple. C'est à la campagne, bien plutôt qu'à la ville, qu'ils doivent aller chercher des exemples capables d'éclairer la notion d'association. D'autre part les associations agricoles se présentent à nous comme les facteurs directs et indispensables du progrès technique actuel dans les campagnes : elles agissent donc dans le sens du socialisme. Elles ont d'autant plus de va-

(1) *Capital*, page 137, col. 1.

leur pour nous qu'il est souvent difficile de savoir si certaines pratiques assurent le progrès économique dans l'industrie, tandis qu'ici il ne peut y avoir de doute dans les appréciations.

S'il existe donc dans un pays un socialisme rural — lié d'un côté aux forces qui produisent l'éducation juridique et de l'autre à une organisation du travail où le progrès est facile à mesurer— il ne peut être exposé à tomber dans l'utopie ; il ne peut être que pratique.

*
* *

L'Italie possède, depuis des siècles, de grandes associations de dessèchement, de défense et d'irrigation ; depuis quelques années des sociétés de toute nature se sont constituées pour permettre à l'agriculture de suivre la voie progressive ; MM. Mabilleau, Rayneri et de Rocquigny en ont décrit plusieurs types remarquables dans leur livre sur *La prévoyance sociale en Italie*. M. Gatti a la bonne fortune de vivre dans une région où les institutions coopératives et les nouvelles méthodes de culture ont pris le plus grand développement; c'est dans l'Emilie que le député Guerci et le professeur Bizzozzero ont accompli une des œuvres qui prouve le plus l'énergie de nos voisins ; c'est également là que le célèbre agronome S. Solari a inauguré son système d'assolement qui semble destiné à exercer une influence si considérable sur l'avenir de l'Italie (1).

(1) Sur le système Solari voir : *La prévoyance sociale en Italie*, page 272 et le livre du professeur F. Virgilii. *Il pro-*

Dans quelle mesure les associations rurales italiennes se pénètrent-elles de socialisme, c'est ce que je ne saurais déterminer; mais M. Gatti semble plein d'espoir et il est mieux placé que nous pour juger ses compatriotes. Si vraiment le coopératisme rural se présente en Italie comme une bonne préparation des paysans au socialisme, il faut en conclure que le socialisme est appelé à prendre chez nos voisins des formes nouvelles d'un grand intérêt pour l'avenir.

Le socialisme traverse, en ce moment, une grande crise, qui trouble les meilleurs esprits ; les gens qui se contentent de grands mots et de formules aussi vides que pompeuses, sont les seuls à nier cette crise. Les thèses que l'on regardait jadis comme classiques, ne s'appliquent pas aux besoins de la pratique actuelle ; il y a dissociation entre la doctrine et la conduite ; le socialisme aboutit à une casuistique permettant toutes les compromissions. Les résultats sont d'autant plus arbitraires que l'écart est plus fort entre la théorie et la pratique ; aussi les plus opportunistes d'entre les socialistes trouvent-ils parfois commode d'être les plus intransigeants. J'écrivais, il y a quelques années, dans la *Critica sociale* (1er mai 1898) : « La science est, pour Marx, simplement l'expression abstraite d'une certaine manière d'exercer notre pouvoir sur les choses. Je ne puis pas croire que l'avenir prévu par les programmes maxima soit

blema agricolo e l'avvenire sociale. Il existe une très importante littérature populaire destinée à vulgariser la méthode Solari ; le clergé catholique s'est fait l'ardent propagateur de la nouvelle agriculture.

une des choses sur lesquelles nous exercions notre pouvoir... Les programmes minima, trop souvent encore, dépassent les limites de notre action possible ; ils dépassent donc ce que nous pouvons dire de scientifique sur les questions sociales ». Au dernier Congrès international, le professeur E. Ferri exprimait des idées presque identiques (1) : « Je dis qu'on ne peut pas faire de distinction entre les principes et la tactique... Nous disons que la théorie n'est que la pratique généralisée et la pratique n'est que la théorie en action. »

Ramener l'accord entre la doctrine et la conduite, voilà ce que devrait réaliser le socialisme pour vaincre la crise ; mais il ne semble pas que l'on ait fait encore de pas décisifs dans cette voie. Il ne serait pas impossible que l'Italie fût appelée à résoudre le conflit, grâce à la pratique de ses institutions rurales ; elle a été déjà plusieurs fois l'éducatrice de l'Europe ; elle pourrait l'être encore une fois de plus ; car elle semble être arrivée à une situation qui lui permettrait d'élaborer des doctrines qui revivifieraient le socialisme.

G. Sorel.

Novembre 1901.

(1) Compte-rendu sténographique dans le seizième *Cahier de la quinzaine*, deuxième série, pages 118-119.

PRÉFACE

C'est au développement du *nouvel outillage technique agricole* qu'il faut rattacher l'orientation de l'économie agricole de ces dernières dizaines d'années.

Au moment où Marx écrivait son *Capital*, le nouvel instrument technique agricole était encore en gestation et n'avait, pour ainsi dire, pas vu la lumière de l'application pratique. Il est vrai que Boussingault avait publié ses études fondamentales de Chimie agricole (1837), Liebig sa *Loi de restitution* (1844), Pasteur ses découvertes sur la *Fermentation* (1859), Ville son traité sur la *Sidération* (1868) et Solari avait écrit déjà l'*Induction de l'azote* (1868-75), mais on ne possédait pas encore les travaux des Berthelot (1885), des Hellriegel, des Wilfarth et des Winogradsky (1886) sur l'action des *bactéries dans la fixation de l'azote* (symbiosis). Le principe de la sélection dans l'évolution des espèces qui devait, quelques dizaines d'années plus tard,

être pratiquement appliqué en agriculture à l'amélioration des races animales et des variétés végétales avait été tout récemment formulé par Darwin (1859) ; enfin la mécanique qui, grâce au développement croissant des machines, avait déjà envahi et renouvelé l'industrie était presque inappliquée en agriculture.

Génialement, Marx a rattaché l'évolution économique aux *transformations de l'instrument technique de production* ; mais, en agriculture, l'évolution économique capitaliste ou même sa cause immédiate, le nouvel outillage technique, étant inconnus à son époque, l'observation expérimentale était impossible. Aussi ses études, fondées sur l'ancien instrument technique qui, dans le *système de culture d'épuisement*, appauvrissait le sol, l'ont-elles conduit à affirmer que le capital industriel « exploite le travail humain » tandis que le capital agricole « exploite le travail humain et la terre ». D'où il a conclu qu'en exprimant du sol, grâce à une plus grande somme de travail, une plus grande quantité de produits, on aurait non seulement maintenu, mais accentué sans cesse cet appauvrissement. Or, Marx n'aurait pas affirmé cela s'il avait eu sous les yeux le nouvel instrument technique et le système de culture rationnelle qui, tout en donnant des profits plus élevés que les systèmes anciens, n'épuise jamais la terre à laquelle il rend (Liebig), ou donne d'avance par les engrais chimiques (Solari) tout ce qui lui est enlevé en

produits. De sorte qu'aujourd'hui il est également vrai de dire du capitalisme agricole et du capitalisme industriel qu'ils exploitent uniquement le travail humain.

Le nouvel outillage technique agricole n'est pratiquement appliqué que depuis quelques dizaines d'années ; il est à l'enfance de son évolution. Et déjà, grâce à lui, un nouveau domaine s'offre à l'observation scientifique.

Ainsi nous avons maintenant la possibilité et, partant, le devoir de rechercher si les vérités économiques déduites de l'observation dans le domaine industriel et rattachées jusqu'ici par simple analogie à l'agriculture sont réellement applicables à cette science :

L'agriculture est-elle une industrie comme les autres ?

L'évolution du nouvel instrument technique y amène-t-elle, comme dans les autres industries, un courant économique unique : la concentration capitaliste de la propriété ?

Quels sont, en tout cas, les nouveaux courants de l'économie agricole ?

C'est à ces recherches que nous nous sommes proposé de contribuer dans les pages suivantes.

Si la doctrine marxiste a gardé les bases indestructibles que lui a données son créateur, ses grandes lignes et ses tendances ont été modifiées par les travaux de critique et de revision scientifiques commencés par les Vandervelde les Bernstein, les Belfort Bax, les Kautsky, etc.,

et poursuivis par une foule de penseurs. Elle a donc cessé d'être l'œuvre exclusive d'un génie ; de personnelle elle est devenue collective. La doctrine marxiste s'est transformée en doctrine socialiste. La théorie de Darwin et la découverte de Pasteur seraient déjà modifiées si elles n'avaient provoqué une foule de recherches critiques qui, tout en leur enlevant un peu de l'empreinte personnelle de leurs auteurs, ont cependant fortifié, dans un cycle d'existence nouveau, leurs principes et leurs aboutissants. On peut en dire autant de la théorie de Marx.

Il y a dans le socialisme une théorie économique et un parti politique, et celui-ci a besoin d'être incessamment rassuré par la critique sur la solidité de sa doctrine économique. L'autocritique, pour les partis politiques comme pour les individus, est toujours une preuve de force.

Voilà la raison d'être de ce travail.

Parme (Italie), août 1901.

GEROLAMO GATTI.

PREMIÈRE PARTIE

La production agricole.

CHAPITRE PREMIER

LA VIE RURALE.

Aspiration et Réalité.

L'idée que les campagnes sont la principale source de la richesse publique a, depuis quelques dizaines d'années, pénétré profondément la conscience nationale italienne. En Italie, les industries, çà et là florissantes, ont peu d'importance encore et ne vivifient pas beaucoup de régions, tandis que le sol, fécondé par le climat, offre avec une constante générosité les produits les plus divers.

Le Parlement et les Conseils administratifs, les livres et les revues, les grandes villes et les villages répètent que : « L'avenir de l'Italie est dans l'agriculture ». Mais cet axiome est demeuré lettre morte. Même, la campagne n'a jamais été, autant que de nos jours, un *domicile forcé* où vivent ceux-là seuls qui y sont retenus par des liens

inexorables et d'où s'évade quiconque peut courir à l'existence active et éblouissante des grands centres.

1. — *Grande noblesse terrienne et vie rurale.*

Les fils des nobles propriétaires sont, pour la plupart, élevés loin des champs. Une partie de cette jeunesse mène dans les villes une existence oisive à laquelle les sports, le jeu, les aventures galantes donnent une fiévreuse mais vaine apparence d'activité. D'autres — les meilleurs — entrent dans l'armée, la diplomatie, ou la politique. Mais le jeune patricien se mettant, après de solides études, à diriger l'exploitation de ses domaines pour en renouveler ou en intensifier le rapport fait, on peut le dire, absolument défaut en Italie. On y entend souvent parler de *gentilshommes campagnards* ayant beaucoup d'analogie avec les *landlords* anglais; mais, en Angleterre, il y a le mot et la chose: en Italie il n'y a presque que le mot.

2. — *Les propriétaires bourgeois et la vie rurale.*

Il se fait une sélection très dommageable à l'agriculture au sein des familles de la bourgeoisie campagnarde: elles gardent auprès d'elles, sans même les pourvoir d'une éducation technique agraire, les moins capables de leurs fils, tandis que les plus intelligents et les plus actifs les quittent pour s'adonner aux carrières libérales et aux emplois. Ainsi se forme un courant qui porte des

campagnes aux villes les plus énergiques et les plus instruits. La population des Facultés augmente rapidement. Elles étaient fréquentées par 13 566 étudiants, c'est-à-dire candidats aux carrières libérales en 1881-82 et par 24 398 en 1895-96 (1).

En même temps que les carrières libérales et les emplois attirent à la ville les jeunes gens de la bourgeoisie, les industries y appellent les plus intelligents et les plus hardis des prolétaires. Mosso, en étudiant ce phénomène au point de vue physiologique, a dit à propos de l'Italie : « Les villes peuvent être comparées à des gouffres épars dans la campagne, qui s'élargissent sans cesse et attirent, pour les corrompre et les miner, les plus robustes des paysans (2) ». Ce mot n'est pas vrai seulement de la santé-physique : le sociologue peut l'appliquer aussi aux forces intellectuelles. Des hommes robustes quittent les féconds et sains travaux des champs pour courir à des occupations plus brillantes, mais, souvent aussi, artificielles et stériles dans l'énorme fourmillement de nos grandes villes modernes.

3. — *L'Etat italien et la vie rurale.*

Ce contraste entre les aspirations et la réalité est sensible dans toute la vie de l'Etat. Grâce à la mégalomanie séculaire et incurable des peuples

(1) *Annuario statistico italiano.* Direction générale de la statistique au ministère de l'Agriculture, Ind. et Com., Rome, 1898.

(2) A. Mosso — *La Riforma dell' educazione fisica*, Milan, Trèves, 1898.

latins, l'Etat en Italie oblige la nation à tenir le rôle de grande puissance dans le drame international de la diplomatie européenne. C'est le douloureux disparate d'une existence misérable de cabotin jouant les princes et subissant, dans la réalité, les plus dures privations. Une telle orientation de la politique atrophie les admirables ressources de l'Italie, car c'est à peine si une petite part est faite à l'agriculture dans un budget dont une moitié, par suite de la dette publique, sert à payer un gros intérêt de 4 0/0 à des milliards de capital inactif, tandis que l'autre est presque toute consacrée à l'entretien de ces deux inutiles colosses : l'armée et la flotte italiennes.

4. — *Les électeurs campagnards et la vie rurale.*

Mais la note la plus fausse dans ce complet désaccord entre les aspirations et la réalité nous est donnée par les électeurs campagnards ; car, s'ils se plaignent toujours de la misère agricole de l'Italie, ils sont aussi, toujours, comme paralysés au moment d'exprimer leur volonté et de donner une forme concrète à leurs aspirations, surtout au moyen des élections politiques.

Il est intéressant de comparer le genre des professions et la condition sociale des Parlementaires français, anglais et italiens pour notre vingtième législature :

Profession ou condition sociale	Chambre italienne	Chambre française	Chambre des communes
Professions libérales . . .	279	270	107
Agriculteurs.	35	50	132
Industriels	22	41	131
Négociants	4	17	100
Banquiers.	4	5	
Militaires	13	6	66
Magistrats.	6	23	47
Fonctionnaires	16	72	
Rentiers nobles ou bourgeois	83	22	
Professions et condition sociale indéterminées . .	25	40	

Il y a donc 363 agriculteurs, industriels ou commerçants dans la Chambre des communes. Il y en a 108 au Parlement français et 61 au Parlement italien. En ce qui concerne l'agriculture surtout, ces chiffres sont d'autant plus extraordinaires qu'en Italie, les 66 0/0 de la population sont adonnés aux travaux des champs, tandis qu'en France la population agricole est de 47 0/0 de la population totale (1), en Irlande de 41 0/0, en Ecosse de 14,2 0/0 et en Angleterre de 11,5 0/0 (2).

Ce tableau montre d'emblée qu'en Italie la population rurale, si nombreuse pourtant, est incapable de formuler nettement ses aspirations au

(1) D. Zolla. — *Les questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Alcan, 1894.

(2) Schaeffle. — *Deutsche Kern-und Zeitfragen*, Berlin, 1895, page 192. — H. Denis. — *La dépression économique et l'histoire des prix*, Bruxelles, 1895.

moyen des élections politiques. Une Italie suprêmement agricole et envoyant au Parlement 35 agriculteurs ! Il faut songer, pour s'expliquer ce phénomène : à l'absence dans la péninsule d'un type d'agriculteur instruit, propre à la fonction de député ; à l'insuffisante notion des rapports existant entre les intérêts des particuliers et le fonctionnement des administrations publiques ; au servage économique des classes agricoles inférieures, les plus nombreuses de toutes ; à la torpeur de la vie des champs, à l'indolence, et à la résignation fataliste qui appauvrit les consciences et les volontés des méridionaux et les rend physiquement et intellectuellement inertes en face de leurs intérêts les plus essentiels.

5. — *Dépression agricole.*

Existe-t-il réellement en Italie une dépression agricole et cette dépression est-elle un effet naturel des causes énumérées ci-dessus ? On pourrait répondre affirmativement, sans plus, tant la chose est universellement admise ; mais nous ne voulons pas nous borner à rendre l'impression publique. C'est une démonstration positive qu'il nous faut. Et cette démonstration nous est malheureusement donnée de la façon la plus évidente par les douloureuses statistiques des trente dernières années. De 1870, époque de misère pour la campagne italienne, à 1896, la production agricole a baissé ou est demeurée stationnaire. Les *unités de produit* des récoltes sont depuis lors inchangées ou en diminu-

tion. Les chiffres sont loin d'indiquer une renaissance agricole.

Le froment, dont la culture occupe en Italie 4 millions et demi d'hectares, n'y donnait que 11 hectolitres par hectare en 1871 et tandis que le rendement est aujourd'hui de 25 à 30 hect. en Angleterre, il n'a pas augmenté dans la péninsule : 10,75 hectolitres en 1871 ; 10,50 en 1881 ; 11,7 en 1892 ; 11,17 en 1896. L'Italie importe du blé — en quantité insuffisante d'ailleurs — parce que sa production agricole n'atteint pas le rendement nécessaire pour pouvoir se passer de l'étranger.

Le maïs, qui y occupe 1 956 000 hectares et qui, en 1871, donnait 18,16 hectolitres à l'hectare, n'en donna que 15,68 en 1881 ; 13,40 en 1886, et 14,40 en 1896.

Le produit des oliviers, éminemment favorisé au double point de vue de la quantité et de la qualité par le climat italien, était de 3,71 hectolitres à l'hect. en 1871. Il est descendu à 3,60 en 1881 ; à 2,66 en 1891 et à 1,86 en 1896.

Un produit moins important, la pomme de terre, peut servir à évaluer les malheureuses conditions de l'agriculture italienne. En France, où la pomme de terre est cultivée sur une étendue de 1.300.000 hectares, son rendement est de 75 quintaux à l'hect. ; il est de 140 quint. en Belgique ; de 150 en Angleterre et de 200 même, en certains endroits de l'Allemagne. Il était, en Italie, de 58,3 à l'hect. en 1871 et n'est plus aujourd'hui que de 33,67. Il n'y a, en somme, qu'une seule culture dont l'*unité de production* ait augmenté en Italie : le ver à soie. Et encore la quantité totale du produit ne s'est-elle pas accrue, l'élève des vers à soie ayant diminué.

6. — *L'agriculture et la vie sociale.*

Les hommes de bonne volonté essayant par eux-mêmes ou grâce à l'appui de quelque société de réveiller la vie agricole italienne sont de rares exceptions. Le courant *rurifuge* pousse irrésistiblement l'élite intellectuelle des champs aux villes, de l'agriculture aux autres formes de l'activité humaine, des occupations essentiellement productives à une vaine et creuse existence de dissipation. La conscience nationale est dans un état de torpeur. Les aspirations agricoles de l'Italie sont comme la voix inconsciente de l'instinct de conservation, pressentant que la source de la vie est dans le sol. Mais l'absence d'une tendance agricole efficace indique une détérioration de la grande machine sociale. Elle ne correspond pas à l'aspiration collective, aux besoins instinctifs de l'existence nationale. On dirait que ses vieux rouages sont incapables de fonctionner dans le domaine de l'agriculture selon le mode nouveau qu'impose la science agronomique contemporaine.

Nous allons décomposer cette grande machine, en examiner tous les rouages, voir quelle position est faite, dans le problème de la production agricole, aux volontés (individus, sociétés, pouvoirs publics, partis politiques) de qui la nation italienne attend une renaissance de son agriculture et enfin étudier les conditions ambiantes qui s'opposent à cette renaissance pour pouvoir remonter aux causes premières de la dépression agricole générale.

CHAPITRE II

LES VOLONTÉS HUMAINES ET LA PRODUCTION AGRICOLE

1. — *La petite et la moyenne propriété.*

On peut appliquer à la petite propriété en Italie ce que Cartuyvels, *leader* des « agrariens », disait à la Chambre belge lors de l'enquête agricole de 1886 : « La petite culture n'a pas le quart du capital nécessaire : elle se ruine en ruinant le sol (1). » Le petit propriétaire italien arrive rarement à réaliser des économies et plus rarement encore il peut avoir recours aux banques, même aux soi-disant Banques populaires ou agricoles. Celles-ci protègent la grande et la moyenne propriété, non la petite. Le chiffre des prêts inférieurs à 500 lires, consentis par les Banques populaires, ne représente en Italie que 14 0/0 de la totalité des prêts (2). Voilà qui suffit à montrer l'appui donné par les banques à la classe des petits propriétaires, les plus nombreux de tous pourtant en Italie. Et si, dans certaines régions, d'ailleurs peu étendues, une

(1) Destrée et Vandervelde. — *Le socialisme en Belgique*, page 422.
(2) Journal *Credito e Cooperazione*, 15 mai 1896.

vivace reprise des travaux des champs parvient à donner quelque facilité au crédit, il ne faut pas oublier cette insuffisance générale des capitaux qui, en empêchant le petit propriétaire italien d'accumuler et de s'instruire, paralyse son activité en face du problème agricole. En outre, petits et moyens propriétaires sont, par la faute du gouvernement, presque dépourvus de connaissances techniques agraires, presque entièrement abandonnés à eux-mêmes dans leurs travaux d'amélioration et d'irrigation et enfin accablés par un fisc si épuisant qu'il empêche l'épargne, pousse à l'hypothèque et amène souvent l'expropriation forcée. 40.000 propriétaires ont succombé de 1871 à 1881, et de 1883 à 1893, 50.503 propriétés sont passées au domaine pour défaut de paiement des impôts.

2. — *Le grand propriétaire.*

La grande propriété foncière est entre les mains de la noblesse et de la grosse bourgeoisie : de l'ancienne noblesse qui a survécu financièrement à la Révolution française et de la bourgeoisie qui s'est enrichie au cours de ce siècle. Il semble que le grand propriétaire soit dans une situation exceptionnellement favorable pour accroître la production agricole. Son instruction agraire est supérieure ; ses rentes élevées pouvant lui permettre des économies annuelles, il dispose de capitaux considérables. Et d'ailleurs, à défaut d'économies, il trouverait facilement à emprunter auprès des établissements de crédit foncier sur hypothèque. Toutes les fois qu'une association s'impose pour l'exécution

d'une grande entreprise agricole, il devrait lui être particulièrement facile d'en proposer et d'en réaliser la formation. Il pourrait, mieux que tout autre, obtenir l'intervention de l'Etat ou démontrer l'utilité de réformes législatives grâce à son influence dans la vie politique et administrative du pays. Il pourrait être et faire tout cela. Et, en réalité, que fait-il? Avant de répondre, nous ne devons pas oublier de noter que nous écrivons en Italie où existent des familles de propriétaires nobles chez qui l'amour du progrès agricole est une glorieuse et généreuse tradition. Mais cette glorieuse tradition, en combien peu de familles de l'aristocratie elle se perpétue! Généralement, nous l'avons vu, *les jeunes* de la grande propriété foncière aspirent à tout autre chose qu'à diriger l'exploitation de leurs domaines; et si les petits et les moyens propriétaires sont, pour la plupart, impuissants, les grands sont presque toujours insouciants. On peut appliquer à l'Italie actuelle le mot d'Arthur Young sur la France d'avant la Révolution: « Toutes les fois qu'on rencontre les terres d'un grand seigneur, quand même il possède des millions, on est sûr de les trouver mal cultivées (1). » Ce phénomène s'explique d'abord par une raison d'ordre économique. Les rentes élevées du grand propriétaire lui permettent le désœuvrement; aucune stimulation économique ne le pousse au travail, à un travail déterminé; son activité s'épanche sans être fortifiée en même temps que disciplinée par le besoin. Il ignore les aiguillons et les freins des nécessités financières.

(1) F. Maurice. — *La France agricole et agraire*, Paris 1892, pag. 54.

Cependant, cette explication est insuffisante, car les lords anglais, descendants de maisons très anciennes et très illustres, dont les richesses énormes les émanciperaient également de tout travail productif, n'ont pas de pareils préjugés. Ils ne réputent pas indigne de leur caste l'activité tenace du gentilhomme campagnard ; et c'est en grande partie grâce à eux que la production anglaise a atteint un niveau beaucoup plus élevé que la production italienne et peut, à la moyenne de 11 hectolitres de blé à l'hect. de cette dernière, opposer une moyenne de 25 à 30 hectolitres.

On ne peut s'expliquer cette différence entre le grand propriétaire italien et le landlord anglais quand on considère leur *identité économique* ; mais on la comprend facilement quand on songe à leurs *différences biologiques*, à la diversité des climats et à celle des races. La race latine est indolente dans les chaudes régions méridionales, de sorte que les conditions économiques de l'Italie favorisent les tendances biologiques des grands propriétaires.

Est-il permis d'espérer qu'ils se transformeront et deviendront une force rénovatrice de la production agricole ? Souhaitons-le sans l'espérer : leur manière d'être tient, en effet, à des conditions économiques et biologiques fondamentales que non seulement nos souhaits, mais la bonne volonté même des meilleurs et des plus éclairés d'entre eux ne peuvent guère changer.

3. — *Propriétés sociales.*

Biens du clergé, Œuvres pies, Instituts — tous ces êtres de raison se trouvent actuellement dans

les conditions les plus défavorables à l'accroissement de la production agricole, car l'*absentéisme* des propriétaires atteint dans les propriétés collectives sa plus complète manifestation. Et il faut, en outre, compter les cas spéciaux où à l'insouciance s'ajoute le pillage.

Les administrateurs des Œuvres pies se préoccupent uniquement de la rente des biens-fonds confiés à leurs soins : mais augmenter cette rente par une surveillance directe et intelligente des travaux agricoles qui constituent le patrimoine de l'Œuvre afin d'obtenir, au fur et à mesure de leur développement technique, un surcroît de production, c'est à quoi ils ne songent nullement.

Les Œuvres pies ont en Italie un capital vraiment remarquable. Il y en a 21 866 et elles possèdent 1 827 millions. Dans ce total, 622 millions représentaient, en 1880, des propriétés foncières ; mais en ajoutant à ce chiffre celui des donations faites depuis lors on a une valeur approximative de 700 millions (1). Or, la production va de mal en pis dans ces exploitations abandonnées à des fermiers et à des métayers.

Il faut en dire autant des biens-fonds du clergé. En Italie, les personnes morales constituées pour l'administration des bénéfices archiépiscopaux, épiscopaux ou paroissiaux ont une rente foncière de 15 389 649 francs (2). Quel énorme capital représente cette rente ! Il serait, au taux de 4 0/0, de 400 millions environ. Eh bien, puisqu'on

(1) *Annuario statistico italiano*, Rome, 1896.

(2) Rapport du Directeur Général des fonds pour les culte (Antonio Terni).

discute tant maintenant sur la réorganisation de la propriété ecclésiastique, on devrait surtout considérer la détérioration de ces terrains toujours négligés, parfois objet de pilleries de la part de la famille de l'usufruitier, laquelle, dans certains cas, épuise plutôt qu'elle ne cultive les terres dont le produit lui est temporairement dévolu. L'agriculture requiert souvent des travaux à longue échéance ; or, comment admettre leur accomplissement par un usufruitier qui s'attend incessamment à être privé par la mort du titulaire de la jouissance de ses rentes ? Par conséquent les personnes morales moins encore que les autres propriétaires, peuvent faire espérer un réveil de l'agriculture, car elles sont, de tous, les plus incapables d'intensifier la pauvre production agricole de l'Italie. Elles traînent après elles, inévitablement, la misère agricole.

4. — *Le gouvernement.*

a) *Budget de l'agriculture.*

Le gouvernement italien consacre chaque année 5 millions environ au budget de l'agriculture et au crédit agraire.

Les travaux agraires dépendent, comme les autres, du ministère des Travaux publics. Or, de 1862 à 1896 on ne leur a jamais affecté plus de 3 millions et demi par an. C'est donc avec 8 millions et demi — en tout — que le gouvernement italien doit pourvoir aux grands travaux agraires, à l'enseignement théorique et pratique de l'agronomie (stations et laboratoires, écoles, colonies, académies, associations agraires), aux maladies des

plantes (au phylloxéra surtout), aux épizooties, aux reboisements, aux mines et carrières, aux services géodynamiques et météorologiques, aux institutions de crédit foncier et agricole, aux bulletins, etc.

Il y a eu, parmi les ministres italiens de l'Agriculture, quelques hommes zélés ; mais que peut la volonté d'un homme contre les misérables entraves de pareils budgets ? Il faudrait que le gouvernement accordât au ministère de l'Agriculture de 50 à 100 millions au moins. Mais cela est incompatible avec les exigences inexorables de la politique générale de l'Italie. Peut-on penser à augmenter considérablement le budget de l'agriculture quand le rôle de grande puissance imposé à l'Italie par sa politique extérieure rend non seulement indispensables mais insuffisantes les sommes que lui coûtent maintenant sa flotte et son armée ?

b) *Le fisc.*

Mais l'orientation de la politique italienne n'est pas seulement funeste au développement de l'agriculture ; elle aboutit aussi à une fiscalité épuisante, véritable pieuvre qui enlace le pays. C'est une croissante exagération d'impôts : création de nouvelles taxes et augmentation des anciennes, voilà le domaine où s'exerce l'ingéniosité des ministres de l'Italie. L'impôt foncier italien est en moyenne de 6 fr. 48 à l'hectare. Il est de 3,41 aux Pays-Bas, de 3,17 en France, de 1,51 en Autriche, de 1,39 en Prusse et de 0,89 en Angleterre. Si, d'autre part, l'on considère, au lieu de l'impôt sur les biens, celui sur la rente agricole, on s'aperçoit qu'il coûte en France 11 0/0, en Prusse ; 15 0/0 ;

en Belgique, 18 0/0 ; en Angleterre, 22 0/0 ; en Italie, 24 0/0 ; notre seule consolation est que l'Autriche avec ses 30 0/0 tient le record dans ce douloureux concours. Il ne faut pas oublier non plus que les centimes additionnels des surcharges fiscales des provinces et des communes ne dépassent jamais 25 0/0 dans les autres pays, tandis qu'ils sont parfois de 100 0/0 en Italie (1). En 1871, l'Etat italien percevait 128 487 480 francs d'impôt foncier, et cet impôt n'était plus que de 106 625 456 francs en 1897. Il oscille depuis dix ans autour de 106 millions. Mais le surcroit de charges foncières imposées par les communes a passé dans le même temps de 55 677 312 francs à 80 609 049. De même, les surcharges provinciales sur les terrains et les constructions allant à 48 893 833 francs en 1871 se sont élevées à 86 423 486 ; de sorte qu'abstraction faite, pour les constructions, d'un peu plus d'un tiers des sommes perçues, elles ont passé de 29 à 54 millions (2). Ainsi, l'Etat a diminué l'impôt foncier de 22 millions, mais les surcharges communales et provinciales l'ont, ensemble, accru de 50 millions. *Quod non fecerunt barbari, fecerunt Barberini.*

Aujourd'hui, l'agriculture italienne donne un milliard de *revenu net*, que grèvent les charges suivantes :

Perçu par l'Etat	Fr : 106 625 456
Surcharges communales. . .	80 669 069
Surcharges provinciales. . .	54 000 000
	241 294 525

c'est-à-dire, 24 0/0 environ.

(1) Maggiore Perni. — *Il movimento economico e sociale in Italia*, Palerme, 1893.

(2) *Annuario statistico italiano*, 1898, *l. c.*

Nos réflexions sur le mesquin budget de l'agriculture italienne et sur les exigences du fisc nous amènent à conclure, brutalement, que si le gouvernement alloue de maigres ressources à l'agriculture, il lui suce, par contre, avidement le sang par l'impôt.

Sans doute, nous ne croyons pas qu'un adoucissement de l'impôt actuel constituerait une panacée pour notre production agricole. Une diminution de la fiscalité n'amènerait, pour l'immense majorité des intéressés, qu'une augmentation de leur revenu foncier. Ce serait là pour eux un avantage purement personnel ; ils ne penseraient pas (surtout les si nombreux propriétaires absentéistes et les corporations propriétaires) à appliquer les sommes économisées sur l'impôt à l'intensification des cultures. N'empêche que, pour rares que soient les hommes de bonne volonté, les impôts excessifs exercent sur eux une action déprimante en entravant la formation de l'épargne destinée à faire passer la culture des terres du régime extensif au régime intensif, dont le rendement est bien supérieur.

c) *Malencontreuse intervention de l'Etat dans la vie économique du pays.*

Le mal serait moins grand si l'intervention de l'Etat dans l'économie nationale était dirigée par une juste appréciation des besoins du pays. De 1862 à 1897, le gouvernement italien a dépensé deux milliards et demi en chemins de fer, c'est-à-dire en faveur de la circulation des citoyens ou des matières de consommation. Et, pendant la même période, 217 millions seulement ont été affectés à la produc-

tion agricole (budget de l'agriculture et améliorations rurales) (1).

d) *Dette publique.*

En Angleterre, le taux moyen de l'emprunt est de 2 ou 2 1/2. Son maximum en France est 3 0/0. C'est justement dans ces pays que les capitaux sont profitablement employés dans les entreprises agricoles et que, au fur et à mesure de leur augmentation, la culture devient plus intensive, c'est-à-dire plus productive. En Italie, le taux de l'intérêt est de 3 0/0 dans les établissements de crédit ; mais il est de 4 0/0 et au-dessus pour les titres de rente. L'Etat offre ainsi un placement commode à des capitaux improductifs, qu'il détourne d'un meilleur emploi. Car le *marché monétaire* influant sur la production, une dette publique à 4 0/0 ne contribue certes pas à faire du gouvernement italien un bienfaiteur de l'agriculture.

e) *Protectionnisme.*

Spécialisations agricoles. — L'Etat exerce une influence considérable sur la production agricole par le protectionnisme.

Abstraction faite de l'Italie, on peut se demander si, en général, le protectionnisme favorise réellement l'économie agricole.

Les chemins de fer et le télégraphe qui ont, dans ce siècle, élargi la sphère du commerce en transformant le marché *régional* en marché *interna-*

(1) *Annuario statistico italiano*, 1898, *l. c.*

tional ont provoqué la division du travail dans la production agricole et, partant, les *spécialisations de l'agriculture.* On peut dire que, jadis, chaque ferme devait produire toutes les denrées nécessaires à la famille qui la cultivait ; mais, grâce à l'actuelle facilité des transports, on est libre aujourd'hui de cultiver les seuls genres que le climat, la nature du sol, permettent d'obtenir en abondance, de qualité supérieure et à un moindre prix de revient, sauf à faire venir les autres de bien loin, s'il le faut, à meilleur marché qu'on ne les obtiendrait sur place. N'étaient les droits d'entrée et le protectionnisme, les petites propriétés sur les coteaux de l'Europe méridionale pourraient être entièrement plantées soit en vignobles, soit en vergers, soit en orangers ou en fleurs. Les propriétaires, après avoir bien vendu ces produits, acquerraient à très bas prix le blé venu des immenses plaines de l'Amérique aux ports de la Méditerranée. Mais le protectionnisme entrave artificiellement cette heureuse tendance vers la spécialisation. Et l'on voit sur les collines italiennes des milliers d'hectares qui pourraient être profitablement cultivés en vignobles, en orangers et plantes congénères, en jardinage ou en fruits, produire un froment auquel le climat et la nature du sol sont défavorables et qui, en bien des endroits, ne rend que de trois à six fois la semence. Voilà le résultat du droit de 7 fr. 50 au quintal par lequel l'Etat italien majore le prix du blé de l'Amérique du Sud. En Italie, le blé ne descend jamais au-dessous de 20 francs le quintal ; il oscille entre 20 et 25 francs, sauf à monter parfois à 30 et au-dessus.

Aux Etats-Unis et en Russie, la culture extensive

d'étendues vastes et qui s'accroissent sans cesse permet d'obtenir d'énormes quantités de blé à un prix minime. En juin 1893, le quintal de blé coûtait :

14 fr. 75 à New-York
13 fr. 40 à Chicago
12 fr. 75 à Saint-Louis

et ce blé était vendu :

15 fr. 15 à Londres
16 fr. 00 à Bruxelles
15 fr. 75 à Amsterdam (1).

Il est même arrivé des blés d'Amérique à 12 fr. dans les ports italiens. Mais l'Etat impose des droits d'entrée, et le paysan italien, pour ne pas payer son blé trop cher, en cultive la quantité nécessaire à sa consommation en dépit du climat et de la nature du sol, c'est-à-dire, enfin, même dans les régions les plus impropres à cette culture. Et son énorme travail aboutit à une bien pauvre moisson.

La *spécialisation*, en assignant à chaque produit les zones où il trouvera les meilleures conditions de germination et de fructification, est un progrès en agriculture. Or, le protectionnisme l'entrave. Il est donc — au point de vue général de la production agricole internationale — en contradiction avec les lois biologiques régissant la distribution géographique des végétaux et des animaux et avec les lois économiques qui conseillent de consacrer

(1) C. V. Garola. — *Les Céréales*, Paris, Firmin Didot page 29.

chaque région aux produits fournis par son climat et son sol au moindre prix de revient.

Le protectionnisme des Etats modernes est donc, d'abord, préjudiciable à la production agricole internationale. Mais la vie économique actuelle se développant au sein de nations souvent en lutte commerciale entre elles, voyons l'action qu'il exerce dans le moindre ressort de la production agricole nationale.

Nous y retrouvons le même phénomène : les produits les plus rémunérateurs pour les producteurs italiens, les vins et les bestiaux par exemple, ne peuvent être exportés à cause des barrières douanières élevées par les autres Etats ; et, d'autre part, certaines cultures (celle du blé, par exemple, si peu rémunératrice dans les pays de collines) doivent être maintenues au dépens des plus productives, à cause des droits à l'importation. Le protectionnisme empêche donc l'orientation naturelle et féconde des cultures, et, en s'opposant aux lois de l'économie rurale, il nuit à l'agriculture nationale, à la quantité, à la qualité et à la vente de ses produits.

***

Libre concurrence bourgeoise. — Mais il y a plus. Dans la société bourgeoise, la concurrence est le stimulant le plus actif de la production. La libre concurrence est un aiguillon des énergies individuelles et un instrument social de sélection (il s'agit ici de sélection commerciale, non biologique). Quand un producteur parvient à diminuer le prix

de revient d'une denrée, ses concurrents sont obligés de redoubler d'activité pour obtenir le même résultat. Et si un ou plusieurs d'entre eux, moins habiles ou moins heureux, ne parviennent pas à produire à aussi bon marché que les autres, et ne peuvent abaisser d'autant leurs prix, ils sont destinés à la faillite. Ainsi la sélection commerciale, qui résulte de la libre concurrence, assure la survivance des plus forts.

Les grands producteurs lancent annuellement une quantité considérable de céréales sur le marché. Mais c'est tout au plus si les petits propriétaires produisent plus qu'il n'est nécessaire à la consommation de leur famille et de celle de leurs paysans. Les grands propriétaires sont donc les plus directement intéressés aux fluctuations du marché international. Il faudrait, pour le bien de tous, que, se trouvant à la merci de ces fluctuations, ils ressentissent aussi l'aiguillon et subissent l'œuvre de sélection de la concurrence. A cette condition *sine qua non* on pourrait réaliser une diminution progressive du coût de production, d'où un abaissement progressif du prix commercial des marchandises, ce *desideratum* des masses. Le peuple a, biologiquement et socialement, un droit sacré à une quantité et une qualité d'aliments telles qu'elles puissent assurer le bon fonctionnement de l'organisme. Il faut que la machine, homme ne dépense pas en travail plus qu'elle n'acquiert en charbon alimentaire, et partout où il y a violation de ce droit, la vie sociale est minée par le ver rongeur du mécontentement.

Or, que fait le protectionnisme ? Quand les producteurs étrangers parviennent, à la grande joie

des consommateurs italiens, à introduire une denrée à un prix moindre, les producteurs nationaux devraient se sentir excités à soutenir la concurrence en fertilisant davantage leurs terres et en perfectionnant leurs méthodes de culture. Et s'ils n'ont pas de chance de réussir de ce côté, ils devraient orienter l'exploitation de leurs propriétés vers des productions plus rémunératrices.

On peut, par exemple, sensiblement diminuer le prix de revient du blé.

Virgilii (1) croit à la possibilité de l'obtenir, grâce au système Solari, à 6 fr. 54 l'hectolitre ; Poggi, agronome qui fait autorité (2), critique ces chiffres et même, avec le système Solari, évalue le coût de l'hectolitre de blé à 10 fr. 34. Ils fondent tous deux leurs calculs sur un rendement de 20 quintaux à l'hectare, tandis que Solari et d'autres arrivent à 30-35 quintaux.

Poggi est donc pessimiste lorsqu'il nie la convenance du système Solari dans les terres dites fertiles (celles qui produisent 12 quintaux à l'hectare !), tandis qu'on obtiendrait sur celles-là mêmes une amélioration sensible du rendement en diminuant du même coup le prix de revient du quintal. Et si même le chiffre de 6 fr. 54 donné par Jemina et par Ranieri, admis par Virgilii et discuté par Poggi, est trop optimiste, la facilité avec laquelle on pourrait dépasser — et considérablement — les 20 quintaux à l'hectare permettrait toujours d'obtenir, avec

(1) F. Virgilii. — *Il problema agricolo e l'avvenire sociale* Palerme, R. Sandron, 1900.

(2) T. Poggi. — *Sul costo di produzione del frumento in Italia,* Venise, Tip. Ferrari, 1898.

un rendement plus élevé, une grande diminution sur le coût actuel, qu'on le calcule à 6 fr. 54 ou à 10 fr. 34 l'hectolitre. Poggi pense qu'en tout cas on ne peut pas appliquer ces calculs à toutes les régions de la péninsule ; et, dans les conditions actuelles de l'Italie, cela est vrai. Mais des conditions sociales et économiques permettant une plus large application des progrès techniques de l'agriculture, en favorisant partout le développement agricole, feraient augmenter toute la production nationale. Le coût des produits baisserait partout et leur prix commercial diminuerait sans qu'il y eut diminution des revenus. Ce n'est certes pas toutefois le protectionnisme qui amènera cet état de choses. Aujourd'hui, quand le marché est défavorable aux grands producteurs italiens, ils échappent doucement à la concurrence étrangère en relevant le pont-levis des droits d'entrée. Grâce à l'œuvre complaisamment protectionniste de l'Etat, ils se renferment ainsi, et les consommateurs avec eux, dans une sorte de forteresse où ils peuvent imposer à la consommation le *pain national*, plus patriotique, sans doute, mais aussi bien plus coûteux que celui qui nous viendrait du dehors sans les tarifs. « Si le blé national ne suffit pas, disent-ils, que l'étranger nous en envoie ; mais qu'un tarif de 7 fr. 50 l'élève au prix auquel nous voulons vendre le nôtre ». Quand il sera *nationalisé* de la sorte, et à cette condition seulement, les consommateurs pourront manger aussi du *pain étranger*.

Voilà comment l'Etat enlève aux grands producteurs le *stimulant*, c'est-à-dire la condition nécessaire de leur activité ; voilà comment il empêche la *sélection*, c'est-à-dire la condition indispensable au

progrès. Tant que ces deux conditions seront, comme elles le sont dans la vie bourgeoise, des conséquences de la libre concurrence, on ne pourra pas se passer de celle-ci ; de sorte que, dans le milieu social actuel, le protectionnisme va à l'encontre des lois naturelles, économiques et biologiques, de la perfectibilité.

La chose est d'autant plus grave que, s'il est une classe à qui le tourbillon de la libre concurrence doive être utile, c'est celle des grands propriétaires, trop étrangers jusqu'ici, et pour bien des raisons, à la fiévreuse activité industrielle de ce siècle. Leur indolence est telle que la remarquable diminution du prix du blé en Italie, dans ces dernières années, n'a pas amené un accroissement de production. Faut-il que le gouvernement sacrifie à cette indolence des grands propriétaires les destinées de l'agriculture nationale et l'intérêt de millions de consommateurs ?

Schippel, au Congrès national des socialistes allemands, à Stuttgart (octobre 1898), a combattu le libre échange aveugle en citant le cas où un Etat doit défendre une industrie active, pleine d'avenir, mais faible encore, contre les industries plus fortes et plus avancées des autres pays. Le parti socialiste international n'a pas résolu la question ; mais je crois que, mis en présence d'industries naissantes, le parti socialiste lui-même, libre échangiste par principe, admettrait provisoirement, en l'état actuel des choses, quelques lois protectrices. Mais, en tout cas, ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. L'Etat italien, habitué du reste à favoriser les industries naissantes en les suffoquant sous les impôts dès leurs premiers vagissements, ne peut s'ap-

puyer sur pareil argument. L'agriculture italienne n'est pas une industrie nouvelle ; elle est même, en général, très vieille et très indolente, et les tarifs douaniers ne font qu'en favoriser la décrépitude et l'inertie. Et cela est si vrai que, tandis que les grands propriétaires trouvent, dans le crédit foncier, les capitaux, et, dans le protectionnisme, les moyens nécessaires pour opérer les lentes et coûteuses transformations agricoles, on ne voit pas se produire de courant rénovateur dans la grande propriété.

Poggi préconise le protectionnisme au nom de la production agricole. Mais son principal argument est celui-ci : « Le *profit net* est représenté par la différence entre le coût de production et le prix de vente. En augmentant ce prix par des droits, on augmente l'écart et, par conséquent, les *profits nets* qui font la richesse et la prospérité d'un pays (1). » Et il ajoute que cela est dans l'intérêt même des travailleurs, parce que plus le profit est élevé, plus les travaux agricoles augmentent. Poggi croit apparemment que les profits sont généralement appliqués en Italie à intensifier les cultures. Mais qui ne sait qu'ils sont, au contraire, généralement employés à de nouvelles acquisitions de terrains ou gaspillés dans les grandes villes, si bien que ce que l'impôt enlève à l'estomac des consommateurs, au lieu de se transformer en salaire, va augmenter les rentes ou alimenter les plaisirs des propriétares ? Il nous semble que Poggi, si expert en agronomie, est un peu naïf comme sociologue.

(1) Prof. Tito Poggi. — *I dazi sui grani*, Casale Monferrato, Tip. Cassone, 1894.

Il est donc évident que le protectionnisme ne protège ni la production agricole ni les agriculteurs en général, mais exclusivement les grands propriétaires et grands producteurs ilaliens aux dépens des consommateurs et même des petits propriétaires ; ceux-ci sont contraints, pour ne pas acheter des grains artificiellement renchéris, à semer en céréales des terres absolument impropres à cette culture (les collines) ou, en tout cas, convenant mieux à d'autres : vignes, pâturages, orangers et plantes congénères, etc. En outre, leurs produits, auxquels les barrières douanières des autres Etats ferment leurs débouchés naturels, subissent une dépréciation. C'est ce qui est arrivé, par exemple, à nos vins et à nos bestiaux chassés tout à coup de France il y a quelques années.

*
* *

Protectionnisme et fonction sociale du gouvernement. — La situation économique créée par le système protectionniste est si grave que son adoption est, pour un gouvernement, un aveu d'impuissance en ce qui concerne la production agricole. En effet, l'Etat protectionniste :

1° manque à un de ses devoirs essentiels ;

2° commet un acte impolitique ;

3° tire d'une source impure les ressources du budget.

1. — Il manque à une des bases morales et économiques de son existence en augmentant artificiellement le prix des denrées de première néces-

sité et en dispensant les grands propriétaires oisifs des importants travaux agricoles auxquels, sans son intervention, ils seraient contraints par la nouvelle orientation de l'agriculture. L'Etat, en effet, ne doit pas seulement protéger la vie des citoyens contre les maux violents, mais aussi contre les maux chroniques tels que la lente détérioration des organismes produite par l'insuffisance du travail et de la consommation.

2. — Le système protectionniste est si *impolitique* qu'il est inadmissible qu'un Etat l'adopte volontairement.

Sans entrer ici dans le détail de la façon dont les grands producteurs italiens obtiennent l'appui du gouvernement, constatons seulement que celui-ci n'intervient jamais d'une manière efficace en faveur des consommateurs et promulgue, par contre, à leur détriment, les lois protectionnistes qui bercent la tranquillité béate des grands propriétaires. Or, adopter des mesures évidemment profitables à une classe de citoyens et directement et complètement nuisibles à d'autres est l'acte le plus impolitique que puisse faire un gouvernement. Tôt ou tard, en effet, il crée par là entre les groupes antagonistes des rancunes profondes — un de ces phénomènes que les socialistes baptisent du nom de lutte des classes — et semble, aux yeux du peuple qui le voit mettre dans la poche des grands producteurs ce qu'il enlève aux besoins des consommateurs, administrer la chose publique au profit exclusif d'une minorité.

3. — Le protectionnisme ne profite pas seulement aux grands propriétaires, mais aussi au budget de l'Etat, auquel il fournit une encaisse annuelle

de 240 millions. Or, il ne peut pas y avoir de preuve plus claire des conditions malheureuses où se trouve un gouvernement, car les droits de douane sont arrachés à la consommation déjà insuffisante des classes inférieures. Cette source impure de revenus peut satisfaire l'insatiable soif de l'Etat, mais elle est une cause latente de corruption pour l'organisme social.

Ainsi le protectionnisme est un phénomène de pathologie sociale dont les nations devraient se garder et dont, on peut le croire, se garderaient les hommes du gouvernement italien, sûrs d'aboutir à d'inévitables désastres, si les pressions imprévoyantes exercées par les grands propriétaires, aveuglément soucieux de leur profit immédiat, n'imposaient une ligne de conduite en contradiction avec les besoins de la production nationale.

5. — *Provinces, Communes et Caisses d'épargne.*

Les Provinces ont un budget et des fonctions administratives très bornés, une plus grande décentralisation en matière d'administration ayant été réclamée en vain jusqu'à présent. C'est pourquoi, de toute façon, elles ne pourraient pas faire grand'chose. En outre, l'esprit d'innovation fait défaut dans la plupart des conseils généraux : c'est à peine si certaines provinces sentent le devoir d'encourager, fût-ce modiquement, les chaires ambulantes d'agronomie, les comices et associations agraires, le crédit agricole, les sociétés contre le phylloxéra, etc.

Quant aux communes, ces pupilles soumis à la stricte tutelle de conseils administratifs très peu portés aux dépenses facultatives, elles sont bâillonnées. Et, du reste, n'ayant au sujet de la production agricole aucun esprit d'initiative, elles ne se plaignent pas beaucoup de ce bâillon. Il est rare de voir, comme dans la province de Parme, des communes rurales offrir de faire les frais de conférences d'agronomie (1).

Dans certains pays, et surtout en Angleterre (2), la fonction communale est véritablement entrée dans une période de renaissance depuis que les communes, avec une fréquence croissante, se chargent directement des services publics et remplacent les anciens contrats de ferme des travaux publics par un système beaucoup plus rationnel. Mais en Italie la centralisation excessive condamne les municipalités, et principalement les municipalités rurales, à une existence rachitique absolument impropre à favoriser la production agricole.

Ajoutez à cela, dans les provinces du midi surtout, un désordre chronique de l'organisme communal : cabales, empiètements de particuliers sur les biens communaux, mauvaise administration des services publics, etc. Nous pouvons donc, sans nous arrêter ici aux détails, noter que non-seulement il n'y a pas beaucoup à espérer des municipalités italiennes mais qu'il faut même au contraire, dans certaines régions, en craindre beaucoup de mal.

(1) C. Guerci. — *Istituzioni agrarie della Provincia di Parma*, Parme, L. Battei, 1895.

(2) U. Rabbeno. — *Una bella riforma agraria alle falde del Cimone* (*Riforma sociale*, Turin, 1896).

Les *Caisses d'épargne* ont, en bien des endroits, favorisé le réveil agricole partiel que l'on a vu se produire dernièrement dans certaines régions de l'Italie. Leur action s'exerçant principalement dans un milieu agricole, elles sont intéressées à l'amélioration des cultures locales. En effet, à mesure que celles-ci se trouvent dans de meilleures conditions, les Caisses d'épargne multiplient leurs succursales. C'est ainsi qu'à Milan, Bologne, Parme, Cento, Césène, Imola, Plaisance, Sienne, Rimini, Udine, etc., elles ont contribué au développement de l'agriculture par des subsides accordés aux comices agricoles, des emprunts consentis à un taux modeste (de 2 à 5 0/0), des sommes annuelles affectées à des chaires ambulantes d'agronomie ou à d'autres objets utiles. Malheureusement, dans le problème qui nous occupe, l'influence favorable de la Caisse d'épargne a une importance secondaire et subordonnée pour les motifs que nous exposerons plus loin au sujet du crédit agricole.

6. — *Les partis.*

En Italie, les partis politiques ne peuvent faire moins que de se préoccuper incessamment de l'état des campagnes. J'ai dit *de se préoccuper* — ce qui implique un souci — et non pas *de s'occuper* — ce qui exprimerait une action. Et c'est là justement ce qui se produit : tous les partis politiques italiens songent continuellement aux moyens de favoriser l'agriculture et cependant ils ne font presque absolument rien en sa faveur. Ils s'en préoccupent et, au fond, ne s'en occupent pas. Ceux d'entre eux qui exercent

une influence manifeste sur la vie publique sont : les *cléricaux*, les *libéraux* (conservateurs et progressistes), les *radicaux* (légalitaires et républicains) et les *socialistes*.

a) *Le parti clérical.*

Son activité et sa force s'affirment surtout dans les villes où il obtient un nombre considérable de suffrages aux élections non politiques et de grandes victoires dans la formation des conseils municipaux ou provinciaux.

Ce fait, en contradiction avec le fait — d'ordre spirituel — que la foi religieuse est beaucoup plus vive dans les campagnes que dans les villes, s'accorde avec cet autre fait — d'ordre économique — que la puissance financière du parti clérical est beaucoup plus considérable dans les villes et principalement dans les grandes villes. C'est là qu'il domine par les établissements de bienfaisance (hospices, hôpitaux, etc.), et qu'il trouve surtout le solide appui de l'*aristocratie noire*, l'aristocratie riche, généralement cléricale. Cependant, il ne néglige pas la conquête des campagnes, où la propagande et les protestations acharnées de ses jeunes recrues lui donnent depuis quelques années un caractère batailleur. Rappelons ici, comme indice des plus significatifs, l'histoire des Caisses rurales de crédit agricole type Raffeisen, qui, introduites en Italie par les libéraux, sont en grande partie, maintenant, entre les mains du clergé :

Caisses rurales	Libérales	Catholiques
20 juin 1883 — 6 avril 1892	63	—
6 avril 1892 — 31 décembre 1892 . .	15	27
1893.	7	43
1894.	3	101
1er janvier 1895 — 15 mai 1895 . . .	88	239
Caisses laïques devenues cathol. 1894.	12 —	12 +
	76	251 (1)

(1) P. Ardoino. — *Le casse rurali di prestiti.* (*Rivista int. di scien. soci. e disc. aus.*, mars et avril 1896).

Le parti catholique a, en Italie, une tout autre physionomie que chez les autres peuples, par suite de la question du *pouvoir temporel des papes*. Cette question lui donnant un caractère essentiellement politique, il tend à se créer une base économique dans le double but d'acquérir des partisans parmi les populations en proie à une misère croissante et de voiler cette aspiration au rétablissement du pouvoir temporel qui froisse profondément le sentiment national. Voilà pourquoi les jeunes prêtres s'agittent dans les campagnes. Mais le parti clérical n'a pas exercé jusqu'ici d'action sensiblement rénovatrice sur l'économie rurale, la production et les classes agricoles. Il est, d'abord, sans influence sur la législation, puisqu'il s'abstient de prendre part aux élections politiques et aux assemblées législatives, d'entrer à la Chambre ou au Sénat. Ensuite, son active propagande n'a su mettre en lumière qu'un seul des nombreux côtés du grand prisme de la coopération agricole : le crédit

par l'organe des Caisses rurales, dont le nombre et l'importance ne suffisent pas à lui assurer une influence considérable.

Ce parti, plein d'élan et puissant par son enthousiasme, sa discipline et ses moyens pécuniaires, est presque toujours représenté par des prêtres dans les campagnes et très rarement par des laïques. Or, les curés et les vicaires sont des profanes en agriculture. En outre, grâce aux études spéciales qui poussent leur esprit à la contemplation et aux occupations sacerdotales qui créent en eux des habitudes d'inertie physique, ils se trouvent au pôle opposé de ce qui constitue l'*aptitude* requise pour agir sur un milieu agricole.

b) *Le parti libéral.*

Le parti libéral (conservateurs et progressistes, droite et gauche parlementaires) est, depuis la constitution du royaume d'Italie, à la direction des affaires, où les conservateurs succèdent aux progressistes ou se confondent avec eux. Sa position vis-à-vis de la production agricole doit donc être examinée à deux points de vue : celui de son action législative, gouvernementale, et celui de sa puissance excitatrice et organisatrice comme parti.

Nous avons déjà parlé dans ce chapitre de l'action gouvernementale sur la production agricole italienne. Or, puisque le gouvernement a toujours été aux mains du parti libéral, démontrer son incapacité c'est, en d'autres termes, démontrer l'impuissance législative du parti politique qui, depuis plusieurs dizaines d'années, gouverne l'Italie.

Examinons maintenant l'action du parti dans

le pays. Ce parti libéral qui se recrute principalement dans les mille petits centres agricoles de l'Italie, qui tire toute sa force de l'adhésion, malheureusement inconsciente, d'une population presque exclusivement rurale, et qui cherche, par un profond instinct de conservation, à maintenir et à fortifier cette adhésion, que fait-il en faveur des classes rurales et de la production agricole ?

Sa première tâche, une fois l'unité italienne obtenue, était de former une conscience nationale. Dans le domaine de la vie sociale, il s'agissait de développer d'abord la conscience politique, encore imparfaite malgré le *Risorgimento*, provoqué et dirigé par une élite. Dans le domaine économique, il fallait d'abord donner à un pays voué à l'agriculture une conscience agricole, en secondant les rapides progrès de la science économique et les perfectionnements incessants de l'instrument technique de production.

Mais le parti libéral crut que le bien-être devait pleuvoir d'en haut, du gouvernement. Il s'occupa sans y parvenir — nous l'avons vu — de réformer l'Etat, et son action dans le pays fut à peu près nulle. Erreur fondamentale, car le bien-être social provient nécessairement des conditions générales du pays dont l'Etat n'est qu'une émanation. Il faut qu'un peuple soit intellectuellement et économiquement fort pour se donner un gouvernement éclairé et puissant. L'action qui descend du gouvernement sur la population, c'est, dans le jet d'eau lancé en hauteur, la retombée sur le sol d'autant plus abondante et plus claire qu'elle est alimentée par une source plus riche et plus limpide.

Le parti libéral italien n'a jamais, par indolence

et par peur, voulu ni osé s'occuper directement du peuple. L'indolence, ce caractère biologique des méridionaux, s'ajoute, dans notre classe bourgeoise, à la peur des trop vives revendications des classes inférieures les plus nombreuses (petite bourgeoisie et prolétariat).

L'Italie n'a presque rien de comparable au mouvement coopératif agricole, si ample et si vigoureux que, depuis plusieurs années déjà, les conservateurs ont créé en Belgique : associations pour l'achat d'engrais, de machines, de semences, de fourrages ; sociétés d'assurance pour le bétail, caisses agricoles de crédit, distilleries coopératives, syndicats pour les betteraves, raffineries sociales, sociétés d'élevage, ligues d'agriculteurs et d'apiculteurs, laiteries sociales.

Devant la puissance croissante du parti socialiste, les conservateurs belges ont senti le besoin de se créer un appui solide parmi les populations rurales, en coopérant avec elles à un travail fécond de renouvellement agricole. Et il faut reconnaître qu'ainsi, tout en se défendant fort bien, ils remplissent une fonction sociale indéniablement utile. Cette haute bourgeoisie belge n'est pas seulement le *lest conservateur* qui maintient l'équilibre du navire social, malgré les flots orageux du mécontentement populaire et la poussée des désirs inassouvis. Elle ne se sert pas aveuglément de sa prépondérance politique pour refouler la cohorte des classes inférieures assoiffées de justice et avides de leur part de pouvoir ; mais, par une intelligence éclairée de ses moyens de défense, elle barre le passage au prolétariat agressif en s'agrégeant les classes sociales qui ont le plus d'affinité avec elle, en tra-

vaillant en leur faveur, en satisfaisant leurs besoins les plus urgents, en ouvrant une large voie aux courants naturels de l'économie agricole.

C'est faire œuvre intelligente que de rivaliser avec les partis avancés dans l'accomplissement du bien : entre celui qu'elle réalise et celui que réalisent les novateurs socialistes, le bon sens populaire n'a qu'à choisir.

Le progrès a pour domaine la liberté et pour arme le bien.

Il y a certes, en Italie, des conservateurs ou des progressistes taillés sur ce modèle, mais, avouons-le, l'inertie de l'immense majorité du parti libéral italien s'oppose à l'activité des conservateurs belges.

c) *Le parti radical.*

Le parti radical comprend le groupe *légalitaire* guidé jadis par Cavallotti, et le groupe *républicain*. *Economiquement*, légalitaires et républicains se confondent ; *politiquement*, ils divergent en ce que les légalitaires croit qu'il est possible d'accomplir les plus audacieuses réformes économiques même sous un régime monarchique, tandis que les républicains soutiennent le contraire.

L'extrême gauche parlementaire, formée jusqu'à ces derniers temps de légalitaires et de républicains, s'est tout dernièrement annexé des socialistes. Elle n'a jamais été au pouvoir. Malgré son effort constant dans le sens d'une politique générale et d'une législation favorables à la petite bourgeoisie, elle ne peut, grâce à un état de choses plus fort que sa volonté et à sa ténacité, se vanter

d'avoir obtenu des résultats remarquables en fait de réformes économiques. C'est que jusqu'ici la vie politique italienne a été dominée par des tendances nettement conservatrices, qui ont rendu impossible un gouvernement radical ou même nettement progressiste.

Les radicaux italiens, représentants de la petite bourgeoisie, auraient dû, devant la résistance opposée par le Parlement, en appeler à la conscience populaire, prendre la direction de la vie économique du pays, stimuler, éclairer, grouper les énergies individuelles, et, par ces leviers, pousser le gouvernement sur la voie des réformes essentielles. Mais, comme les libéraux, ils continuèrent à compter sur les Chambres plutôt que sur la petite bourgeoisie et ils s'imaginèrent aussi que le bien peut venir d'en haut sans avoir été préparé dans les couches sociales inférieures.

Si le groupe radical italien compte beaucoup d'hommes de talent, il a néanmoins un vice d'origine. Ses principes sont surannés et datent d'avant la grandiose conception du matérialisme historique. Il est l'écho lointain des revendications proclamées par la Révolution française, le rejeton nouveau d'une très vieille souche. Ses membres, imbus de doctrines antérieures à notre conception actuelle de l'histoire, ne peuvent percevoir nettement, d'une façon claire, la vie économique telle qu'elle s'agite et fermente sous ses dehors politiques. Il y a là, en somme, une onde sentimentale de généreux élans plutôt que l'affirmation rigoureusement exacte d'un ensemble déterminé d'intérêts économiques. Car on ne saurait faire honneur à tout le parti de l'œuvre personnelle d'un de ses membres, M. Guerci,

qui seconde activement, dans sa province de Parme, un réveil agricole donnant déjà des résultats excellents. Ce député est le seul de son groupe qui ait compris la mission d'un parti radical en Italie.

d) *Le parti socialiste.*

Dans toute l'Europe, le parti socialiste poursuit aujourd'hui la conquête des campagnes et ses aspirations s'affirment avec une ardeur particulière dans les pays agricoles : en France, en Italie et en Belgique.

Ce parti s'est formé au sein d'une société industrielle, mais les principes fondamentaux de sa doctrine — matérialisme historique, lutte des classes, théorie de la plus-value, etc., — sont aussi vrais au point de vue de l'agriculture qu'à celui de l'industrie.

L'*instrument de production*, — ce pivot de l'évolution économique, selon la doctrine socialiste, — ne trouve pas l'industrie agricole dans les mêmes conditions que les autres industries. Elle en diffère économiquement. Grâce à des causes complexes que nous étudierons plus loin, l'outil technique y est relativement moins perfectionné, la *concentration capitaliste de la propriété* s'y fait plus lentement et la petite propriété y présente une résistance que Marx n'avait pas prévue.

Lors du Congrès national de Bologne (Sept. 1897), les socialistes italiens n'ont pas fait bon accueil au rapport sur l'agriculture (Gatti) qui niait la *disparition rapide de la petite propriété*, cet aphorisme que la plupart soutiennent par habitude mentale, sans doute, bien plus que par une conviction née

de l'étude patiente de la réalité. Le député Sichel, membre du groupe socialiste, avait soutenu encore l'opinion traditionnelle pendant la discussion du budget de l'agriculture au Parlement (Juin 1897). Malgré les démentis de l'observation courante et de la statistique, la croyance à la disparition de la petite propriété est devenue presque un dogme dans le domaine théorique. Il y a là un phénomène de cristallisation mentale dont n'a pas pu se défendre même le parti qui compte dans ses rangs, outre des intelligences d'élite, les moins misonéistes des tempéraments intellectuels.

Ainsi les socialistes, étant portés à croire que la petite propriété agonise sous la pression du capitalisme agricole, se gardent, *par principe,* d'entreprendre un travail quelconque d'organisation économique ou d'association agricole qui puisse lui être favorable. Ils admettent donc, officiellement, en Italie (et, en général, du reste, partout ailleurs) la nécessité d'intéresser à la politique et d'organiser économiquement le prolétariat agricole ; mais pour les petits propriétaires ils n'admettent que la propagande politique.

Il y a bien sans doute un courant socialiste favorable à une action directe sur la petite bourgeoisie agricole et à l'institution de caves coopératives, de laiteries sociales, d'assurances pour le bétail, de caisses de prêts agricoles, etc., mais il est trop faible pour s'imposer.

Il faut noter cependant que, dans le Mantouan et le Montferrat, les socialistes viennent d'ébaucher l'organisation économique de la petite propriété en vue de la production et de la manipulation des denrées agricoles. Et le Congrès de Rome

(Sept. 1900) a approuvé un ordre du jour exprimant le vœu qu'une solution définitive de la question soit formulée au prochain Congrès national.

Voilà pourquoi, insoucieux de la *production agricole*, le socialisme italien ne s'est préoccupé jusqu'ici que de la *distribution des produits*, et pourquoi, tout comme les autres partis politiques italiens, il n'a pas accompli l'œuvre de renouvellement agricole qui répondra aux aspirations et aux préoccupations générales.

7. — *Impuissance subjective de l'homme sur la production nationale.*

On tend généralement à attribuer à des personnes, c'est-à-dire à des volontés humaines, le bien ou le mal publics. Parce que, dans le drame social, des individus représentent, expriment ce bien ou ce mal, c'est à eux que s'en prennent les jugements collectifs sur les causes des phénomènes et que le sentiment collectif concentre ses espoirs et ses enthousiasmes, ses haines et ses imprécations.

Une école de sociologie, dite *subjective*, fonde aussi ses espérances et son programme d'organisation sociale future sur les *volontés humaines*. Mais pour faire dépendre tout le bien-être économique et le progrès moral futur de la volonté des hommes, il faut ne considérer que les *acteurs* et non les forces qui les font agir. Ces forces sont, au point de vue *économique*, les irrésistibles courants d'intérêts qui poussent certaines classes ou catégories sociales dans certaines directions et s'opposent fatalement aux courants d'intérêts con-

traires ; au point de vue *biologique,* les toutes puissantes influences du climat et de la race sur la nature et les spécialisations des forces individuelles.

Il n'y a pas bien longtemps, après les émeutes qui ont agité l'Italie, de la Sicile à Milan, en avril-mai 1898, un député, M. Arnaboldi, publia un opuscule où il était dit que ces douloureux phénomènes provenaient d'*un état morbide de la conscience publique,* qu'il fallait *inviter les esprits à la concorde,* compter sur *l'effort des volontés* pour la réalisation du bien public. Ainsi le « subjectivisme » peut, on le voit, s'allier à des intentions généreuses, mais il dénote surtout une connaissance superficielle des données de la sociologie.

Quand Gladstone, alors premier ministre, proposa ses lois agraires pour l'expropriation des domaines d'Irlande au profit des paysans, sa volonté se trouva aux prises avec les propriétaires dont les intérêts, fortement représentés à la Chambre des Communes et dans celle des Lords, finirent par triompher après une longue et formidable lutte.

De même, l'impérieuse volonté d'un Crispi n'a pu mener à bien un projet de loi analogue. On sait qu'en 1894, après les émeutes siciliennes, il proposa la subdivision des *latifundia* appartenant aux Œuvres pies ou à des particuliers en lots de terre à donner aux cultivateurs soit en emphytéose (biens communaux et ecclésiastiques) soit à ferme (propriétés privées). Mais une coalition des intérêts menacés, ayant à sa tête M. Di Rudini, fit avorter cette réforme. Nous pouvons donc terminer ce chapitre consacré à l'influence de la volition humaine sur la

production agricole en affirmant que les volontés, individuelles ou collectives, sont impuissantes à produire la rénovation désirée. Même si des particuliers, des associations, et les partis politiques, les Communes, les Provinces et le gouvernement même *voulaient* fortifier l'anémique production agricole nationale et accomplir l'œuvre de renouvellement ardemment réclamée par l'opinion publique, ils ne le *pourraient pas*, paralysés qu'ils sont par un état de choses qui s'impose à leur volonté.

Il arrive toujours sans doute que la pensée dans son vol idéal va bien loin au delà de l'action ralentie par sa matérialité. Mais le contraste est ici exceptionnel. Les milliers de vouloirs anxieux d'assurer un avenir fécond à l'agriculture italienne sont comparables aux douloureux désirs de mouvement du paralytique, dont les vains stimulus cérébraux se heurtent à l'inexorable inertie matérielle des membres immobilisés.

CHAPITRE III

INFLUENCE DU MILIEU SOCIAL ET DU MILIEU BIOLOGIQUE SUR L'AGRICULTURE

Nous avons vu les *volontés humaines* arrêtées par de nombreux et complexes états de choses. Examinons-les tous, rangeons-les par groupes naturels, soumettons-les à une minutieuse analyse objective, déterminons le degré de leur importance dans le problème de la production nationale. En repassant ensuite de l'analyse à la synthèse nous remonterons vers la cause centrale de ces phénomènes et compléterons par là l'étude du milieu où évolue l'agriculture italienne.

I. — *Conditions de la vie intellectuelle.*

a) *Isolement.*

Une des causes les plus évidentes de la torpeur intellectuelle est l'isolement profond où vivent la plupart des campagnards, surtout dans un grand nombre de régions de la péninsule.

Dans l'isolement, point de stimulants propres à aviver la réflexion, la formation des idées, l'esprit

d'initiative ; point de cette activité fiévreuse et féconde qui naît de la concurrence économique ou de la discussion intellectuelle.

Le physique reproduit le moral. Regardez le citadin : il marche d'un pas léger et rapide tout en regardant sans cesse autour de lui. L'expression de sa physionomie change avec une extrême facilité. Il s'arrête à tout moment pour causer et parle d'une voix brève en gesticulant avec animation. De toute sa persoune, enfin, se dégage l'intense vivacité d'une pensée tumultueuse et d'une vie bouillante.

Voyez, par contre, le campagnard : sa démarche lente et lourde, son regard placide, sa physionomie calme, son geste rare, sa parole sobre, toute sa massive personne dénotent le peu de mobilité de son esprit.

L'énergie d'un homme isolé, ou presque isolé, est une force purement individuelle. Cet homme est comparable à une machine électrique actionnée par une seule pile. Mais le citadin ne dispose pas seulement de la dose d'énergie psychique innée en lui ; il absorbe en outre toute celle que son entourage lui transmet par des contacts et des frottements incessants. Et cette force accumulée en lui se manifestera, comme le courant d'une puissante batterie, par des effets considérables.

La facilité des communications, les routes carrossables, les chemins de fer, les services postaux et télégraphiques modernes ont certainement modifié l'ancienne vie champêtre, patriarcale. Toutefois l'isolement persiste dans la campagne pendant que les agglomérations se font toujours plus nombreuses daus les villes.

Les études de M. Ammon nous serviront à mettre en relief les différences que l'action excitante de la vie des villes exerce sur le système nerveux (1). Il a démontré que l'instinct sexuel, par exemple, se développe plus précocement (trois ans plus tôt à peu près) dans les villes. On peut en outre facilement noter le contraste existant entre la précocité des enfants des villes et la lenteur intellectuelle des petits campagnards, même dans des conditions économiques toutes pareilles.

L'isolement entretient une incrustation d'inertie et de misonéisme sur la vie intellectuelle de l'homme des champs, et sa torpeur psychique, sa méfiance aveugle ou sa répugnance envers les nouveautés, sa résignation fataliste créent aux meilleures et plus fécondes audaces du mouvement agronomique un obstacle, secondaire sans doute, mais réel, que les audacieuses tentatives de l'industrie ne connaissent pas dans les grandes villes.

b) *Instruction générale.*

Il faut ajouter à l'effet de l'isolement celui d'une ignorance presque complète. Le nombre des illettrés a un peu diminué en Italie. En 1871, les individus — hommes ou femmes — incapables de signer leur acte de mariage formaient une proportion de 67,23 % et les conscrits illettrés (armée et marine) une proportion de 63 %. En 1895, le chiffre des nouveaux mariés complètement illettrés n'était plus que de 45,88 % et celui des conscrits de 40,60 % (2).

(1) Otto Ammon. — *Die natürliche Auslese beim Menschem*, Iéna, 1893, page 243.

(2) *Annuario statistico italiano*, 1898.

Mais la proportion actuelle de 42 % est encore très haute, surtout si on la compare à celle des autres nations (1) :

PAYS	ILLETTRÉS
Saxe	0,0 %
Bade	0,0
Norvège	0,2
Prusse	0,4
Suisse	0,8
Pays-Bas	7,3
France	9,4
Angleterre	14,0
Belgique	16,0
Hongrie	36,0
Italie	42,0

Bellune est la seule province de l'Italie où le nombre des enfants que la loi oblige à fréquenter l'école corresponde à celui des écoliers. Dans les 68 autres il y a un écart plus ou moins grand entre les deux chiffres — écart de 20 à 25 % pour 29 provinces, et pour 19 autres de 50,70 %. Il ressort de cette statistique qu'en 1895 sur 2.975.910 enfants qui auraient dû être inscrits aux cours élémentaires, il n'y avait que 1.670.092 inscrits. Ainsi, 805.818 enfants environ éludent chaque année, de la façon la plus complète, l'*obligation scolaire* !

L'absence de connaissances générales empêche toute conception large et claire de la vie sociale moderne et, par conséquent, des conditions nouvelles que le perfectionnement de l'outillage fait à chaque agriculture nationale et aux rapports économiques complexes des divers pays.

(1) *Bull. de l'Inst. intern. de stat.*, 1892, t. VI.

Le gouvernement, dans les conditions politiques et budgétaires actuelles, ne peut pas appliquer efficacement la loi sur l'instruction primaire. Celle-ci a été confiée aux Communes, mais les inspecteurs observent que « l'instruction populaire est détestée « et entravée par la plupart des administrateurs « communaux et aussi par bon nombre de gros « bourgeois (1) ».

a) *Instruction agricole.*

Naturellement, le manque de connaissances se rattache à l'absence de notions générales. Nous ne sommes en Italie qu'au tout commencement d'une véritable organisation de l'agronomie.

Nous avons aujourd'hui : 10 écoles supérieures, 8 écoles spéciales d'agriculture et 26 fermes écoles ; 16 écoles libres subventionnées ou non par le gouvernement; 23 chaires ambulantes d'agronomie; 5 chaires ambulantes de viticulture et d'œnologie.

Nous avons en outre 14 stations d'expériences générales ou spéciales d'agriculture, 5 laboratoires de chimie agricole et quelques laboratoires pour le vin ou pour le beurre annexés aux écoles spéciales.

Cet ensemble ne peut suffire sans doute à une grande nation agricole, mais surtout l'enseignement populaire agricole est défectueux. Il n'est donné que dans quelques provinces et même il est souvent borné à l'étude spéciale d'une seule

(1) *L'istruzione elementare nell'anno scolastico 1895-96* (Enquête Torraca. Ministero di Pubbl. Istruzione. Rome, 1897, page 66).

branche de l'agronomie : culture des fruits, viticulture ou zootechnie.

Les chaires ambulantes d'enseignement général ou spécial sont encore bien peu nombreuses et de rares provinces ont recours aux comices agricoles, si utiles et que l'on a mis à profit partout où il y tendance à une reprise de l'agriculture.

En ce qui concerne l'instruction dans les écoles élémentaires, quelques-unes — 471 en tout — ont donné des notions d'agriculture en 1895.

Le gouvernement italien alloue un million et demi par an environ à l'instruction agricole. Cette somme est presque entièrement absorbée par les fermes écoles. Pour les subsides à accorder aux écoles et aux colonies, pour les enseignements spéciaux, les cliniques ambulantes, les bourses d'études dans les instituts agricoles nationaux ou étrangers, les voyages d'instruction, l'enseignement de l'agriculture dans les écoles élémentaires, les conférences de professeurs sédentaires ou les chaires ambulantes, il dispose annuellement de... 50.000 francs environ !

Ainsi, l'enseignement agronomique commence à peine en Italie. Les conditions ambiantes y sont encore défavorables à son développement, et sauf dans quelques rares régions qui ne doivent pas nous faire oublier les autres, l'agriculture italienne marche aveuglément sur les brisées de l'ancien empirisme.

En 1897-98 le budget de prévision de l'agriculture fixait une somme de 1.560.015 francs pour l'enseignement agricole et — fait digne de remarque — elle était de 2.052.827 francs dans le budget de 1890-91. Nous marchons à reculons ! Et pen-

dant ce temps la France consacre à son enseignement agricole des fonds de plus en plus considérables, plus de 4 millions aujourd'hui (1) !

Voilà encore une preuve de l'impuissance du budget et de la défectueuse organisation des administrations locales.

2. — *Les conditions sociales.*

a) *Politique générale.*

Après avoir noté que l'impuissance financière du ministère de l'Agriculture est une conséquence de l'orientation actuelle de la politique italienne, voyons s'il est permis d'espérer un changement de cette orientation et une plus considérable intervention financière du gouvernement en faveur de l'agriculture nationale. L'Italie pourrait-elle adopter une politique où ses *frais de défense* seraient moindres et les fonds destinés à l'agriculture et à l'industrie plus considérables ? Mais, d'abord, les complications diplomatiques ne sont pas des nœuds gordiens qu'un Alexandre, en arrivant au pouvoir, puisse trancher d'un coup. En outre, comment espérer l'action lente qui arracherait l'Italie à sa situation actuelle ? La vie politique italienne est dirigée par des classes et des éléments convaincus que, — pour maintenir le prestige national au milieu des inévitables conflits économiques qui se déroulent dans les pays prêts à s'émanciper commercialement de l'étranger, pour assouvir la soif

(1) P. P. Dehérain. — *Les engrais, les ferments de la terre*, Paris, Rueff, 1895.

générale de colonies militaires, — l'Italie a besoin d'une position éminente, assurée par de solides alliances et une puissante organisation militaire.

D'autre part, la politique bourgeoise est dominé : par l'*individualisme*, qui rejette toute intervention importante du gouvernement dans le domaine de l'économie nationale. L'initiative individuelle devrait seule, selon cette opinion, même sous le manteau de plomb du fisc, développer les germes de la productivité nationale.

Ainsi, la *mégalomanie latine* (colonies militaires de Massaouah et de Saint-Mün), *intérêts économiques des classes riches* (colonie commerciale du Bénadir et droits de douane) et l'*individualisme bourgeois* s'unissent pour rendre immuable l'orientation actuelle de la politique italienne.

b) *Comment l'Etat intervient en faveur de l'économie nationale.*

Il faut rattacher aux conditions politiques de l'Italie les fautes commises par le gouvernement dans ses encouragements à l'économie nationale, erreurs dont il a déjà été question.

Le parlementarisme bourgeois laisse les portes ouvertes à des influences, des compromissions politiques qui, en l'absence d'une conscience populaire capable de contrôler les actes du gouvernement, troublent les fonctions de l'Etat.

Si cette plaie existe autre part que chez nous, il faut pourtant reconnaitre qu'elle n'est nulle part aussi grave. Le gouvernement est, surtout dans certaines régions, considéré comme un plat savou-

reux qu'entourent des nuées de mouches avides, acharnées et bourdonnantes : députés, sénateurs, fonctionnaires demandent, avec l'invincible ténacité de l'intérêt personnel, des travaux publics qui avantageront telle province — ou même tel entrepreneur — et ne seront peut-être pas en harmonie avec les besoins généraux de l'économie nationale. Le gouvernement ne peut se soustraire à cette multitude de pressions. Pour se ménager l'influence électorale et parlementaire de tous les postulants, il satisfait au hasard et souvent convulsivement aux mille requêtes individuelles, se mettant ainsi dans l'impossibilité de satisfaire convenablement les besoins généraux essentiels.

En Angleterre, le tempérament et les mœurs ont été un remède naturel contre la plaie du parlementarisme. Les Anglo-Saxons, habitués à compter surtout sur eux-mêmes, agissent sans trop se préoccuper de l'appui du gouvernement, dont ils sont les juges et non les parasites.

Cependant nous ne faisons pas chorus avec les ennemis du régime parlementaire, la meilleure des constitutions politiques que la bourgeoisie puisse se donner. S'il fonctionne mal en Italie, cela ne dépend pas d'un vice essentiel, mais du niveau trop bas auquel une minorité cupide a maintenu la vie économique et intellectuelle de la majorité du peuple italien.

c) *La dette publique.*

Nous avons parlé de la situation défavorable que la dette publique crée à la production agricole. N'y a-t-il pas moyen de remédier à cet état

de choses? Le gouvernement peut envisager deux façons d'y parvenir : *tendre à diminuer la dette publique*, ou *diminuer les intérêts* payés aux détenteurs des titres de rente.

La réduction de la dette a été le rêve des restaurateurs de l'unité italienne ; mais elle n'a cessé de croître en même temps que les impôts. De sorte qu'aujourd'hui l'Italie « est incontestablement au premier rang pour l'importance de la dette publique comparée à la richesse nationale, de même que pour la proportion entre le chiffre de cette dette et celui de l'actif du budget (1) ». On ne peut plus maintenant en espérer l'extinction. Il faut même, après avoir constaté son accroissement progressif dans le passé, croire à une progressive augmentation future. Mais peut-on en *diminuer l'intérêt?* Ce serait facile, s'il ne fallait toucher au profit d'une classe puissante, qui s'opposerait victorieusement aux efforts des ministres les plus populaires. S'il y en avait un qui eût l'audace de proposer la réduction, il succomberait sous l'assaut du monde de la Banque. L'histoire parlementaire de la France contemporaine nous offre un exemple frappant de la force de ce monde-là.

En 1881, le programme ministériel de Gambetta comprenait le rachat des chemins de fer des mains des actionnaires qui les détiennent depuis 1838, au grand détriment de la population française (il lui en coûte, paraît-il, un demi milliard par an). Le monde de la finance, menacé de perdre une source si abondante de gains faciles, engagea contre le ministère Gambetta une lutte formidable

(1) G. Giolitti. — *Discours à la Chambre des députés*, Rome. Actes Parlementaires. Séance du 17 févr. 1898.

dirigée par Rotschild lui-même. Gambetta représentait dans cette lutte l'intérêt général, Rotschild le profit égoïste de quelques banquiers; et c'est pourtant à lui et à ses acolytes que demeura la victoire. Le ministère, talonné par une meute de politiciens et de journalistes, fut abattu en six semaines. Deux ans plus tard, M. Rouvier et M. Raynal, moins scrupuleux que Gambetta, renouvelaient la convention qui laissait aux capitalistes la propriété des chemins de fer et subordonnait l'intérêt général à des intérêts particuliers.

Le ministère italien qui voudrait toucher dans le même sens à la dette publique éprouverait un sort pareil. Les ministres le savent et ils se garderaient bien d'affronter une lutte aussi périlleuse. Et l'intérêt de la dette demeure immuable.

3. — *Organisation administrative.*

Centralition. — Le besoin d'unité et d'indépendance de l'ancienne Italie était contrarié par sa configuration géographique. Bande étroite de terre qui s'allonge du nord au sud, à travers des climats et, par conséquent, des aptitudes, des mœurs et des besoins très divers, ses conditions naturelles la rendaient réfractaire à l'unité quand des moyens de transport primitifs mettaient une distance énorme entre ses différentes parties. Ce n'est que dans le siècle où la vapeur et le télégraphe ont transformé la vie régionale en vie internationale, et grâce à la croissante facilité des communications que l'enthousiasme patriotique, alimenté par d'antiques et glorieuses traditions, a pu réunir en un seul corps

des pays ethnologiquement et économiquement disparates.

Au moment de cette fusion, l'union sentimentale des âmes empêcha de voir la diversité des conditions matérielles des provinces et on ne tint pas compte des incompatibilités biologiques dans l'organisation administrative du nouveau royaume. Même, la désagrégation étant le spectre, l'ombre de Banco, de tous les Italiens d'alors, on crut qu'il serait sage d'ajouter le ciment administratif au lien politique pour consolider l'unité. Et l'Italie eut une organisation administrative centralisée qui resserra en une étreinte suffocante ses diverses régions.

Or, de toutes les fonctions de la vie nationale, celle à laquelle l'engrenage compliqué de la centralisation administrative fit le plus de tort fut l'agriculture. Et cela se conçoit, car elle présente en Italie, par suite des conditions très diverses des milieux, des aspects si variés qu'ils reflètent, à vrai dire, tous les aspects épars dans tout le reste de l'Europe; c'est un véritable phénomène de cosmopolitisme agricole sous tous les rapports, de la qualité et de la situation des terrains, des conditions climatologiques, des modes de propriété et des contrats agricoles, etc. Il aurait fallu, par conséquent, pour assurer la régénération de cette production agricole d'où les citoyens et l'Etat tirent une si large part de leur subsistance, constituer et développer progressivement, dans chaque milieu, des corps ayant une large mission *administrative et technique*.

Et, par contre, on n'eut, en fait d'administrations locales, que les Communes et les Provinces.

Ces succursales étiques auxquelles l'Etat délègue l'exécution des devoirs — formels plutôt qu'essentiels — qu'il ne peut absolument pas exécuter, malades de toutes les maladies de l'Etat, non point vigoureuses et autonomes mais faibles et subordonnées, ont fait dans ces conditions d'irresponsabilité la triste figure que font toujours les irresponsables. A l'instar des étudiants irréfléchis et flâneurs, abusant sans scrupule du crédit qu'ils doivent au nom de leur père, elles descendirent la pente désastreuse des dettes. Celles-ci s'élevaient, lors de la constitution du royaume d'Italie, à un milliard 350 millions, et ce chiffre continue à grossir sans que rien d'important ait été fait en faveur de la production nationale.

La centralisation n'est pas d'ailleurs, et tant s'en faut, l'unique misère de nos administrations publiques. « Notre vie politique et notre organisation bureaucratique, remarque Virgilii, tendent à perpétuer le désordre qui traîne après soi un gaspillage énorme de la fortune nationale (1). »

4. — *Système social.*

a) *Absentéisme.*

Souvenirs historiques. — L'absentéisme n'est pas un phénomène nouveau, caractéristique de la société bourgeoise de ce siècle. Le luxe superbe des riches *cives* de l'ancienne Rome et les folles prodigalités des rois, des nobles et du clergé à la

(1) F. Virgilii. — *Ordine amministrativo* (*Riforma sociale*. Turin, mai 1898).

cour de France aux XVIIe et XVIIIe siècles étaient alimentés par les revenus de vastes domaines, que leurs propriétaires exploitaient à distance avec l'acharnement le plus aveugle.

Plus anciennement encore, les riches Spartiates vivant dans les villes partageaient leurs propriétés lointaines entre leurs Ilotes, dont ils exigeaient, comme redevance annuelle, la moitié à peu près de la récolte (1).

L'absentéisme est donc un phénomène très ancien et pour en trouver l'origine il faut remonter aux premières époques de l'agriculture. Roscher dit :

« Quand un peuple encore barbare s'adonne à l'agriculture, les gros propriétaires ne s'occupent pas de faire valoir le sol. Se dédiant uniquement à la guerre et à la politique ou s'abandonnant à une vie agréable, ils partagent leurs biens entre leurs serviteurs et entretiennent leurs maisons par les tailles qu'ils lèvent sur eux. Plus tard, la rente foncière augmente et l'agriculture revêt le caractère d'une industrie lucrative à mesure que la monnaie s'introduit dans la vie économique des peuples : dès lors, les possesseurs des terres ont un plus grand intérêt à diriger eux-mêmes l'exploitation de leurs propriétés » (2).

Ainsi, selon Roscher, l'absentéisme est contemporain des premières exploitations (« quand un peuple encore barbare s'adonne à l'agriculture... »)

(1) PLATO. — *De Leg.*, VII, pag. 806. Confr. Müller, *I Dorii*, II, pag. 34 et suiv.

(2) G. ROSCHER. — *Economia dell'agricoltura e delle materie prime* (Biblioteca dell'Economista, t. I, pag. 697, 1873).

et il diminue à mesure que l'agriculture se perfectionne et devient *lucrative*.

Les faits ne nous semblent pas s'accorder avec l'affirmation du grand économiste allemand.

S'il était dans le vrai, le *faire-valoir* du propriétaire devrait succéder habituellement dans l'histoire du contrat agricole au très ancien système du *colonat partiaire* (à la moitié, au tiers, etc.), tandis que celui-ci est, au contraire, habituellement remplacé par le *bail*, forme de contrat qui date d'une époque où l'évolution agricole était assez avancée. Or, cela se produit quand, selon la thèse de Roscher, « les possesseurs de terres ont un plus grand intérêt à diriger eux-mêmes l'exploitation de leurs propriétés ». Aujourd'hui encore le faire-valoir est, nous le voyons bien en Italie, moins fréquent que le colonat partiaire ou les baux.

L'histoire de l'agriculture prouve, au contraire, qu'à l'absentéisme du colonat partiaire s'est ajouté et en partie substitué celui du fermage, qui serait à son tour remplacé par celui des actionnaires, si l'agriculture devenait une grande industrie. Nulle part, en effet, l'absentéisme n'est plus complet que dans les grandes entreprises, les mines et les usines, où les capitalistes — propriétaires exclusifs ou possesseurs d'actions — ne consacrent pas une parcelle de leur énergie à des exploitations dont la gestion administrative et technique est confiée à des directeurs et à des ingénieurs mercenaires.

Non, Roscher se trompe et l'absentéisme, loin d'affecter exclusivement l'agriculture primitive, suit, en se modifiant, les vicissitudes de l'économie agricole jusqu'à sa dernière période. Il n'est donc

pas lié à une époque déterminée de l'évolution agronomique mais aux conditions du milieu social en tant qu'elles donnent la prééminence absolue, la souveraineté guerrière ou économique, à un homme sur un autre.

Il n'est pas même vrai de dire que l'absentéisme est né avec la propriété privée. La possession du sol était encore collective et l'intelligence humaine commençait à peine à substituer une agriculture rudimentaire à la chasse, à la pêche et au pâturage que, déjà, le travail des champs pouvait être imposé par le maître à son esclave ou par la tribu victorieuse à la tribu asservie. Dès lors, les propriétaires qui partaient à la guerre ou en tout cas dédaignaient les travaux agricoles pouvaient être absentéistes.

La propriété collective existait encore dans les tout premiers temps de la puissance de Rome. L'agriculture y était assez avancée déjà puisque les anciens Romains cultivaient le blé, l'olivier, la vigne, les légumes, etc. Or, Mommsen écrit :

« Nous avons déjà indiqué que, dans les premiers temps, la terre labourable était cultivée en commun, probablement par les différentes *gens*. Chacune d'elles cultivait sa propre terre, et en distribuait ensuite le produit entre les différents foyers qui en faisaient partie. Il y a, en fait, une relation intime entre le système de la culture en commun et la forme de la société en *gentes*. Plus tard encore, à Rome, la résidence commune et la culture en commun, quand il y avait des co-propriétaires, était très usuelle. Les traditions mêmes de la loi romaine nous montrent que la richesse consistait primitivement en bétail et en droit d'usage de la

terre et que le sol ne fut divisé que plus tard en propriétés particulières (1) ».

Et plus loin il ajoute :

« Il n'est pas probable que les esclaves ou les journaliers fussent *ordinairement* employés aux travaux de la ferme », ce qui indique, au moins par exception, la possibilité du travail agricole des esclaves ou des salariés et, par conséquent, de l'absentéisme, même sous le régime de la propriété commune.

Le propriétaire d'esclaves ou de serfs pouvait faire surveiller les travailleurs des champs par des régisseurs (*villici*) ou encore céder son exploitation à des métayers (*partiari*). Il est digne de remarque cependant qu'en général les anciens Romains ne connaissaient pas la ruineuse institution des agents intermédiaires et que : « Le propriétaire n'était guère moins enchaîné à la terre que le travailleur ou le métayer. Il voyait toute chose et y prenait part, et le riche Romain regardait comme l'honneur le plus grand celui d'être estimé bon propriétaire » (2).

L'absentéisme se manifesta d'une façon beaucoup plus grave, surtout en France, à la fin du Moyen Age et dans les siècles qui précédèrent immédiatement la Révolution, quand la vieille aristocratie féodale, avide de plaisirs et de luxe, accourut de toutes parts dans les salons de la capitale et à la cour des rois. Jamais les campagnes ne furent plus abandonnées et en même temps plus exploitées de loin par des propriétaires insouciants. Le

(1) Mommsen. — *Storia Romana*, t. I, page 169.
(2) Mommsen. — *Op. cit.*, t. I, page 175.

produit des terres était réduit à néant, les disettes étaient fréquentes et terribles (1).

Après la Révolution, la subdivision croissante des grands fiefs en des milliers de domaines petits ou moyens fit rêver d'une généralisation de la propriété privée, d'un avenir où chacun serait à la fois maître et cultivateur d'un espace de terrain suffisant à son entretien et à celui de sa famille, C'eût été la fusion du *capital* et du *travail*, la disparition de l'absentéisme. Mais la tendance à la répartition naturelle de la propriété subit un temps d'arrêt et le nombre des lots de très vaste ou de moyenne étendue ne diminua pas pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Voilà pourquoi nous avons pu constater dans le chapitre précédent que l'absentéisme sévit encore à tous les degrés de la propriété et surtout dans la moyenne et la grande.

Le siècle qui vient de finir a, par les carrières libérales, les industries, le commerce, l'armée, la magistrature, la vie politique et la diplomatie énormément élargi le cercle de l'activité bourgeoise.

Le courant qui pousse à la vie urbaine est une cause nouvelle d'absentéisme. Il force à abandonner la culture des terres aux travailleurs moyennant des contrats qui permettent un minimum de surveillance et d'intervention économique de la part des milliers de propriétaires vivant au loin dans les villes. Ajoutons à tout cela l'augmentation continuelle des propriétés collectives (Œuvres pies, Biens ecclésiastiques, Etablissements de genres divers) où l'absentéisme se manifeste toujours de la façon la plus absolue.

(1) H. TAINE. — *L'ancien régime*, Paris, Hachette, 1887, pages 130 et suiv.

*
* *

Essence et conséquences de l'absentéisme. — Nous avons noté que les propriétaires (actionnaires) des grandes entreprises, mines ou usines vivent souvent loin de ces établissements, de sorte que l'absentéisme n'est pas uniquement un phénomène agricole. Le mot cependant n'a été créé et n'est usité que par rapport à l'agriculture. Cela se conçoit d'ailleurs, car il exprime quelque chose de plus que l'absence du propriétaire. Dans la grande industrie, quand même que le capitaliste s'absente, le *capital* et les *techniciens* demeurent, celui là pour alimenter et renouveler incessamment l'entreprise, ceux-ci pour lui donner l'orientation la plus exacte et l'impulsion la plus vigoureuse. Mais l'agriculture moderne n'attire pas encore les grands capitaux et elle se trouve, par conséquent, dans les conditions de la *petite industrie*, où la présence du patron-directeur est toujours nécessaire. Que celui-ci s'éloigne ou néglige ses affaires, elles périclitent aussitôt et la vitalité commerciale, la direction technique, l'aliment financier, tout ce que le sens commun exprime par le proverbe « l'œil du maître engraisse le cheval », viennent à leur manquer. De même, la prospérité de la petite, de la moyenne ou de la grande propriété est toujours liée à la présence du propriétaire. Le *chef d'exploitation* qui se substitue au maître n'a pas d'habitude les connaissances nécessaires pour bien remplir son rôle ni un intérêt direct à avoir des initiatives fécondes. Le *métayer* n'est que le bras ; quand l'in-

telligence et la richesse d'un propriétaire attentif lui font défaut il laisse tout à l'abandon. Le *fermier* n'a pas généralement les capitaux et les connaissances nécessaires ; il n'est pas assez intéressé aux travaux de longue haleine.

Ainsi, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des grandes entreprises modernes, l'entreprise agricole, grâce au système social et aux modes de contrats actuels, est dépourvue de capitaux et d'orientation technique quand elle n'est pas sous la surveillance et la direction immédiates du propriétaire. Voilà pourquoi l'absentéisme est une des plaies les plus douloureuses de l'agriculture.

Ce triste phénomène n'est pas une spécialité de l'Italie : il dépend de conditions sociales analogues dans tous les pays, malgré la diversité des milieux. Telle région de la Belgique (Hesbaye) a des communes rurales où 80 et même 90 % des terres appartiennent à des gens qui ne vivent pas sur les lieux. Il n'y a, à Thorembais-les-Béginnes, que 60 hectares sur 700 dont les propriétaires résident dans le pays (1). En France, sur 4.835.000 propriétaires de biens-fonds, 1.309.000 habitent la ville et sont, par conséquent, absentéistes (2).

*
* *

L'Etat et l'absentéisme. — Peut-on, pour remédier à cet état de choses, invoquer l'intervention de l'Etat ? Nos lois, notre système social actuels permettent-ils d'obliger un homme à quitter une

(1) Destrée et Vandervelde. — *Op. cit.*
(2) D. Zolla. — *Op. cit.*, page 346.

existence brillante dans l'armée, la diplomatie, la politique, ou les loisirs des grandes villes pour aller faire valoir ses biens-fonds incultes ?

Peut-on imposer l'activité champêtre au propriétaire exerçant une profession ? ou contraindre le propriétaire capitaliste à employer modestement dans l'agriculture des capitaux que sollicitent des entreprises financières, des industries ou des usages plus lucratifs ?

Non, les lois actuelles ne donnent à l'Etat aucun droit d'imposer ces choses. Il est désarmé maintenant contre l'absentéisme.

Et des lois nouvelles tendant à limiter la liberté presque absolue de la propriété privée seraient certainement mal accueillies dans nos assemblées législatives. Outre que, sous le régime de la propriété privée, elles seraient, en tout cas, difficilement applicables et facilement tournées, l'*individualisme économique* bourgeois dont s'inspirent les deux assemblées législatives, principalement formées de grands propriétaires ou de leurs représentants, opposerait toujours d'invincibles obstacles à leur adoption. Car, pour les grands propriétaires, l'absentéisme est chose si commode qu'ils ne s'en priveront pas volontairement.

b) *Orientations naturelles de l'agriculture.*

Chaque région agricole, subissant l'influence des nouveaux moyens de communication et de transport, des nouveaux débouchés pour l'exportation, des concurrences nouvelles amenant le rabais du coût des produits, est tenue maintenant de se conformer aux exigences du marché international.

Ces exigences sont telles qu'elles imposent des orientations nouvelles et fécondes, de continuels perfectionnements techniques et des transformations de cultures pour résister à la concurrence étrangère. Or, si l'absentéisme est un obstacle aux perfectionnements techniques, le protectionnisme en est un aussi, et des plus graves, à l'orientation naturelle des cultures vers les spécialisations agraires. Celles-ci, exigeant un apport nouveau de capital et de travail, les intérêts personnels, refoulés et troublés par les tendances naturelles de l'économie agricole, recourent au protectionnisme pour les entraver.

Le protectionnisme n'est possible que dans un système social où le gouvernement est l'instrument de la prépondérance politique et économique d'une seule classe sociale ou d'un petit nombre de classes sociales agissant au détriment de toutes les autres.

3. — *Le milieu économique.*

a) *Le capital agricole. Absence de parallélisme entre le capital industriel et le capital agricole.*

L'évolution économique au XIXe siècle a directement subi l'influence des inventions qui, par l'électricité, la vapeur et les nouveaux procédés chimiques, ouvraient une carrière nouvelle et infinie à l'activité humaine.

C'est grâce aux progrès de la science qu'ont pu se produire des entreprises internationales telles que le percement de l'isthme de Suez, la facile exploitation des mines, la croissante multiplicité des réseaux de chemins de fer, l'énorme développe-

ment des industries, et, partant, du commerce, les échanges rapides et vertigineux de l'argent, le grand rôle de la Bourse.

Il a fallu naturellement réunir des capitaux considérables pour atteindre à ces manifestations grandioses de l'activité sociale. On y est parvenu le plus souvent par le concours de beaucoup de personnes, c'est-à-dire par le système des actions, grâce auquel les plus humbles comme les plus importantes fortunes peuvent aujourd'hui coopérer à de grandes entreprises : canaux, routes, exploitations minières, établissements industriels et autres. Le progrès technique a par conséquent créé au capital une foule d'emplois souvent très lucratifs.

La plupart des capitaux privés sont, dans les nations modernes, absorbés par ces emplois. Il y a en outre, à l'usage des personnes très prudentes, une autre catégorie, constituée par les dettes publiques de l'Etat, des provinces, ou des villes, qui donnent des profits moins élevés mais beaucoup plus sûrs.

Le capital va fatalement là où il peut s'employer le plus lucrativement, commodément et sûrement. Or, dans quelle condition se trouve l'agriculture, considérée comme emploi de capitaux, quand on la compare aux emplois ci-dessus ?

*
* *

La rente foncière. — Pour réaliser un profit, l'agriculteur comme l'industriel a besoin d'un *outillage technique.* Les instruments de production se réduisaient à bien peu de chose dans l'ancienne

agriculture : une charrue primitive, la herse, quelques outils servant à faucher, piocher, bêcher ou effectuer des transports, le fumier de l'étable. C'était à peu près tout.

L'agriculture moderne tend à progresser sans cesse techniquement par ses machines, ses engrais chimiques, ses instruments perfectionnés, ses règles spéciales pour l'élevage des bestiaux, etc., si bien que son outillage est aujourd'hui très complexe. On peut même affirmer que *pour obtenir des profits élevés, il faut, dans l'industrie agricole, un outillage plus complexe que dans les autres industries.*

Les usines pour ouvrages en métal ou en bois se fondent sur la mécanique, de même que les filatures (machines) ; les verreries, sur les lois de la chaleur ; les fabriques de matières colorantes, alimentaires et médicamenteuses, sur la chimie, etc. Ainsi, pour chaque industrie, l'outillage se base soit sur une branche de la physique, soit sur la chimie.

Or, l'outillage agricole relève à la fois des diverses branches de la physique (machines, constructions hydrauliques, thermo-siphons), de la chimie (engrais), de la zootechnie (élève et sélection des animaux), de la géologie (étude et analyse des terrains), de la bactériologie (maladies des animaux et des plantes, chimie des ferments). En outre, le travail manuel y est encore nécessaire, même dans les exploitations les plus avancées, pour les défrichements, les plantations, la viticulture, etc.

Ce n'est pas tout : l'industrie agricole n'est pas seulement *plus complexe*, elle est aussi *plus coûteuse* que les autres et représente une plus haute capitalisation.

Sorel (1) répète, d'après un staticien originaire de la Lombardie, que « la valeur actuelle des terrains dans la haute Lombardie, terre classique de la culture intensive, ne représente que les dépenses faites pour obtenir leur degré d'irrigation et de fertilité actuels. »

Mais si on calculait le capital représenté par les propriétés sises sur nos collines toscanes, par exemple, en tenant compte des frais énormes d'ameublissement, des innombrables murs de soutènement, des constructions que le transport des matériaux rend si coûteux, des fumures nécessaires à la fertilisation de ces terrains où abonde le tuf, on verrait bien que leur valeur ne représente pas un tiers des dépenses faites pour les mettre dans leur état actuel.

Hérisson, cité par Sorel, dit que « les nations civilisées et riches, seules, peuvent jouir d'un système d'irrigation parce qu'il faut pour l'établir de très grands capitaux et un très long espace de temps ».

Que l'on songe à toutes les dépenses ultérieures, plantations, défrichements, drainage, constructions, outils, capital vivant, avances, amendements, etc., et on comprendra facilement que cette capitalisation, jointe au prix d'acquisition des terrains, rend, surtout dans les propriétés à culture intensive, une grande entreprise agricole moderne plus coûteuse qu'une grande entreprise industrielle.

Voilà donc d'abord deux caractères qui différencient l'agriculture des autres industries : la

(1) G. Sorel. — *Notes pour les bases de règlements d'arrosage*, Latrobe, Perpignan, 1891.

complexité plus grande et le *coût* plus élevé de son outillage.

Mais il y en a un autre, et très important : *la résistance du milieu naturel*. Presque entièrement éliminée dans l'industrie, depuis que les forces motrices naturelles (cours d'eau) ont été remplacées par la vapeur, ou l'électricité, cette résistance demeure très étendue, très puissante, très restrictive de la production en agriculture.

Grâce à son indépendance du milieu naturel, l'industrie a des machines incessamment actives et une production « immédiate » et « continue ». Immédiate, car, en quelques heures ou en quelques minutes l'industrie sait tirer de la matière première un produit achevé ; (tissus, outils, armes, aliments), continue, car le labeur industriel se poursuit sans interruption toute l'année, tous les jours, à toute heure.

Les travaux des champs durent presque toute l'année mais leurs résultats sont intermittents et se réalisent à des époques fixes, déterminées pour chaque produit, car, à l'exception de quelques cultures spécialisées dans les serres, la production agricole est subordonnée aux « résistances passives et actives » du milieu naturel.

Les « résistances passives » proviennent surtout du *cycle des saisons* et des *lois de la physiologie* végétale et animale (développement des semences, élevage des bestiaux). Bien loin, par conséquent, d'être immédiate et continue, la production agricole suppose une longue attente et elle est périodique, c'est-à-dire beaucoup plus restreinte que la production industrielle. Il est vrai que les progrès continuels de l'outillage diminuent peu à peu les

résistances passives du milieu naturel. Certaines cultures(par exemple, les légumes, fruits ou fleurs), sont parvenues à s'émanciper du cycle et des conditions climatériques des saisons, grâce à des systèmes techniques artificiels permettant des maturations très précoces et même hivernales dans les pays les plus froids. Mais ce ne sont là que des victoires partielles et lentes que, seuls, de considérables perfectionnements ultérieurs pourront généraliser. Elles ne peuvent pas d'ailleurs, même dans les plus récentes applications exceptionnelles, donner à la production agricole, comme à l'industrielle, un caractère « d'instantanéité » et de « continuité ».

Les résistances actives du milieu naturel proviennent des troubles atmosphériques (grêle, sécheresse, gelées excessives ou intempestives, pluies, vents) et des maladies parasitaires des végétaux ou des animaux (microbes du sol, de l'eau, de l'air). Sans doute, l'homme oppose, même à ces résistances actives et avec un succès toujours plus grand, des freins d'ordre technique (remèdes contre les maladies) ou économiques (assurances) ; mais elles subsistent au détriment de la production agricole, qu'elles contribuent à maintenir dans des conditions moins favorables que la production industrielle.

Le manque de production « immédiate » impose à l'agriculture de longues périodes de préparation : la viticulture, par exemple, exige, pendant une période de cinq à six ans, en attendant la première récolte, une mise de fonds infructueuse. On peut en dire autant de la culture de tous les fruits. Pour les oliviers et les forêts l'attente dure des dizaines

d'années. La transformation d'un terrain pauvre ne s'obtient pas non plus d'une année à l'autre. En général, la transformation de l'agriculture ancienne en agriculture moderne exige toujours des périodes d'attente plus ou moins longues. Il ne faut qu'un an pour lancer une entreprise industrielle; il en faut dix au moins pour faire marcher une exploitation agricole.

La lenteur de la production, qui impose pendant de longues années l'emploi d'un capital improductif est encore aggravée par les changeantes exigences du marché international, dont les oscillations, réglées par l'*offre* et la *demande*, amènent des transformations fatales dans la variété et la quantité des produits agricoles. Naguère, *le marché demandait* avec insistance tel genre de produit et il fallait avoir celui-là surtout en vue. Aujourd'hui il en demande un autre avec insistance et l'agriculteur, transformant ses cultures, doit s'imposer les débours nécessaires pour l'obtenir, quitte à abandonner le premier ou à le faire passer en seconde ligne.

Et encore : certaines zones *fournissaient* seules, naguère, telle denrée que d'autres zones parviennent maintenant à produire abondamment et à meilleur marché : de par la loi de la concurrence, le prix de cette denrée a diminué. Alors, il faudra que les anciennes zones diminuent leur coût de production (en intensifiant la culture par l'emploi de nouveaux capitaux) ou qu'elles s'adonnent à la production d'autres produits pour lesquels, momentanément du moins, aucune concurrence n'est à craindre.

Ainsi, tout changement dans les conditions de

la *demande* ou dans celles de l'*offre* impose de rapides transformations agricoles.

La *demande*, en agriculture, ne portant que sur des denrées de première nécessité, ne subit pas, comme dans l'industrie, les caprices changeants du luxe, mais, pour l'*offre*, les changements sont très grands et ils le seront encore davantage à l'avenir. Chaque jour, en effet, de nouvelles régions s'ouvrent à la production agricole, surtout en Amérique et aux Indes, et jettent à un prix minime sur le marché international leurs stocks immenses de grains ou d'autres produits. La production européenne en est tout entière et gravement affectée. Il faut alors que partout les cultures deviennent plus intenses ou se transforment ; et ce mouvement incessant d'orientations agricoles dont nous avons parlé à propos du protectionisme, s'il est souvent dommageable aux exploitations privées, est toujours fécond pour la production générale, à laquelle il assure la sélection progressive des spécialisations et l'amélioration des méthodes de culture.

Mais, si les machines industrielles peuvent, en un mois, abandonner un genre démodé pour en produire un autre, il faut, pour changer les produits du sol, deux ans quand il s'agit de cultures herbacées et dix ans pour l'arboriculture.

En somme, le premier et le plus grand obstacle économique au développement de l'agriculture est qu'elle constitue, pour le *capital*, toujours docile à la force magnétique du revenu, un emploi moins lucratif que ceux dont nous avons parlé plus haut. Voilà pourquoi, en dépit des prédictions scientifiques, l'argent n'afflue pas largement vers les entre-

prises agricoles. Celles-ci sont, selon de Gasparin(1), soumises à quatre sortes d'obstacles : *météoriques*, *économiques* (obtention du plus haut profit), *statistiques* (population et consommation) et *agraires*. Notons que les industries neconnaissent que deux de ces obstacles : les obstacles économiques et statistiques, et qu'en agriculture l'existence des obstacles météoriques et agraires rend les obstacles économiques encore plus puissants.

Ainsi, par la *complexité* et le *coût* de son outillage, par les *résistances actives et passives* que lui oppose le milieu naturel, l'agriculture se trouve dans des conditions tout à fait spéciales. Elle tend, sans doute, à acquérir toujours davantage le caractère d'une industrie ; mais elle est une industrie fondamentalement différente de toutes les autres et de plus régie par des lois économiques particulières.

L'évidente *infériorité relative de l'outillage agricole* comparé à l'outillage industriel détruit en agriculture la possibilité des gains fabuleux, vertigineux, donnés par les monopoles, le commerce, ou la grande industrie.

Ainsi s'explique l'absence de parallélisme entre la transformation capitaliste de l'industrie, qui se trouve au sommet de sa parabole, et la transformation capitaliste de l'agriculture, dont le cycle d'évolution commence à peine.

La doctrine marxiste s'était trompée en comptant sur ce parallélisme. Nous nous arrêterons plus loin sur la cause de l'erreur ; relevons sim-

(1) Lo Re. — *Economia dell' industria agraria*, page 20.

plement ici que, seul, un dogmatisme politique (c'est-à-dire l'inertie mentale), pourrait encore faire soutenir aujourd'hui la réalité d'un parallélisme démenti par des dizaines d'années d'observations scientifiques.

Les difficultés que crée le milieu naturel à l'évolution agraire mettent l'agriculture dans des conditions économiques en contradiction avec les affirmations de théoriciens, les aspirations des partis, les volontés individuelles ou collectives.

*
* *

Commodité d'emploi. — Le grand capitaliste qui achète un certain nombre d'actions et s'en va chaque année encaisser des dividendes ne connaît même pas les terres dont le revenu l'enrichit. De même, les exploitations minières nourrissent des actionnaires lointains. Il n'y a, sur ce point, aucune différence entre la rente et le profit.

Quand les grands capitaux iront à l'agriculture comme ils vont à l'industrie, le propriétaire pourra se faire remplacer par des administrateurs et des techniciens.

Mais les systèmes agricoles actuels (faire-valoir, fermage, métayage, etc.) exigent la surveillance continue ou tout au moins fréquente, active et éclairée, des capitalistes eux-mêmes. Aussi les détenteurs de capitaux que des nécessités de famille ou le désir d'une vie plus agréable retiennent à la ville, peuvent bien acquérir des domaines ; ils ne se soucient point, dans l'immense majorité des cas, d'en rendre la culture plus intensive.

Les grandes exploitations agricoles exigeant des connaissances agricoles, une surveillance constante, de l'initiative, ne peuvent pas constituer un placement commode, comme des titres de rente !

*
* *

Sûreté d'emploi. — A ce point de vue, notons que le propriétaire terrien absentéiste ne tire de son capital qu'un mince profit et ne jouit pas de la tranquillité assurée par d'autres placements également modestes ; désastres atmosphériques, maladies des végétaux et des animaux, contrats frauduleux, oscillations du marché, etc., autant de causes d'instabilité du rendement et de la rente agricole elle-même. La dette publique est un emploi bien plus sûr pour le capitaliste prudent !

*
* *

Le gouvernement et l'économie agricole. — Le gouvernement n'aurait pu, en aucun cas, changer la direction des courants actuels de l'économie agricole, mais son action aurait pu s'adapter plus complètement aux besoins de la production générale.

Intervenant hors de propos dans l'économie nationale, il a contribué au mouvement des capitaux en créant de nombreuses et parfois inutiles entreprises. Sa politique générale a accru la dette publique et facilité par là d'autres placements commodes et sûrs en dehors de l'agriculture. En

outre, l'orientation politique actuelle, en privant le budget de l'agriculture des sommes nécessaires à un réveil agricole, empêche que l'exploitation du sol devienne plus lucrative.

b) *Le crédit agricole.*

L'agriculture actuelle est aux mains de petits capitalistes et de groupes de co-intéressés. Obligée de se passer du secours des grands capitaux, elle s'abreuve volontiers au mince filet d'eau de l'épargne personnelle, lentement amassée par le cultivateur.

Cette épargne fait aussi partie du *capital*, puisque, selon de Gasparin, le capital est « l'accumulation des profits du passé destiné à pourvoir aux besoins de l'avenir ». Mais celle dont nous parlons ici est un capital casanier, pour ainsi dire, dont la source est purement individuelle. Tout autre est l'origine du courant capitaliste qui donne à l'agriculture une impulsion régénératrice, une vie nouvelle, et constitue enfin le capitalisme agricole.

En l'état des choses et devant les immenses besoins de l'agriculture, l'épargne personnelle, appliquée au relèvement de la production, est une faible mais bienfaisante ressource. Seulement elle est détruite par les désastreuses conditions générales de l'agriculture italienne. De plus, les charges fiscales et les crises agricoles forcent parfois le capital agricole à s'embourber dans les emprunts et les hypothèques, que l'usure rend encore plus dommageables.

Pour remédier à une si douloureuse situation, des pouvoirs locaux et des particuliers proposèrent

l'institution d'un *crédit agricole*. Ses généreux partisans espéraient constituer une puissante force rénovatrice. Des économistes admirent même que le crédit peut créer des capitaux. Ne nous faisons pas illusion ; il ne peut, en tout cas, que remplacer assez imparfaitement le mince filet d'eau de l'épargne personnelle.

Du reste, en présence de ces enthousiastes, on trouve des économistes comme Say et Ricardo, tout pleins de méfiance : « Or, si l'on ne peut prêter et emprunter une portion de capital qu'en objets effectifs et matériels, que devient cette maxime que le crédit multiplie les capitaux ? Mon crédit peut bien faire que je dispose d'une valeur matérielle qu'un capitaliste a mise en réserve, mais s'il me la prête, il faut qu'il en demeure privé : il ne peut pas, en même temps, la prêter à une autre personne...

« Il [le crédit] empêche les valeurs capitales de demeurer oisives... [mais il...] multiplie les occupations des industrieux sans multiplier les produits ; il les force à des sacrifices qui sont une augmentation des frais de production, il expose les capitalistes à des pertes non méritées, et élève le taux de l'intérêt (1). »

Or, les producteurs qui n'ont pas pu rester debout, c'est-à-dire éviter le déficit quand ils étaient sans dettes, pourront-ils se maintenir en vertu du crédit, alors que, selon la remarque de Say, leurs dettes (les intérêts à payer) augmenteront les prix de revient ?

(1) SAY. — *Cours complet d'économie politique*, t. I, ch. x, page 282 et pass. (Paris, 1828).

Les grands propriétaires dépensent chaque année tout leur revenu pour eux et pour leurs familles. Ils n'épargnent pas, ou, s'ils le font, c'est pour acquérir de nouveaux terrains et non pour rendre les cultures plus intensives sur ceux qu'ils possédaient déjà.

Quant aux moyens ou aux petits propriétaires, ils ont été, ces dernières dizaines d'années, non seulement dans l'impossibilité d'épargner, mais dans la nécessité de s'endetter ; et de là un besoin de crédit qui semble dévorer la campagne italienne. Leur triste situation est une conséquence des croissantes exigences de la consommation, des nouvelles habitudes de vie, de l'oppression croissante du fisc, de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et de l'immutabilité des rendements de la production italienne, des épidémies végétales, de la dépréciation de certains produits sur le marché national. Tout le monde agricole a, comme eux, soif de crédit ; cela apparaît partout dans les couches inférieures de la propriété foncière.

La dette hypothécaire portant intérêt, qui était de 6.009.450.696 de lires en 1871, s'est élevée à 6.805.460.964 de lires en 1881 et à 10.142.431.827 en 1896. Et une moitié de cette dette, à peu près, grève le sol (1).

Et sur cette plaie de l'économie agricole se développe avec une vitalité morbide la pourriture du crédit usuraire. L'usure a porté l'intérêt à des pourcentages fabuleux. Il est des régions où un taux de 25 % semble raisonnable. Que de petits propriétaires sardes ont glissé jusqu'à l'expropria-

(1) *Annuario statistico italiano*, Rome, 1897, page 307.

tion sur la pente d'une usure partie de ce chiffre pour aller encore au-delà ! et combien d'autres, ailleurs, ont succombé de la même façon !

La justice pénale est presque désarmée devant l'usure. C'est tout au plus si, de temps à autre, elle peut râcler la surface du mal et enlever ou détruire les microbes les plus apparents. Mais elle ne peut pas — car ce n'est pas sa fonction — inciser jusque-là où, dans les fibres intimes de l'organisme social, grouillent les parasites et porter le sublimé corrosif d'une intervention radicale au fond de la plaie. Et, malgré elle, les parasites continueront à se multiplier librement et à empoisonner le corps social, jusqu'à ce qu'une transformation économique permette d'agir efficacement contre eux.

Les économistes hétérodoxes du socialisme ne voient de profondément efficace contre l'usure que l'abolition du capital privé et son remplacement par la propriété collective de tous les moyens de production. Les économistes orthodoxes de l'individualisme bourgeois préconisent au contraire, et parfois avec une véritable ferveur d'apôtre, la création artificielle du crédit agricole et d'établissements favorables à la grande, à la moyenne et à la petite propriété foncière.

La création de ces établissements nous intéresse ici surtout au point de vue de la production agricole.

L'Etat italien s'est occupé du crédit agricole en créant le *crédit foncier*, à l'imitation de ce que la Prusse et la Pologne avaient fait dès la fin du XVIIIe siecle.

La loi relative à ces établissements date de 1869.

Elle a été revisée en 1885, 90, 91, 95, 96 et elle a été l'objet d'arrêtés ministériels en 1891, 92, 93, 94, 95, 96 et 97. Il y a actuellement en Italie cinq établissements de crédit foncier qui font le crédit hypothécaire et pour des sommes qui ne peuvent dépasser la moitié de la valeur hypothéquée. L'intérêt est de 4, 4 1/2, 5 %, mais, il faut y ajouter l'impôt sur la richesse mobilière et les frais de perception et l'amortissement du capital.

La loi du 23 janvier 1897 sur le crédit agricole dit que les prêts hypothécaires doivent servir : « à *des perfectionnements agraires* et à *la transformation des cultures* (maisons pour les cultivateurs et leurs familles, améliorations du bétail et des produits agricoles, dessèchements, irrigations, canalisations, percements de puits, plantations, orientation et nivellement des terrains, établissements de routes en terrasse, de parapets), etc. »

Or, notons d'abord que ce crédit foncier ne sert presque pas à la petite propriété. Celle-ci n'affronte le crédit hypothécaire qu'à la dernière extrémité. Elle répugne aux dépenses à faire et aux formalités si longues et si coûteuses à remplir pour obtenir un emprunt modeste. Et quand, après avoir épuisé tout son crédit sur lettres de change, elle recourt à l'hypothèque, elle ne s'adresse pas aux établissements de crédit foncier, mais au capital privé qui, s'il demande un intérêt un peu plus haut, n'exige pas en revanche un aussi inextricable fouillis de formalités coûteuses et consent à prêter des sommes supérieures à la moitié de la valeur attribuée aux biens hypothéqués. Les moyens et les grands propriétaires

qui profitent seuls du crédit foncier, le détournent de son objet en ne l'appliquant presque jamais à des améliorations agraires ou à des transformations de culture. Ils l'emploient même généralement à hypothéquer un bien dont ils veulent éviter la vente ou à compléter le paiement d'une propriété nouvelle, quand ils ne peuvent pas en débourser toute la valeur.

De même, les établissements de crédit coopératif et les Caisses d'épargne (autorisés à exercer le crédit agricole en Italie depuis le mois de janvier 1887) sont surtout utilisés par la grande et la moyenne propriété, car la petite se trouve rarement à même de leur fournir les garanties qu'ils exigent. Cependant ils ne favorisent que par exception d'intelligentes rénovations agricoles et servent principalement à éviter la vente ou à faciliter quelque acquisition nouvelle.

Le crédit ne nous inspire pas une admiration aveugle et nous réservons tout notre enthousiasme pour une situation économique où il ne serait pas nécessaire. Seulement, nous admettons qu'en l'état des choses, il faut l'accorder largement et à tous les degrés de la propriété, en Italie ; la petite, la grande et la moyenne propriété devraient pouvoir en profiter également, à la seule condition qu'elles sachent et puissent en faire un bon usage. Les Communes italiennes, par exemple, en ont abusé et se sont engouffrées dans les dettes pour satisfaire à une manie croissante de bâtir.

Mais les agriculteurs auxquels on accorderait du crédit sans leur fournir toutes les autres conditions nécessaires au développement de la production (syndicats, manipulations sociales des produits,

diminution de l'impôt) ne songeraient pour la plupart qu'à conserver plus longtemps leurs petites propriétés où, cadavres momifiés, ils s'enfermeraient comme dans un tombeau sans air ni lumière.

La première condition de la vie économique est de faciliter la production de façon à augmenter le rendement ; quand celui-ci est insuffisant, le propriétaire qui a recours au crédit se ruine encore plus tôt, puisqu'il lui faut ajouter à ses frais les intérêts de la dette contractée.

On ne peut cependant nier l'utilité du crédit pour l'homme obéré de charges financières pressantes, car, selon le mot de Bastiat, « celui qui accorde un répit rend un service (1) ».

Voici, en somme, notre opinion : le *crédit*, pour devenir efficace, doit être accompagné de *nouveaux moyens techniques* et d'*un allègement d'impôt* (ces conditions étant indispensables à un accroissement de la production). Il doit en outre, tout en exigeant des garanties réelles, acquérir un caractère fiduciaire marqué de façon à pouvoir descendre bientôt à portée de la petite propriété.

Le gouvernement prussien a mieux compris le rôle du crédit agricole en facilitant les opérations des *syndicats agricoles*, dont le capital s'est successivement élevé de 5 à 20 millions de marks. En 1897 ces syndicats ont conclu pour 1.987.000.000 de marks d'affaires, dont 226 millions avec des sociétés. Cela est plus logique, car les syndicats sont des instruments de réveil agricole : point de fonction utile du crédit agricole sans réveil technique et économique de la production agricole.

(1) Bastiat. — *Harmonies économiques.*

D'ailleurs la cause première du développement considérable qu'ont pris, même en Italie, les Caisses rurales de crédit agricole, type Raffeisen, est la nature propre de ces établissements microscopiques. Il y a là un mouvement trop faible encore sans doute, et qui s'intéresse trop peu aux divers problèmes de la production, mais dont le double point d'appui, la *réalité* et la *confiance*, est éminemment pratique, car la *réalité* sert de base solide à la confiance et celle-ci émancipe celle-là de ses plus complexes et plus coûteuses entraves habituelles.

Si le crédit agricole, cette *affluence artificielle des capitaux vers l'agriculture*, était plus amplement et mieux exercé en Italie, il pourrait — en certains cas et réserve sous certaines conditions — y servir d'utile palliatif. Mais l'appât d'un rendement élevé pourrait seul fournir à la production un remède économique radical, en provoquant l'*affluence naturelle des capitaux vers l'agriculture.*

Le gouvernement et les enthousiastes de la coopération se trouvent en face du crédit comme le médecin devant l'inextinguible soif de la fièvre. Il ne suffit pas de donner à boire au fiévreux : l'eau qui le désaltère et ravive un instant son organisme en augmentant la pression du sang, qui, en passant à travers le corps, en lave les tissus et draine une partie des produits toxiques déposés par l'infection, n'est et ne peut pas être pour lui un remède curatif radical. De même, le crédit agricole, en lavant l'organisme de la petite et de la moyenne propriété, a beau les débarrasser du fisc, des crises, de l'usure, et augmenter par des em-

prunts avantageux leur vitalité productrice, il n'en demeure pas moins inefficace contre les causes pathogènes profondes — contre la principale, d'abord : l'absence d'un large *courant naturel des capitaux vers l'agriculture* — et contre d'autres moins essentielles mais graves encore cependant, telles que *la fiscalité excessive, les crises agricoles, l'absentéisme, l'ignorance agronomique, les pauvres budgets du gouvernement, les épidémies imparfaitement combattues, le protectionnisme*, etc.

6. — *Le milieu naturel.*

a) *Climat, sol, maladies.*

Il s'agit ici des conditions du milieu physique (climat et sol) et du milieu organique (maladies des végétaux et des animaux) dont l'influence sur la production agricole est très considérable.

Dans un monde social où toutes les forces humaines — sans heurts d'intérêts opposés — convergeraient vers un maximum de production générale, grâce à la certitude d'une équitable répartition des produits, l'homme n'aurait plus à surmonter que des difficultés naturelles dans sa lutte séculaire contre la nature. Mais aujourd'hui cette convergence n'existe pas.

Des lois économiques et biologiques régissent souverainement notre vie sociale. Aujourd'hui les énergies humaines isolées et discordantes, au lieu de tendre comme un faisceau convergent vers le maximum de production générale, se mettent souvent en antagonisme avec les exigences de cette pro-

duction parce que, obéissant à des intérêts particuliers infiniment disparates, elles s'entrechoquent, se contrarient et poursuivent enfin les buts les plus divers. En fait, ces conditions du milieu économique et social, cette divergence des intérêts individuels opposent des obstacles plus nombreux et plus puissants à la production agricole que les forces physiques et organiques du milieu naturel.

Cependant ces obstacles naturels existent : le marquis A. di Rudini n'en voit presque point d'autres au développement agricole de la Sicile, dans l'étude qu'il a consacrée aux latifundia dont elle est couverte. Le climat et les parasites, la sécheresse des étés et le phylloxéra lui semblent empêcher la solution de ce qu'on appelle la question sicilienne. Les propriétaires siciliens qui avaient entrepris de transformer leurs cultures en découpant dans les champs de céréales de leurs vastes domaines des vignobles de peu d'étendue et des orangeries, ont vu détruire leur œuvre par le phylloxéra. Cet ennemi naturel, en tuant les vignes, a ruiné les spéculateurs et ramené les terres à leur misérable rendement primitif.

Sans nous arrêter à discuter ici le cas spécial de la Sicile, voyons, d'une façon générale, jusqu'où s'étend véritablement l'influence des facteurs naturels dans le problème de la production agricole.

Sans doute, les longues pluies de l'hiver arrêtent les travaux des champs, les denses brouillards des collines nuisent au produit des oliviers, les brumes glaciales qui surviennent au printemps après des journées tièdes éteignent toute vitalité dans les herbes nouvelles ou les bour-

geons précoces ; des vents impétueux détruisent (en France et en Sicile) les orangeries imparfaitement protégées par des plantations de roseaux ; la grêle arrache au cultivateur le fruit presque mûr de ses longues fatigues ; et les températures trop élevées, les sécheresses, l'intensité des radiations lumineuses sous l'inaltérable pureté du ciel (1) causent l'étiolement des racines assoiffées des herbes ou des céréales pendant l'été, dans le midi notamment.

Sans doute, la nature oppose à la patiente œuvre humaine le développement énorme de germes destructeurs et infectieux qui s'attaquent à toutes les plantes utiles. Sans doute, malgré les progrès de l'hygiène et des traitements plus rationnels, une foule de maladies du bétail — peste bovine, aphte épizootique, charbon, morve, farcin, infections puerpérales, et tous les troubles organiques analogues à ceux de l'organisme humain — sévissent encore.

b) *Pouvoir croissant de l'homme sur le milieu naturel.*

Les maux naturels contre lesquels l'homme n'a point trouvé de remède radical ou d'efficace procédé préventif semblent être inévitables. Mais le nombre et la gravité de ces maux diminuent peu à peu.

Grâce au développement constant des sciences et à celui des méthodes pratiques les difficultés que présentent la climatologie et la nosologie agricoles ont aujourd'hui beaucoup diminué. Et leur élimi-

(1) D. Zolla. — *Op. cit.*, page 101.

nation suit le mouvement scientifique progressivement accéléré des découvertes contemporaines et de leurs applications pratiques.

Si l'été dessèche encore les terres brûlées du midi, c'est par suite de l'imprévoyance des méridionaux. L'Angleterre, qui a pourtant un climat très humide, possède de vastes prairies irriguées ; la France et la Belgique ont de même des zones irriguées ; et les immenses étendues de la haute et de la moyenne Lombardie, traversées par un réseau serré de canaux, les *marcite* constamment arrosées, nourrissent une énorme quantité de vaches laitières.

D'autre part, les sécheresses de l'été éprouvent surtout les plantes nées sur un sol épuisé et sont moins redoutables aux terrains convenablement fumés. Voici un tableau dressé par les illustres agronomes anglais MM. Lawes et Gilbert. On y peut, d'après des expériences poursuivies pendant trente-trois ans, noter les effets de la sécheresse de 1870 (1).

Zones d'expérimentation	Quantités de foin obtenues par hectare		
	1836-1870	1870	Déficit 1870
	Moyenne		
Sans engrais	kg. 2.271	725	2.046
Engrais minéraux et sels ammoniacaux	» 6.527	3.625	2.902
Engrais minéraux et nitrate de soude	» 7.250	7.000	250

(1) *Annales agronomiques*, DEHÉRAIN, directeur, t. I, 1875, Paris, Masson, page 2031.

Ainsi, le premier terrain, entièrement dépourvu d'engrais, n'a donné qu'un tiers de la récolte habituelle en 1870. Le second était fumé ; la sécheresse n'y a pas diminué le produit de moitié ; et la diminution a été imperceptible sur le troisième dont l'amendement était meilleur.

Les mêmes agronomes ont constaté, au sujet des céréales, que là où le sol n'avait point reçu d'engrais ou point d'autre que le fumier de ferme la récolte habituelle (moyenne prise sur 19 ans) avait diminué de 1/5, tandis qu'elle avait diminué de 1/14 seulement sur les terrains à engrais minéraux et ammoniacaux.

En tout cas, n'exagérons pas les dommages causés par les sécheresses de l'été. L'imprévoyance qui laisse à la merci des agents atmosphériques de vastes terrains non irrigués et, pour comble, épuisés et stérilisés par leur épuisement même, nuit bien davantage à l'agriculture.

D'autre part, les animaux de ferme ne sont plus, comme par le passé, décimés par de ruineuses épidémies. Des étables aérées, une prophylaxie mieux entendue contre certaines maladies, des méthodes de traitement meilleures ont considérablement restreint le mal.

Les plantes ont de même profité des progrès de la prophylaxie et de la nosologie végétales ; du reste, leurs maladies seraient moins dangereuses si la terre n'était pas épuisée par une agriculture habituellement déraisonnable. Ainsi les vignes, par exemple, ne trouvent pas dans le sol une quantité suffisante d'aliments et toutes les conditions essentielles d'un vigoureux développement.

Il en est des végétaux comme des animaux,

comme de l'homme. Généralement le phylloxéra s'attaque de préférence à la vigne faible, de même que la phtisie à l'homme imparfaitement nourri. En outre, les organismes faibles résistent toujours moins que les autres à l'assaut des maladies. La vigne frappée par le midlew résiste moins qu'un vignoble sain aux gelées de l'hiver. Les germes morbides sont continuellement répandus sur les hommes, les animaux et les végétaux sains, prêts à frapper dès qu'ils rencontrent une moindre force de résistance.

M. E. Gautier dit, à propos du phylloxéra : « Vous ne me ferez pas croire que le phylloxéra « soit né d'hier. La vilaine bête a dû exister de tout « temps. Seulement les vignes d'autrefois à l'apo- « gée de leur robustesse et de leur rusticité ne « s'en portaient pas plus mal.....

« Mais depuis l'anémie est venue ! On les a « épuisées, nos pauvres vignes, en les forçant à pro- « duire à outrance et en les mutilant par des tailles « cruelles ;... en même temps, on épuisait le sol en « y pompant à pleines mains les sucs nourriciers, « sans jamais rien lui rendre (1). »

Que de prétendues fatalités sont simplement un effet de notre imprévoyance !

c) *Maux naturels et milieu économique.*

Chaque découverte, chaque application scientifique nouvelles apportent donc une nouvelle restriction aux difficultés créées par le climat, le sol et les maladies.

(1) Emile Gautier. — *Une révolution agricole*, Paris, Lecène-Oudin, 1892, page 73.

Mais les armes que la science donne à l'homme contre les maux naturels, n'ont été jusqu'ici que bien rarement et bien imparfaitement employées en faveur de l'agriculture. Celle-ci se trouve presque partout dans la douloureuse condition des malades pauvres ; leur misère les prive de la jouissance des découvertes thérapeutiques et le médecin écrit souvent en vain pour eux la prescription régénératrice.

La sécheresse est bien réellement un phénomène climatologique. Mais, puisqu'il serait possible de l'éliminer ou de l'atténuer beaucoup par l'irrigation et les amendements, et puisque des raisons d'ordre économique empêchent de la combattre, n'est-il pas vrai de dire que le phénomène climatologique se subordonne en une question économique et sociale ?

Sans doute, il est toute une catégorie de maux climatologiques ou nosologiques contre lesquels on n'a pas encore trouvé de remèdes. Mais ces maux ne pourront jamais ébranler les bases de la production nationale ou de la production internationale. Notons même que l'internationalisme de la production diminue sensiblement leur importance, puisqu'on peut aujourd'hui combattre des crises passagères et locales d'ordre climatologique ou nosologique grâce à des produits de pays ou de régions éloignés.

Considérons un de ces fléaux que j'ai appelés fatals : le *phylloxéra*. Je le choisis à dessein, parce que le marquis A. di Rudini l'a indiqué comme la cause principale de notre crise agricole et de la question sicilienne et parce qu'il y a là un exemple

typique de ce que l'incurie humaine peut ajouter aux maux infligés par la nature.

Cette maladie si terrible et, nous le verrons, si insuffisamment combattue en Italie, a mis une vingtaine d'années à infester 5 à 600 des 8.000 communes du royaume. Aussi, grâce à la lenteur de l'invasion et à la rénovation progressive d'une partie des vignobles détruits, la production nationale du vin n'a-t-elle pas été profondément affectée. Les 333.000 hectares de vignobles détruits ne représentent en somme qu'un dixième à peu près de la superficie cultivée en vignobles en Italie (3.446.000 h.). Et n'oublions pas de noter que la lenteur de la destruction au cours d'une période de vingt années permit de reconstituer, à mesure, près de la moitié des 330.000 h., si bien que les vignes italiennes n'ont pas même, et il s'en faut de beaucoup, diminué d'un dixième.

Le dommage subi par la production aurait sans doute été bien moindre si, d'une part, le gouvernement avait prévenu plus énergiquement le mal, grâce à une plus sage surveillance et à des destructions plus décisives des vignobles infectés, et si, d'autre part, les grands propriétaires, plus énergiques et s'imposant de nouvelles dépenses de capitaux, avaient essayé de reconstituer leurs vignobles au moyen de ceps américains réfractaires à la terrible maladie.

En ce qui concerne le gouvernement, le ministère de l'Agriculture dispose, il est vrai, contre le phylloxéra, d'une somme très importante relativement à ses mesquines ressources, mais qui s'est trouvée manifestement inférieure aux besoins impérieux imposés par le péril croissant. Les secours

ont même diminué à mesure qu'ils devenaient plus nécessaires. En effet, tandis que l'invasion phylloxérique s'est constamment étendue depuis 1879, les sommes accordées par le gouvernement, après avoir progressivement atteint le chiffre de 1.900.000 lires en 1883, n'ont pas dépassé, de 1886-87 à 1895-96, une moyenne annuelle de 700.000 lires ! Il est vrai que dans ces dernières années elles ont été un peu plus considérables, mais c'est à peine si elles ont dépassé un million.

Aujourd'hui, vingt ans après l'apparition du phylloxéra, les provisions de ceps américains sont encore tout à fait insuffisantes. En 1897-98 les pépinières du gouvernement ont pu satisfaire à un dixième à peine des demandes des cépages *Rupestris*, qualité commune pourtant.

A propos de l'initiative du gouvernement, rappelons ici que quand l'Angleterre, la Belgique, la France et l'Allemagne voulurent répandre la pratique du *drainage*, elles offrirent aux particuliers un crédit illimité, à un intérêt minime, crédit que l'Angleterre, — ce pays de l'individualisme —s'est élevé à 131 millions (1).

Les pépinières du gouvernement italien ne fournissent annuellement de jeunes ceps greffés que pour 7.000 hect. (2).

En présence de mesures aussi insuffisantes, on n'a pas le droit de considérer le phylloxéra, la

(1) G. Soldani. — *Ancora sui rimedi antifilosserici* (Giornale d'Agricoltura e Commercio della Toscana, fasc. 15, t. III, 1898).

(2) *Il Movimento agricolo* (juillet 1898).

sécheresse ou d'autres calamités naturelles comme des facteurs essentiels du problème agraire.

La France nous offre un exemple de ce que l'on aurait pu et dû faire contre le phylloxéra. Le tableau suivant a été publié par la Société centrale d'agriculture du département de l'Hérault :

Dates	Hectares de vignobles	Production
1873.	226.000	13.000.000 hl.
1880.	95.000	5.000.000 »
1881.	60.000	3.000.000 »
1882.	47.000	3.000.000 »
1892.	167.000	7.000 000 »

Des 226 mille hectares de vignobles existant en 1873, 179.000 avaient été ravagés par le phylloxéra en 1882. D'autres devaient, dans la suite, subir le même sort. Mais on en replanta 163.231 de 1883 à 1892, si bien qu'à 59.000 hectares près l'étendue primitive était reconstituée en 1892.

Voilà pour l'Hérault. Les choses en sont à peu près au même point dans tous les autres départements du midi, dont l'exemple, quoiqu'un peu lentement, est suivi par le nord. Aussi la production française descendue, après l'invasion du phylloxéra, des 63 millions d'hectolitres de 1874 aux 34 millions de 1884, aux 23 millions de 1889, s'était-elle déjà relevée en 1893 et atteignait dès lors 49 millions d'hectolitres.

La France, frappée en 1875, a pu chanter victoire au Congrès de Montpellier en 1893. La crise phylloxérique a été pour elle un phénomène passa-

ger. L'Italie, frappée en 1879, est, au bout de vingt ans, plus que jamais victime du fléau ou plutôt de l'imprévoyance du gouvernement et des grands propriétaires, surtout de ceux du midi.

Les difficultés naturelles — climatologiques et nosologiques — ne sont certainement pas sans importance dans le problème agraire, mais leur influence a des bornes assez étroites. Elle diminue au fur et à mesure des progrès des sciences physiques, chimiques et physiologiques et pourrait être encore plus rapidement restreinte si des conditions d'ordre social et économique, si (en Italie du moins) l'orientation de la politique et les tendances de l'économie rurale n'opposaient d'insurmontables obstacles à toute œuvre de transformation scientifique.

Une phrase de Barral, le savant agronome français, exprime fortement la foi des savants dans l'avenir de la technique agraire : « Combinez l'engrais et l'eau — et vous n'aurez plus de mauvaises années. »

CHAPITRE IV

ORIGINES DU MOUVEMENT « RURIFUGE »

Les *volontés humaines* aspirant à un réveil agricole général se heurtent aux difficultés suscitées par le *milieu*, et le courant *rurifuge*, la tendance à fuir la campagne, demeure, en fait, un des phénomènes sociaux les plus caractéristiques du siècle.

Or, parmi les obstacles que le milieu oppose au développement de l'agriculture et que nous avons analysés un à un dans le chapitre précédent, comment distinguer les obstacles fondamentaux des obstacles accessoires ? Quelles sont, en d'autres termes, les *origines premières* du mouvement qui détourne les grands capitaux et les plus audacieuses énergies humaines du travail de la terre ?

1. — *Le subjectivisme dans l'économie sociale.*

Pour les « subjectifs » qui abondent surtout en Russie (MM. Mikailowski et Krowenko sont russes tous deux), l'*intelligence volitive de l'homme* est le pivot de la vie sociale, la cause essentielle de ses

transformations, — c'est-à-dire aussi, implicitement, celle de l'évolution agraire.

Nous avons vu, en examinant les conditions de l'économie agricole italienne, que cette opinion est erronée.

Bien loin qu'une conscience collective dirige toutes les énergies humaines contre les résistances du milieu naturel et que les individus essaient d'atteindre au bien-être commun en modifiant le milieu économico-social, ils s'efforcent au contraire de s'adapter à ce milieu, quel qu'il soit, afin d'y rencontrer moins d'obstacles et de l'exploiter plus facilement selon leurs intérêts particuliers.

L'ignorance rend l'homme esclave des lois naturelles et l'aveuglement de sa conscience sociale le met à la merci des lois économiques.

Propriétaires, sociétés, gouvernement, partis ! Que de *volontés*, toujours plus anxieuses de rénovation agricole, paralysées par un milieu hostile !

La volonté humaine n'est donc pas, comme le prétendent les « subjectifs », la grande force régulatrice de la vie sociale et de ses adaptations successives au milieu économique. La responsabilité du mal passe, selon nous, de l'individu, auquel elle était anciennement attribuée, à un autre facteur : le milieu, dans les multiples conditions de fait analysées dans le chapitre précédent.

L'intelligence volitive est le pilote qui manœuvre le vaisseau social, mais dans la direction et avec la rapidité que lui impriment les forces ambiantes.

2. — *Le facteur biologique dans l'économie sociale.*

a) *Nature humaine et production agricole.*

L'économie orthodoxe place à la base de la vie économique et de ses évolutions l'action des plus forts, stimulés par l'intérêt personnel. Ce sont eux qui dominent et transforment la vie sociale; le progrès, selon les économistes bourgeois, court sur les rails posés par l'*intérêt personnel* des *organismes robustes.*

Or, cette conception biologique de l'évolution sociale est démentie d'abord par la très fréquente prédominance d'individus physiquement et intellectuellement faibles, parfois dégénérés, et dont le seul moyen d'action est l'argent, la puissance économique. Il n'est donc pas vrai de dire que la vie économique est dirigée par les plus forts.

C'est le milieu ambiant, physique et économique, qui détermine les natures humaines.

Les fastueuses cours de l'Italie médiévale ont formé et nourri les natures d'artistes que l'on voit pulluler du XIIIe au XVe siècle à Florence, Sienne, Venise, Rome, etc. Le milieu économique actuel façonne des esprits plus aptes aux initiatives commerciales et aux luttes de la libre concurrence. Les Juifs, timides commerçants nomades et persécutés au Moyen Age par une société guerrière et ignorante pour laquelle ils n'étaient pas faits, sont devenus, dans le milieu économique et social du XIXe siècle, les richissimes maîtres des marchés et des Bourses. Le milieu politique et militaire où

s'est réalisée l'épopée de la Révolution française a inspiré les Marceau et les Hoche et, leur donnant un champ d'action approprié à leur nature, leur a permis d'être à 25 ans des généraux célèbres, tandis qu'ils seraient tout au plus devenus colonels à 50 ans à une époque comme la nôtre.

A son tour, la nature humaine réagit sur le milieu physique et sur le milieu économique, à l'instar de la plante qui modifie chimiquement le terrain et l'air d'où elle a tiré sa subsistance. Mais, ne l'oublions pas, hommes ou plantes sont faibles ou forts selon le milieu d'où ils proviennent.

b) *Du climat, du sol et de la race.*

En parlant de l'indolence méridionale, nous avons dit que l'inertie des grands propriétaires italiens est un *trait de race* des Latins, bien plus pauvres d'énergie individuelle que les Anglo-Saxons, par exemple. Mais en remontant vers l'explication première du phénomène il nous faudra considérer le *climat* et le *sol*, ces facteurs élémentaires des races. Des conditions spéciales, indépendantes du climat, peuvent avoir concouru à leur formation. Ainsi, par exemple, la vie nomade et les occupations imposées aux Juifs pendant de longs siècles ont accentué ou créé en eux quelques-uns des traits intellectuels, moraux et physiques qui les caractérisent. Mais le climat et les conditions topographiques et agricoles du sol adaptent les organismes au milieu physique par un travail séculaire de sélection. Les animaux ne sont pas moins modifiés que les végétaux ; contraints à de particulières variétés d'aliments, sou-

mis à certaines conditions de travail, ils acquièrent des formes, des habitudes de vie, des aptitudes intellectuelles et physiques, des mœurs spéciales. On peut dire que la race est le prisme à travers lequel se manifestent les grandes influences connexes du climat et du sol.

L'Italie, dont les diverses régions ont des climats très différents, présente aussi de très grandes variétés du tempérament national. Ainsi les Italiens du nord, grâce surtout au voisinage et au rigoureux climat des Alpes, ont un caractère nettement septentrional, dont on a déjà relevé l'affinité avec celui des Anglo-Saxons (1). La mollesse latine s'accentue du nord au sud de la péninsule ; elle apparaît surtout au-delà du haut et du moyen Apennin et l'on voit peu à peu se briser la ténacité des énergies physiques et psychiques et se dessiner l'indolence, la vivacité et la sensualité propres aux climats chauds.

Ces différences climatologiques se répercutent de la façon la plus évidente sur la vie agricole et intellectuelle des diverses régions de l'Italie. Ainsi, tandis que les grands domaines incultes abondent en Sicile, des plaines fécondes couvrent la Lombardie. La production moyenne du blé, de 11 hectolitres à peu près à l'hectare, s'élève dans la haute Italie — en y comprenant l'Emilie jusqu'à Bologne — à 22 ou 24 hectolitres. Dans le Milanais elle dépasse même 26 hectolitres. D'autre part, voici la moyenne des illettrés dans les provinces du sud :

(1) Butter, cité par A. Mosso, *op. cit.*

Sicile	67 %
Calabre	77 %
Basilicate	75 %
Campanie	69,7 %

et dans le nord :

Emilie et Vénétie	31 %
Ligurie	18,8 %
Lombardie	15,6 %
Piémont	8,9 %

c) *Du climat et de la fertilité des terres.*

Il faudrait, pour combattre l'*indolence biologique*, une quantité extraordinaire de stimulants économiques. Or, ils sont justement moins nombreux dans les régions où l'indolence est la plus accentuée, parce qu'elle a, comme l'exubérante fertilité du sol, pour cause première le climat. Les populations méridionales sont dispensées des travaux agricoles les plus pénibles dans leurs vergers et leurs orangeries.

M. Demolins cite (1) certains économistes qui préconisaient la destruction de tous les châtaigners de la Corse, parce qu'en effet, ce produit spontané du sol, suffisant à la nourriture des habitants favorise, leur indolence et les détourne du travail de la terre.

L'absence d'énergie individuelle et l'insuffisance des stimulants économiques expliquent ensemble l'état d'abandon de l'agriculture dans les pays où le sol est naturellement fécond et le phénomène

(1) E. Demolins. — *Les Français d'aujourd'hui*, Firmin Didot, Paris, 1898.

en apparence si étrange d'un rendement inférieur à celui des brumeuses et ingrates régions de l'Angleterre sur des terrains très fertiles, très riches de soleil et de lumière.

d) *Bornes du facteur biologique.*

Telle est l'importance du facteur biologique. Elle est grande sans doute, mais il ne faut pas l'exagérer ni méconnaître l'influence plus considérable d'autres facteurs.

Ainsi, remarquons que l'agriculture n'a atteint ni en Angleterre, ni en France, ni en Allemagne le degré de perfectionnement qu'elle pourrait avoir grâce au développement actuel de la technique agricole. Elle est, dans ces divers pays, bien loin d'obtenir le maximum de production possible ; bien loin d'avoir généralement adopté les systèmes les plus récents et les meilleurs d'irrigation, de sélection, de cultures spéciales ; bien loin enfin d'avoir mis l'*économie rurale* en état d'exploiter entièrement l'*instrument technique de production* dont l'agronomie dispose aujourd'hui.

Les différences dans la production agricole en Europe sont en grande partie l'œuvre du facteur biologique ; mais, dans son ensemble, le fait que la production européenne et, disons-le, universelle, soit généralement si pauvre encore, est dû à l'imparfaite application du nouvel instrument agricole, entravé par les conditions techniques, économiques et sociales que nous avons déjà exposées et sur lesquelles nous reviendrons.

3. — *Le « naturalisme » dans l'économie agricole.*

J'appelle *naturalisme* l'opinion soutenue par

certains économistes et, entre autres, par le marquis Di Rudini dans son analyse des causes de la crise sicilienne. Ceux que j'appellerai les *économistes du naturalisme* font dépendre la misère agricole des conditions défavorables du milieu naturel. On peut, selon cette conception, ajouter au phylloxéra et aux sécheresses de l'été dont parle M. Di Rudini à propos de la Sicile, les fléaux atmosphériques — grêles, pluies excessives, etc. — les nombreuses maladies des végétaux et des animaux, etc.

Mais nous avons déjà objecté et démontré à cette catégorie d'économistes que les *conditions* du milieu naturel défavorables à l'agriculture diminuent d'importance, suivant un mouvement progressivement accéléré, à mesure qu'augmente l'efficacité des moyens préventifs et curatifs. Elles représentent d'ailleurs (nous l'avons montré à propos du phylloxéra et cela est également vrai de la sécheresse et de tous les autres maux naturels) des phénomènes locaux, dont la répercussion est généralement peu sensible sur la totalité de la production.

Le *naturalisme* ne suffit donc pas à expliquer les conditions et les transformations de l'économie rurale. Si l'homme se laisse, dans la pratique, accabler par certains maux naturels, c'est par suite d'une *impuissance économique* et non par impuissance technique.

Le facteur économique est cause que des terres exposées aux sécheresses demeurent sans irrigation et sans engrais ; que le gouvernement et les particuliers sont mal armés contre le phylloxéra et que l'agriculture ignore les meilleurs moyens de combattre les maladies des animaux, des fruits

et des céréales. Les phénomènes naturels qui entravent la production agraire représentent, au point de vue général de l'économie agricole, des causes spéciales et secondaires d'appauvrissement de la production ; et leur notable et croissante dépendance du facteur économique est évidente. Il nous faut donc, en ce qui les concerne, remonter au facteur économique comme à la source première de la dépression agricole générale.

4. — *La technique de l'économie rurale.*

Dans le chapitre précédent, à propos de la corrélation entre le milieu économique et la production, nous avons noté la faiblesse du courant naturel qui devrait former le grand capitalisme ou le coopératisme agricoles. Les capitaux, avons-nous dit, trouvent ailleurs, et surtout dans les industries douées d'un *instrument technique* relativement plus simple et plus avancé que l'agriculture, des emplois plus lucratifs. Or, nous verrons justement dépendre de l'insuffisance du développement donné aux moyens techniques agricoles et de leurs trop rares applications pratiques l'état de choses défavorable à l'agriculture dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

a) *La vie intellectuelle.*

Nous avons noté le niveau peu élevé de la vie intellectuelle dans les campagnes ; or, le capitalisme industriel nous offre un merveilleux exemple de l'influence du progrès technique sur l'élévation de ce niveau.

La machine industrielle a fait disparaître l'ancien petit fabricant à la main, empirique et misonéiste, qu'entouraient quelques ouvriers illettrés, et a mis à sa place le grand capitaliste entreprenant et des techniciens novateurs, qu'entourent des foules d'ouvriers instruits, capables de comprendre toutes les manifestations de la vie sociale.

Et c'est une nécessité technique qui a imposé ces changements. La grande machine exige des capitaux considérables : d'où, la création du grand capitaliste ; des notions élevées et étendues : d'où, le besoin de directeurs éclairés ; une supérieure habileté de la main-d'œuvre : d'où, le type de l'ouvrier moderne, que les grands industriels ont dû armer de l'instruction obligatoire.

En même temps, des procédés plus amples, une technique perfectionnée imposent des agglomérations de centaines et de milliers d'ouvriers. Le sens social se développe dans ces agglomérations, et l'échange continuel des idées y élève le niveau intellectuel : voilà comment le progrès technique aboutit à d'audacieuses rénovations et à l'instruction générale.

Les Trades-Unions anglaises nous offrent un merveilleux exemple des transformations dues à la machine industrielle qui, après avoir provoqué les agglomérations ouvrières, exige et facilite leur éveil intellectuel. Parmi ces fourmilières d'ouvriers actifs et intelligents, unis par un sentiment moderne de solidarité, la claire notion du mouvement scientifique et économique, de ses phases et des obstacles à vaincre, a provoqué l'accumulation de fonds de réserve, souvent énormes, en vue des grèves fréquentes, et la fondation d'importantes

bibliothèques, ignorées jusqu'ici par le prolétariat et la bourgeoisie des campagnes.

Des résultats analogues se vérifieront dans le domaine de l'agriculture, grâce à l'introduction du nouvel instrument technique de production. On les voit poindre déjà là où le grand capitalisme et le coopératisme agricoles, ou encore l'initiative d'un moyen ou d'un petit propriétaire, habituent les agriculteurs et les ouvriers des champs au maniement des machines, aux nouveaux engrais, aux systèmes de culture des fruits, des légumes, qui exigent un travail intelligent.

Aujourd'hui, la plupart des travaux de la campagne sont encore très rudes et purement manuels. Le propriétaire, qui n'a pas senti le besoin d'études spéciales d'agronomie, ne croit pas non plus nécessaire d'avoir des régisseurs, des métayers ou des salariés instruits, et, tandis que les industriels (les progressistes de la politique) favorisent l'instruction populaire, les grands propriétaires fonciers (conservateurs) ne s'en montrent pas du tout enthousiastes.

C'est que, non seulement les grands propriétaires n'attendent présentement aucun avantage technique de l'instruction des travailleurs agricoles, mais que, même, ils ont peur des revendications croissantes de la conscience populaire mieux éclairée.

La rénovation de la vie intellectuelle à la campagne ne se fera que grâce au développement du grand capitalisme ou du coopératisme agricoles sous les formes que nous étudierons plus loin. L'intervention du capital mettra fatalement en fuite les ténèbres intellectuelles présentes. Alors, aux grands propriétaires intéressés au maintien de l'ignorance

succéderont les grands capitalistes et les sociétés coopératives intéressés à répandre les lumières ; à l'isolement et au misonéisme actuels, de vivants échanges d'idées et un mouvement fécond des intelligences ; au manque de connaissances, une instruction générale et des notions spéciales d'agronomie.

Ainsi, le progrès intellectuel des classes rurales sera en dernière analyse un bienfait de la technique agraire, puisque le capitalisme et le coopératisme agricoles se formeront au fur et à mesure de l'évolution et de l'application du nouvel instrument productif.

En attendant, il nous faut compter, pour répandre l'instruction et spécialement l'enseignement agricole, sur les maigres budgets actuels et les rares secours des administrations provinciales et des Caisses d'épargne.

b) *Conditions politiques et organisation administrative.*

La vie politique se fonde fatalement sur les conditions de l'économie nationale. Elle en est l'expression complète et, en les réfléchissant toutes dans ce qu'elles ont d'heureux ou de malheureux, elle montre quels intérêts de classes priment tous les autres.

Quand la vie publique est telle que les intrigues d'une classe ou d'un individu peuvent faire sortir les roues de l'Etat des ornières de l'intérêt général, on ne saurait éviter dans les divers départements administratifs les interventions politiques des classes dominatrices au détriment des autres. Notre *système social* permet aux *intérêts économiques indi-*

viduels d'asservir à leurs propres fins les *administrations publiques.*

C'est que les conditions politiques et l'organisation administrative ont pour causes premières le milieu économique et le système social.

c) *Le système social.*

Nous avons analysé l'action du système social sur la production agricole. Nous l'avons vu, par la liberté presque illimitée laissée à la propriété privée, créer la plaie douloureuse de l'absentéisme, et, par le protectionnisme (conséquence de la prépondérance politique et, partant, législative d'une classe agraire sur toutes les autres), entraver les orientations naturelles de l'économie agricole et surtout les spécialisations agraires.

*
* *

Incurie de l'Etat pour l'alimentation sociale. — L'individualisme est presque partout à la base de notre système social ; mais l'Etat subit un lent mouvement d'intégration au cours du développement organique de la société, et ses fonctions vis-à-vis de l'individu deviennent incessamment plus amples et plus complexes. Chargé d'abord de la défense collective par l'armée, et de la défense individuelle par la justice et la police, il est maintenant appelé à subvenir à d'autres fonctions : la *nutrition* et l'*éducation intellectuelle et morale.*

Chez l'individu, dont rien ne trouble l'instinct naturel de conservation, ces trois fonctions gardent

leur ordre logique : il pense d'abord à se nourrir, puis à se défendre et, en dernier lieu, à s'instruire. Mais, dans la vie sociale, le fonctionnement physiologique général est dérangé par l'influence d'intérêts particuliers ; et une minorité, dont l'alimentation est assurée, impose aux masses de sacrifier leur propre nutrition à la défense collective ou parfois à la défense exclusive de la classe des mieux nourris.

En tout cas, l'Etat ne pourra se dispenser, à l'avenir, de songer d'abord à la nutrition sociale, c'est-à-dire de fournir les amples ressources nécessaires aux budgets, actuellement si mesquins, de l'Agriculture et de l'Industrie. Par là, sa fonction sera mieux remplie, et l'Italie ne présentera plus le spectacle d'un peuple qui dépense moins de 40 millions pour se nourrir (1) et à peu près 500 millions pour se défendre (2).

Maintenant, l'Etat ne néglige pas seulement la nutrition sociale — d'une façon directe — dans ses budgets ; il la néglige aussi indirectement en laissant, au nom de l'individualisme bourgeois, une liberté sans bornes à la propriété privée, en permettant, entre autres choses, cet absentéisme que nous avons vu causer les plus graves dommages à la production agricole.

Mais l'économie bourgeoise est individualiste et notre système social est une conséquence naturelle des théories qui émanent des intérêts économiques aujourd'hui prépondérants. La science économique

(1) Budget de l'Agriculture, Industrie et Commerce, et, en partie, des Travaux publics.

(2) Budgets de la Guerre, de la Marine, de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères.

individualiste, née des besoins et des intérêts de la bourgeoisie, a créé un système social individualiste tout comme le Dieu de la Bible a formé l'homme à son image.

On pourrait cependant, d'après nos remarques, juger que la bourgeoisie est individualiste quant à la fonction de nutrition (et, pourrions-nous ajouter, quant à l'éducation aussi) (1) et collectiviste en ce qui concerne la défense sociale.

L'individualisme, appliqué à la nutrition et à l'éducation, — abandonnées l'une et l'autre à l'initiative et même au caprice des particuliers, — disparaît dès qu'il s'agit de défense sociale et, souvent, de la défense spéciale des classes dirigeantes. La collectivité tout entière contribue aux frais nécessaires pour l'armée, la flotte, l'Intérieur, etc... Que *tous* me défendent mais que *chacun* se nourrisse comme il peut : telle est la quintessence de la science économique bourgeoise.

*
* *

Obstacles opposés par l'Etat à la nutrition sociale. — L'Etat ne favorise donc, ni directement, ni indirectement, la production agricole, et, par contre, il est obligé d'en entraver par le protectionnisme les orientations naturelles, grâce à l'anormale prépondérance donnée dans la chose publique aux intérêts des grands propriétaires producteurs de céréales.

(1) Budget de l'Instruction publique : 17 millions !

*
* *

La nutrition sociale à la merci du capital privé. — Il y a, dans le problème de l'alimentation, deux points à examiner : la *production* et la *distribution sociale des produits.*

Bornons-nous ici à ce qui concerne la production.

L'Etat, comme le prouvent les pauvres budgets de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Travaux publics, ne s'occupe guère de nourrir les citoyens, et n'accorde que de faibles secours à la production nationale, laquelle demeure presque entièrement livrée au caprice des détenteurs du capital. N'est-ce pas encore une nouvelle preuve de l'individualisme bourgeois ?

Le mobile de toutes les manifestations de l'activité humaine est l'égoïsme, la satisfaction d'un besoin intellectuel ou matériel. Or, les *intérêts individuels* des capitalistes — agents principaux de l'alimentation générale — ne s'accordent pas avec l'*intérêt de la collectivité* : voilà le vice essentiel de notre système social.

Nous avons montré que la rénovation de l'agriculture dépendra nécessairement de l'intervention des grands capitaux et que cette intervention est presque nulle aujourd'hui, l'instrument technique agricole ne donnant pas encore les profits fabuleux que peut donner l'industrie. D'autre part, avons-nous dit, le commerce, les grandes entreprises par actions, les jeux de Bourse, même le rendement médiocre mais sûr de la dette publique, accaparent l'argent et le détournent de l'agriculture. Il

est naturel qu'il en soit ainsi. Guidés par l'unique critère de leur avantage personnel, les particuliers choisissent les placements les plus lucratifs ou les plus commodes. L'agriculture n'est point, pour le capitaliste, la source de la nourriture sociale : c'est un emploi de fonds. C'est au point de vue *individuel* de la création de la rente, non au point de vue *collectif* de l'alimentation sociale, qu'il la considère ; et les capitaux qu'il lui consacre et qui décident de ses destinées, la laissent languissante, parce qu'ils sont appliqués de façon à créer une fortune personnelle, fût-ce au détriment des besoins de la collectivité.

Il faudrait, par conséquent, soustraire peu à peu la fonction de nutrition sociale au capital privé pour la confier à la collectivité, et, par elle, à l'Etat, qui réglerait ainsi la production d'abord, puis la distribution des produits.

On prétend que l'argent manque en Italie : ce n'est pas exact. Il ne manque qu'à l'agriculture. Quand, après la défaite d'Abba Carima, le ministère di Rudini (1895) fit voter un emprunt de 180 millions pour couvrir le déficit africain, les nouveaux titres de la dette publique furent immédiatement enlevés ; les campagnes et les villes italiennes, Milan surtout, prouvèrent qu'elles avaient d'énormes réserves d'argent. Ce fut une surprise : le public s'était persuadé, à force de l'entendre dire, que la misère financière était réelle. Il lui attribuait les malheureuses conditions agricoles du pays, mais on vit bien alors que si les réservoirs des capitaux italiens n'ont point de soupapes ouvrant sur l'agriculture, ils existent cependant.

En fait, le régime actuel de la distribution des

richesses oppose des obstacles croissants aux besoins de l'économie publique. Vérité douloureuse pour la foule des consommateurs et des petits ou moyens producteurs, qu'ils appartiennent au prolétariat ou à la petite bourgeoisie ! Vérité douloureuse aussi pour la classe dirigeante des riches ! Pris entre le désir d'accorder des lois favorables aux campagnes, afin de réfréner les révoltes ou d'empêcher l'organisation des partis extrêmes, et l'impossibilité de méconnaître leurs propres intérêts égoïstes, ils subissent d'une part la poussée fatale des foules menaçantes et, d'autre part, des transes angoissées dans le choix des remèdes !

Il faut donc que le système actuel de l'alimentation sociale continue à évoluer et se renouvelle en s'adaptant aux besoins organiques de la collectivité. Et il faut empêcher que les intérêts essentiels de cette collectivité — et principalement la production nationale — soient livrés au caprice de ceux qui ne sont nullement disposés à en prendre soin.

*
* *

Le système social, produit du milieu économique. — Le remède idéal serait donc de confier à l'Etat, c'est-à-dire à la collectivité, la nutrition sociale, la production et, même, la distribution des produits. Et si nous avions foi dans la théorie *subjectiviste*, nous ferions, sans plus, appel aux *volontés humaines*.

Mais il faudrait, pour remédier de la sorte aux maux de la collectivité, que toutes les volontés individuelles, unanimement et parfaitement cons-

cientes du mouvement social, fussent harmonieusement fondues dans cette invocation des transformations économiquement possibles. Que nous sommes loin de cet idéal ! Chacun est conscient de soi-même, mais combien peu ont une conscience sociale !

L'évolution des sociétés s'accomplit surtout grâce à des impulsions irréfléchies, des tendances instinctives. Dans chaque milieu historique, des courants économiques permettent à certaines classes de l'emporter sur certaines autres et de façonner le système social suivant leur utilité particulière en donnant légalement à la *force* l'apparence du *droit*.

Le système ainsi établi ne peut être radicalement transformé qu'avec la décadence du milieu économique dont il est issu. Mais quand celui-ci disparaît, le milieu qui lui succède, pour éclore librement et féconder de nouveaux et plus larges intérêts, impose un nouveau régime social.

Quand la classe bourgeoise se fut suffisamment accrue et enrichie grâce à l'extension prise par le commerce et l'industrie, l'ancien régime aristocratique, issu du système économique de la féodalité, ne put plus convenir à sa soif de liberté, à son exubérante et prépotente énergie. Et la Révolution française fut la grande secousse qui substitua au système social de l'économie féodale le libre système social de l'économie bourgeoise.

Puis à mesure que l'introduction des machines — le perfectionnement de l'instrument technique — développait dans toute l'Europe la bourgeoisie industrielle, les peuples qui avaient si vivement combattu la France révolutionnaire et napoléonienne

démocratisaient leur système social et le modelaient sur le système français. Et plus la vie économique se faisait nettement industrielle, plus se généralisaient les constitutions démocratiques.

Dans les Etats nouveaux où les courants économiques sont moins gênés par les traditions et les ligues réactionnaires, cette adaptation a été particulièrement rapide. Ainsi les Etats-Unis, plus riches peut-être que tout autre pays en courants économiques, possèdent un système social éminemment démocratique.

Le capital industriel poursuit sa parabole et son évolution est si rapide que le système social né avec lui ne répond déjà plus à une foule d'intérêts économiques qu'il a fait éclore. Les intérêts du prolétariat surtout, imparfaitement sauvegardés, exigent une nouvelle forme sociale.

Quand la prépondérance des nouveaux courants économiques mettra un intolérable contraste entre la vie économique et le système social, un nouveau régime s'imposera fatalement, et son établissement se fera avec d'autant moins de violence que la conscience sociale sera plus développée et plus diffuse.

Mais une évolution économique agricole a-t-elle accompagné l'évolution industrielle? Non. La Révolution française n'a pas donné à l'agriculture un développement analogue à celui de l'industrie. Elle n'a pas amené le partage de la propriété foncière rêvé par les visionnaires démocrates de l'époque, ni la création d'un capital agricole considérable, ni, enfin, la généralisation de la petite propriété.

Le XIXe siècle, qui demeurera si important dans l'histoire de l'économie industrielle, n'aura presque

rien fait pour l'économie agricole. Celle-ci, ayant parcouru un moins vaste cycle que celle-là, ne peut imposer encore le nouvel agencement social qu'elle désire. C'est ce qui explique pourquoi les conditions économiques de l'agriculture arrêtent aujourd'hui les transformations sociales préparées et presque mûries déjà par les conditions économiques de l'industrie.

En tout cas, il est certain que le *système social* jaillit du *milieu économique* et en subit toutes les exigences. Aussi, pour retrouver l'origine des états de choses défavorables à l'agriculture dans le milieu social ou dans les conditions politiques et administratives, faut-il remonter jusqu'au milieu économique, comme au véritable creuset où s'élaborent toutes les formes de l'évolution collective.

d) *Outillage agricole et milieu économique.*

Nous avons noté dans le milieu économique deux conditions défavorables à l'agriculture : l'insuffisance des capitaux et la soif inassouvie de crédit. L'agriculture, nous l'avons vu, s'alimente, en l'absence d'un riche courant naturel de capitaux, aux faibles ressources de l'épargne ; et comme celle-ci est actuellement impossible à l'immense majorité des propriétaires, qui ne parviennent même pas toujours à joindre les deux bouts, elle est artificiellement remplacée pour eux par le crédit. Or, le crédit, même exercé sur une large échelle, ne peut être qu'un palliatif ; il ne saurait se substituer aux capitaux qui manquent encore presque partout à l'agriculture, tandis qu'ils affluent vers

l'industrie et en général vers tous les emplois lucratifs.

Cette insuffisance des capitaux agricoles et les difficultés financières qui en découlent, créent — nous l'avons précédemment démontré — les difficultés d'ordre intellectuel, politique, administratif ou social que nous avons vues, en dernière analyse, dépendre toutes du milieu économique.

Point de stimulant ou d'intérêt à l'emploi agricole de la richesse chez les détenteurs du capital : telle est la maladie qui paralyse la production. S'il est indéniable que des conditions biologiques — climat et race — ou des calamités naturelles — atmosphériques ou nosologiques — aggravent cet état de choses dans certaines régions de l'Italie, ces circonstances sont en réalité d'importance secondaire.

Or, puisque l'évolution agricole est entravée par une insuffisance de capitaux provenant du rendement moindre et moins rapide du capital agricole comparé au capital industriel, puisque la ténuité des profits agricoles dépend d'un outillage encore incapable de lutter avec l'outillage industriel pour la quantité des produits et la prompte réalisation du profit, nous nous trouvons, en dernière analyse, en présence d'un problème technique. C'est à cette question fondamentale qu'il faudra rattacher toutes les autres : économique, sociale, politique, intellectuelle, etc.

L'instrument de production se développe sans cesse et l'agriculture a sa part dans ce progrès : la mécanique, les constructions hydrauliques, la chimie, surtout, lui ont ouvert déjà de nouveaux horizons. Mais nous avons vu qu'elle requiert un outillage

beaucoup plus complexe que les autres industries. Ce n'est pas tout de connaître les lois de restitution et d'anticipation, de posséder des systèmes d'arrosage, des méthodes toujours plus parfaites de spécialisation des cultures, de sains critères sur la sélection animale ou végétale, des notions déduites de l'analyse des produits et des terrains sur les amendements complets ou complémentaires : l'ensemble de cet outillage n'est pas encore assez perfectionné. Et s'il peut, dès aujourd'hui, fournir des profits très élevés dans les cultures spéciales restreintes (surtout aux environs des grandes villes) ou même assurer des rentes considérables dans les cultures générales, les résistances naturelles du milieu l'empêchent encore, nous l'avons vu, de donner les profits extraordinaires qui sont possibles ailleurs. Voilà pourquoi les capitaux qui vont au revenu comme les meutes au gibier, n'affluent pas plus rapidement vers les campagnes.

C'est donc à une question de technique que ressortissent la plupart des faits ou des ensembles de faits contraires au développement agricole. Le progrès technique est bien aujourd'hui l'agent principal des transformations du milieu économique qui façonne le système social, politique et administratif et la vie intellectuelle. Et au fur et à mesure de sa réalisation, il crée dans un système économique et social amélioré un milieu encore plus favorable à l'évolution technique ultérieure.

Nous n'avons pas soutenu une thèse, mais observé les faits le plus objectivement possible. Cette analyse a fourni les éléments de la synthèse par laquelle nous allons conclure.

3. — *Source première des maux de l'agriculture.*

Nos conclusions ne sont pas du tout éclectiques, quoique nous ayons analysé l'influence des *divers facteurs* de la paralysie agricole — car un seul de ces facteurs nous a paru essentiel.

En effet, le *facteur biologique* — les tempéraments et les volontés — et le *naturalisme agricole* — conditions atmosphériques et nosologiques — nous ont semblé d'importance secondaire ; et, après avoir noté leur influence sur l'agriculture, nous avons dû leur assigner, dans les maux qui affligent la production nationale, la valeur accessoire de *conditions aggravantes*, et non la valeur fondamentale de *causes premières*. A cette catégorie appartiennent encore l'indolence méridionale, la fertilité exubérante de certaines régions, les sécheresses de l'été, les maladies les plus terribles, telles que le phylloxéra.

Par delà ces conditions, capables d'empirer la situation agricole, mais non pas certes de la créer ou de la maintenir, nous avons trouvé une *cause première de nature économique* : l'absence d'un courant naturel de capitaux allant vers les campagnes. Voilà le point central où se rencontrent presque tous les ensembles de faits défavorables à l'agriculture.

C'est à l'*argent* à la régénérer. Déjà l'outillage actuel, permettant de plus hauts revenus, commence à l'attirer ; des formes économiques, que nous étudierons plus loin, se lèvent dans l'aube à son horizon et les progrès ultérieurs de la technique (et par conséquent, l'élévation progressive de la rente) lui assureront définitivement le concours des grands capitaux.

DEUXIÈME PARTIE

Tendances techniques et économiques de l'agriculture.

CHAPITRE PREMIER

LE PROGRÈS DE LA TECHNIQUE AGRICOLE. L'OUTILLAGE AGRICOLE DANS L'ANTIQUITÉ ET DE NOS JOURS

Les découvertes scientifiques et les pressions venant d'un marché chaque jour plus vaste et plus exigeant renouvellent de fond en comble les méthodes de culture.

L'histoire de l'outillage agricole est digne du plus grand intérêt, car les différents modes d'exploitation du sol correspondent à des moments déterminés de la vie sociale et marquent les étapes de la civilisation.

1. — *Méthode dite d'épuisement du sol.*

Avec les progrès de la civilisation croissaient les exigences de l'individu et de la collectivité et, par

conséquent, les demandes à satisfaire au moyen des produits du sol. Mais tandis que ceux-ci augmentaient et se diversifiaient d'une façon incessante, les conditions de l'outillage demeuraient à peu près immuables et une agriculture stationnaire primitive exigeait des terres des récoltes toujours plus abondantes sans leur restituer, sous forme d'engrais, les substances chimiques qu'elle leur soutirait sous forme de produits. Par là, les champs s'appauvrirent au point qu'aujourd'hui les plantes y ressentent extraordinairement la sécheresse et les maladies, et la terre, l'*alma mater* des premières époques, s'est changée en marâtre. Ainsi l'homme subit les conséquences du pillage auquel il l'a soumise pendant la période séculaire de l'agriculture dite d'épuisement.

L'histoire nous fournit mille exemples de vastes terrains anciennement très fertiles que l'agriculture primitive a appauvris ou même rendus absolument improductifs : le Maryland, la Virginie, la Caroline du nord, la Mésopotamie entre autres en font foi. Johnston note (1) que le fait de n'avoir pas restitué au sol des Indes Occidentales les cendres de la canne à sucre après l'extraction du suc a tellement appauvri les terres vouées à cette exploitation, qu'il a fallu enfin les amender à grands frais. La Capitanate et la Sicile étaient, au temps de l'ancienne Rome, les greniers de l'Italie ; on y obtenait alors de 25 à 35 hectolitres de blé à l'hectare. Aujourd'hui elles n'en donnent que 8 à 10 et leur fertilité continuera sans doute à décroître tant que

(1) G. L. Pavarino. — *Le scienze naturali e l'agraria* (*Il movimento agricolo*, fasc. 15, juillet 1890).

l'agriculture prendra au sol plus qu'elle ne lui rend annuellement par les fumures.

L'empirisme de nos pères eut l'intuition de l'épuisement des terres longtemps cultivées et, dès l'antiquité, s'efforça d'y remédier par les *engrais naturels,* les *enfouissements* et les *assolements.*

2. — *Agriculture rationnelle* (*intensive*).

La nouvelle technique agricole, issue de la critique de l'ancien système d'épuisement, se fonde sur les sciences naturelles (géologie, chimie organique et inorganique, physique, physiologie animale et végétale, botanique, bactériologie, zootechnie) et les statistiques (chiffres et cartes agronomiques) (1). On a raisonnablement donné le beau nom de *système rationnel de culture* à une méthode dont les fondateurs sont des savants : Humphry Davy (2), Liebig (3), Malaguti (4), De Saussure, Cantoni, Chaptal (5), Boussingault, Georges Ville, Solari, Schultz, Berthelot, Hellriegel, Willfarth, Pasteur, Schloesing, Frank, Muntz, Winogradsky, Dehérain, etc., toute une pléiade, enfin.

(1) En France on a demandé pour ces cartes un crédit au Parlement.

(2) Humphry Davy. — *Elements of agricultural Chemestry* (1802-1822).

(3) Liebig. — *Lettres sur la chimie. Les lois naturelles de l'agriculture.*

(4) Malaguti. — *Chimica agraria,* 1848.

(5) Chaptal. — *Chimie appliquée à l'agriculture.*

a) *La terre, grandiose incubatrice.*

La science, peu à peu, explique et détruit tous les cultes. Le positivisme moderne a dépouillé la terre de son péplum de déesse, et à la place de la divine mère bienfaisante, vivifiant les semences dans son sein fécond et, par une force intime et mystérieuse, dotant l'humanité de fruits, d'herbes et de céréales, il nous montre simplement un milieu propre à l'incubation des germes utiles que l'homme lui a confiés.

Les germes — œuf d'oiseau, larve d'insecte, spore de microbe, graine d'arbre, d'herbe ou de céréale — ont besoin pour se développer de quatre conditions essentielles; et ces conditions de *nutrition*, de *pression*, d'*humidité et* de *température* doivent être remplies pour chacun d'eux à un point et selon des modalités requises.

Ainsi, plus d'inconnues et de hasards capricieux : des méthodes rationnelles permettent aujourd'hui de prévoir et d'obtenir de régulières et généreuses récoltes.

Que la terre ait pour unique fonction l'incubation des semences est une vérité que rend manifeste la possibilité d'établir des *cultures sans terre*. Ces récoltes artificielles sont même faciles à réaliser. Mettez dans un vase de porcelaine du sable préalablement brûlé pour en faire disparaître toute matière organique et semez dans ce sable calciné (silice) des grains de blé. Maintenez le sable au degré d'humidité et à la température nécessaires au développement du froment et vous aurez une récolte dont la pauvreté sera uniquement due à l'insuffisance nutritive de la silice. Que si vous ajou-

tiez à celle-ci des engrais soit minéraux, soit azotés, vous verriez augmenter la récolte et vous obtiendriez enfin une végétation vigoureuse par un amendement complet où figureraient à la fois des matières azotées et des matières minérales.

Les semences vivent dans le terrain comme les bactéries dans les bouillons de culture où la science prépare leur nourriture et les degrés de chaleur et d'humidité les plus favorables à leur développement.

Maintenant que la constitution chimique, les propriétés physiologiques des végétaux et la composition de l'air et du sol nous sont connues, nous pouvons faire de l'agriculture rationnelle et par les labours, l'irrigation, les spécialisations convenables aux divers climats, les serres, les thermosiphons, etc., mettre les produits agricoles dans d'excellentes conditions de pression, d'humidité et de chaleur. Nous pouvons dans chaque cas spécial, au moyen d'engrais chimiques appropriés, fournir à la nutrition végétale les substances qui lui conviennent le mieux.

b. Alimentation des germes dans le sol (amendements).

L'insuffisance pratique des rotations, des enfouissements et du fumier d'étable fait que l'ancienne méthode de culture est défectueuse et peu rémunératrice, surtout parce qu'elle ne fournit pas aux semences une nourriture assez abondante. Ne trouvant pas dans le sol assez d'acide phosphorique, de chaux, de potasse et d'azote, elles ne végètent pas puissamment et, comme des enfants mal nourris, elles restent rachitiques et exposées aux

maladies. Par contre, dans un terrain rationnellement, généreusement fumé, la forte vitalité des germes rend possibles les cultures intenses dont les jardins des environs de Paris nous offrent un splendide exemple. C'est là que M. Pouce (1) jette chaque année 2.500 fr. d'engrais dans un terrain de la contenance de 11.000 mètres carrés (un peu plus d'un hectare, cultivé avec le concours de huit ouvriers) où il obtient 1.250 quintaux de légumes.

L'intensité des fumures aux environs de Paris y surélève les terrains de 2 à 3 centimètres par an, si bien que pour empêcher un exhaussement dommageable on en vend les couches superficielles. Maintenant, en s'établissant dans un jardin légumier, les horticulteurs stipulent le droit de transporter à la fin de leur bail la terre dépassant le niveau existant au moment de la location (2).

Georges Ville, l'illustre agronome, a pu obtenir 200 quintaux de raisins et 180 hectolitres de vin à l'hectare dans son champ de Vincennes, grâce à sa formule d'engrais chimiques à base de superphosphates et de sulfate de chaux et de carbonate de potasse (3). Dans le midi de la France (Aube, Gard, Hérault), le rendement des vignobles est énorme grâce à d'habiles amendements. Il atteint souvent 100 hectolitres à l'hectare. Ce chiffre est même dépassé dans certaines terres plus ensoleillées et quelques vignobles ont donné jusqu'à 300 hectolitres (4).

(1) Cité par Kropotkine. — *L'agriculture.*
(2) Barral. — *Dictionnaire d'agriculture*, Paris.
(3) E. Gautier. — *Op. cit.*
(4) D. Zolla. — *Les questions agricoles*, Paris, Alcan, 1894, page 123.

MM. Hellriegel et Willfarth, ayant reconnu aux racines des légumineuses la capacité de fixer l'azote de l'air, l'agriculture rationnelle a ajouté cet *engrais vert* au fumier d'étable et aux engrais chimiques. M. Solari, grâce à son système d'*induction gratuite de l'azote*, transforma *la loi de restitution* de Liebig en *loi d'anticipation* et, ayant ajouté les effets de l'engrais vert à ceux des engrais chimiques, il obtint dans une terre dont le rendement avait été jusqu'alors de 4 pour 1, des récoltes très abondantes, atteignant parfois 48 hectolitres (38,40 quint.) à l'hectare (1). Certains agriculteurs, M. Mazzini, à Chiavari, entre autres, ont, par l'application du système Solari, dépassé les résultats obtenus par son inventeur lui-même et récolté jusqu'à 50 hectolitres, soit 40 quintaux de froment à l'hectare (2). Et ces chiffres, pour élevés qu'ils soient, ne représentent pas un maximum infranchissable : n'oublions pas cette vallée de Coghinas, en Sardaigne, citée justement par M. Solari, où il est possible d'atteindre 100 hectolitres (80 quint.) à l'hectare (3) !

Les pommes de terre, dont le rendement moyen est en France de 75 et en Italie de 33,67 quintaux à l'hectare, donnent sur un sol rationnellement fumé de trois à quatre cents quintaux, même en grande culture.

Ces indications suffisent à expliquer l'*emploi croissant des engrais chimiques* dans l'agriculture rationnelle.

(1) S. Solari. — *Il progresso dell' agricoltura nell' induzione dell' azoto*. Parme, L. Battei, 1892, page 13.

(2) F. Virgilii. — *Op. cit.*

(3) S. Solari. — *Op. cit.*, page 15.

En 1893, les gisements (en France et aux Etats-Unis) et les scories (en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, etc.), ont fourni ensemble 2.883.000 tonnes de superphosphates. En 1895, la fabrication de cet engrais a dépassé quatre millions de tonnes. On croit, écrit M. Dehérain à qui nous empruntons ces données, que la France seule consomme 150.000 tonnes de phosphates minéraux simples en poudre, 70.000 tonnes de scories et un million et demi de tonnes de superphosphates (1). L'emploi des engrais azotés s'est tellement répandu depuis 1856 (Boussingault et Ville) qu'en 1894 l'Europe a importé 974.219 tonnes de nitrate de soude !

On peut aujourd'hui préjuger exactement l'importance d'une récolte par la nourriture qu'on a préparée aux graines, la quantité d'engrais enfouis dans le sol. Ainsi, pour tirer d'abord d'un hectare de terrain 100 quintaux de trèfle et l'année suivante 30 quintaux de froment, on calcule la quantité d'azote, de chaux, de potasse et d'acide phosphorique contenus dans ces produits. En donnant par avance au sol, soit directement, soit au moyen du système de « sidération » de Solari, la somme d'éléments nutritifs nécessaires aux semences, celles-ci pousseront vigoureusement sans d'ailleurs appauvrir le terrain, et donneront les récoltes désirées et prévues.

N'est-elle pas vraiment rationnelle, l'agriculture qui a la notion exacte des substances propres à l'alimentation végétale et peut, grâce à cette no-

(1) P. P. Dehérain. — *Les engrais, les ferments de la terre*, Paris, Rueff, 1895.

tion et sans épuiser le sol, préparer des rendements élevés ?

c) *Perméabilité du sol (mécanique).*

Dès les premières époques de l'exploitation des terres, leurs diverses propriétés et le rapport de ces propriétés avec la vie des germes ont préoccupé les hommes. La science de l'agriculture date donc des tout premiers défrichements faits en vue des semailles, puisqu'il y avait là, à proprement parler, une adaptation du sol au développement des graines.

Une terre dure, compacte, exerce une trop forte pression sur les semences et en entrave mécaniquement le développement, tandis qu'un sol poreux, léger, perméable, en favorise l'accroissement de volume. De même pour les tendres radicelles : contraintes et gênées dans leur expansion par une terre dure et compacte, elles peuvent, dans une terre légère, s'ouvrir et suivre d'innombrables conduits microscopiques.

En outre, les eaux pénétrant malaisément les terres lourdes, les graines n'y trouvent pas toujours le degré d'humidité qui leur est nécessaire. Les engrais s'y épandent moins bien et l'alimentation des germes y est moins facile. Le renouvellement de l'air est plus difficile, de sorte qu'il dépose moins de matières dans le sol et que la transmission de la chaleur, si utile au printemps surtout, quand la terre a besoin d'être chauffée en profondeur, y est particulièrement défectueuse.

Pour marquer le degré d'efficacité des instruments destinés à ameublir le sol, les vieux agri-

culteurs disent que « le tranchant de la bêche est en or, celui de la pioche en argent, celui de la charrue en fer ».

Les progrès de la mécanique permettent de perfectionner sans cesse les instruments de labour. L'agriculture possède maintenant des charrues à un ou plusieurs socs, des scarificateurs, des extirpateurs, des brise-mottes, des rouleaux, des sarcloirs, etc. Seulement, ces instruments sont encore trop peu connus et trop rarement appliqués. Ils le seront toujours davantage et s'amélioreront sans cesse quand se sera renouvelé le milieu économique et social où évolue aujourd'hui la production agricole.

Le XIXe siècle a déjà utilisé la vapeur et l'électricité dans des milliers d'établissements industriels, ou pour la construction d'immenses bâtiments, le percement de canaux, la réalisation des moyens les plus grandioses de locomotion, l'agencement des armes les plus étranges, mais, à de rares exceptions près, il ne les a jamais appliquées en grand à l'agriculture.

Cependant la longue inertie de la mécanique agricole tend à disparaître, et si la charrue antique, chantée par Virgile il y a dix-huit siècles, remue encore le sol de la Sicile, on peut dire que, d'une façon générale, la machine se perfectionne et qu'elle se substitue à l'homme dans une série croissante de travaux.

Grâce aux deux grandes sources de l'énergie mécanique, l'agriculture obtiendra bien davantage du sol qu'elles auront transformé en une couche poussiéreuse, poreuse, plus perméable à l'air et à l'eau, plus favorable à la germination, destinée à rendre

les ensemencements et les récoltes plus rapides et moins pénibles. Elle obtiendra aussi une bien plus parfaite manipulation des produits dans les caves, les fromageries et les huileries.

d) *L'humidité du sol.*

L'eau est nécessaire à la vie des végétaux comme à celle des animaux. Mais les conditions naturelles du sol et les pluies ont réglé seules le degré d'humidité appliqué aux cultures dans les époques primitives. Elles le réglaient encore presque seules sous le régime de la méthode extensive d'épuisement et enfin, aujourd'hui même, les plantes agricoles sont très généralement à la merci des longues pluies du printemps et de l'automne ou des interminables sécheresses de l'été.

Mais la méthode rationnelle délivrera l'agriculture de ces sujétions et accordera aux semences le degré d'humidité nécessaire, grâce au système artificiel de l'irrigation.

L'irrigation était connue des anciens. Les Etrusques endiguaient les fleuves et creusaient des canaux pour arroser les campagnes ; au bout de trois mille ans nous ne sommes pas plus avancés qu'eux. Les Français ont trouvé en Algérie des canaux, œuvre des Turcs. Ils faisaient communiquer des barrages de torrents avec de larges tranchées creusées dans les plaines pour y amener les eaux, c'est-à-dire qu'ils étaient destinés à une irrigation aléatoire, analogue à celle qui était pratiquée en Egypte depuis l'antiquité (1).

(1) G. Sorel. — *Op. cit.*

Quoiqu'elle commence à peine, l'hydraulique agricole est déjà une science, dont les problèmes se dessinent et se déterminent rapidement. On étudie aujourd'hui la quantité d'eau nécessaire par seconde et par hectare, les avantages comparés des irrigations fixes et des aléatoires, la plus-value agraire que l'irrigation confère aux terrains, etc.

D'autre part, la France démontre pratiquement que la petite culture et la petite propriété peuvent utiliser l'irrigation avec autant de profit que les grandes exploitations et les grands domaines. Un groupe de petites exploitations y est souvent arrosé par un système commun de canalisation. Les difficultés, un peu plus nombreuses en ce cas spécial, sont facilement surmontables, d'autant que plus d'une, selon la remarque de Sorel, provient uniquement d'une législation confuse (1).

A Rouspillon, l'eau est distribuée à tour de rôle aux petits propriétaires. A Elche, Lorca et Alicante, elle est vendue à quiconque a besoin de s'en procurer.

L'Italie aussi possède quelques zones de petites propriétés irriguées. Nous en avons visité en Lombardie et dans l'Emilie ; l'arrosage, dû à des associations de petits et de moyens propriétaires, y est appliqué comme à la grande exploitation, sous les mêmes conditions techniques et économiques et sans inconvénient d'aucune sorte : chaque propriété est arrosée quotidiennement une heure ou davantage, selon son importance.

Les grandes prairies piémontaises et lombardes, couvertes d'un réseau serré de ruisseaux artificiels,

(1) G. Sorel. — *Op. cit.*, page 75.

donnent des quantités de foin considérables : dans les *marcite* (prés d'hiver milanais) où l'irrigation est constante, le rendement est énorme.

La Lombardie possède 686.000 hectares irrigués ; le Piémont en a 442.000 ; la Vénétie, 140.000. Les plaines basses (*marcite*) occupent une zone de 500 hectares environ, dont le rendement est de 140 quintaux de foin sec à l'hectare. Il y en a où sont utilisées les eaux d'écoulement de Milan et que féconde ainsi une sorte d'irrigation alimentaire ; le rendement à l'hectare y atteint 240 quintaux. On peut entretenir 60 vaches laitières sur vingt hectares de prairies arrosées et même, les *marcite* à irrigation alimentaire en nourrissent jusqu'à neuf par hectare : d'où l'énorme production de lait qui enrichit cette zone de l'Italie.

Au sud-ouest de la France un arrosage moins abondant a permis de réduire la zone nécessaire à l'entretien de 660.000 têtes de bétail de deux millions à cinq cent mille hectares (1).

L'Eygues met en mouvement des usines six jours sur sept à Orange ; une fois par semaine elle sert à l'arrosage de 258 hectares. Or, d'après un calcul très intéressant de De Gasparin (2), la rente de ces terres arrosées ayant monté de 124 à 250 francs par hectare, si l'Eygues était constamment au service de l'agriculture, elle arroserait 1.548 hectares et produirait annuellement un surplus de 193.048 fr. de rente, tandis que les usines en donnent 30.000 en tout !

(1) Kropotkine. — *Op. cit.*

(2) De Gasparin. — *Cours d'agriculture.* Cité par D. Zolla, *op. cit.*

e) *La température.*

L'agriculture rationnelle a affronté le plus difficile des problèmes à résoudre dans l'incubation terrestre des semences : celui de la *température.*

C'est ainsi que quelques régions ont adopté, pour certaines cultures spécialisées, la serre — anciennement réservée à la floriculture — qui permet d'obtenir à volonté la température la plus propice au développement physiologique des plantes cultivées.

En Hollande, la floriculture a pris un merveilleux développement. Harlem surtout est presque entouré d'une large zone de serres et l'exportation des fleurs y est immense.

A Jersey et à Guernesey, les serres couvrent des hectares entiers. A Guernesey, il y en a en outre des milliers éparses dans les propriétés et les jardins. Chaque hectare y occupe sept ou huit cultivateurs. On y obtient du raisin dans les serres au mois de mai, et quatre hectares en donnent 250 quintaux, outre 800 quintaux de tomates, 300 de pommes de terre, 60 de petits pois et 20 de flageolets, soit un total de 1.430 quintaux de produits ! Ajoutez à cela que la chaleur artificielle permet parfois une seconde récolte dans l'année !

Dans l'Angleterre du nord, le prix minime du charbon — 0,40 c. le quintal — a créé la culture de la vigne en serre chaude. Le raisin cueilli dans ces serres au mois de janvier était, il y a trente ans, vendu dans les grandes villes 25 ou même 50 francs la livre ; aujourd'hui on le vend de 2 à 3 francs. Pour élevé qu'il soit encore, ce prix a sensiblement baissé comme on le voit et il continue

à diminuer au fur et à mesure de l'extension donnée à la culture rationnelle. En octobre, les raisins obtenus artificiellement dans les froids et brumeux alentours de Londres se vendent quelques sous la livre, comme ceux mûris en plein air sous les ciels plus cléments de l'Allemagne et de la Suisse (1). Ainsi la vigne, plante des pays chauds, pousse vigoureusement et fructifie en Angleterre *tout le long de l'année*, grâce à la chaleur artificielle.

Le *thermosiphon* n'est pas seulement un succédané de l'ardent soleil du midi, il diminue aussi en une certaine mesure le besoin et, partant, la consommation de l'engrais, et un horticulteur anglais, rédacteur au *Journal de l'Agriculture anglaise*, a pu soutenir que la culture de la vigne est des plus avantageuses pour son pays !

f) *Les sélections végétale et animale en agriculture.*

Au cours des deux derniers siècles, des études profondes et heureuses sur l'évolution végétale et animale — surtout celles de Darwin et de son école sur la sélection — ont profondément modifié l'agronomie. Les procédés intuitifs des anciens agriculteurs ont été mieux conçus et plus largement, plus raisonnablement, appliqués à l'amélioration des espèces animales et végétales dans l'élevage des bestiaux et le choix des graines et des plantes.

Ces procédés se multiplient sans cesse et permettent de perfectionner les races et de créer de nouvelles variétés, grâce à des sélections intelligentes et aux conditions spéciales d'alimentation,

(1) KRAPOTKINE. — *Op. cit.*

de température, de mouvement et de croisements imposées aux animaux ou grâce, d'autre part, aux soins donnés aux végétaux, à leur nutrition, leur température, leur degré d'humidité, leurs greffes.

Ainsi, on a amélioré les céréales par l'importation de semences étrangères de qualité supérieure; les fruits, par des greffes ou des tailles intelligentes destinées à déterminer une diminution de la partie ligneuse et une surabondance de sucs; les fleurs, par des greffes ingénieuses, créatrices de variétés nouvelles et précoces. On a de même perfectionné les nombreuses espèces de volailles en les élevant dans des locaux convenables et les meilleures conditions hygiéniques et physiologiques; — le bétail : en faisant venir des régions les plus favorisées au double point de vue des fourrages et du climat des vaches laitières, des étalons, des bœufs de trait et d'engrais; par une croissante application des croisements de race, par une tendance toujours plus marquée vers la spécialisation. Ainsi on a obtenu, en supprimant tout exercice et grâce à un régime alimentaire spécial, un processus de rétrogradation du squelette tel, dans le type «Durham», que, surtout chez les vaches, les os sont considérablement amincis et la nourriture absorbée presque entièrement employée à une énorme production de graisse.

g) *Forces nouvelles de l'agriculture : électricité, lumière condensée.*

Alimentation des germes dans le sol, *perméabilité, humidité* et *chaleur* du terrain, voilà les conditions fondamentales sans lesquelles la végé-

tation agricole est impossible. L'homme comprend ces vérités et les utilise de mieux en mieux : guidé par les résultats des sélections, il obtient un développement toujours plus complet des germes. La science future mettra sans doute de nouvelles forces auxiliaires à sa disposition et l'on en voit deux déjà se dessiner vaguement à l'horizon de l'agriculture : l'*électricité* et la *lumière condensée*.

Nous n'en parlerons qu'en passant, car elles n'ont pas été encore adoptées dans la pratique agricole, quoiqu'elles exercent réellement une action favorable sur le développement des graines.

On a commencé à appliquer l'électricité à l'agriculture dès la première moitié du XIXe siècle. En 1846, Schefferd et Forster en Angleterre, Hubeck et Fichtner en Allemagne couvrirent des terrains, plantés d'herbes fourragères et de céréales, d'un réseau métallique à mailles serrées, traversé par des courants électriques : le rendement s'accrut de 13 à 27 %. En 1884, un agriculteur prussien, M. Spechwer, substitua l'électricité statique à l'électricité dynamique dont on s'était servi d'abord ; il obtint, au bout de cinq ans, une accélération de la maturation, tandis que le poids de ses produits augmentait de 30 à 50 %. Sa méthode, qui entraînait de grands frais, a été simplifiée et rendue moins coûteuse en France.

Des expériences toutes récentes faites en Norvège ont surélevé de 10 % le produit d'une récolte.

En Italie, l'*Associazione degli agricoltori lombardi* étudie depuis 1897, à l'aide du système du français Méritens (pile atmosphérique), l'influence des courants électriques sur les diverses cultures et les parasites des végétaux.

Peut-être ces forces et d'autres — encore inconnues — sont-elles destinées à accroître merveilleusement la production. Mais elles ne sont pas encore entrées dans la pratique agricole et on ne peut par conséquent en tenir compte aujourd'hui et leur attribuer une valeur économique et sociologique.

h) *Manipulation des produits.*

L'analyse chimique, en nous révélant la composition du sol et de végétaux, nous a conduits à connaître les lois de la *production* et, par elles, celles de la *manipulation des produits.*

A elle seule, la découverte géniale de Pasteur sur la fermentation a transformé la science agraire, comme tant d'autres d'ailleurs : la chimie pure, la chirurgie, l'hygiène, etc.

Ainsi, par exemple, le vin n'est plus le produit fatal de tel ou tel cru : la notion exacte des substances contenues dans le raisin et des conditions physiques et chimiques de leur fermentation permet de composer à volonté la qualité de vin désirée, de répondre par conséquent à certaines exigences du goût et aux demandes spéciales d'un marché.

On peut de même, en appliquant les données de la science aux manipulations du lait ou de l'huile, en perfectionner considérablement les produits. Ceux-ci enfin, au lieu de dépendre uniquement du hasard, sont transformés et en quelque sorte créés par des procédés rationnels.

4. — *Agriculture rationnelle et zone agricole.*

a) *Etendue de la zone agricole.*

La nouvelle méthode agricole rationnelle tend à l'intensification de la production par ce qu'on appelle justement une *culture intensive* du sol.

Il en est de l'*espace* en agriculture comme du *temps* dans le progrès humain. Pour celui-ci, l'humanité ancienne mettait des siècles à fournir l'étape qu'elle sait maintenant couvrir en quelques dizaines d'années. De même, en agriculture, l'ancienne méthode extensive obligeait d'affecter un vaste espace à l'entretien d'une famille et la méthode intensive permet d'y pourvoir avec un seul hectare.

La zone terrestre, que l'excédent de population, des besoins toujours plus nombreux, et l'instinct de la propriété, ont poussé l'homme à cultiver pendant la *période d'épuisement*, s'est progressivement étendue des terres les plus fertiles aux moins productives et même, peu à peu, aux âpres rochers où le montagnard a peine à obtenir de maigres récoltes sur le plus difficile et le plus ingrat des terrains.

L'exagération de la *zone agricole* provient donc d'abord des étendues énormes exigées par la culture extensive ; ensuite, du droit de propriété privée qui accordait aux premiers conquérants les meilleures terres lors de l'occupation progressive du sol et ne laissait aux tard venus que des lots médiocres ou à peu près stériles. Par là s'expliquent la mince contribution au produit total des plaines grasses et facilement arables, où les produits abondants pourrissant sur pied, faute de moyens de

transport et de marchés accessibles, dans certaines parties de la Sardaigne ou de l'Amérique du sud par exemple ; et, d'autre part, le spectacle de ces âpres et arides hauteurs où les paysans propriétaires sont obligés de s'imposer un travail énorme et même parfois de se créer un sol labourable en transportant péniblement des hottées de terre sur les roches nues afin de se procurer à peine de quoi vivre. Il y a là un véritable phénomène de pathologie sociale.

La zone agricole a été extrêmement, follement amplifiée. La méthode rationnelle en arrêtera l'expansion d'abord, puis amènera sans doute un mouvement de rétrogradation.

Les meilleures terres, si elles étaient rationnellement cultivées, suffiraient aux besoins de la société humaine. L'agriculture de l'avenir pourra donc abandonner les terrains ingrats ou trop élevés et n'occuper que les plaines faciles et les pentes douces des coteaux.

Ce mouvement de rétrogradation, qui corrigera les excès dus à la culture extensive et à la propriété privée, c'est-à-dire à des conditions techniques et sociales temporaires, suivra les progrès scientifiques de l'outillage. Car, au fur et à mesure des perfectionnements de la méthode rationnelle, diminuera l'espace nécessaire à la création d'une quantité déterminée de produits.

Un accroissement, même très considérable, de la population ne saurait empêcher ce rétrécissement de la zone agricole.

Quand, après avoir calculé l'augmentation proportionnelle des produits et de la population, Malthus affirmait l'impuissance de la terre à nourrir

un jour la famille humaine agrandie, il avait sous les yeux le système agricole d'épuisement du sol et ne prévoyait pas la culture intensive et ses rendements fabuleux.

Selon M. Bourdeau, la terre pourrait nourrir plus de dix fois autant d'habitants qu'elle n'en porte aujourd'hui (1).

b) *Diminution des dénivellements actuels dans le degré de fertilité des terrains.*

Dans la culture rationnelle, on voit l'importance du terrain naturel, c'est-à-dire du *capital foncier fixe* diminuer, et, par contre, augmenter celle des moyens techniques (outils, machines, bestiaux, irrigation, engrais, etc.), c'est-à-dire du *capital foncier mobilier*. Les terrains les plus divers y sont envisagés sous leur aspect commun de lieux d'incubation des semences où, avec elles, l'homme apporte toutes les conditions nécessaires à leur développement. Le système rationnel rendra productives les terres les plus ingrates, tandis que les plus fertiles actuellement ne le seront jamais assez par elles-mêmes : d'où une progressive diminution des *différences actuelles* de fertilité naturelle. Nous voyons que par là la *culture rationnelle* élèvera le *revenu foncier* — c'est-à-dire le profit net du capital mobilier, — mais, qu'en diminuant les *différences de fertilité naturelle* du sol, elle diminuera la *rente*, c'est-à-dire le profit net du capital fixe, la terre — lequel provenant justement, selon Ricardo, de la différence de fertilité entre les terrains cultivés, augmente à proportion de cette différence.

(1) F. Virgilii. — *Il problema agricolo e l'avvenire sociale*, Palerme, 1895.

CHAPITRE II

DU DOUBLE COURANT ÉCONOMIQUE DÉTERMINÉ PAR LE NOUVEL INSTRUMENT TECHNIQUE AGRICOLE

1. — *Les facteurs de l'évolution économique.*

Nous avons vu, dans l'analyse des facteurs de la production agricole, l'importance fondamentale de l'instrument technique.

Mais le concept d'*économie agricole* est plus vaste que celui de *production agricole ;* celle-ci est seulement la résultante des applications techniques que peut faire l'économie agricole d'une période historique déterminée. Elle ne comprend pas la résultante sociale de cette économie et fait abstraction des conditions de vie des cultivateurs. Une production florissante peut s'allier à une condition médiocre ou même misérable des travailleurs des champs, quand leurs salaires laissent au producteur une large marge de travail non payé (plus-value).

Ou encore : la production du blé peut être considérable dans telle zone, et les petits et les moyens propriétaires y souffrir cruellement de spéculations tendant à monopoliser le commerce, ou des conséquences du protectionnisme gouvernemental.

L'économie agricole comprend donc : une *résultante technique* — la production, et une *résultante sociale* — la situation économique des classes agricoles.

Le concept d'*évolution économique agricole* est plus large encore. Il comprend en effet toute la série des transformations que le milieu économique de l'agriculture a subies et continue à subir à travers le temps.

Par conséquent, si les facteurs de production que nous avons passés en revue dans la première partie de ce livre rentrent généralement dans l'idée plus vaste de l'évolution économique agricole, ils ne s'y rattachent pas toujours entièrement et, en tout cas, ne suffisent pas à la déterminer.

a) *Instrument technique producteur.*

L'école socialiste considère avec Marx l'instrument technique comme le facteur fondamental, le pivot de l'évolution économique et, par conséquent, de la vie sociale. Il impose à chaque phase de l'histoire un système de production et des rapports économiques qui, à leur tour, déterminent très exactement le système social.

Nous avons constaté et analysé ailleurs (1) cette étroite corrélation entre le milieu économique, social, politique, administratif et intellectuel et le facteur technique. L'évolution de l'instrument de travail, en provoquant incessamment dans le milieu économique les modifications nécessaires à son application, crée de nouveaux courants d'intérêts

(1) Ire partie, chap. III et IV.

et, partant, de nouveaux rapports entre et parmi les différentes classes sociales. C'est ainsi qu'il transforme peu à peu la vie politique, administrative et intellectuelle, la société tout entière.

La petite industrie était la conséquence d'un instrument de production que constituait presque uniquement le travail manuel. Aujourd'hui un nouvel instrument technique, où la machjne a une très large part, a créé la grande industrie et conséquemment renouvelé le système de production, les rapports économiques, sociaux et politiques et la vie intellectuelle.

Telle est la théorie de l'école marxiste. Nous allons maintenant, à la lumière de ces idées, analyser l'importance des facteurs que certains économistes ont considérés comme décisifs ou supposés tels pour l'évolution économique.

b) *Climat, surface terrestre, nature du sol.*

Selon Montesquieu, la cause première de l'évolution économique est le *climat*, selon Ritter, la *situation géographique* des divers pays.

D'autres assignent une importance prééminente à la *nature du sol*. M. Demolins, dans un livre récent (1), dit qu'en déterminant les cultures et les occupations agricoles des habitants elle fixe le type du groupe humain et façonne l'ensemble du régime social.

Il est certain que climat, situation géographique et nature du sol exercent une influence constante, indéniablement sensible sur la vie des individus et

(1) E. Demolins. — *Les Français d'aujourd'hui*, Paris, Firmin Didot, 1898.

sur celle des sociétés. Mais ces *conditions de fait* sont immuables dans le temps, tandis que la vie économique se transforme, évolue sans cesse pour les individus et les collectivités. Si elle dépendait uniquement de ces trois facteurs elle devrait comme eux demeurer immuable. Puisqu'elle varie et traverse des phases successives dans un mouvement perpétuel, c'est donc qu'un élément variable provoque ces incessantes transformations et qu'il existe un autre facteur fondamental de l'évolution économique.

c) *La race, les volontés humaines, la nature humaine.*

Ce qui a été dit dans la première partie de ce livre à propos de la production, sur la volonté et la nature humaines considérées dans leurs rapports avec l'évolution économique, peut suffire à notre argumentation. Quant à la race, ajoutons que ce supra-organisme évolue très lentement, presque insensiblement dans l'écoulement des siècles, tandis que la vie économique, si elle demeure parfois très longtemps stationnaire, a aussi des périodes de progrès rapides et radicaux. Or, s'il y avait une corrélation essentielle entre l'évolution de la vie économique et la race, comment celle-là pourrait-elle se transformer entièrement quand les caractères de celle-ci demeurent immuables ?

Les principales races européennes, la race anglo-saxonne aussi bien que la race latine ou la race slave, ont subi de vertigineuses transformations économiques au cours du XIXe siècle ; elles n'ont pourtant pas varié pendant ce temps.

Il est certain que la race donne une empreinte

déterminée à la vie économique. Mais puisque celle-ci peut parfois changer très rapidement, puisque, d'autre part, des formes économiques analogues ou même identiques se retrouvent au sein de races très différentes, c'est qu'il faut chercher ailleurs le mobile essentiel de l'évolution.

En résumé, ce mobile ne peut être le climat, ni la situation géographique, ni la nature du sol, ni les tempéraments, ni les races.

e) *La Terre libre* (*Loria*).

Pour M. Loria, le facteur fondamental de l'évolution économique est la condition de la terre, suivant qu'elle est à l'état libre, ou déjà conquise à l'agriculture.

Quand une portion minime des terres était seule cultivée, les maîtres de cette petite étendue conquise sur les pâturages communs ou la forêt primitive sentaient le besoin de s'attacher indissolublement les cultivateurs. Laissés libres, ceux-ci eussent préféré s'établir à leur compte sur l'immensité des terres inoccupées dont le défrichement était alors facile. L'esclavage naquit ainsi d'un besoin économique.

Mais quand la zone agricole se fut considérablement élargie, quand la conquête de nouvelles terres devint presque impossible aux travailleurs, les maîtres, craignant moins de les perdre, purent relâcher leurs liens. Et c'est alors qu'à l'esclavage antique succéda le système médiéval du servage.

De nos jours enfin, la grande étendue des cultures a énormément réduit la portion inoccupée du sol. Et la zone demeurée libre est presque entière-

ment située dans des régions lointaines et inhospitalières. Il n'y en a plus en Europe; il faut pour y parvenir affronter les hasards et les souffrances des longs voyages d'émigration. Le cultivateur n'a donc pas le choix; il est contraint de travailler sur les terres d'autrui. Aussi le servage devenu inutile a-t-il disparu à son tour pour faire place au salariat et au système capitaliste (1).

M. Loria ne considère pas l'instrument de production comme le facteur essentiel de l'évolution économique. Car, s'il est possible d'établir la corrélation d'un instrument perfectionné avec des rapports économiques complexes, on ne démontre pas, dit-il, l'incompatibilité de ces mêmes rapports avec un instrument technique primitif (2).

Cette théorie, dont l'inventeur lui-même reconnaît les lacunes, qu'il espère combler, jaillit de l'étude critique de l'histoire.

Mais l'influence de la *terre libre* a-t-elle toujours été la même aux diverses périodes de l'histoire humaine? Et n'y a-t-il point d'autre cause essentielle à l'évolution économique?

Voilà les deux points qui nous permettront de déterminer exactement la part de vérité scientifique découverte par M. Loria.

Plus il était facile de trouver des terres inoccupées, plus devaient être puissants les freins imposés aux travailleurs par l'intérêt personnel des propriétaires, et plus grande aussi devait être

(1) U. Rabbeno. — *La questione fondiaria nei paesi nuovi.* Œuvre posthume publiée par A. Loria et C. Conigliani. Turin, 1898.

(2) A. Loria. — *La terra e il sistema sociale*, Vérone, 1892, page 21.

l'influence exercée par la *terre libre* sur la vie économique. Mais l'action restrictive de ce facteur s'est affaiblie au fur et à mesure des agrandissements de la zone agricole. Après avoir passé de l'esclavage au servage, les travailleurs s'élevèrent au salariat sur le sol entièrement cultivé de l'Europe ; et ce régime économique se maintient et se développe aujourd'hui sans que la condition des terres entrave aucunement la liberté des salariés.

En fait, le facteur *terre libre* a disparu, sa fonction est donc terminée, tandis que le régime économique évolue encore vers des formes nouvelles. Pourquoi ? Quelle est la cause immanente des tendances actuelles de la vie économique et sociale ? Un facteur d'évolution demeuré moins efficace que la *terre libre* pendant une longue période de siècles, mais qui a pris dans le nôtre une importance rapidement croissante : l'*instrument technique de production*. Par lui, l'homme affirme une supériorité psychique toujours plus marquée sur le milieu ambiant et la prépondérance des forces actives de la science sur les forces passives de la nature.

Il nous faut ici, avant de conclure et justement pour mieux établir notre synthèse, étudier rapidement, dans leur essence et leur activité, tous les facteurs présumés d'évolution économique que nous avons passés en revue.

f) *Facteurs fixes. facteurs variables.*

Distinguons nettement, dans les facteurs du progrès, l'influence qu'ils exercent sur la *vie*, de celle

qu'ils exercent sur l'*évolution* de l'organisme social.

Le *climat*, la *situation géographique*, la *nature du sol*, la *volonté humaine*, la *nature de l'homme*, la *terre libre* et l'*instrument de production* ont une incontestable influence sur la vie sociale.

Ainsi, par exemple, notons comme conséquences d'un climat chaud l'indolence organique, l'insuffisance de la production, la prépondérance facile d'un homme exceptionnellement énergique sur les masses inertes, le césarisme enfin ; comme conséquences d'un climat froid, l'énergie tenace des habitants, une production active, une conscience populaire et politique plus générale. Les Etats-Unis et l'Angleterre offrent de magnifiques preuves de cette assertion.

La *situation géographique* facilite le commerce dans les régions maritimes et les plaines, et l'entrave dans les pays de montagnes.

La *nature du sol* crée l'économie pastorale, où le travail est primitif, et la propriété commune sur les flancs larges et herbeux des montagnes, avec une stagnante médiocrité patriarcale, — ou bien encore l'économie agricole à petites propriétés morcelées sur les coteaux couverts de vignobles, — ou enfin dans les vastes plaines une économie rurale que se partagent inégalement la grande, la moyenne et la petite propriété.

Mais, des facteurs fixes peuvent déterminer un certain mode de la vie économique, ils ne peuvent pas être causes de son évolution. Pour évoluer, c'est-à-dire changer, elle a besoin qu'il se produise un changement dans ses conditions fondamentales.

Ainsi, les conditions immuables ou celles qui — comme la volonté, le tempérament, la race, — ne changent presque pas au cours des siècles, les *facteurs fixes*, en somme, ne pourront pas amener de radicales transformations de la vie économique.

Les facteurs fixes de la vie économique n'en provoquent pas l'évolution.

La *terre libre*, dont les conditions changent à travers les siècles — puisqu'elle diminue à mesure que s'étend la région cultivée, — et l'*instrument technique de production* sont des facteurs variables de la vie économique. Et en créant des rapports nouveaux entre les classes sociales, leurs modifications produisent l'évolution économique.

Seuls, les facteurs variables font évoluer la société.

Un facteur, variable actuellement, peut dans le passé avoir été fixe et, partant, inapte à transformer la vie économique. Ainsi, l'instrument technique de production n'a pour ainsi dire pas changé pendant une très longue période et surtout en agriculture, où il est demeuré presque le même depuis l'époque chantée par Virgile jusqu'aux environs du XIXe siècle. Facteur fixe de la vie sociale pendant tout ce temps, il a pu lui donner une certaine empreinte, sans pouvoir d'ailleurs influer sur les modifications du milieu économique. Au XIXe siècle, il a pris presque à l'improviste une importance grandiose. Son action devient de jour en jour plus ample et plus profonde ; ses perfectionnements, très rapides dans l'industrie, à peine ébauchés en agriculture, en font maintenant un *facteur variable*, qui crée à la vie économique des conditions nouvelles, lui

prépare une nouvelle phase, lui imprime enfin un mouvement de progression.

Pendant la période plusieurs fois séculaire où l'instrument technique a été un facteur fixe, la *terre libre* s'est trouvée être un facteur variable dont l'influence transformait les conditions de l'économie sociale. Aujourd'hui, la *terre libre* utilement accessible est réduite à peu de chose ; elle a pour ainsi dire disparu. La vie économique évolue tout entière sur une étendue conquise à la culture. La *terre* a donc cessé d'être un *facteur variable* de la vie économique : la stabilité de l'occupation agricole en a fait un *facteur fixe*.

C'est pourquoi, si nous pouvons convenir avec M. Loria que : « la cause du régime de l'esclavage « n'est pas l'instrument technique primitif, qui peut « s'allier en soi avec l'emploi du travail libre de sa- « lariés, mais l'existence de terres fertiles sans pro- « priétaires et facilement accessibles, c'est-à-dire la « *terre libre* qui exclut catégoriquement toute « forme économique qui ne repose pas sur l'es- « clavage (1) », nous devons d'autre part admettre l'insuffisance du facteur *terre libre* pour expliquer la rapide évolution économique de notre siècle.

Elle s'explique, au contraire, par les rapides transformations d'un facteur *fixe* jadis et pendant des siècles et aujourd'hui *variable* et puissamment innovateur : l'instrument technique de production.

Son énorme développement a commencé presque tout à coup et grâce aux progrès de la science,

(1) A. Loria. — *La terra e il sistema sociale*, Vérone, 1892, page 42.

il y a un peu plus de cent ans. Alors, avec une rapidité extrême, l'ancien, le lent régime féodal fit place à l'économie bourgeoise exubérante d'activité, dont la force évolutive parut, comparée à celle de la période précédente, être l'énergie motrice d'un grand fleuve se substituant à la faible poussée d'un ruisseau.

L'influence de l'instrument technique transformé en facteur variable se montrant si considérable, c'est lui surtout qui fixera notre attention dans l'étude de la phase présente et de l'avenir probable de l'évolution économique.

Les causes d'évolution diminuent ou augmentent d'importance dans le temps suivant le degré de leur *variabilité*. Celle du facteur *terre libre* en a fait un élément puissant du progrès aux siècles primitifs. Mais maintenant, une zone inculte très bornée et difficilement accessible n'influe presque plus sur l'évolution économique, dont la puissance et la direction actuelles proviennent du caractère changeant acquis par l'instrument technique.

Les facteurs du progrès économique ont donc changé dans le passé et changeront encore dans l'avenir.

M. Loria remarque que l'école collectiviste n'explique pas l'incompatibilité de l'instrument technique primitif avec des formes sociales avancées, avec, en agriculture, la propriété collective par exemple (1).

Voici ce qui en est. Il faut, pour atteindre à la propriété collective, qu'un milieu économique comme celui où évolue le grand capital amène les

(1) Loria. — *Op. cit.*, page 20.

masses aux confins du collectivisme. Le système capitaliste qui réduit à la condition de prolétaires des millions de propriétaires dépossédés, fait entrevoir à tous la possibilité d'obtenir la satisfaction de leurs besoins et de leurs désirs par un arrangement de la propriété où, franchissant un dernier degré vers la condensation, elle passerait des mains d'un petit nombre à un détenteur unique : l'Etat. Voilà pourquoi les volontés convergent peu à peu au pôle de la propriété collective.

Cette polarisation ne pouvait se faire que dans un milieu économique très avancé. Sans doute, l'instrument technique primitif n'excluait pas la possibilité théorique du collectivisme. Même dans le passé, les volontés humaines auraient pu, si elles avaient été éclairées et confondues en une seule aspiration, créer un état social basé sur la propriété collective ; mais l'*instrument technique primitif ne pouvait pas créer le milieu économique où, d'une part, se concentre graduellement la richesse, et où, d'autre part, les consciences s'illuminent, se confondent — s'agglomèrent, oserai-je dire — s'intègrent dans la solidarité organisée qui aboutit au collectivisme.* Pour entrevoir ce haut degré de l'évolution il fallait arriver au régime qui le précède immédiatement — au régime capitaliste.

Nous ne croyons pas non plus, comme le soutient M. Loria, que les perfectionnements de l'instrument technique dépendent de l'épuisement progressif du sol ; tout parallélisme manque entre les deux phénomènes. Des régions immenses ont été stérilisées et toute la zone agricole a été appauvrie par une culture qui en tarissait la fertilité, sans que

cette misère croissante ait, jusqu'au siècle dernier, provoqué un progrès de l'instrument de production. Celui-ci s'est transformé alors et presque tout à coup, grâce au renouvellement de la mécanique et de la chimie; mais il s'était maintenu, pendant une longue période, très arriéré, très primitif en face d'une terre épuisée.

Et notez que ces découvertes scientifiques du XIXe siècle ont été appliquées d'abord à l'industrie et non à l'agriculture, de sorte que la terre qui, selon M. Loria, les aurait fait naître, n'en a presque pas profité.

2. — *Influence du nouvel instrument technique sur l'économie agricole.*

Après avoir reconnu l'influence prépondérante de l'instrument technique de production sur l'économie agricole, il nous faut examiner de quelle façon cette influence se manifeste. Ces modalités nous montreront les *tendances de l'économie agricole* que, dans cette partie de notre livre, nous nous proposons de rechercher.

L'instrument technique agricole agit-il sur l'économie agricole à la façon de l'instrument technique industriel sur l'économie industrielle ? Marx et les marxistes répondent affirmativement ; mais, en dehors de tout préjugé d'école, analysons les modes d'action de l'instrument agricole pour voir si effectivement cette identité existe.

a) *L'ancien instrument de l'économie agricole.*

L'ancien instrument agricole comprenait un petit nombre d'outils grossièrement ouvrés, le fumier de l'étable, le bétail élevé sur place sans importations et sans croisements et un système de culture polymorphe demandant à chaque lot de terrain à peu près tous les genres propres à la consommation. Quelle que fût l'étendue du domaine, l'agriculteur y était isolé dans *sa propriété*, *sa production* et, presque aussi, dans *sa consommation*. Il se sentait indépendant des autres producteurs ; aucune occasion de se réunir pour l'obtention d'objets d'utilité commune : économiquement, intellectuellement et moralement il était seul. Son isolement et son ignorance le rendaient impuissant devant les grandes calamités (fiscalité, grêle, épidémies, etc.) et les grands besoins collectifs (canaux de dessèchement ou d'irrigation, entreprises fluviales, etc.).

L'ancien instrument technique ne poussait pas l'agriculteur à sortir de sa propriété pour accroître, améliorer ou défendre ses produits. Et le système social de la *propriété privée* s'appuyait inébranlablement sur le système économique et technique de la *production isolée*.

b) *Le nouvel instrument technique et les conditions de son application.*

Le nouvel instrument technique de production crée un état de choses bien différent.

Il comprend des moyens d'action permettant

d'obtenir des produits plus abondants et meilleurs que par le passé et capables d'élever considérablement la rente agricole. Ces moyens sont : les machines agricoles, les engrais chimiques, des remèdes nouveaux contre les maladies du bétail et des plantes, la sélection des semences et des animaux, de nouveaux systèmes de cultures spéciales des fruits, des légumes ou des fleurs, une hydraulique savante appliquée aux prairies, aux légumes et aux fleurs, des manipulations complexes et perfectionnées, qui améliorent les produits des fromageries, des caves, des sucreries et en facilitent la vente, des assurances du bétail ou contre la grêle et l'incendie.

Mais tous ces moyens ne s'offrent pas spontanément au cultivateur ; il lui faut, pour en profiter, réaliser certaines conditions. Et d'abord, leur *application technique* est subordonnée à la nature de l'entreprise agricole. Leur *acquisition à un prix convenable* suppose le maniement et l'emploi sagace des capitaux nécessaires ; enfin leur choix et leurs *applications économiques* à la production et à la manipulation des produits rendent indispensables des *études d'agronomie.*

L'intérêt personnel, ce grand levier du progrès, pousse naturellement les agriculteurs, ou, pour nous exprimer plus exactement, les exploitations agricoles à réaliser les conditions favorables à l'exploitation du nouvel instrument technique, c'est-à-dire à l'élévation de la rente. Aussi, à côté des *anciennes exploitations* en voie de transformation, voit-on surgir aujourd'hui des *exploitations nouvelles,* où le plus grand développement pratique est donné à la technique agricole moderne.

Voyons d'abord l'action de celle-ci sur la grande, la moyenne et la petite culture des *exploitations anciennes*.

c) *La grande culture et le nouvel instrument technique.*

La *grande exploitation agricole* a moins d'importance qu'il ne paraît en Italie. Il y existe, il est vrai, d'immenses *latifundia*, mais si dépourvus de moyens techniques modernes, si épuisés, si stériles que, malgré leur étendue, ils ne peuvent être considérés comme de grandes exploitations, au sens fonctionnel et capitaliste du mot : un fleuve n'est pas grand quand son vaste lit est presque à sec.

Le *latifundium* est encore sillonné en Sicile par l'antique charrue romaine, qu'il faut repasser trois fois ! Et on ne peut d'ailleurs y introduire le système moderne du salariat. Cédé, moyennant un bail à longue échéance, à un entrepreneur de culture, il est exploité par des paysans qui font avec le régisseur des sociétés en participation, de courte durée. Ainsi il ne présente aucun des deux traits principaux de la grande exploitation capitaliste : l'emploi de capitaux considérables et le salariat.

La grande entreprise agricole peut se présenter sous divers aspects :

1er type : — Les grands domaines de 400 à 500 hectares, directement gérés par le propriétaire (ce cas n'est pas fréquent en Italie, où ils sont ordinairement cédés à bail à des régisseurs agriculteurs dans la haute Lombardie et le Piémont ou à des régisseurs exclusivement spéculateurs comme en Sicile).

2e type : — Domaines aussi grands que ceux du

premier type cédés à un *locataire*, non dépourvu de capitaux. Ce mode de tenure est assez fréquent dans les vastes propriétés anglaises ou dans les terres irriguées des plaines lombardes et novaraises.

3e type : — Lots de centaines ou de milliers d'hectares achetés ou loués par des actionnaires, en vue d'une vaste spéculation agricole. Ainsi, les locataires belges de l'Hesbaye, par exemple, réunissent en un seul tenant des centaines d'hectares de propriétés limitrophes, et, dans l'Amérique du Nord, des sociétés d'actionnaires achètent ou prennent en location d'énormes étendues, où ils réalisent autant que possible l'exploitation agricole capitaliste. Les domaines de Bonanza, de 20 à 30 mille acres, sont entièrement exploités au moyen de machines et donnent des rendements élevés.

La *grande exploitation agricole* s'appuie donc, sous ses divérses modalités, sur un même concept économique : elle nous présente toujours un propriétaire, ou un locataire, ou un groupe d'actionnaires, employant des capitaux (bétail, machines, engrais, travaux hydrauliques, défrichements, plantations, salaires, etc.) sur un terrain constitué par un seul domaine ou par la réunion de plusieurs. C'est, dans le premier type, le capitaliste propriétaire ; dans le second, le capitaliste locataire ; dans le troisième, le capitaliste actionnaire, qui fournissent les nouveaux moyens d'exploitation.

Y trouvent-ils leur *profit ?* Sans doute. Quoique puissent leur coûter la main-d'œuvre, la direction et la surveillance, il est certain que l'application des machines, des engrais chimiques et des sys-

tèmes de sélection et d'irrigation est avantageuse dans la grande culture. La *machine* surtout et l'*irrigation* sont économiquement d'autant plus utiles que le travail à faire et la zone à arroser sont plus grands.

Le rendement élevé que ces moyens permettent d'obtenir laisse, tous frais couverts, de larges bénéfices.

Le domaine de Lichtenberg, près de Berlin, (395 hectares) a consommé en quinze ans, sans que la rente des terres cessât d'augmenter, 240.000 quintaux d'engrais divers, représentant une valeur de 2.400.000 fr., soit une moyenne annuelle de 160.000 fr. Le domaine de Boddenham, près Bedford (400 hectares), dont la culture intensive est très efficace, vaut aujourd'hui 1.400.000 fr. : c'est une des plus grandes « attractions » de la science et de l'industrie agricoles.

Les frais, très élevés, de la transformation capitaliste sont largement compensés.

M. Galanti, à qui M. Masé-Dari emprunte ces données, cite d'autres propriétés immenses où l'entreprise agricole est rationnellement gérée et aboutit malgré son coût considérable à des revenus très élevés : celles, par exemple, des comtes de Leicester, des ducs de Marlbourg, ou de Devonshire, du baronet Graham Netherby, dont certaines, celle de ce dernier, par exemple, ont jusqu'à 12.000 hectares (1).

Les partisans exclusifs de la petite propriété et

(1) Galanti. — *Viaggio agronomico*. Masé-Dari. — *Saggi sull' influenza della coltivazione intensiva nella rendita fondiaria*, Turin, 1888, page 80.

de la petite culture objectent à cette grande exploitation capitaliste la *difficulté des assolements* qu'entrave surtout, à leur avis, l'emploi des engrais chimiques. Epouvantail de myopes habitués au régime des petites cultures et incapables de discerner ce qui se passe hors du champ optique de leurs connaissances pratiques : la rotation peut être de cinq, de quatre, de trois ou de deux ans et l'ordre des récoltes varier à proportion. Il y a donc là une grande élasticité d'action et qui augmente encore à mesure que se développe la science des engrais chimiques. Ceux-ci permettront d'ailleurs — ils y sont parvenus déjà en certains endroits — l'abolition des assolements, la culture continue d'un même produit. Ainsi, à Rothamsted, MM. Lawes et Gilbert ont, depuis 40 ans, emblavé de froment un terrain dont l'hectare produit 30 hectolitres (soit 24 quintaux) et en Angleterre M. John Prout obtient, pour une culture analogue, un rendement moyen de 36 hectolitres à l'hectare sur une étendue de 180 hectares (1).

L'assolement est une sorte de repos dont la terre a absolument besoin sous le régime de la culture extensive, car elle est alors mal fumée et stérilisée. Mais la science peut l'en dispenser sans qu'il en résulte aucun dommage. En tout cas, du reste, aucun argument sérieux ne démontre l'incompatibilité de la grande exploitation et de l'assolement.

Plus la grande entreprise agricole aura de capitaux, mieux elle sera pourvue des moyens techniques nécessaires à la culture ; plus elle sera à

(1) A. Santilli. — *Manuale dell' agricoltura*, Turin, 1898.

même de faire des acquisitions en grand, plus elle pourra diminuer le coût de ces moyens et disposer des connaissances agricoles indispensables.

Près de Bruxelles, le domaine Chusart, appartenant aux frères Drumont (de 1.000 hectares, ayant absorbé de puissants capitaux) est partagé en six agences reliées par un réseau de chemin de fer. On y applique les machines les plus récentes. Il y a des distilleries d'alcool et des raffineries de sucre. Sur le domaine de Salzmünde (près de Halle), géré par MM. Zimmermann (5.340 hectares partagés en 51 fermes), tout le travail est fait aussi par des machines. C'est encore un splendide exemple de capitalisme agricole. La fabrication à vapeur du sucre de betterave y emploie à elle seule 500 ouvriers. On y a établi des écoles, une caisse d'épargne et des maisons d'asile et de secours pour les familles des ouvriers (1).

En Italie, rappelons le domaine de Traforeano, en Vénétie, appartenant au comte De Asarta : 1.000 hectares, dont 655 travaillés à l'électricité. La traction électrique y est appliquée à tout, des labours aux fenaisons. Deux charrues à moteur électrique et neuf ouvriers y font le travail de 24 couples de bœufs et de 48 hommes. On y trouve des laboratoires pour engrais chimiques, des systèmes perfectionnés d'engraissement des bestiaux ou de fabrication du vin, etc. (2). Le domaine piémontais de Fontanafredda est aussi une vaste ferme modèle. dont le propriétaire, le comte Mi-

(1) Vittorio Scotti. — *La questione agraria*, Milan, 1886.
(2) G. Podrecca. — *L'agricoltura elettrica* (*Critica Sociale*, Milan, n. 16 et 21, 1896, n. 1, 1897).

rafiori, très versé en agronomie, s'est associé un directeur technicien. Le vin de ce cru est très estimé.

Ainsi la grande culture se trouve dans les conditions nécessaires pour utiliser le nouvel instrument technique quand elle dispose de puissants capitaux. Mais tel n'est pas le cas dans la plupart des *latifundia* italiens. Là manquent les capitaux et par conséquent les rendements élevés et l'abondance de travail salarié qu'apporte avec soi la culture intensive ; le propriétaire ou le régisseur y épuise le terrain et les ouvriers agricoles.

De même que l'invention de la machine à vapeur a provoqué la création de réseaux de chemins de fer et de l'engrenage administratif indispensables à leur utilisation, de même aussi les inventions complexes de la chimie, de la mécanique et de la physique, en nous donnant le *nouvel instrument technique agricole*, ont évoqué l'état de choses qui forme la condition économique indispensable à sa mise en œuvre.

Le capital encore embryonnaire dans l'ancienne grande exploitation en faire-valoir et l'ancienne grande location a atteint, à travers les systèmes moyens des entreprises modernes en faire-valoir et des modernes grandes locations *individuelles*, les formes supérieures de la grande exploitation *par actions*. Celle-ci correspond à l'entreprise industrielle moderne intronisée déjà au sommet de la parabole capitaliste, qui commence à peine pour l'agriculture.

Et ainsi, grâce au nouvel instrument technique, le capital va revivifier la grande culture et transformer la paralysie agricole du latifundium en la féconde vi-

talité productrice de l'exploitation moderne. Celle-ci créera le grand commerce agricole et, par lui, tout un ensemble de *rapports nouveaux* entre producteurs et consommateurs et entre producteurs et travailleurs, en mettant à la place du propriétaire de l'ancien type le capitaliste moderne, et du travailleur co-intéressé, le salarié agricole. En même temps, comme il s'agit d'exploiter de vastes zones, *la propriété est poussée à se concentrer* et, tandis que change l'orientation des intérêts économiques, des partis politiques se constituent pour représenter et diriger leurs divers courants.

d) *La moyenne et la petite culture et le nouvel instrument technique.*

Nous avons vu à quelles conditions la grande culture peut acquérir et utiliser le nouvel instrument technique de production agricole. La moyenne et la petite culture peuvent-elles aborder ces conditions ? Pourront-elles se renouveler par là, ou bien sont-elles destinées à disparaître, comme la petite industrie, incapable de lutter contre la meurtrière concurrence de la machine, a disparu devant la grande ?

Pourront-elles se fournir de capitaux pour acquérir les nouveaux moyens techniques, obtenir ces moyens à un prix convenable et disposer des notions agronomiques nécessaires à leur application ?

On ne le croit généralement pas ; mais c'est qu'on juge par analogie d'après ce qui se passe dans l'industrie et en réduisant l'instrument pro-

ductif de l'agriculture à la machine seule ou presque seule ; celle-ci n'est pas plus utilement applicable à la petite culture qu'à la petite industrie.

Mais les conclusions déduites par analogie dénotent souvent l'inertie mentale ; cela est surtout vrai dans le cas présent. Les phénomènes de l'économie industrielle ne sont pas, malgré l'apparence, *identiques* à ceux de l'économie agricole. On s'en aperçoit en les étudiant analytiquement et d'une façon approfondie.

Examinons d'abord la *nature* de l'instrument technique agricole. La machine n'en est pas, comme dans l'établissement industriel, le facteur fondamental ; elle y joue un rôle beaucoup moins important. Les machines, les systèmes d'irrigation, la manipulation des produits, les notions agronomiques mêmes trouvent plus facilement leur emploi dans la grande exploitation; mais d'autres moyens modernes de production et parmi les plus puissants sont dès aujourd'hui à la portée de la moyenne et la petite culture. Elles peuvent, par exemple, utiliser les engrais chimiques, les sélections animale et végétale, les remèdes curatifs et préventifs contre les maladies, et aussi l'irrigation, les méthodes récentes de manipulation des produits et les machines agricoles les plus communes pour le blé, les huiles, le vin, les prairies, etc. En outre, certains progrès spéciaux, tels que la culture en serre chaude des légumes, des fruits et des fleurs et autres perfectionnements de la culture des fruits ou des fleurs sont, nous l'avons vu, très applicables à la petite culture, plus utilisables même par elle que par la grande culture.

D'autre part, si la petite culture ne peut pas se

servir de la machine autant que la grande culture, elle a sur celle-ci l'avantage de payer moins cher la main-d'œuvre, que justement la machine sert à remplacer. En effet, le paysan-propriétaire et, dans les cas de fermage, ou de métayage, les petits fermiers et les métayers donnent à leur propriété une somme énorme de travail. Cette considération a une très grande importance en Italie où, selon la juste remarque de M. Maggiorino Ferraris, « le paysan supporte sans en être excédé un labeur écrasant (1) ».

On a donc tort d'affirmer que la petite culture est, comme la petite industrie, absolument incapable d'utiliser le nouvel instrument technique et destinée à disparaître, comme celle-ci, devant la supériorité productrice de la grande entreprise capitaliste.

Remarquons en attendant que, malgré un outillage arriéré, malgré la méthode d'épuisement encore généralement appliquée partout, la *petite culture donne une unité de production* plus élevée que la grande culture.

Une propriété de cent hectares ne fournit pas habituellement la moitié de la production et de la rente nette que rapportent vingt lots de cinq hectares cultivés par vingt familles de fermiers ou de métayers. C'est que, dans ce dernier cas, le petit fermier ou le petit métayer a tout intérêt à ne point ménager sa peine, tandis que la famille du propriétaire ou de l'entrepreneur de culture, ne pouvant suffire à la mise en valeur d'un grand domaine de cent hectares, est obligée de recourir au

(1) Maggiorino Ferraris. — *Di una riforma agraria* (*Nuova Antologia*, Rome, 16 nov. 1899).

travail salarié. Le rendement supérieur des petits lots consiste d'abord dans une quantité totale de fourrages beaucoup plus considérable ; partant, le nombre des bestiaux y est dans l'ensemble bien plus grand que sur l'unique domaine de cent hectares. D'où, entre autres conséquences, une plus grande production de fumier d'étable. Or, dans les entreprises agricoles dirigées d'après l'ancien système de culture, essentiellement basé sur le *travail manuel* et les *engrais naturels*, c'est un grand avantage de disposer du travail manuel à bon marché. Voilà pourquoi aujourd'hui le rendement est, dans la petite culture, plus élevé que dans la grande.

Aussi les plus intelligents et les plus riches parmi les grands et les moyens propriétaires démembrent-ils leurs grands domaines pour retirer de leurs propriétés, ainsi morcelées et malgré les frais qu'imposent fatalement de nouveaux bâtiments, un rendement plus élevé.

Le paysan propriétaire, le petit locataire et le métayer sont prodigues de leur travail personnel parce qu'il leur importe de produire le plus possible. Mais le capitaliste agricole qui dirige une vaste exploitation est obligé de payer la main-d'œuvre et, par conséquent, de tenir compte de sa valeur. Aussi y recourt-il le moins possible, soit par insuffisance de fonds, soit par désir d'accroître le produit net, en diminuant les frais à déduire du produit brut. Sa myopie intellectuelle l'empêche de voir d'habitude cette conséquence dernière des travaux coûteux : une augmentation telle du *produit brut* que, tous frais déduits, le *produit net* en demeure plus élevé.

C'est pour toutes ces raisons que, sous le régime de l'agriculture d'épuisement encore généralement en vigueur, l'unité de production est *plus élevée dans la petite culture* que dans la *grande culture*.

Le bon marché relatif de la main-d'œuvre n'est pas — nous l'avons vu déjà — le seul avantage actuel de la petite culture ; elle a, même dans son isolement presque général encore, la possibilité *technique* d'utiliser le nouvel instrument de production, c'est-à-dire de surélever son rendement. Elle pourrait donc, même en dépit de sa désagrégation, rivaliser avec la grande culture, transformée en vaste entreprise capitaliste, si celle-ci, dépassant son rendement actuel, la menaçait de l'âpre concurrence que la grande industrie a faite à la petite.

Souvenons-nous cependant que la petite propriété n'est généralement pas en mesure aujourd'hui de s'approprier les nouveaux moyens techniques de production. Tout lui manque pour cela : les capitaux à débourser pour les acquérir et les notions agricoles propres à les faire valoir. Leur *applicabilité théorique* est, dans la petite propriété désagrégée, annulée par une *inapplicabilité économique*.

Et quoique nous ayons noté bien des signes précurseurs d'une renaissance agricole dans la péninsule, et, parmi ces signes, les nouvelles tendances de la petite culture, celle-ci ne pourrait pas aujourd'hui, dans son isolement économique, sa misère financière, son ignorance agricole, et, pour comble, épuisée comme elle l'est par l'impôt, les crises et les maladies des plantes, rivaliser avec la grande entreprise agricole capitaliste. Car si, évi-

demment, la grande culture paye trop cher la main-d'œuvre, elle a, d'autre part, sur la petite, l'avantage immense de disposer, par sa richesse, des meilleurs procédés de l'agronomie moderne. Elle pourra donc, dans un avenir prochain, jeter sur le marché des denrées et des céréales à très bas prix et faire, par conséquent, une concurrence meurtrière à la petite culture.

Toutefois — notons cette différence essentielle entre l'agriculture et l'industrie — la concurrence du grand capital agricole n'aura pas pour la petite culture, même désagrégée, les inévitables et promptes conséquences que la concurrence du capital industriel a eues pour la petite industrie. En présence d'un développement ultérieur du capital agricole, la petite culture pourrait, même sans améliorer sa technique et ses conditions d'isolement économique, lutter en abolissant ses spécialisations. Sur chaque petit domaine, une famille de cultivateurs, produisant toutes les denrées nécessaires à sa consommation, réduirait par là, au minimum, les ventes et les achats — c'est-à-dire le besoin de se préoccuper du marché international, que la grande culture lui aurait rendu défavorable. Tel terrain, planté aux trois quarts en vignobles, fournit aujourd'hui, par le produit de la vente du vin, tout le blé, les légumes et les tissus nécessaires à son propriétaire, mais celui-ci pourrait borner sa production de vin aux besoins de sa famille et réserver la plus grande partie de sa terre à d'autres denrées de consommation, du moment où la grande culture capitaliste jetterait, sur le marché, du raisin ou du vin à assez bas prix pour lui faire une insoutenable concurrence.

Il y aurait, dans cette rétrogradation technique, une forme possible de résistance à l'envahissement du capital.

Mais, même efficacement soutenue contre la concurrence capitaliste, la petite propriété n'en serait pas moins en butte à la tyrannie croissante de ses anciens ennemis : le fisc, les crises agricoles, etc. Or, en de telles conditions, il est naturel que, pour arriver à survivre, elle cherche, à l'instar de la moyenne culture, à s'approprier et à utiliser le nouvel instrument technique agricole. Petite et moyenne culture, et, par conséquent, petite et moyenne propriété ne se résigneront certes pas à la disparition que l'économie collectiviste leur a prédite.

Et tandis que, socialement, la petite propriété se cramponne aux divers partis politiques — aux partis conservateur, radical, clérical, ou socialiste — enclins à la favoriser par des réformes législatives ou des institutions économiques, la petite culture s'efforce d'appliquer quelques-uns des incessants perfectionnements techniques de l'instrument de production.

Les marxistes et les combatifs du socialisme ont cru jusqu'ici à l'inutilité des efforts de la petite propriété et de la petite culture et, jugeant par analogie, ils affirment que celle-ci, écrasée, comme la petite industrie, par la concurrence du nouvel instrument technique, sera forcée de disparaître.

Mais elle leur offre des exemples d'application de cet instrument technique (engrais, machines, sélections, irrigation, etc.) toujours plus intenses et plus amples. Parviendra-t-elle à son but, et pourra-t-elle, contrairement aux prévisions d

marxisme, se différencier de la petite industrie?

C'est d'où dépend son avenir économique et ce que nous allons rechercher.

Nous n'aurons, heureusement, pas besoin pour cela d'abandonner l'observation — la terre ferme — pour nous confier à la mer trompeuse de l'hypothèse. Il nous suffira de relever les faits qui, comme autant de jalons, marquent l'orientation et la route de la petite et de la moyenne industrie.

Les *comices agricoles* — rares points lumineux parmi de profondes ténèbres — parurent çà et là en Italie dès la première moitié du XIXe siècle, dès lors que des découvertes scientifiques et des expériences pratiques permirent d'entrevoir, dans le perfectionnement de l'instrument de production, la régénérescence de l'agriculture patriarcale extensive. Ils indiquèrent d'abord aux propriétaires les notions les plus récentes et les moyens techniques agricoles les plus efficaces; mais bientôt, grâce au rapide développement théorique et pratique de l'instrument de production, ils ne purent plus suffire aux exigences des agriculteurs. Alors surgirent autour d'eux des établissements nouveaux et divers avec fonctions spécialisées.

Des *associations agricoles* permirent à de grands et à de petits propriétaires d'acheter ensemble sur une vaste échelle, et par conséquent à d'excellentes conditions, les matières et les outils indispensables à l'application de la nouvelle technique agricole.

Des *chaires ambulantes* et des *consultations agricoles* servirent à la diffusion des notions d'agronomie.

Il y a déjà, par exemple dans la province de Parme, 10 champs servant à des expérimentations,

12 autres réservés à des démonstrations, 8 Caisses agricoles qui facilitent l'œuvre de la chaire ambulante, une société coopérative agricole d'une importance croissante, comptant aujourd'hui plus de 500 associés, et, en outre, d'autres institutions plus spécialisées (1).

L'association agricole de Parme n'avait, lors de sa fondation, que 4.000 fr. de capital. Elle en avait 25.628 en 1897 et sa réserve était alors de 13.075 fr., tandis que ses ventes s'élevaient à 475.379 fr. Depuis que M. Bizzozero a fondé et dirige dans cette même province une chaire ambulante, on y fait en moyenne 80 conférences et on y donne 400 consultations par an.

Des Associations spéciales se sont fondées : cercles vinicoles ou horticoles, sociétés zootechniques, ou anti-phylloxériques, ou hydrauliques pour l'irrigation et le desséchement de vastes zones marécageuses, etc.

D'autres *associations contre les incendies, la grêle ou la mortalité du bétail* préviennent les effets de toute sorte de calamités.

Puis les croissantes exigences du marché imposèrent, avec l'amélioration de la production, celle de la manipulation des produits et les *laiteries sociales,* fournissant des qualités supérieures de beurre et de fromage, les *caves coopératives,* créant un type de vin plus rationnel et, ce qui vaut mieux, unique pour chaque région, surgirent de toutes parts.

Rappelons ici la cave coopérative d'Oleggio (Piémont). Elle a commencé en 1891-92 par la mise en

(1) C. Guerci. — *Istituzioni agrarie della provincia di Parma*, Parme, 1895.

commun de 853 quintaux de raisin ; elle dispose aujourd'hui de 2 000 quintaux. Le prix des raisins a augmenté, grâce à elle, de 16 fr. 50 à 21 fr. 45 qui, par l'adjonction d'un boni de 10 0/0, équivalent respectivement à 19 fr. 90 et à 25 fr. 74. Les associés, dont le nombre augmente sans cesse, sont soixante aujourd'hui.

Ces groupements agricoles sont de plus en plus nombreux, plus cohérents et plus spéciaux. Bref, une ère nouvelle commence, que caractérise ce phénomène essentiel : *la cessation de l'isolement séculaire de l'agriculteur*.

Cette grande tendance de l'économie rurale est bien loin d'affecter particulièrement une nation. Elle se manifeste plus ou moins complètement dans tous les pays civilisés et elle est souvent ailleurs bien plus développée qu'en Italie.

En Allemagne, grâce à l'initiative de Schulze-Delitzsch, une vaste association nationale, fédération de petites associations, s'est formée dès le milieu du XIXe siècle. Ces Unions, à responsabilité illimitée entre propriétaires du sol, comprenaient, à la date du 1er septembre 1899, 12.836 coopératives agraires ainsi réparties : unions de crédit, 9.269 ; syndicats agricoles, 1.045 ; laiteries sociales, 1.786 ; sociétés diverses, 736 (1).

Le mouvement agraire de l'Allemagne s'est communiqué à l'Autriche-Hongrie, où s'est rapidement constituée une organisation analogue d'Unions locales, régionales et nationales (2).

(1) MAGGIORINO FERRARIS. — *Op. cit.*
(2) Idem. — *Op. cit.*

En avril 1898, la France comptait 2.036 *syndicats agricoles* en plein fonctionnement. De nombreuses *sociétés vinicoles* s'y forment dans les départements du sud (1) ; la Franche-Comté et la Savoie possèdent depuis longtemps des *fruiteries sociales ;* la Charente-Inférieure a des *laiteries* et des *beurreries sociales*, dont la plus remarquable — celle de Chaille — a 20 associés et un capital de fondation de 21.000 fr. ; le bétail qu'elle entretient, et qui est assuré, lui fournit annuellement un million et demi de litres de lait (2). Ce mouvement coopératif agricole date de quinze ans à peine en France ; sa rapidité et sa puissance d'expansion sont dignes de remarque.

En Belgique, les *gildes*, sortes de syndicats agricoles, surgissent par centaines ; elles couvrent le pays d'associations destinées à assurer aux agriculteurs, aux meilleures conditions possibles, du crédit, des engrais, des machines, l'instruction agraire, des lois favorables à l'agriculture petite et moyenne, tous les perfectionnements réalisés dans la manipulation des produits (laiteries, caves, raffineries sociales, etc.). Les laiteries sociales, par exemple (3), s'occupent aujourd'hui, non seulement de la fabrication du beurre et du fromage, mais encore de la condensation et de la stérilisation du lait et de toutes les applications industrielles dont ce produit agricole est susceptible.

Il y avait en Angleterre, dès 1892, quatre Trade-Unions rurales, dont trois fondées en 1872 et une en 1890 (4).

(1) D. Zolla. — *Op. cit.*, p. 337.
(2) D. Zolla. — *Op. cit.*, p. 41.
(3) Voir Ire partie, chap. II.
(4) C. Ottolenghi. — *Le Unioni operaie rurali in Inghi-*

En Irlande, 116 sociétés coopératives s'occupent de la fabrication du beurre, 27 autres sont purement agricoles. La coopération pour le crédit agricole a pris une extension énorme en Ecosse.

Pour l'Australie, Rabbeno nous dit, à propos de la Nouvelle-Galles du sud (1) : « Le *factory system* a grandement contribué à développer la coopération agricole. Ce système d'exploitation est très généralement apprécié aujourd'hui parce qu'il permet l'emploi des machines à vapeur les plus coûteuses. Les fermes coopératives sont fondées sur la distinction entre fournisseurs et non fournisseurs de lait. »

Une de ces fermes dispose déjà de 33.000 litres de lait par jour.

Le *Berry estate* — immense propriété fondée en 1822 et qui occupait 3.500 personnes dès 1839 — nourrit aujourd'hui 12.800 têtes de bétail et produit 6.000.000 gallons de lait. Cette *Butter Factory*, la plus belle de la colonie, est subdivisée en douze fermes, où se récoltent les produits élaborés ensuite dans la ferme centrale. On y applique le système de la participation aux bénéfices et de la coopération.

Les petits et les moyens cultivateurs peuvent s'associer pour résister à une ligue de capitalistes. C'est ce qu'ont fait les producteurs de betteraves d'Anvers en fondant leur *sucrerie coopérative* et les éleveurs de bestiaux de Nîmes quand, pour tenir tête au syndicat hostile des bouchers, ils

terra. (Laboratoire d'Econ. pol. de l'Université de Turin, 1895).

(1) U. Rabbeno. — *La questione fondiaria nei paesi nuovi* Œuvre posth., etc., Turin, 1898, vol. I, p. 188.

ont créé un *abattoir coopératif*, où le chiffre des affaires s'élève à 200.000 fr. par an (1).

Mais la petite et la moyenne propriété disposent très rarement des capitaux nécessaires pour l'acquisition de l'instrument technique et les transformations agricoles qu'il amène (plantations, défrichements, etc.). Ni le crédit foncier, ni les banques soi-disant populaires n'alimentent, nous l'avons vu, les dernières ramifications de la petite propriété. Eh bien, elle commence à s'associer pour la recherche des capitaux, et, à côté et dans la dépendance des syndicats et comices agricoles, on voit fonctionner des établissements de petit crédit, avant-gardes d'un futur réseau serré de sociétés de prêts agricoles. Le crédit rentre dans son véritable rôle, quand il seconde ou accompagne ainsi tous les autres moyens d'accroissement de la production et d'élévation de la rente.

Nous avons déjà fait allusion au développement pris par le crédit agricole coopératif, surtout en Allemagne, où l'on compte 9.269 Unions de crédit.

Ce genre de coopération est très répandu en Ecosse, d'après ce qu'en écrivait, dès 1886, M. Maggiorino Ferraris (2). Ses renseignements, nombreux et exacts, lui venaient des directeurs mêmes des *banques écossaises*. Le système écossais de Crédit agricole (Cash Credit) est très simplement organisé, puisque, en fait, il se réduit à « *un compte « courant actif avec garantie*. L'agriculteur ou le

(1) D. Zolla. — *Op. cit.*, page 93.

(2) Maggiorino Ferraris. — *La piccola proprietà e il credito agrario*. (*Nuova Antologia*, février 1886.)

« commerçant demande à la banque un crédit qui « dépasse rarement la valeur de 25.000 lires ita- « liennes et il offre, comme garantie, sa signature « et celle d'au moins deux autres personnes con- « nues... L'intérêt est, par exception, de 4 1/2, plus « souvent de 5, parfois même de 6 ou 6 1/2 0/0. »

M. Maggiorino Ferraris met en relief la supériorité du système du *compte courant* sur celui de la *lettre de change* et il fait observer que « la création du « Cash Crédit coïncide avec la rénovation de l'agri- « culture en Ecosse ».

Ce système a pourtant deux vices essentiels : l'élévation du taux de l'intérêt et l'absence de caractère fiduciaire. La nécessité de trouver deux garants qui s'engagent solidairement avec le postulant constitue un obstacle considérable, celui-là même qui entrave la petite propriété en Italie aussi et l'empêche, le plus souvent, de recourir aux banques populaires dues à l'initiative de M. Luzzatti.

Les exemples ne manquent pas non plus de *sociétés agricoles de production*. L'une d'elles, la *Cooperativa agricola italiana* de Surigheddu, en Sardaigne, a acheté 454 hectares à peu près incultes et où l'on n'obtenait que de 3 à 8 fois la semence : on l'y reproduit 22 fois maintenant. Les sociétaires versent une modique cotisation mensuelle et l'institution, en voie de progrès continu, a déjà ouvert à Milan de grands magasins pour la vente de ses produits.

Ainsi, des besoins anciens et des besoins nouveaux, des conditions complexes créées par le nouvel instrument technique, naissent à mesure les forces que rattache en un faisceau toujours plus compact le *coopératisme* — la coopération agricole.

Il y a là un phénomène commun aux pays les plus civilisés : unions agraires, guildes, syndicats, comices, associations, laiteries, se multiplient en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France et en Italie.

La petite et la moyenne culture, menacées par la grande exploitation capitaliste, se transforment économiquement pour pouvoir utiliser le nouvel instrument de production et, en passant de l'état de *propriétés isolées* à celui de *propriétés associées*, elles aboutissent enfin au *coopératisme agricole*.

e) *Capitalisme et Coopératisme agricoles.*

Ainsi, pour la grande culture, les grands capitaux — ce que nous appellerons le *capitalisme* — pour la moyenne et la petite coopération, le *coopératisme agricole*, telles sont les conditions économiques indispensables à l'emploi du nouvel instrument technique.

Le capitalisme fertilise le vieux *latifundium* stérilisé, et le coopératisme la petite ou la moyenne propriété, cultivées jusqu'ici d'après la méthode extensive d'épuisement.

Ainsi, *tandis que le nouvel instrument technique a créé dans l'industrie un courant économique unique, le capitalisme, il a créé en agriculture le capitalisme pour la grande exploitation et le coopératisme pour la petite.*

Coopératisme et capitalisme demeurent nettement séparés encore dans notre vie sociale, fécondant, de leurs courants parallèles, l'un la grande culture, l'autre la petite culture. Quand le capitalisme attaque audacieusement la petite culture, celle-ci

lui résiste parfois victorieusement grâce au coopératisme. Ainsi, par exemple dans les provinces d'Anvers et de Namur, les grandes laiteries capitalistes, au nombre de trente environ, ont disparu devant les *laiteries sociales* dues à l'union des petits propriétaires (1).

Les petits et les moyens propriétaires n'utilisent pas seuls la coopération agricole ; certaines petites ou moyennes exploitations sont entre les mains de grands propriétaires et, le système coopératif étant l'unique moyen de renouvellement technique de la petite culture, ils sont aussi forcés d'y recourir.

Le coopératisme agricole est donc : techniquement et économiquement — l'association dans la petite ou la moyenne culture, sociologiquement — l'association de la propriété.

(1) DESTRÉE et VANDERVELDE. — *Le socialisme en Belgique*, p. 328.

CHAPITRE III

CARACTÈRE SOCIOLOGIQUE DU CAPITALISME ET DU COOPÉRATISME AGRICOLES

1. — *Caractère sociologique du capitalisme agricole.*

Nous appelons capitalisme, dans l'industrie comme dans l'agriculture, la grande concentration de capitaux destinée à obtenir, par l'application des *moyens techniques* les plus perfectionnés, les *plus hauts revenus* possibles.

Le capitalisme agricole, comme le capitalisme industriel, crée en outre et concentre la foule des salariés, en remplaçant par les formes du salariat les anciens contrats agricoles : bail, régie coïntéressée, etc. Il transforme par conséquent les conditions de la production et les rapports économiques et sociaux des classes rurales.

Nous n'avons d'ailleurs, pour comprendre la fonction économique et sociale de ce capitalisme agricole né d'hier, qu'à lui appliquer les faits de l'évolution capitaliste industrielle, arrivée désormais à son apogée et déjà profondément étudiée par les économistes et les sociologues. Le capita-

lisme ne change pas de signification économique et sociale en passant d'une industrie à l'autre. Cette forme économique, plus complexe que toutes celles qui l'ont précédée, est, selon les économistes orthodoxes de la bourgeoisie, un *système stable* quoique perfectible ; selon les économistes hétérodoxes du collectivisme, il constitue un moment de l'histoire économique, une phase intermédiaire entre l'ancien régime féodal et le collectivisme futur.

2. — *Caractère sociologique du coopératisme agricole.*

a) *La petite propriété associée.*

Nous nous arrêterons plus longtemps sur le coopératisme agricole : l'*association de la petite propriété* en forme, nous l'avons dit, le phénomène sociologique le plus saillant.

La petite propriété agricole, plus liée que la grande et la moyenne propriété au coopératisme, est aussi la catégorie rurale qui comprend le plus grand nombre d'adhérents ; c'est elle qui forme l'objet de plus de discussions scientifiques entre les écoles d'économistes et de plus de discussions politiques entre les divers partis.

Appauvrie et en pleine crise, prête, selon les marxistes, à sombrer dans un abîme d'où les sociologues de la bourgeoisie s'efforceraient en vain de l'éloigner par des mesures législatives, elle va se sauver sans besoin de secours extérieur, en passant de l'isolement à l'association et, par l'association — c'est-à-dire par la possibilité d'utiliser le nouvel

instrument technique —, à un cycle d'existence nouveau.

Les petits propriétaires, destinés dans leur isolement à aller grossir les rangs du prolétariat, garderont en s'associant leur caractère économique de petits bourgeois. Voilà qui ne peut manquer d'influencer considérablement l'ensemble de la vie sociale et par conséquent la vie politique.

C'est donc la petite propriété qui subit surtout l'influence économique du coopératisme agricole et ses plus fortes répercussions sociales et politiques.

b) *Caractère démocratique de la petite propriété.*

Le pullulement de la petite propriété a commencé au XVIIIe siècle, à la veille de la Révolution. La bourgeoisie affirmait dès lors très hautement ses revendications et tendait à la transformation du serf en salarié, du travailleur coïntéressé ou du fermier en producteur propriétaire. Cette tendance économique qui produit l'accroissement du bien-être des masses est éminemment démocratique et niveleuse.

L'ancienne noblesse terrienne et la nouvelle grande bourgeoisie foncière (économiquement elles se confondent depuis la Révolution) se trouvent, au point de vue économique, en opposition directe avec elle. Sur les terres de l'ancienne noblesse se maintient la grande culture extensive et absentéiste ; mais les vastes propriétés qu'accumule la grosse bourgeoisie, ne sont pas cultivées autrement. Il y a là une tendance conservatrice, directement antagoniste de la tendance à la diffusion et à l'émiettement

de la propriété. Au point de vue politique, la grande propriété foncière — noble ou bourgeoise — ne peut assister impassiblement à la formation d'une classe nombreuse et forte de petits propriétaires, impatiente d'influer sur la législation. Car cette influence transformerait sans doute le gouvernement ; elle en élargirait la base et lui donnerait un caractère polygarchique dont nous sommes aujourd'hui bien éloignés. Nos gouvernements actuels sont en effet des oligarchies, les castes très riches qui dirigent la chose publique, étant très peu nombreuses.

C'est la concentration progressive des fortunes qui a mis le pouvoir économique et, partant, le pouvoir politique aux mains d'un petit nombre d'hommes ; aujourd'hui, l'*ancienne aristocratie nobiliaire* fait place à l'*aristocratie capitaliste industrielle;* une *aristocratie capitaliste agraire* s'ajoutera à celle-là quand, le capitalisme agricole étant plus développé, la grande propriété foncière d'origine féodale aura disparu.

La petite propriété agricole, destinée à transformer le pouvoir économique et politique, tend à créer, en face de l'aristocratie capitaliste agraire, une *démocratie agraire.*

c) *La petite propriété et le parti radical.*

Ainsi les seuls facteurs d'une généralisation de la petite propriété devaient être les représentants du prolétariat et ceux de la petite bourgeoisie — les uns pour demeurer propriétaires, les autres pour le devenir. Voilà pourquoi, du marquis de Mirabeau jusqu'à nous, l'émiettement de la pro-

priété a été voulu et soutenu dans le monde politique par des radicaux.

Nous avons noté le peu d'influence exercée par le parti radical italien malgré l'active générosité de ses intentions ; la chose s'explique quand on l'étudie au point de vue économique. Ce parti radical, issu de la petite industrie, de la petite agriculture et du petit commerce, a pu, dans l'économie industrielle — en Italie et ailleurs — opposer un contre-courant à la force capitaliste qui sape la petite industrie ; mais l'économie agricole a été pour lui un étang glacé. Car là, un instrument technique arriéré empêchait la formation du capitalisme agricole qui aurait détruit la petite propriété, ou du coopératisme qui lui aurait permis de lutter contre les coercitions capitalistes et de se fortifier en se renouvelant.

Si, donc, le parti radical n'a pas eu d'action décisive au XIXe siècle, c'est que la tendance économique qu'il aurait dû représenter politiquement était encore informe. Et un parti ne se développe et ne s'affirme victorieusement dans la législation d'un pays que s'il est la manifestation politique exacte de courants économiques naturels. Mais sa base économique se constitue solidement à mesure que l'instrument technique est mieux utilisé au moyen de l'association par la petite propriété elle-même.

Le coopératisme agricole permettra l'organisation politique d'une démocratie radicale agraire.

Un seul des radicaux italiens, M. Guerci, a eu l'intuition de la puissance que donnerait au parti radical le coopératisme solidement établi dans les régions où prédomine la petite propriété.

d) *La petite propriété et le parti conservateur.*

Les conservateurs-libéraux — ce groupe de grands propriétaires que nous avons vus être économiquement opposés à la généralisation de la petite propriété, — exercent pourtant en sa faveur une action, assez faible du reste, ainsi que nous l'avons déjà montré au sujet des rapports entre les partis politiques et les questions agraires. Leurs hommes d'État appartiennent à l'école sociologique des soi-disant *parlementaires*, aux yeux desquels l'œuvre législative est un facteur prépondérant de l'évolution économique et sociale. (En réalité le contraire est vrai et la législation est un effet et non une cause de l'évolution économique.) Ils espèrent revivifier la petite propriété anémiée par un système de lois qui en empêche le fractionnement excessif (*Anerbenrecht*) et l'aliénation (*homestead*), qui en favorise la formation (exemptions des droits de transmission) ou en allège les charges (exemption de tout impôt de mutation), etc.

Ces théoriciens vivent trop au Parlement et trop peu dans le pays. Les lois ne peuvent pas descendre de l'éther de la vie politique ; elles jaillissent des profondeurs de la vie économique. Le système législatif, fait pour favoriser le progrès économique, le favorise seulement alors que des forces spontanées et déjà agissantes dans le milieu économique y attendent une législation favorable à leur développement.

C'est donc une erreur de prétendre réorganiser la petite propriété au moyen des lois — que ce soit l'*Anerbenrecht* ou le *homestead*.

L'œuvre de ces parlementaires s'explique par leur désir de créer autour de la grande propriété privée une nombreuse petite propriété satisfaite. Aujourd'hui, la mer orageuse des salariés et des petits propriétaires mécontents gronde autour de leur forteresse, battue tour à tour par les vagues déchaînées d'une colère impulsive ou la marée puissante de mouvements organisés.

Pourquoi, au lieu de recourir au pouvoir législatif, ces parlementaires italiens ne songent-ils pas — à l'imitation des conservateurs belges et français — à associer et à activer les forces de la petite propriété ? C'est qu'ils en redoutent l'éveil et ne veulent pas sincèrement la faire sortir de son état de pupille inconsciente.

Il faut armer les petites entreprises agricoles de tous les moyens dont dispose la technique agraire. Il faut que l'Etat, au lieu de les pressurer, les favorise et qu'enfin les petites exploitations soient fortement capitalisées.

Les grands propriétaires conservateurs pourront tout au plus stimuler, pousser à l'association la petite propriété ; mais elle ne se sauvera que par ses propres forces et en suivant le courant moderne du coopératisme.

CHAPITRE IV

L'AVENIR DU CAPITALISME ET DU COOPÉRATISME AGRICOLES

1. — *Expansion des deux courants.*

La nouvelle économie industrielle a pris une voie unique : la concentration capitaliste. La nouvelle économie agricole bifurque en deux courants : la concentration capitaliste et l'association.

D'une importance essentielle tous deux, ils naissent, nous l'avons vu, des conditions faites à l'agriculture par l'instrument technique de production. L'ancienne économie agricole était beaucoup plus complexe que l'ancienne économie industrielle : de là, la difficulté pour elle de s'orienter tout entière vers une direction unique et la possibilité de s'adapter, d'après des modalités diverses, à la situation technique actuelle.

On ne saurait, dès aujourd'hui, établir la trajectoire des deux grandes tendances de l'économie agricole. Toute hypothèse serait hasardeuse par suite des transformations rapides et des imprévoyables progrès de la science.

Bornons-nous à observer l'état actuel des choses pour, tout au plus, en déduire quelques critères sur la situation probable dans un avenir prochain.

a) *Capitalisme agricole.*

Le capitalisme et le coopératisme agricoles commencent à peine, mais leurs caractères principaux se dégagent nettement déjà.

Au point de vue du sens et de l'intensité de l'action, celle du capitalisme s'exerce surtout dans les régions où existe la grande exploitation du *latifundium* (en Angleterre, en Ecosse, dans des provinces à grande culture comme l'Hesbaye en Belgique) et là où l'on défriche des terres nouvelles (Amérique, Australie).

Ainsi Rabbeno, dans l'ouvrage posthume cité (1), fait remarquer le caractère capitaliste pris, dès leur commencement en 1788, par les premières colonies australiennes de la Nouvelle-Galles du Sud et de la Tasmanie. Partout du reste en Australie la concentration de la propriété foncière entre les mains d'un petit groupe de capitalistes est contemporaine des premiers essais d'exploitation (2).

Naturellement, les cultures étant alors accessibles au premier venu (c'est la *terre libre* de M. Loria) le salariat n'était pas possible. Mais les capitalistes purent, grâce au gouvernement anglais, disposer des déportés comme d'esclaves. On finit presque par les leur vendre, tant la demande en devint considérable (3).

Sur les terres nouvellement occupées, le régime

(1) U. Rabbeno. — *La questione fondiaria nei paesi nuovi*, Turin, 1898, pag. 7.
(2) *Idem*, pag. 11.
(3) *Idem*, pag. 9.

du salariat n'est possible, selon Wakefield, que là où « la concession gratuite des terrains ayant « cessé », — et tel était le cas de l'Australie — « les lots en friche se vendent à un prix élevé, le « bénéfice de cette vente permettant d'importer un « fort contingent de travailleurs pauvres destinés au « salariat (1). »

Cela a été vrai de l'Australie.

Même l'exploitation pastorale, favorisée par des causes spéciales en Australie, y prit un caractère capitaliste. En 1850, dans la Nouvelle-Galles du Sud et à Victoria, 822 *squatters* (éleveurs non munis de concession) avaient envahi et occupé 30.000 milles carrés ; et dans la province de Victoria, sur 50.000.000 d'acres, 29.000.000 n'avaient que 660 propriétaires, tous *squatters* (2).

Et quand la Nouvelle-Zélande fut envahie à son tour, la *New Zealand Company*, grande société de capitalistes, s'arrogea à elle seule environ 20.000.000 d'hectares ; une foule d'aventuriers agirent de même sorte. Mais les terres qui appartenaient aux Maoris n'étant pas accessibles à tous, il n'y eut pas d'esclavage.

Et tandis qu'à Otago la nature montagneuse du sol poussait une société — la *Otago association* — à accorder des facilités de toute sorte aux agriculteurs et à créer par là une classe de petits propriétaires cultivateurs libres, l'élévation du prix des terrains dans tout le territoire occupé par la *N. Z. Company* empêchait de les acquérir aux gens

(1) C. Rabbeno. — *La questione fondiaria nei paesi nuovi*, Turin, 1898, pag. 22.

(2) *Idem*, p. 50.

dépourvus de capitaux. D'autre part, les terres demeurées libres étaient si boisées, requéraient un labeur si long et si ingrat qu'elles décourageaient le petit capitaliste agriculteur.

La législation foncière démocratique de l'Australie n'a commencé qu'en 1877. Cette législation tend à faciliter l'accès de la terre aux petits et aux moyens agriculteurs. Et pourtant à cette heure le sol de la Nouvelle-Zélande est presque entièrement occupé par un nombre restreint de grands propriétaires : 2.000 personnes possèdent des terres d'une valeur supérieure à celles possédées par 700.000 autres. Cette extension de la grande propriété a été souvent et vainement déplorée, surtout au cours de la discussion du *land bill* (1892) et du *land assestment bill* (1891) (1).

b) *Coopératisme agricole.*

Il se développe là où domine la petite culture et où un groupe de petits ou de moyens propriétaires sentent le besoin de fonder, en s'associant, un organisme économiquement vigoureux, capable d'assurer la nouvelle fonction technique de l'agriculture. Il est donc répandu surtout dans les pays où la petite culture est très répandue : la France, la Belgique, l'Italie, etc.

Quand le capitalisme et le coopératisme sont également possibles sur des terres récemment acquises à la culture, le premier, plus apte à la conquête du sol et à l'application du nouvel instrument technique, obtient d'abord les résultats les plus

(1) U. Rabbeno. — *Op. cit.*, p. 258.

rapides et les plus grandioses. On constate, dans la Nouvelle-Zélande, que la petite propriété isolée et pauvre succombe, malgré une législation favorable, devant l'invasion du capitalisme agricole (1).

Par conséquent, le coopératisme est surtout applicable dans les régions déjà vouées à la petite culture. Il peut la créer et prospérer sur des terres vierges ou extensivement exploitées, mais il s'y trouve dans des conditions de manifeste infériorité vis-à-vis du capitalisme, si celui-ci tend à s'y développer aussi. Car, en dépit de l'association, la petite culture est, au point de vue technique, presque toujours moins apte que la grande culture à l'exploitation du complexe instrument de production moderne. Et la petite propriété, même associée, est, économiquement, moins apte que le capitalisme à l'application de cet instrument.

Economiquement, le coopératisme rencontre beaucoup plus d'obstacles que le capitalisme, car il est, en effet, bien difficile d'obtenir l'association, la cohésion de volontés disparates, d'exploitations isolées. Et, techniquement aussi, la grande exploitation capitaliste présente quelques avantages, surtout pour l'emploi des machines, sur la petite propriété associée.

Le fait que la coopération atteint son but et peut même, en certains cas, tenir tête au grand capital, ne doit pas nous cacher son véritable caractère de *succédané* du capitalisme.

Seulement, comme d'une foule d'autres dans la vie organique, il est vrai de dire de ce succédané

(1) U. Rabbeno. — *Op. cit.*

de la vie économique agricole qu'il y a parfois avantage à s'en servir. La masse des petits cultivateurs peu fortunés pourrait-elle, sans lui, se servir du nouvel instrument technique de production?

Ainsi le capitalisme agricole, quelle que puisse être d'ailleurs son expansion, ne pourra certainement pas l'emporter sur le coopératisme dont la *petite culture* s'est nouvellement armée.

Et celui-ci, d'autre part et quoi qu'en pensent les partisans de la petite propriété et du morcellement des *latifundia*, ne parviendra pas à s'introniser dans les *grandes exploitations* ou les *terres nouvellement acquises à l'agriculture ;* les unes et les autres sont dévolues au capitalisme.

2. — *Capitalisme et coopératisme par rapport à la propriété privée et au collectivisme.*

Le genre de nos recherches nous impose d'étudier les répercussions sur le système social des courants économiques analysés jusqu'ici.

Ce sera la dernière étape du chemin qui nous a menés des *progrès techniques* de l'agriculture aux *courants nouveaux de l'économie agricole* déterminés par ces progrès et, de là, par une progression logique, aux *évolutions du système social.*

Cette dernière partie sera très sobrement et très brièvement traitée, car nous voulons nous borner aux rigoureuses et sûres déductions que suggère l'observation des phénomènes sociaux actuels.

a) *Le capitalisme dans le régime de la propriété privée et en régime collectiviste.*

Dans l'industrie, la concentration des capitaux a considérablement augmenté le nombre des sans propriété, qu'elle a transformés en salariés, et diminué d'autant le nombre des propriétaires réduits à un petit groupe de grands industriels.

Les données statistiques et les observations de Bernstein ne suffisent pas à détruire l'affirmation marxiste de la *concentration de la propriété industrielle* (1) : Kautsky (2) et Bebel ont, d'ailleurs, démontré cette vérité à Bernstein lui-même (3).

Le capitalisme industriel est économiquement conciliable avec le régime de la propriété privée, sous lequel il peut arriver à fournir une énorme quantité de produits à un prix de revient minime. Mais, ce régime, il le sape en dépouillant de tout avoir des hommes qui, agglomérés comme salariés, et instruits, ont sous les yeux le spectacle d'un système d'entreprises industrielles où les *directeurs*, les *comptables* et les *surveillants* rendent techniquement et économiquement inutile la présence du propriétaire. Celui-ci, en effet — grand industriel ou grand actionnaire habituellement absentéiste — est tout à fait remplacé par ces directeurs, ces comptables et ces surveillants à gages. Et quelle est

(1) BERNSTEIN. — *Les problèmes du Socialisme.* (*Neue Zeit*, 1897.) — *Socialisme théorique et social-démocratie pratique.* — *Réponse à Kautsky.* (*Vorwärts*, 26 mars 1899.)

(2) KAUTSKY. — Articles du *Vorwärts*, 16-17 mars, 8-12 avril 1899.

(3) A. BEBEL. — *Discours au Congrès socialiste national allemand*, octobre 1899.

donc, se demande le salarié industriel, la fonction du propriétaire particulier? Pourquoi, s'il est inutile, les grandes propriétés ne seraient-elles pas à tous — à l'Etat, enfin — sous un régime collectiviste?

En réalité, le grand industriel a une fonction : celle de bien lancer sa marchandise en se servant de la libre concurrence pour écraser ses rivaux. Mais une telle fonction, indispensable sous le régime individualiste bourgeois, n'aurait aucune raison d'être si l'Etat devenait l'unique propriétaire.

Le nombre décroissant des capitalistes, l'inutilité de leur fonction, l'éveil d'une conscience sociale dans les masses prolétariennes, voilà, selon les sociologues du socialisme, autant de raisons de croire à l'avènement d'un système social basé sur la propriété collective.

Grâce au collectivisme, les progrès techniques et leurs conséquences économiques pourraient profiter à la fois au prolétariat et à la bourgeoisie actuelle. La concentration des fortunes en une seule masse — propriété de tous — sera la plus complète expression du capitalisme industriel.

Mais, puisque le capitalisme demeure invariable dans son essence et sa forme parmi les variations des industries, ce que nous en avons dit est applicable à l'industrie agricole et nous pouvons préjuger les répercussions sociales provoquées par son action sur la propriété privée ou sur la propriété collective. Dans l'agriculture, comme dans l'industrie, il n'exclut pas nécessairement le régime social actuel, mais il en prépare la déchéance en démontrant l'inutilité économique et technique du pro-

priétaire privé (si utile sous l'ancien régime patriarcal) et en orientant les consciences vers une phase sociale, où, parvenu à sa plus complète réalisation, il servira enfin au bonheur de tous.

b) *Le coopératisme agricole. Son action sur la propriété privée et sur la propriété collective.*

Les conservateurs, terrifiés par le régime collectiviste, recourent, pour l'empêcher, à un essai de reconstitution de la petite propriété au moyen des lois et de la coopération ; l'association, pensent-ils la rendra réfractaire au collectivisme.

Voyons quelle est en réalité l'essence sociologique du coopératisme, et par conséquent quel courant social il déterminera.

Il ne représente pas, comme le collectivisme, une *fusion complète* de la propriété ; il n'en est pas non plus l'*isolement*, tel que le pratique l'individualisme bourgeois actuel. C'est un amalgame des caractères fondamentaux de ces deux formes économiques. Il maintient, en effet, l'isolement en laissant à chaque membre de l'association coopérative agricole la possession personnelle de son ancienne propriété ; et il réalise la fusion dans la propriété collective fondée par le groupe des sociétaires, propriété dont l'importance s'accroît sans cesse par l'accumulation des fonds de réserve. Ainsi, chacun des associés a une *propriété individuelle*, tandis que le capital commun est une *propriété collective*. Le coopératisme est donc bien une nouvelle étape de la société dans sa marche séculaire, inconsciente, de l'individualisme au col-

lectivisme. Mais quelle est l'importance réelle de cette étape?

Pour la comprendre, il faut saisir la valeur corrélative de ces deux éléments : isolement et fusion au sein de l'économie coopérative.

Considérez les multiples aspects de la production et de la consommation dans les sociétés coopératives. Pendant la première période de l'association, la fonction sociale étant simple et bornée, et le capital social peu considérable, l'apport de chaque associé au fonds collectif est minime et sa propriété individuelle isolée relativement très importante. En un mot, l'associé possède alors *dans* l'association bien moins qu'*en dehors* d'elle et sa propriété *à l'état de fusion* est bien moindre que celle qui est *à l'état d'isolement*.

Mais, à mesure que l'association prend plus d'importance, sa fonction s'amplifie et se perfectionne, son fonds social augmente et, en même temps, la quote-part de chaque associé dans ce bien commun. Dès lors, la propriété à l'état de fusion devient incessamment plus importante que les fortunes individuelles.

Ainsi, ces deux éléments ne sont pas fixes et leur valeur relative varie avec le développement de l'association, le capital et les intérêts particuliers varient suivant des lois inverses.

En outre, les sociétés ont une tendance que je qualifierai d'expansive ; elles forment, pour atteindre une plus grande puissance économique, des fédérations qui, à leur tour, tendent économiquement à se confondre en une confédération. Cette forme économique si vaste et si complexe où une énorme masse de citoyens collaborent à une

entreprise unique représente le dernier degré de l'échelle qui mène de l'individualisme au collectivisme, celui-ci n'étant qu'une grande association nationale dans laquelle les sociétaires — tous les citoyens — ne mettent pas seulement en commun un *capital déterminé*, mais *tous les moyens de production* (terre, usines, mines, etc.).

En réalité, le coopératisme est essentiellement *une sorte de propriété collective localisée et spécialisée*. C'est, en d'autres termes, le système collectiviste fonctionnant dans les limites d'une commune ou d'une province, et pour une seule ou quelques-unes des multiples fonctions économico-sociales : la consommation, le travail, les assurances, la production, la manipulation des produits, etc., tandis que le vrai collectivisme masse en un seul groupe toute une nation et en une seule entreprise toutes ses fonctions économiques. Le coopératisme, tendant en outre à la fédération et à la confédération, c'est-à-dire au *fédéralisme économique*, aboutira, si aucune force extérieure (violences politiques de classe, révolutions politiques déterminées par d'autres milieux économiques, etc.) n'en vient troubler l'évolution naturelle à un *fédéralisme économique national*. Cette confédération au fonctionnement collectif de plus en plus vaste et englobant peu à peu la production, la manipulation des produits, les assurances, les secours, la consommation, etc., proviendrait de la fusion de fédérations provinciales et régionales. Elle serait toujours plus étroitement unie à l'Etat par une législation convenable et influerait toujours davantage sur l'administration grâce aux droits politiques acquis et à l'appui des hommes d'Etat.

Cette esquisse du fédéralisme économique futur n'est pas un produit de notre imagination ; elle ressort d'un ensemble de faits constatés au cours du chemin parcouru déjà par le coopératisme dans les pays où il est plus évolué qu'en Italie.

Ainsi, par exemple, chacune ou presque chacune des *Unions* allemandes a, il est vrai, une mission spéciale : laiteries, unions de crédit ou d'achats, etc., mais un processus de fusion se manifeste. Notons, en outre, que les *unions agraires* locales se forment en *fédérations* ou *associations régionales* dont l'ensemble constitue une *fédération nationale* (1).

En s'amplifiant, le mouvement fédératif se rattache toujours plus étroitement à l'Etat, qui le favorise par une législation dont nous nous occuperons dans les dernières pages de ce livre.

En France, où l'Etat se montre tout aussi favorable à la coopération agraire, la tendance au fédéralisme économique se manifeste sous des formes de plus en plus complexes. Ainsi, 800 des syndicats agricoles français — comprenant plus d'un demi million d'agriculteurs — sont fédérés dans l'*Union nationale*, et 500 autres (200.000 agriculteurs) sont associés dans les *unions régionales* (2).

Dans les pays où le fédéralisme n'a pas encore pris de forme concrète, un grand travail préparatoire en annonce la puissance future. C'est ainsi qu'en Autriche un projet de loi, actuellement à l'étude, établit l'*obligation* de constituer une cor-

(1) Maggiorino Ferraris. — *Di una riforma agraria.* (*Nuova Antologia*, 16 nov. 1899, Rome.)

(2) Idem. — *Op. cit.*

poration agraire dans chaque district, et d'unir les corporations de districts en corporations régionales. Un dispositif donne surtout à ce projet un caractère très accentué de coopératisme d'Etat : les corporations auraient le droit de prélever des centimes additionnels sur l'impôt foncier pour suppléer à l'insuffisance de leurs revenus (1).

En Italie, où le coopérativisme agricole est né tout récemment d'une imitation de la France (laquelle avait imité l'Allemagne), le fédéralisme en est encore à sa première période.

Nous avons aujourd'hui une *Federazione italiana dei Consorzi agrari* présidée par M. Enea Cavalieri. Cette fédération qui a pour devise « Agriculteurs de toute l'Italie, unissez-vous ! » influe déjà très considérablement sur le marché. Elle est parvenue à déterminer une baisse de 40 à 50 0/0 sur le prix de certaines matières premières (2). Un fédéralisme agricole d'Etat se dessine aussi. M. Maggiorino Ferraris (3), dans un remarquable article (*Nuova Antologia*, 16 nov. 1899) que nous avons cité et que nous aurons l'occasion de citer encore, préconise l'institution de 1.800 *unions agraires de districts*, fédérées en 16 *unions agraires régionales* et confédérées en une *union agraire nationale*. A chaque union de district serait agrégée une *Caisse agraire de district*, et il y aurait de même 16 *caisses agraires régionales* et 1 *caisse agraire centrale de crédit*.

Le système exposé par M. Maggiorino Ferraris

(1) Maggiorino Ferraris. — *Op. cit.*

(2) A. Barthe. — *La Cooperazione in agricoltura*, Plaisance, 1899.

(3) Maggiorino Ferraris. — *Op. cit.*

pourrait organiser le crédit, l'instruction, les achats, la lutte contre les maladies des plantes, le régime juridique de la propriété, les reboisements, la chasse, la pêche, les institutions de prévoyance (contrats agraires, bureaux de travail, émigration, prud'-hommes, prêts en cas de calamités agricoles, secours aux vieillards, etc., etc.).

Entre le système coopératif agricole *facultatif*, dépourvu de caractère public —, tel que l'allemand, — et le système *administratif*, ayant un caractère public — tel que celui projeté pour l'Autriche, — M. Ferraris tient pour *une organisation agraire administrative du royaume.*

« Au nom de la coopération agraire a surgi, « d'un bout à l'autre de l'Europe, une nouvelle force « et presque une nouvelle foi .» Voilà comment il parle de la coopération agricole dont il dit encore : « Les unions agraires de l'Allemagne et de l'Au- « triche et les syndicats agricoles de la France pré- « parent les bases d'une puissante et grandiose « organisation nationale de l'agriculture dans ces « Etats. Ces unions expriment le plus récent pro- « grès de l'économie rurale. Seules, elles permet- « tront de résoudre le problème agraire en Italie et « dans tous les Etats modernes. »

Mais cette importance attribuée au coopératisme est excessive ; le problème agraire des Etats modernes ne comporte pas seulement cette solution, mais l'autre aussi, non moins efficace : le capitalisme agricole. Il est vrai, toutefois, que la lente évolution du capitalisme agricole et le développement rapide du coopératisme expliquent et justifient l'opinion du savant économiste italien.

A la différence du collectivisme, le fédéralisme

agricole n'exclut pas nécessairement la possession individuelle des moyens de production ; mais s'il peut coexister avec cette sorte de propriété, il est facile, d'ailleurs, de prévoir, au fur et à mesure du développement de la *vie économique associée*, une correspondante involution de la *vie économique isolée*.

Mais il pourrait se faire qu'une force extérieure troublât l'expansion naturelle du coopératisme dans la production, la manipulation des produits, le crédit, la consommation, les assurances ou les secours. Nous reviendrons sur ce danger.

Exposons d'abord ici le résultat synthétique de notre analyse : Le coopératisme n'est pas destiné, comme le capitalisme, à diriger immédiatement la conscience économique et politique du prolétariat et de la petite propriété vers le socialisme collectiviste. L'excessive concentration des capitaux, la formation d'énormes masses de salariés peuvent créer spontanément la notion sociale et politique de la lutte des classes et l'idéal collectiviste. Mais le coopératisme n'évoque cet idéal qu'indirectement et par l'entremise de la propagande socialiste. Il est, en effet, un instrument excellent de l'idée socialiste dans les campagnes quand manque un réveil intellectuel, ou encore — et le cas est fréquent — quand manque le capitalisme. Car, en associant les propriétaires isolés, en unissant, par la coopération, des intérêts dissociés, il répand les nouvelles tendances et transforme la mesquine conscience individuelle en une conscience sociale : c'est excellemment préparer la future conscience collectiviste.

Bref, le coopératisme nous mène lentement du régime social à intérêts isolés et à propriétés privées

au régime des intérêts associés et de la propriété collective. S'il a la même finalité sociale que le capitalisme : le collectivisme, — il faut noter cependant que le *passage de la propriété privée à la propriété collective par le capitalisme* mettrait, d'une façon rapide, décisive et générale, le *collectivisme économique socialiste* à la place de l'individualisme bourgeois, tandis que *ce même passage se ferait au moyen du coopératisme* par un processus inévitablement lent de substitutions partielles, par l'entremise d'*un fédéralisme économique* admettant, jusqu'à une époque impossible à préciser, la coexistence de la propriété privée.

3. — *Rapport de l'économie agricole à l'évolution sociale.*

a) *L'évolution sociale et les influences économiques étrangères à l'agriculture.*

Le milieu économique fait à l'agriculture par le nouvel instrument technique va renouveler tout le système social. Or, ce système, nécessairement commun aux classes de la vie industrielle, commerciale, financière, intellectuelle, ne subira-t-il pas, dans les milieux économiques de l'industrie, du commerce, de la banque, des professions libérales, les influences d'aspirations et de besoins spéciaux, se confondant parfois avec ceux du milieu agricole, mais parfois aussi en différant par leur degré ou leur nature même ?

Il ne suffit pas, pour étudier l'évolution sociale, d'examiner le capitalisme et le coopératisme et

de rechercher si les forces vives du milieu agricole feront triompher la première de ces tendances et, directement par elle, le collectivisme, ou la seconde, et, partant, le fédéralisme économique.

Pour prévoir sciemment la trajectoire de l'évolution sociale, il faut préciser la situation du milieu agricole par rapport à l'ensemble de la vie sociale. Chacun des milieux sociaux : le milieu industriel, commercial, financier ou professionnel, etc., a certains intérêts économiques et moraux, certaines aspirations spéciales. De chacun d'eux se dégagent donc des tendances et des influences dont l'évolution collective est la *résultante*, résultante où prédomine d'ailleurs l'action d'un seul ou de plusieurs de ces milieux. Ainsi, la Révolution s'est préparée et mûrie surtout dans le milieu industriel et commercial de la bourgeoisie mercantile et dans le milieu intellectuel des philosophes et des hommes de lettres.

Examinons donc l'importance de ces influences étrangères au milieu agricole dans l'ensemble de l'évolution sociale.

b) *Coopératisme industriel et professionnel.*

A côté du *coopératisme agricole* existe le *coopératisme industriel.*

En Italie, l'Union coopérative de production de Milan est passée, de 1886 à 1896, de 9.417 lires de capital à 225.163 et de 396 associés à 4.867. Le montant de ses ventes s'élève annuellement à 5 millions.

La France possède la fameuse société coopérative de production des verreries d'Albi. Nous pour-

rions citer bien d'autres exemples. Mais, à tout prendre, la *coopération industrielle de production* n'a pas atteint un grand développement et, en beaucoup d'endroits, elle a fait faillite, tandis que la *coopération de consommation* prend une importance croissante.

Milan, Turin et d'autres grandes villes possèdent de grandioses coopératives d'employés des chemins de fer. Celles de Gand, de Bruxelles, etc., atteignent des proportions plus colossales encore. En France, les associations de travailleurs sont développées aussi. En Angleterre, les Trade-Unions permettent à des millions d'ouvriers d'unir leurs efforts pour obtenir le relèvement des salaires.

Même dans le milieu professionnel se multiplient les sociétés destinées au développement des intérêts économiques des diverses classes : les médecins, les magistrats, les fonctionnaires s'associent entre eux ; et les énergies humaines, jadis isolées, se polarisent vers des formes toujours plus complètement centralisées de l'économie collective.

Ces sociétés, aux modalités infiniment variées, ruisseaux affluant vers le grand fleuve du coopérativisme, pullulent désormais dans tous les domaines de l'activité sociale.

c) *Capitalisme industriel.*

Non seulement le capitalisme existe *même* en dehors du milieu agricole, mais c'est *surtout* en dehors de ce milieu qu'il se développe.

Son influence est toute-puissante sur l'industrie et, par elle, sur l'évolution sociale. Le capitalisme agricole est infantile et lent.

Tandis que le coopératisme apparaît çà et là, sur des points isolés, le capitalisme industriel constitue un large réseau dont les mailles puissantes enserrent les hommes et les choses de tout le monde civilisé, du Transvaal à l'Angleterre, de l'Amérique à l'Australie. C'est pourquoi, chez les nations les plus avancées au point de vue économique, les intérêts dépendant du capitalisme prédominent en général sur ceux qui surgissent *isolés* dans le milieu de l'agriculture patriarcale extensive et sur ceux *coopérativement associés* de l'activité professionnelle, industrielle ou agricole. Le capitalisme, par ses innombrables tentacules, étreint les législations nationales, impose le système social le plus convenable à son développement, adapte enfin l'évolution sociale à l'évolution économique capitaliste.

d) *Résultante sociale des divers courants économiques.*

Ainsi, loin que le capitalisme et le coopératisme agricoles soient à l'abri des influences extérieures, il est possible et même probable que le cours puissant et torrentueux du capitalisme industriel modifie leur cours.

La grande et la petite culture, de même que le capitalisme industriel se concilient également, au point de vue économique, avec la propriété privée et avec la propriété collective. Que le propriétaire de l'usine ou du bien fonds soit un particulier ou l'Etat, la position du métayer et du fermier ou celle du salarié industriel restent les mêmes. Ils demeurent, suivant les cas, sous des conditions diverses de travail, de culture, de production ou de distribution, — mais ils sont toujours les tra-

vailleurs d'une usine ou d'un terrain dont la propriété appartient à d'autres. L'instrument technique de production peut être exploité aussi bien par le capital collectif que par le capital particulier, par le collectivisme aussi bien que par la propriété individuelle.

Mais, en regard de cette compatibilité économique commune avec l'une et l'autre forme de la propriété, notons un phénomène sociologique distinctif du milieu industriel et du milieu agricole. Le capitalisme industriel a créé, par l'agglomération de salariés instruits, parallèlement à la *concentration du capital*, une *aspiration concentrique des volontés des salariés* vers une forme ultérieure de la propriété : la forme collectiviste.

Cette force *subjective* est très faible dans les campagnes, car là, le capitalisme et le coopératisme naissants n'ont pu encore donner lieu au phénomène sociologique d'une concentration parallèle du capital foncier et des volontés des salariés et des petits bourgeois agricoles.

Le parti socialiste agricole n'a d'action que dans quelques provinces du nord de l'Italie et il en est à ses commencements en Allemagne, en Belgique et en France.

Deux hypothèses se présentent ici : nous pouvons imaginer l'union des volontés, basée sur la concentration de la propriété industrielle, s'imposant dans les manifestations les plus disparates de l'activité sociale et créant, par une évolution rapide et décisive, la propriété collective. Elle entraînerait, malgré ses résistances réactionnaires, le milieu agricole, économiquement et subjectivement non préparé, — comme la Vendée a été entraînée dans

le nouveau régime par l'élan révolutionnaire de toute la France.

Et nous pouvons encore imaginer dans l'avenir, à côté de nations industrielles à capitalisme très évolué, adoptant directement le système collectiviste unitaire, d'autres nations chez lesquelles un capitalisme moins perfectionné imposerait d'abord une période coopérative — le fédéralisme économique.

Nous avons essayé de formuler, dans ces deux hypothèses, la répercussion des influences économiques extérieures sur le milieu agricole. Mais nous pouvons, en passant — sans nous attarder d'ailleurs à faire des prédictions — esquisser une troisième hypothèse qui éliminerait les deux précédentes. L'instrument technique agricole ne pourrait-il pas, grâce à des découvertes imprévues, prendre un développement capable d'amener tout à coup, par l'attraction de rentes très élevées, d'énormes capitaux à l'agriculture? Dès lors, le capitalisme agricole, devançant la formation du coopératisme, l'éliminant et s'élevant rapidement au niveau du capitalisme industriel, ne pourrait-il pas coopérer avec lui à une transformation sociale?

La Révolution, préparée par l'industrie et le commerce, a imposé, même au milieu agricole, un système social pour lequel il n'était pas mûr. Et la politique réactionnaire de la grande propriété foncière a été la conséquence naturelle de ce régime constitutionnel démocratique prématurément importé au sein de l'économie agricole patriarcale.

Il nous faut reconnaître enfin que l'action du capitalisme et celle du coopératisme agricoles

commencent à peine et que l'agriculture attend encore la puissante *concentration* et la puissante *association* des capitaux, destinés à *concentrer l'effort des volontés humaines* vers la réalisation de la propriété collective.

TROISIÈME PARTIE

Le parti socialiste et les classes rurales.

CHAPITRE PREMIER

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET LE PARTI SOCIALISTE

1. — *En France.*

La France est le pays de la petite propriété. Sur ses 5.672.000 entreprises agricoles, 4.033.645 occupent moins de 5 hectares et 1.200.505 autres, dont les 80 centièmes sont directement exploitées par leurs propriétaires, vont de 5 à 20 hectares. En groupant ensemble tous les degrés de la propriété (petite, moyenne, et grande) le chiffre des propriétaires faisant personnellement valoir leurs biens se trouve réduit à un peu plus de la moitié du chiffre total des exploitants : 3.525.342 sur 6.913.604 (1).

Les 3.388.162 exploitations non dirigées par leurs

(1) Statistique agricole de 1882.

propriétaires sont régies par 468.184 fermiers, 194.448 métayers, 753.313 journaliers, 17.000 régisseurs, 1.944.251 valets de ferme.

La superficie respectivement exploitée en grande, moyenne et petite propriété — défalcation faite des forêts de l'Etat — est ainsi répartie :

Propriétés de moins de 10 hectares.	17.573.550 hectares
Propriétés de 10 à 40 hectares. . .	12.758.164 »
Propriétés de plus de 40 hectares .	19.230.180 »
Total	49.561.894 hectares

M. Deschanel a affirmé qu'il y a en France 8 millions de propriétaires fonciers, dont 4 millions et demi possédant des propriétés de moins de 4 hectares (1).

Le parti socialiste français a une ligne de conduite nettement déterminée quoiqu'elle ne soit pas unanimement acceptée. Il juge la petite propriété « fatalement condamnée par l'évolution du régime capitaliste », mais il ne s'efforce pas, d'ailleurs, de la faire disparaître et le groupe socialiste parlementaire la favorise même en aidant à la formation d'associations économiques.

Le Congrès de Marseille (sept. 1892) a approuvé l'article 6 du programme de *propagande et organisation des campagnes* portant : « Achat par la

(1) Deschanel. — *Discours à la Chambre française*. Séance du 10 juillet 1897. La statistique agricole de 1882 donne à la France 5.672 000 exploitations ; d'après cette statistique le chiffre de M. Deschanel semble exagéré, car il admet plus de propriétaires (8 millions) que d'exploitations. Il est difficile de donner un chiffre plus exact. En tout cas, d'après toutes ces données, la propriété semble en France très largement répartie.

commune de machines agricoles et leur location à prix de revient aux cultivateurs ; — création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de drains, de semences, de plants, etc., et pour la vente des produits ».

Le parti socialiste a même, par l'organe d'un de ses représentants les plus autorisés, P. Lafargue, promis de maintenir le petit propriétaire dans la tranquille possession du lopin de terre qu'il féconde de sa sueur, en le délivrant des impôts, des usuriers, des dettes chirographaires et hypothécaires, en lui fournissant du crédit, des machines, des engrais, des graines, du bétail. Le petit champ est l'outil du paysan, comme la scie est celui du charpentier et le bistouri celui du chirurgien. Le petit propriétaire, le charpentier et le chirurgien n'exploitent pas le travail d'autrui : ils n'ont donc pas à craindre de se voir enlever leurs instruments par une révolution socialiste (1).

Et dans le programme du Parti ouvrier français rédigé par Guesde et Lafargue, les plus intransigeants des marxistes français, le *lopin de terre* du paysan est considéré aussi comme un *instrument d'usage personnel* assimilable au « burin « du graveur, aux pinceaux du peintre et aux ou- « tils du menuisier (2) », c'est-à-dire rangé dans la catégorie des objets pour lesquels le socialisme collectiviste lui-même admet la propriété privée.

Au Congrès national de Nantes (4 sept. 1894) le Parti ouvrier français :

(1) Lafargue. — *La propriété paysanne et l'évolution économique*. (*Ère nouvelle*, novembre 1894, p. 298).

(2) Guesde et Lafargue. — *Le programme du parti ouvrier*, 3e éd., pag. 11, Lille, Impr. du parti ouvrier, 1894.

« Considérant que si, dans le domaine industriel, « les moyens de production ont déjà atteint un tel « degré de centralisation capitaliste qu'ils ne peu- « vent être restitués aux producteurs que sous la « forme collective ou sociale, il n'en est pas de « même actuellement en France du moins, dans « le domaine agricole ou terrien, le moyen de pro- « duction qui est le sol, se trouvant encore, sur « bien des points, possédé, à titre individuel, par « les producteurs eux-mêmes.

« Considérant que, si cet état de choses, carac- « térisé par la propriété paysanne, est fatalement « appelé à disparaître, le socialisme n'a pas à préci- « piter cette disparition, son rôle n'étant pas de « séparer la *propriété et le travail*, mais, au con- « traire, de réunir dans les mêmes mains ces deux « facteurs de toute production dont la division « entraîne la servitude et la misère des travailleurs « tombés à l'état de prolétaires ;

« Considérant que, si, au moyen des grands « domaines repris à leurs détenteurs oisifs, au même « titre que les chemins de fer, mines, usines, etc., « le devoir du socialisme est de remettre en posses- « sion, sous la forme collective ou sociale, les pro- « priétaires agricoles, son devoir non moins impé- « rieux est de maintenir en possession de leurs lo- « pins de terre, contre le fisc, l'usure et les enva- « hissements des nouveaux seigneurs du sol, les « propriétaires cultivant eux-mêmes.... »

Conclut qu'il faut faire la guerre aux grands propriétaires et défendre les petits propriétaires paysans (1).

(1) Ayant demandé des renseignements plus récents

Cependant il y a, même en France, un groupe socialiste qui, refusant d'assimiler le petit lot du paysan propriétaire aux outils du menuisier, préconise la socialisation de toutes les terres indistinctement.

Bref, le parti socialiste français, tout en proclamant la disparition fatale de la petite propriété agricole, est en majorité favorable à sa *reconstitution* par le *coopératisme*. Nous jugeons à propos de citer à ce sujet l'opinion d'Engels, dont la compétence est indiscutable, puisqu'il a jeté, avec Marx, les bases économiques du collectivisme, et puisque même, — ayant vécu très longtemps et pu suivre pendant nombre d'années l'évolution historique du parti socialiste international, le développement pratique des principes théoriques formulés par lui et par son grand ami, — il a sur celui-ci l'avantage d'une plus longue expérience. Engels désapprouve l'action contradictoire d'un parti collectiviste qui essaie de reconstituer au moyen de la loi la petite propriété parcellaire ; mais il ajoute, au sujet de la tolérance de la petite propriété sous le régime collectiviste et du caractère coopératif du parti socialiste : « Il est évident que si les pouvoirs « publics tombaient entre nos mains *nous ne son-*

sur l'attitude des socialistes français à l'égard des classes agricoles, Gérault Richard me fit savoir (14 octobre 1899) ce qui suit :

« En France, on n'a jamais eu aucun Congrès socialiste « national et jamais on n'a discuté le programme agri- « cole en dehors du Congrès du Parti ouvrier français « qui eut lieu à Marseille et duquel sortit ce programme « agricole dénoncé comme trop possibiliste par les socia- « listes allemands et critiqué surtout par Engels. » En réalité, il y eût ensuite le Congrès de Nantes (1894).

« *gerions point à exproprier les paysans propriétaires par force* — avec ou sans indemnité « — comme nous serions obligés d'*exproprier les grands propriétaires*. Il faudrait, selon nous, amener le petit cultivateur à joindre son exploitation à une association coopérative, par l'influence « de l'exemple et grâce à l'appui des pouvoirs publics (1) ».

Engels veut donc que la petite propriété privée existant dans un Etat collectiviste au moment du triomphe du socialisme soit tolérée, mais conduite vers le collectivisme au moyen de l'association (coopératisme). Tout essai de reconstitution lui semblerait d'ailleurs contredire le concept socialiste, qui a pour but le collectivisme « après une « phase de concentration capitaliste de la propriété ».

Jaurès, dans un admirable discours sur « le socialisme et les paysans », prononcé à la Chambre française au cours des séances des 19-26 juin et 3 juillet 1897, affirme, en réponse à la critique d'Engels, qu'il n'y a pas seulement entre la grande et la petite propriété foncière une différence d'étendue et de degré, mais en quelque sorte une diversité de nature, l'une étant une forme du *capital* et l'autre une forme du *travail* » (2).

Mais ce principe est réellement erroné : le lot du petit propriétaire n'est pas du travail, c'est un capital qui lui appartient et sur lequel il emploie son travail. Cela est si vrai qu'il peut — nous l'avons

(1) Fr. Engels. — *Die Bauernfrage in Franchreich und Deutchland*. (*Die neue Zeit*, 1894, N. 10).

(2) Jean Jaurès. — *Socialisme et paysans*, 1897, pag. 93.

vu dans la première partie de cette étude — être absentéiste, faire exploiter son bien et en retirer une rente sans le cultiver lui-même ou encore n'en cultiver qu'une partie et, pour le reste, avoir des salariés et, par eux, un revenu, la plus-value de leur travail. Qui pourrait empêcher cet absentéisme du paysan propriétaire ? Pourquoi ne pourrait-il pas employer sur son capital foncier, ne fût-ce que pour une part de l'exploitation, le travail d'autrui ? Cette hypothèse nous révèle la véritable nature de la petite propriété foncière : elle est à la fois *un capital foncier fixe* (la terre) et *un capital mobilier* (outillage et bétail). Le rendement qu'obtient le paysan propriétaire est en partie le *salaire* de son propre travail ; il est aussi le *revenu* de son capital mobilier et la *rente* de son capital fixe. Or, puisque, selon la doctrine collectiviste, aucun particulier ne doit disposer de ce qui, indépendamment de son travail, peut à un moment quelconque donner un revenu, la thèse soutenue par la majorité des socialistes français est hétérodoxe : elle essaie d'assimiler un instrument de production à un instrument de travail afin de l'introduire, en contrebande, parmi les outils professionnels dans le domaine du collectivisme. La bêche, la pioche et la brouette du petit propriétaire sont ses outils sans doute, comme le rabot est celui du menuisier et le ciseau celui du sculpteur ; mais son lot de terrain est un instrument de production, c'est-à-dire, selon la doctrine collectiviste, un objet à nationaliser (1).

(1) LAGARDELLE (*Devenir Social*, mars 1898), dans une longue critique de mon rapport agricole au Congrès national de Bologne (1897), m'attribue la pensée que le socialisme doit avoir une mission conservatrice en face

Mais l'attitude des socialistes français, quoique critiquable en théorie, s'explique pratiquement par l'exubérante vitalité propre à la nation française.

Le socialisme marxiste, né dans un milieu industriel, a prononcé la condamnation à mort de la petite agriculture — comme il avait, avec raison, prononcé celle de la petite industrie ; — il a entrevu un capitalisme agricole évoluant parallèlement au capitalisme industriel, et, grâce à ces deux formes économiques, l'avènement rapide et spontané du collectivisme général. Les socialistes français, dans un pays où les petits propriétaires existent par millions et où, malgré la prédiction de Marx, ils résistent même à de lourdes charges fiscales et aux crises les plus graves, ne peuvent pas négliger cette énorme population des campagnes mécontente du régime actuel, ni compter sur un capitalisme agricole encore embryonnaire et à évolution très lente.

Obligés de concilier leur doctrine avec les exigences pratiques de la lutte politique quotidienne ils concilient deux termes théoriquement opposés

de la petite propriété, c'est-à-dire qu'il devrait maintenir le paysan en possession de sa terre, car *travail et instrument de travail* sont déjà réunis dans ses mains. Il a mal interprété le résumé que l'on en a fait dans la *Revue Socialiste* (février 1898). Je suis bien loin de penser cela, car je prétends que la petite propriété agricole est non pas un instrument de travail, mais un instrument de production, et capable d'être employé à l'*exploitation*, quand le petit propriétaire devient absentéiste, ou lors même qu'il prend des salariés pour lui venir en aide. Le parti socialiste italien estime que le socialisme doit poursuivre, par la nationalisation, dans la petite comme dans la grande propriété.

en un « collectivisme » où, faute d'un capitalisme agricole créateur de masses de salariés, une place est faite à la petite propriété privée, déguisée en « instrument de travail ». Elle demeure ainsi en deçà des bornes actuelles du collectivisme, où seule la propriété privée des instruments de travail est admise.

Au lieu de voiler la vérité en tournant une question de principe, il vaudrait mieux reconnaître l'embarras politique créé aux socialistes des nations agricoles par la prophétie de la « rapide concentration de la propriété ». La théorie marxiste est inébranlable sur sa base, mais elle est perfectible toutefois. Quand, au lieu de se borner à l'approuver, on l'étudie d'une façon critique, on s'aperçoit que la difficulté d'une conciliation entre la doctrine collectiviste et l'action politique quotidienne tient surtout au fameux article de foi de la disparition rapide d'une petite propriété..... qui s'obstine à ne pas disparaître. Il se peut qu'à l'apogée du capitalisme agricole la petite propriété diminue ; mais il faut envisager aussi la possibilité analysée plus haut. Si, à la différence de la petite industrie, elle parvient à exploiter le nouvel instrument technique et par conséquent à élever *ses rendements* en diminuant considérablement *son coût de production*, elle pourra survivre intacte, à côté du *capitalisme agricole*, sous l'égide du *coopératisme*. Il est avéré, en tout cas, qu'elle ne tend pas à disparaître.

D'ailleurs, il faut nous en tenir strictement à la méthode positive ; ne nous faisons point d'illusions et — qu'il s'agisse d'établir une théorie sociale ou un plan de conduite politique — n'oublions pas

l'état très embryonnaire encore du capitalisme agricole. La petite propriété, dont l'unité de production est supérieure à celle de la grande propriété extensive, n'est pas florissante, mais elle subsiste, et grâce au morcellement des grands domaines et aux partages héréditaires, elle remplace numériquement les petites exploitations supprimées par les charges fiscales et les crises (1).

(1) LAGARDELLE. (*Le Devenir Social*, mars 1898), écrit à propos de mon rapport sur la question agraire au Congrès national de Bologne, 1897 : « M. Gatti parle de la supériorité productive de la petite propriété » et il commente ma constatation, observant que ce n'est pas exact puisque la petite propriété agricole manque de capitaux, de moyens techniques et d'instruction agricole. Mais à cela je réponds que j'ai parlé de la supériorité productive de la petite propriété sur la grande propriété à culture extensive ; or, n'est-il pas exact que celle-ci manque également de fonds, de moyens techniques et de connaissances agronomiques, et que, de plus, elle dispose de moins de main-d'œuvre que le petit propriétaire sur sa petite propriété ? Lagardelle ajoute que vouloir « mettre à l'abri du mouvement économique une forme *inférieure* de production » comme l'est la petite propriété, cela constitue un *idéal réactionnaire*.

Lagardelle s'imagine-t-il donc que ce sont les *idéals réactionnaires* qui ont maintenu jusqu'ici cette forme inférieure de production qu'est la petite propriété et non pas plutôt quelque chose de plus solide, comme par exemple la supériorité productive de la petite culture (petite propriété) sur la grande culture extensive (grande propriété) et le développement très lent du capitalisme agricole ? Lagardelle croit-il que ce sont les *idéals réactionnaires* qui ont mis la petite propriété dans des conditions toujours plus avantageuses et non pas plutôt ce grandiose mouvement d'association agricole qui met à la disposition de la petite propriété le nouvel instrument technique.

Il ne s'agit pas d'*idéals réactionnaires*, mais de *mouvements naturels de l'économie agricole*. Lagardelle préfère-t-il

Remarquons que, même en France, le socialisme n'a pas fait beaucoup de progrès dans les campagnes jusqu'ici. Jaurès l'avoue : « Peu nous importe que métayers ou journaliers soient destinés longtemps encore peut-être à conserver de leur vote passif [leur] servitude et [leur] misère. Notre rêve de justice n'est pas d'un jour (1) ».

2. — *En Belgique.*

Là aussi prédomine encore la *petite culture.* Sur un million d'exploitations agricoles, 90 0/0 ne dépassent pas 5 hectares, et 8 0/0 ont de 5 à 20 hectares (2).

La *petite propriété* prédomine-t-elle également ? Vandervelde fait quelques réserves à ce sujet. Il remarque qu'en 1880, sur 910.000 domaines (petite, moyenne et grande propriété), il n'y avait pas plus de 293.524 propriétaires exploitants : 218.144 de ces lots, dont la contenance varie entre une fraction d'hectare et 2 hectares, doivent être exclus du nombre des véritables entreprises agricoles, parce qu'ils n'enlèvent point à leurs possesseurs le caractère de salariés ; 60.390 autres, de 2

que le parti socialiste se désintéresse économiquement de la petite propriété, en se tenant à l'écart du mouvement coopératif agricole de la petite propriété ? Peu importe ici, c'est un point que je ne discute pas en ce moment. Il me suffit dans cette étude d'étudier les mouvements réels de l'économie agraire, abstraction faite de toute considération de tactique.

(1) Jean Jaurès. — *Op. cit.*

(2) A. Maudi. — *La piccola proprietà fondiaria in Italia* (*Riv. int. di sc. soc.*, oct. 1896).

à 10 hectares, constituent proprement la moyenne et la petite propriété. De sorte qu'abstraction faite des parcelles de 0 à 2 hectares, il n'y a pas, en fait, un agriculteur belge sur dix qui fasse valoir son propre fonds. Et si l'on considère le peu d'espace occupé par les lots de petite ou de moyenne étendue on peut, dit Vandervelde, conclure que les degrés inférieurs de la propriété ne constituent pas, en Belgique, un des facteurs essentiels de la production agricole, comme en France, en Saxe et en Bavière.

Voici cependant des chiffres qui démontrent l'accroissement de la petite culture en Belgique. Ils prouvent que la nouvelle technique agricole n'est pas incompatible avec la petite exploitation et que les *grandes entreprises capitalistes* ne sont pas la forme économique nécessaire, indispensable à son emploi. Elle est, au contraire, applicable aux petites exploitations, auxquelles elle donne la force de se développer et, partant, de se multiplier. J'emprunte ces chiffres au livre récent de Vandervelde (1) ;

Années	Hectares	1846	1866	1880	1895
Entreprises minimes.	0 à 2	400.514	527.915	710.563	634.353
» petites. . .	2 à 10	126.120	163.503	158.261	150 586
» moyennes	10 à 50	41.683	47 062	38.169	41.002
» grandes. .	50 et plus	4.333	5 627	3.403	3.584

Il y a donc eu, de 1846 à 1895, une remarquable diminution du nombre des grandes exploi-

(1) Emile Vandervelde. — *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900.

tations, une presque insensible diminution des moyennes, une sensible augmentation des petites et une augmentation très considérable des très petites. Vandervelde arrive à une conclusion différente parce qu'au lieu de fonder ses calculs sur le demi-siècle, 1846-1895, il juge d'après les quinze dernières années seulement, 1880-1895. Mais tous les chiffres qu'il cite doivent nous mettre en garde contre les conclusions appuyées sur de trop courtes statistiques. Si nous jugions, en effet, d'après la période 1846-1866 nous conclurions que le nombre des grandes entreprises augmente, selon la prévision de Marx ; d'après la période de 1866-1880, leur forte diminution nous semblerait un démenti à la thèse marxiste ; enfin, de 1880 à 1895, leur légère augmentation paraîtrait de nouveau confirmer cette thèse. Le fait est qu'on ne peut tabler sûrement sur les oscillations de courtes périodes ; mais nous pouvons affirmer qu'un accroissement de la petite culture a marqué la dernière moitié du XIXe siècle en Belgique.

D'ailleurs, la tactique du parti socialiste belge est nettement déterminée. Il essaie, comme le parti français, d'attirer la petite propriété dans son orbite, en outre du prolétariat. Il voit avec plaisir les conservateurs préconise des associations de toute sorte entre petits propriétaires (syndicats agricoles, assurances du bétail, coopératives pour la manipulation et la vente des produits) et il croit que, loin d'entraver son œuvre, de pareilles mesures la facilitent (1). Vandervelde ajoute même que la

(1) E. VANDERVELDE. — *Discours à la Chambre belge*, 5 et 6 mai 1897.

condition actuelle des petits propriétaires nuit à leur développement intellectuel et moral, et qu'un tel état de choses disparaîtra « grâce à l'extension de l'association agricole et à l'agrandissement du domaine collectif ».

Un groupe de socialistes belges travaille dans ce but à la formation de syndicats agricoles (1) et le parti tout entier appuie les projets de loi favorables à la petite propriété et repousse comme une calomnie l'assertion qu'il essaie d'en précipiter la ruine. Cependant, il ne croit pas à la possibilité de la reconstituer et de la consolider et ne promet pas aux petits propriétaires de les maintenir dans leur propriété quand se réalisera le collectivisme (2). Notons d'ailleurs qu'une minorité, dont Hector Denis est le chef, professe à ce sujet des opinions toutes différentes, analogues à celles du socialisme français.

3. — *En Allemagne.*

Le socialisme allemand, le plus nombreux et le plus aguerri des corps de la grande armée socialiste internationale est, par contre, celui dont la tactique agraire est la plus indécise.

Il ne s'est nettement posé la question agraire que tout récemment, mais il en subit depuis longtemps l'influence latente, car les anciennes luttes entre réformistes du sud (guidés par Volmar)

(1) E. Vandervelde. — *Discours à la Chambre belge*, 5 et 6 mai 1897.

(2) Hector Denis. — *Rapport sur les syndicats agricoles au Congrès de Gand* (*Peuple*, 5 août 1897).

et marxistes orthodoxes du nord (guidés par Bebel et Liebknecht) avaient pour cause le milieu agricole de l'Allemagne méridionale. Au nord, un milieu industriel justifiait pleinement la théorie marxiste, née de l'observation exacte de l'économie industrielle ; mais les socialistes du sud se trouvaient mal à l'aise dans les limites d'une doctrine qui n'avait pas été édifiée sur l'exacte observation de l'économie agricole, et dont les déductions, applicables aux autres industries, ne convenaient pas à l'agriculture.

C'est une appréciation erronée de l'instrument agricole, de sa complexité, des entraves mises à son action par les résistances actives et passives du milieu naturel qui a entraîné Marx à assimiler l'agriculture actuelle aux autres industries et à prédire pour elle aussi l'assujettissement au capitalisme, dont les socialistes allemands du sud ont vainement attendu le triomphe. Marx n'a pas prévu non plus que la petite agriculture pourrait, à la différence de la petite industrie, utiliser le nouvel instrument technique, et il a, par conséquent, proclamé l'élimination rapide de la petite propriété. Son assertion, devenue un dogme pour les socialistes du nord industriel, a été, dans le sud agricole, complètement démentie par les faits.

Cependant, à cette heure où le socialisme a presque entièrement conquis les régions industrielles, le problème agraire se précise au sein du parti allemand, et une lutte ouverte a éclaté entre les deux tendances opposées.

Sur 5.276.344 exploitations agricoles — dont la moitié dirigées par leurs propriétaires mêmes —

l'Allemagne en a 4.043.238 ne dépassant pas 5 hectares (1). Le nombre des propriétés inférieures à 1 hectare s'est élevé de 2.323.316 (en 1882) à 2.529.132 (en 1895). Kautsky note qu'en Allemagne ce sont les exploitations moyennes (5 à 20 hectares) qui présentent, de 1882 à 1895, le plus grand accroissement numérique (1).

Au nord prédominent le *latifundium* (Poméranie et Mecklembourg) et la grande propriété (Oldenbourg, Brunswick). Quoique le servage y ait été aboli, des liens presque féodaux y rattachent encore les paysans, surtout dans les anciennes provinces prussiennes, à la noblesse terrienne, amie de l'agriculture mais ignorante et rétrograde. Il est telle région (le Mecklembourg par exemple) où le paysan, comme au Moyen Age, n'a pas le droit de posséder un bien-fonds. Au sud de l'Allemagne existent aussi des terres nobles très vastes ; mais les moyennes et les petites propriétés y sont très nombreuses (surtout dans la Hesse et l'Alsace-Lorraine).

Le Congrès national d'Erfurth finit par nommer une commission pour déterminer la ligne de conduite à suivre dans la conquête des compagnes. Ce fut une victoire des socialistes du sud sur Bebel et ses adeptes qui n'admettaient pas même la nécessité de cette tactique spéciale.

Cependant le projet de la commission d'Erfurth fut repoussé par le Congrès national de Breslau (1895). Et les deux tendances ont continué à occuper la presse et agiter les réunions socialistes : les

(1) *Recensement professionnel*, 1892. — A. Maudi. — *La piccola proprietà fondiaria in Italia.*

uns préconisant une propagande unique et la guerre à la petite propriété destinée à disparaître ; les autres, convaincus que, tout en se donnant comme but le collectivisme, le socialisme de l'heure présente a le devoir de travailler activement à la reconstitution progressive des biens communaux sous forme de domaines collectifs et à l'éducation, par le coopératisme, des masses rurales (prolétaires et petits propriétaires) (1).

La question, posée de nouveau dans les mêmes termes au Congrès de Stuttgart, y donna lieu à une discussion violente et inutile, car on ne put s'accorder sur la ligne de conduite à suivre.

Depuis, Bernstein a résolument nié non seulement la disparition de la petite propriété agricole, mais celle même de la petite propriété industrielle. Le débat, ainsi élargi et reporté sur le terrain industriel, suscita une vive polémique dont le Congrès socialiste national allemand de 1899 se fit l'écho. Toutefois, la grande majorité des membres de ce Congrès approuva l'ordre du jour Bebel, favorable à la tactique actuelle du parti, c'est-à-dire implicitement contraire à l'adoption d'une tactique spéciale pour les campagnes.

Du reste, il faut songer que l'Allemagne n'est pas, comme la France, l'Italie ou la Belgique, un pays éminemment agricole. Les ruraux n'y forment, au dire de M. Schulze-Gaervernitz, disciple connu de l'économiste Brentano, que les 36 centièmes de la population, qui tend de plus en plus à s'adonner à l'industrie et au commerce. C'est pour-

(1) HUBERT LANGEROCK. — *La question agraire et le Congrès de Breslau* (*Revue Socialiste*, février 1896).

quoi le parti socialiste allemand, qui préjuge de l'avenir à travers les conditions du milieu industriel où il se recrute surtout, hésite à adopter une tactique spéciale pour les campagnes, parce qu'il craint de voir la tendance actuelle *exclusivement prolétarienne* du socialisme dégénérer pour des raisons politiques.

L'absence d'un courant économique de prolétarisation rurale pousse les socialistes agraires à préconiser un groupement de *prolétaires et de petits propriétaires ;* mais ils se trouvent en opposition avec la majorité industrielle du parti dont l'attitude, vis-à-vis des campagnes, est celle qu'a conseillée Bebel : demeurer les bras croisés en face du prolétariat agricole et de la petite propriété, et négliger, dans l'attente de tous les bienfaits du régime collectiviste, toute amélioration compatible avec le régime bourgeois.

Kautsky, par contre, dans son étude sur les conditions de l'agriculture (1), voudrait que l'on intervînt en faveur du prolétariat rural, mais sans dépasser de simples mesures de protection : réduction de la journée de travail, dispositions hygiéniques pour les femmes et les enfants, etc. Quant aux paysans propriétaires, ils sont, à son avis, destinés à se confondre avec les prolétaires, et il est, par conséquent, impossible d'agir en leur faveur.

Au point de la tactique, il réprouve celle des socialistes français ; car, s'il admet les mesures indirectes (diffusion de l'instruction générale et agricole, réforme de l'impôt, abolition de l'armée, etc.), il

(1) K. Kautsky. — *La question agraire*, Paris, 1900.

est d'avis que les mesures directes devraient être minimes et se borner presque uniquement aux cas de maladies des animaux et des plantes et à l'institution de coopératives rurales pour l'exploitation en commun de la petite propriété. Mais, comme avec cela il partage l'opinion d'Engels et des socialistes français sur la possibilité d'une coexistence de petites propriétés privées et du régime collectiviste, ses conclusions contiennent une irréductible contradiction.

Si la petite propriété est en train de disparaître, c'est que sa fonction technique et économique est achevée. Dès lors, à quoi bon cet opportunisme politique qui tend à la maintenir même sous un régime socialiste ?

On ne se met pas seulement, en agissant ainsi, en contradiction avec la théorie marxiste; on fait, de plus, œuvre inutile. Car, en reconnaissant, comme nous l'admettons en dépit du principe posé par Marx, une fonction permanente et ultérieure, technique et économique, à la *petite culture,* cette fonction n'impose la *petite propriété* que sous le régime de la propriété privée ; mais elle n'en est pas inséparable, et toutes les formes de la propriété, petite et grande, aussi bien que la propriété collective, peuvent, nous le verrons, permettre à la petite culture d'exister et de prospérer.

Kautsky n'accorde pas beaucoup de confiance aux sociétés coopératives d'achats, de ventes, et, pourrait-on ajouter, de manipulation des produits : « Les avantages dérivant de la division du travail et de la direction d'un agronome, dit-il (1), ces

(1) K. Kautsky. — *Op. cit*, Paris, 1900.

avantages propres à la grande culture, ne seront jamais à portée des petits propriétaires coopérativement associés. On espère en vain que les coopératives leur donnent le moyen de se prévaloir des progrès agricoles que la grande propriété seule peut appliquer. »

Il y a d'abord, dans ces paroles, une inexactitude *de fait*. Est-il encore permis d'affirmer que les sociétés coopératives doivent se passer de la direction d'un agronome quand l'Italie, la Belgique, la France, possèdent des laiteries, des caves, des raffineries sociales régies par d'anciens élèves d'écoles de viticulture, de fromagerie, etc., très savemment organisées ? quand on voit se multiplier les chaires ambulantes, dont les titulaires se mettent à la tête des associations agricoles, afin de diriger le développement de la coopération rurale ?

Mais admettons, comme (en théorie, bien entendu) nous l'avons déjà admis, la supériorité technique et économique de la grande culture sur la petite : est-ce une raison pour condamner la coopération ? Eh non ! le petit propriétaire qui, dans l'isolement, produit 40, dédaignera-t-il la coopération grâce à laquelle il produira 80, uniquement parce que le grand capitalisme, c'est-à-dire la grande culture, parvient à produire 100 ? Petits et moyens propriétaires veulent augmenter leur production et il leur faut, pour y parvenir, appliquer le nouvel instrument technique (engrais, sélections, machines, hydraulique agricole, manipulations perfectionnées, etc.). Or, le coopératisme leur offre le moyen d'adopter cet instrument et d'atteindre un surplus de rendement ; dès lors, et sans songer à la masse plus considérable des pro-

duits du grand capitalisme, ils s'associent avec enthousiasme. D'autre part, ils n'ont pas encore à craindre du capitalisme une redoutable concurrence sur le grand marché international. Les grandes exploitations offrent de splendides exemples de productivité, mais le capitalisme agricole n'a pas dépassé la première période de son développement ; il n'est pas aussi puissant ni aussi envahissant que le juge Kautsky. Son évolution est même — nous l'avons vu dans la première partie de ce livre — singulièrement lente et les petits propriétaires ne sont pas écrasés par la concurrence des grandes entreprises capitalistes, d'autant que celles-ci ne s'associent jamais entre elles. Des coopératives se forment souvent, il est vrai, entre exploitations de *latifundia* à culture extensive ; mais leur unité de production est loin d'égaler celle de l'exploitation capitaliste et la productivité de la petite culture associée n'est pas à la leur comme 80 est à 100, mais comme 80 est à 30.

Kautsky a donc tort de se méfier du coopératisme agricole et de méconnaître la force qui suscite chaque année des milliers de sociétés pour l'achat, la vente et la manipulation des produits.

Ce sont justement celles de ces associations qu'il juge le moins efficaces, les *coopératives pour l'achat et la vente* (Unions agraires), qui pullulent avec une vitalité croissante et sous des formes de plus en plus parfaites ; les seules en lesquelles il ait foi, les *coopératives pour la production en commun*, ne surgissent pas du tout, comme il est bien forcé d'en convenir.

Cela se comprend d'ailleurs : il est aisé de prévoir, à côté de l'évolution du capitalisme agricole,

trois phases économiques successives de la petite culture :

1° Acquisition de l'instrument technique et manipulation et commerce en commun avec production isolée (associations pour l'achat d'engrais, de semences, de machines et pour la manipulation ou la vente des produits ;

2° Production commune ;

3° Propriété en commun (collectivisme).

L'isolement dans lequel a vécu jusqu'à ce jour le petit propriétaire rend la première de ces trois phases la moins difficile à réaliser ; la seconde l'est bien davantage. C'est qu'en effet, outre les achats, les manipulations et les ventes faites en commun,— malgré l'isolement de la production, — elle suppose des fédérations de petits exploitants et dans ces fédérations le maintien des lots en propriété privée sous une direction technique commune et une administration en compte social de tous les produits.

Les petits propriétaires, point du tout théoriciens, mais instinctivement positifs, réalisent cette première phase du coopératisme que Kautsky désapprouve. Ils ne savent pas encore s'élever à des modes d'association plus avancés ; ils ne les entrevoient pas même, tant ils sont habitués à songer au présent beaucoup plus qu'à l'avenir ; et c'est tout au plus si, inconsciemment, ils en ébauchent les formes primordiales.

Kautsky, en marxiste orthodoxe, n'admettait d'abord que la troisième phase de cette évolution : le collectivisme. Il a, depuis, admis la deuxième aussi, la manifestation la plus élevée du coopératisme ; mais, grâce à une sorte d'hypermétropie

intellectuelle, il voit nettement ce qui est à distance et ne semble pas avoir la sensation exacte de ce qui l'entoure immédiatement, c'est-à-dire, en ce cas, la première forme d'évolution, le coopératisme agricole de la période actuelle.

*
* *

Il faut aussi noter, parallèlement à la croissance économique du coopératisme agricole, son importance politique croissante.

Deux grands courants d'opinion se dessinent dans la bourgeoisie, en Italie, du moins. La réforme agraire proposée par M. Maggiorino Ferraris et la récente solennité de Crémone, où M. Luigi Luzzatti a prononcé un beau discours en faveur de la coopération, ne sont pas des manifestations purement individuelles, mais des symptômes hautement significatifs de deux nouvelles tendances : l'une aboutit au *coopératisme d'Etat* (c'est celle que personnifie M. Ferraris) ; l'autre, à une *coopération rurale démocratique*, créée par le pays lui-même, indépendamment de toute initiative gouvernementale.

Et, dans le camp socialiste, un ordre du jour récemment voté au Congrès de Rome a, selon une juste remarque de Bonomi, implicitement admis un principe de la plus grande importance au sujet de la persistance de la petite propriété. Car nous ne doutons point que l'allusion de Bonomi ne se rapporte au besoin, non inexprimé par la lettre, mais se dégageant de l'esprit du texte en question, d'accorder droit de cité à l'action des socialistes organisateurs et coopérateurs dans les

régions à petites propriétés. Il faut, en effet, que leur action soit officiellement approuvée, bien que l'ancienne théorie demeure, en ce qui concerne l'économie agraire et en dépit des assauts de la critique contemporaine, l'*enceinte dogmatique du socialisme.*

D'ailleurs, une preuve de la justesse de notre interprétation est que l'ordre du jour de Bonomi fut soutenu surtout par des compagnons de la province d'Asti et du Montferrat. Or, c'est là qu'au mois d'octobre dernier, les petits exploitants socialistes, auxquels s'étaient joints plusieurs députés, affirmèrent d'abord la nécessité « de répandre constamment parmi les petits propriétaires l'idée du collectivisme » ; puis, « l'inéluctable nécessité de créer dans les régions à petite propriété (ou de conquérir au socialisme là où elles existent déjà) les coopératives de consommation, de production, de crédit, etc. (caves sociales, fours pour les cocons, caisses rurales, etc.), où seraient pratiquement appliqués les principes de la solidarité sociale. Grâce à l'intense propagande qui précéderait et accompagnerait cette œuvre, les associations coopératives constitueraient, dans la conscience des petits propriétaires et dans la réalité des faits, une série d'étapes vers l'organisation collectiviste de la production agricole et la propriété collective de la terre. »

C'est ainsi que l'*évolution de la pensée scientifique* vers un coopératisme parallèle à la première phase du capitalisme agricole et applicable à la petite et à la moyenne propriété, provoque déjà, avec la rapidité ordinaire à ces sortes d'enchaînements de phénomènes, une *action politique* d'une impor-

tance croissante. Née du *coopératisme agricole*, elle le poussera à ses plus complètes manifestations, soit qu'elle aboutisse d'ailleurs au *coopératisme d'Etat*, comme le pense M. Ferraris, ou à la *démocratie rurale*, comme le prévoit et le souhaite M. Luzzati, soit enfin qu'elle se serve du coopératisme comme d'une *arme de propagande et d'une préparation économique au collectivisme*. Cette dernière opinion devrait, selon nous, s'imposer à tous les socialistes.

4. — *En Angleterre.*

Pour les socialistes anglais, la question de l'attitude à prendre vis-à-vis des campagnes n'existe pas, et cela est naturel. Les petits propriétaires (*yeomen*) qui avaient prospéré en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, du XIVe au XVIe siècle, ont presque disparu (en Angleterre depuis deux siècles déjà et un peu plus récemment en Ecosse et en Irlande). Partout domine le « latifundium » (*landlordism*) que les propriétaires louent et que leurs locataires sous-louent à des entrepreneurs de culture, tandis que le prolétariat rural vit dans la plus abjecte misère.

D'après les chiffres du cadastre dressé en 1875, il n'y a en Angleterre, sur 36 millions d'habitants, que 321.392 propriétaires (outre les 852.402 possesseurs d'une maisonnette et d'un jardin de moins d'un acre, mesure équivalant à 40 ares). La superficie totale du territoire est de 77.063.050 acres, dont 30.680.421 possédés par 2.184 propriétaires. A eux seuls, les 500 membres de la Chambre des

Lords en ont 15 millions (1) ; l'un de ses membres, le duc de Sutherland, en a 1.350.000.

Dans un tel état de choses, le programme socialiste a, sans tâtonnements, préconisé la nationalisation du sol. Seulement, les partisans de cette mesure sont *collectivistes marxistes* (avec Hyndman) ou encore (et ce groupe, très nombreux, existe aux Etats-Unis aussi) *socialistes agraires* ou socialistes d'Etat (disciples de Henri George, Wallace, etc.). Selon ces derniers, l'Etat devrait lever un impôt unique (*Single Tax*) sur la rente foncière ou, rachetant toutes les propriétés, devenir propriétaire de la totalité du sol et le louer ensuite, par petits lots, aux cultivateurs. Les socialistes agraires font une active propagande dans les campagnes en dépit des « lords » et des « farmers » ; ils répandent partout les programmes de leurs ligues, font des conférences et, pour faire comprendre ce qu'est la « Single Tax », distribuent des pamphlets et des graphiques jusque parmi les petits écoliers.

La grande masse des non-propriétaires ne se prête pas facilement à la diffusion des doctrines collectivistes. C'est qu'elle vit dans les misérables conditions d'existence des paysans siciliens : le prolétariat du *latifundium* est plus indigent, plus ignorant, plus insociable et, partant, plus complétement dépourvu de conscience politique que celui du capitalisme.

(1) Albert Metin. — *Le socialisme en Angleterre*, Paris, 1897.

5. — *Italie.*

Quand, au Congrès de Bologne, en 1897, au cours de la discussion sur la tactique à suivre vis-à-vis de la petite propriété rurale, je vis paraître, contre mon ordre du jour, favorable à la greffe du bourgeon socialiste sur la branche bourgeoise du coopératisme agricole, l'ordre du jour Agnini, opposé à toute alliance entre le coopératisme agricole et le socialisme, je compris l'échec qui m'attendait. Les *faits* sur lesquels je me basais (la persistance de la petite propriété, sa capacité pour utiliser le nouvel instrument technique, etc.), étaient inconnus à la grande majorité de mes collègues italiens ou étrangers ; et l'ordre du jour Agnini attaquait le coopératisme agricole au nom du principe marxiste de la rapide disparition de la petite propriété, dont en général on n'avait pas encore reconnu l'erreur.

Je dis alors à mes amis : « Mon ordre du jour sera repousé, mais je m'obstinerai à la propagande des idées que j'y ai exprimées. Mon livre « Socialisme et Agriculture » est en effet une œuvre de propagande scientifique.

Je suis heureux pourtant de constater que, de 1897 à 1900, nombre d'observations de détail et de statistiques sont venues corroborer mon pauvre ordre du jour de Bologne. S'il n'avait pas paru viable, c'est qu'en réalité il était né avant terme. Et, en effet, s'il a succombé à Bologne et entraîné dans sa chute ce rapport agraire que mon ami Lagardelle, dans le « Devenir social », a traité depuis d'utopique et même de réactionnaire, l'édition ita-

lienne de « Socialisme et Agriculture » (1) n'a trouvé, parmi ses critiques, qu'un seul censeur. Et ce censeur — fort peu sévère — I. Bonomi (2) voudrait, à la vérité, *calmer quelques-uns de mes enthousiasmes excessifs*; mais il admet, et je ne suis pas médiocrement satisfait de cette approbation donnée à une opinion de si grande et si fondamentale importance, « que si, dans le capitalisme industriel, la concentration de la propriété suit la fatale et rapide courbe prévue par le marxisme, elle est, par contre, beaucoup plus lente en agriculture : elle y est même nulle, bien souvent. » Plus loin, Bonomi, sans se prononcer sur mon opinion que le coopératisme agricole n'est pas seulement une préparation psychologique, mais aussi une véritable préparation économique au collectivisme agricole — quelque chose comme un premier à-compte — admet (d'accord en cela avec Kautsky et contrairement à l'idée mère de l'ordre du jour Agnini de 1897) que : « sous le régime socialiste, les petits propriétaires pourront continuer à cultiver leurs lots et que la coopération est économiquement supérieure à la petite propriété isolée. Toute forme de coopératisme est donc, ajoute-t-il, même à notre point de vue, un progrès social. » Eh bien ! nous voilà parfaitement d'accord sur la possibilité de mettre l'instrument technique à la portée de la petite propriété et de voir la petite culture survivre au régime actuel. Les socialistes, jusqu'ici, avaient horreur du coopératisme parce qu'ils jugeaient la disparition des petites exploita-

(1) G. Gatti. — *Agricoltura e socialismo*, Palermo, 1900.
(2) *Critica sociale*, n° 20, Milano, 1900.

tions et leur remplacement par de grandes entreprises fortement capitalisées, à l'instar des industrielles, nécessaires au triomphe du collectivisme.

Telle est l'*évolution historique de la pensée socialiste italienne* sur cette question et les *points de concordance* établis jusqu'à ce jour.

On a dit de l'Italie, comme de la France, qu'elle est « le pays par excellence de la petite propriété » (1). Elle a environ 8 millions d'agriculteurs, dont 3 millions et demi inscrits sur les rôles de l'impôt foncier.

Parmi ces 3.500.000 propriétaires, 3 millions à peu près paient moins de 20 fr. d'impôt d'Etat et de surtaxe provinciale, et 370.000 paient de 20 à 40 fr.

Les différents degrés de la propriété sont ainsi répartis entre les diverses régions :

Piémont. — Prédominance de la petite propriété, sauf dans la plaine d'Alexandrie, où existe aussi la propriété moyenne et dans celles de Bobbio, de Voghera et surtout de Novare, où prédomine la grande propriété — irriguée en partie seulement.

Lombardie. — Prépondérance de la petite propriété, mêlée à la moyenne sur les coteaux, à la moyenne et à la grande dans la plaine. La grande exploitation agricole occupe la partie septentrionale de cette région. Elle a été, grâce à des capitaux considérables, à des techniciens habiles et surtout à l'irrigation, amenée à un degré de productivité remarquable.

(1) S. Jacini. — *Il problema agricolo in Italia e l'Inchiesta.* Procès verbaux de la commission de l'enquête agricole. Rome, vol. I, 1882.

Vénétie. — M. Morpurgo a dit un mot très juste sur les si nombreux petits propriétaires de cette région : « Ils sont presque des martyrs de leur propriété ».

Emilie. — Prépondérance de la petite propriété sur les hauteurs, de la petite et la moyenne sur les coteaux et dans la plaine, de la grande dans les vallées.

Toscane. — Les 8/10 des terres cultivées sont tenues en petite propriété.

Marches. — La petite propriété y représente 94,58 0/0 de la totalité des propriétés, dont 59,43 0/0 ont moins d'un hectare de contenance.

Ombrie. — 45.498 propriétaires y possèdent des lots de moins d'un hectare.

Latium. — Prédominance du *latifundium*, mais avec des zones étendues de petite et très petite propriété.

Abruzzes, Samnium, Molise. — Prédominance de la propriété parcellaire ; les propriétaires représentent 28,31 0/0 des habitants.

Terre de Labour, provinces de Naples et de Bénévent, Principautés ultérieure et intérieure, Basilicate. — Prédominance de la petite et de la très petite propriété.

Calabre. — Mélange des trois degrés de la propriété.

Sicile. — Deux régions : l'une, très étendue, en *latifundia* ; l'autre, moins vaste, découpée en petites ou très petites propriétés (1).

Sardaigne. — Comme en Sicile. Les deux extrêmes y sont plus marqués encore. Des *latifundia*

(1) JACINI. — *L'enquête agricole*, Rome, 1882.

désolés, couvrant parfois des milliers d'hectares, et une propriété infiniment morcelée, pulvérisée. Elle l'emporte sur le *latifundium*.

Ces données mettent en relief la variété des aspects de l'Italie agricole et expliquent les grandes difficultés que rencontre le parti socialiste italien dans les campagnes.

Les nombreuses discussions nées au sein des Congrès ou relatées par les journaux ont complètement élucidé quelques opinions fondamentales. C'est ainsi que Bissolati (1) a pu constater le refus unanime des socialistes italiens de garantir aux petits propriétaires la possession de leurs domaines après l'avènement du collectivisme. Le socialisme belge partage cet avis, qui n'est pas celui du parti français.

On admet en outre que la propagande socialiste ne s'adresse pas seulement au prolétariat des campagnes mais aussi à la petite propriété (2).

On s'accorde enfin à préconiser l'organisation politique du prolétariat rural. Mais en ce qui concerne la petite propriété, la majorité des votants s'est prononcée contre le coopératisme agricole au dernier Congrès national de Bologne (18-25 septembre 1898).

Il est certain, du reste, que la tactique du parti

(1) Lucio, Gatti, Bissolati, Bonomi et d'autres, dans la *Critica sociale*, 1895-96, discussion réunie en brochure : *La conquista delle campagne*.

(2) Lucio, seul (dans la polémique mentionnée ci-dessus) voudrait, comme le remarquait Bissolati, que « les socialistes n'interviennent en tant que parti, parmi les paysans, qu'au moment où les petits propriétaires et les métayers auront disparu ». A cela Bissolati répondait, (c'est sa

vis-à-vis de la petite propriété ne peut être encore nettement arrêtée et que la discussion demeurera longtemps ouverte sur ce point dans tous les pays agricoles et en Allemagne même. Car la petite propriété se trouve dans des conditions spéciales et qui contredisent toujours plus évidemment l'ancien dogme de sa disparition rapide.

conclusion) : « Nous ne pouvons pas oublier une dernière argumentation que Gatti vient de nous offrir en faisant remarquer que la petite bourgeoisie n'est pas tellement opposée au socialisme qu'on voudrait bien le croire, car, si elle n'a pas d'initiative dans le mouvement, elle soutient pourtant bien souvent le parti socialiste dans ses luttes. En Italie, quand le parti socialiste remporte la victoire dans les campagnes, c'est la petite propriété qui l'a décidée ». Le fait, ajoute Bissolati, est indiscutable on ne peut pas nier que les résultats favorables de la propagande socialiste dans les élections soient dus à la coopération consciente de ces « paysans », envers lesquels Lucio montre si peu de confiance ».

CHAPITRE II

LE SOCIALISME ET LA PETITE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN ITALIE

La propriété parcellaire a donné lieu à un problème sociologique des plus intéressants sous ses divers aspects et dont l'importance est aussi grande pour la bourgeoisie que pour le socialisme. Son dépérissement est, pour la bourgeoisie, la souffrance d'une personne chère qui succombe à une lente consomption, tandis que le parti socialiste a devant elle l'impassibilité du savant qui ne veut pas se faire d'illusions sentimentales et qui, ayant dû prononcer une sentence de mort, songe aux modalités et aux conséquences de l'inévitable catastrophe.

1. — *Elimination de la petite propriété foncière.*

Sa disparition est un fait avéré déjà en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, et elle a commencé aux Etats-Unis et dans certaines régions de la Belgique et d'autres pays. La France, l'Italie, etc., constatent chaque année l'élimination d'une foule de petites parcelles, mais presque partout la perte est neutralisée par des émiettements de grands domaines à la suite de partages héréditaires ou du morcellement de grands domaines.

Naturellement, on ne peut embrasser d'un coup d'œil d'ensemble l'étendue et la rapidité de ce phénomène sans remonter d'abord à ses facteurs. La bourgeoisie rattache le dépérissement de la petite propriété à des causes essentiellement agraires (maladies, désastres atmosphériques) ou essentiellement commerciales (diminution dans la demande ou concurrence étrangère amenant la baisse des prix), à l'influence des charges fiscales et à l'insuffisance d'une technique arriérée. Aussi le phénomène lui semble-t-il passager. Pleine de foi dans l'avenir de la petite propriété, elle s'arme d'impôts protecteurs, contre les crises agricoles ; d'espoir... dans les futures ressources du budget, contre le fisc ; de la coopération entre petits propriétaires, contre l'insuffisance de l'outillage.

Mais un autre facteur, la *concentration agraire entre les mains de capitalistes* ou plutôt de sociétés d'actionnaires est mis en ligne de compte par les socialistes. Ils prévoient de vastes exploitations produisant, grâce au machinisme, à l'hydraulique, à la chimie agricole, si abondamment et à si bas prix que leur concurrence écrasera la petite et la moyenne propriété.

Les illusions de la bourgeoisie proviennent de ce qu'elle néglige ce facteur auquel le parti socialiste a, par contre, donné jusqu'ici une importance excessive, disproportionnée avec son rôle actuel ; ce qui a été, par conséquent, une source d'erreurs aussi.

Le capitalisme agricole est déjà apparu à l'horizon ; mais sa montée est lente et il faudra bien lontemps encore avant qu'il ait fourni sa journée.

L'erreur du parti socialiste a été de croire à la rapidité de sa parabole. Cette erreur n'a commencé

à se dissiper que du moment où l'on a voulu agir sur les campagnes, dans les pays ou les régions où abondent les paysans-propriétaires, les petits fermiers et les métayers.

Sans doute, dans les pays qui sont à la tête du mouvement de concentration de la propriété agricole — aux Etats-Unis et en Australie, par exemple, — les grands capitaux s'emparent de l'agriculture aussi bien que des industries : ils s'y associent pour accaparer la terre comme ils ont accaparé les fabriques (1). Mais ce cas est encore bien rare aujourd'hui. La culture la plus intensive est actuellement pratiquée par la petite propriété, la grande propriété demeurant presque entièrement livrée à la culture extensive. Rien de plus instructif à ce sujet que le spectacle offert par la Sicile : la région des petites propriétés, assez intensivement cultivée, y produit en abondance du vin, des oranges, des cédrats, etc. ; dans la région du *latifundium* l'agriculture est éminemment extensive et la terre n'offre que de pauvres récoltes de céréales et des pâturages.

La petite culture garde une supériorité productive qu'elle doit à un emploi très considérable de la main-d'œuvre : c'est pour cela qu'elle continue à subsister en dépit des crises, des charges fiscales et de l'insuffisance de ses capitaux. Et si le capitalisme est sur le point d'atteindre à *une unité de production* plus élevée que celle de la petite propriété isolée actuelle, cette petite propriété pourra,

(1) Breuil. — *L'agriculture aux Etats-Unis.* — V.-G. Salvioli. — *L' « Homestead » in America e in Europa (Riforma sociale*, novembre 1896).

(coopératisme). Que l'on songe, par exemple, à l'énorme production vinicole que peut donner la petite culture, et, partant, la petite propriété, grâce à l'application d'un système de culture rationnel (1) !

Du reste, la petite propriété a d'autres moyens auxiliaires pour se défendre.

Dans les régions montagneuses ou sur les coteaux élevés, où le sol est ingrat, le travail du laboureur énorme et le rendement minime, elle appelle à son secours l'*émigration temporaire*. Ainsi, les paysans propriétaires émigrent en foule l'hiver des vallées des Alpes du Piémont. Ils s'en vont amasser en France, en qualité de vitriers, de portefaix, de balayeurs des rues, etc., un petit pécule qui leur servira à acheter, à trois, cinq ou dix mille francs l'hectare, de terrains arides mais capables de les nourrir pendant l'été. Des montagnes et des hauts coteaux des Marches, métayers (mezzadri) et paysans propriétaires émigrent aussi en grand nombre à Rome ou dans la campagne romaine. Il est tel village où les femmes demeurent seules, tandis que les hommes vont s'employer comme moissonneurs, vignerons, boulangers, marchands ambulants, etc. Ils rapportent de ces tournées et de leurs pénibles travaux de 14 à 24 écus — en même temps que la « malaria », le plus souvent.

Les travaux de l'Enquête agricole montrent qu'en une seule année (1890), 23.082 personnes ont

(1) Nous avons déjà rappelé les 100 à 200 hectolitres de vin produits par hectare par les cultivateurs français dans les vignobles de l'Hérault.

émigré des Marches dans la campagne romaine. Si cette émigration à l'intérieur n'est pas d'un grand secours, celle qui, partie des hauts coteaux des Marches, afflue vers les pays étrangers, est beaucoup plus rémunératrice. Le paysan en rapporte ordinairement la somme nécessaire à l'achat d'un petit fonds (1).

Le partage héréditaire contrebalance, d'autre part, les inévitables disparitions de petits propriétaires écrasés par les charges fiscales. Ce partage est un facteur si important de l'accroissement numérique de la petite propriété qu'on lui a, dans certains pays, opposé des lois spéciales (l'*Anerbenrecht* allemand, par exemple). En Sardaigne, le fractionnement de la propriété, poussé à un degré auquel il n'arrive en aucune autre région de l'Italie, est dû surtout aux partages que les propriétés subissent en passant du père aux enfants (2).

Quand Karl Marx analysait le problème agraire dans le *Capital* il avait sous les yeux l'Angleterre où existait déjà la *concentration de la propriété foncière* entre les mains d'un nombre restreint de riches. Ce spectacle influa sans doute sur son opinion et lui fit croire que les petites propriétés allaient, comme les petites industries, rapidement disparaître. Mais s'agit-il réellement en Angleterre d'une concentration capitaliste de la propriété foncière, analogue à la concentration industrielle que

(1) Renseignements (la plupart empruntés à des sources officielles) indiqués par Dominico Spadoni dans le rapport fait au nom du parti socialiste des Marches en 1896.

(2) A. Niceforo. — *La delinquenza in Sardegna*, Palerme, Remo Sandron, 1897.

Marx a si nettement perçue ? Examinons rapidement les faits.

Au XVIe siècle, la demande des laines, très active surtout sur les marchés flamands, poussa les agriculteurs anglais à transformer tous les terrains pauvres ou médiocrement fertiles en pâturages. Il n'y eut pas de propriétaire qui n'essayât, par tous les moyens possibles, de s'agrandir pour enclaver des prairies dans son lot. L'usurpation des biens de l'Eglise, que les grands du royaume se partagèrent, fut un des moyens mis en œuvre par les plus riches ; beaucoup s'emparèrent aussi des communaux contigus à leurs propriétés. Une série d'*Inclosure Acts* a permis aux grands seigneurs terriens (*landlords*) de s'arroger, de 1762 à 1860, sept millions d'acres de communaux.

Le même phénomène s'est reproduit en Irlande, grâce aussi à des abus et des confiscations (expropriations d'Irlandais catholiques) et plus tard (XVIIIe siècle) en Ecosse, où les conquérants anglais usurpèrent le sol.

Ainsi la disparition de la petite propriété dans le royaume britannique a pour cause un facteur auquel nous avons déjà fait allusion : les *oscillations du marché*. L'augmentation de la *demande* d'une certaine marchandise — la laine, — en provoquant une nouvelle orientation de la production agricole, a amené l'élimination progressive de la petite culture et le développement du grand pâturage.

Des causes commerciales ont fait sentir le besoin de ce changement, mais ce n'est pas la *libre concurrence économique* qui l'a réalisé : c'est l'usurpation, la violence guerrière ou pseudo-légale,

forte de la complaisante complicité du Parlement.

La concentration de la propriété foncière dans la Grande-Bretagne (et pourrait-on ajouter en Sicile, en Hongrie et en Prusse) ne provient donc pas d'une transformation de l'instrument technique producteur ; et elle diffère essentiellement d'une *concentration capitaliste* qu'aurait provoquée, par la libre concurrence économique, une supériorité technique et productive générale de la grande exploitation.

L'Angleterre, en effet, nous présente un type de *latifundium* d'où, malgré quelques exemples remarquables de capitalisme agraire, est bannie la grande entreprise capitaliste parfaitement outillée, telle que, dès aujourd'hui, elle apparaît çà et là.

Les lords grands propriétaires et surtout les maîtres du sol irlandais sont de monstrueux parasites. Ils afferment des étendues de centaines et même de milliers d'acres à des locataires (*farmers*) qui vivent en gentilshommes, sans frayer avec leurs subalternes, et qui sous-louent à des entrepreneurs de culture, lesquels à leur tour ont des fermiers. Tout le poids de ces intermédiaires retombe sur le cultivateur dont l'existence est des plus misérables (1).

Sans doute, ce mode de tenure stimule la production, si bien qu'en Angleterre le rendement moyen du blé est d'environ trente hectolitres à l'hectare ; mais le fermier anglais ne peut pas faire l'avance de capitaux considérables sur une terre qui ne lui appartient pas. Il est vrai de dire que la

(1) A. Metin. — *Le socialisme en Angleterre*, Paris, Alcan, 1897.

loi intervient en sa faveur : un *Agricultural Holding Act* de 1875, dont les dispositions furent encore améliorées en 1883, lui accorde une indemnité proportionnelle aux amendements réalisés. Toutefois ces règlements sont demeurés presque entièrement inefficaces : ceux de 1875, parce qu'ils n'étaient pas obligatoires et ceux de 1883, parce qu'ils étaient compliqués et contradictoires. Et c'est ainsi, par exemple, que, les oscillations du marché imposant des baux annuels, les cultures arborescentes, si rémunératrices pourtant, sont impossibles. En tous cas, l'exploitant qui voudrait intensifier réellement la production de ces lots immenses devrait disposer de capitaux extraordinaires.

C'est ce capitalisme agricole bâtard qui a inspiré à Marx son aphorisme sur la différence entre le capitalisme agricole et le capitalisme industriel : l'un, dit-il, exploite le travail de l'homme, l'autre le travail humain et le sol, si bien que les progrès de l'agriculture capitaliste surexcitent la productivité actuelle des terres aux dépens des éléments réels de leur fertilité (1). Cette opinion a été démentie par l'agronomie moderne, qui a démontré que les rendements les plus élevés sont dûs à la *culture rationnelle* qui n'épuise aucunement le sol, comme le faisait l'ancienne agriculture extensive.

Des sociétés de capitalistes accaparent le sol : le grand capital lui apporte l'énorme force excitatrice qui l'accompagne et toutes les créations de la science agricole dont il est un précieux sti-

(1) K. Marx. — *Le Capital.*

mulant. Le capitalisme agricole, qui ne saurait vouloir épuiser plus ou moins rapidement une terre, mais veut la transformer en une puissante et constante source de produits, met en pratique cette règle de l'agronomie moderne : « La production est élevée et durable quand on rend à la terre (*loi de restitution*) ou qu'on lui donne par avance sous forme d'engrais chimiques (*loi d'anticipation*) tous les éléments que, chaque année, lui enlèvent les diverses récoltes. » Le grand capitalisme est donc tenu d'appliquer la culture rationnelle.

Dans l'ancienne agriculture à capital infime, le gain était surtout constitué par la *rente*, produite par le capital fixe, — le sol, — par ses énergies naturelles exploitées jusqu'à l'épuisement. Le *revenu*, qui dérive du capital mobilier engagé dans l'exploitation, passait en seconde ligne. La nouvelle culture rationnelle met au second rang le capital fixe, la valeur naturelle du terrain, car elle compte sur une préparation intelligente (labours, engrais, irrigation, etc.), plutôt que sur les énergies du sol. C'est pourquoi la rente tend à diminuer à mesure qu'augmente l'importance technique — et, partant, économique — du capital. Il arrivera enfin que l'application générale du système rationnel ayant, grâce aux lois de restitution (Liebig) et d'anticipation (Solari) absolument éliminé l'épuisement du terrain, et, du même coup, aboli la rente, tout le gain d'une exploitation agricole proviendra du revenu.

La rente est le produit de la rapine exercée sur le sol. La culture rationnelle la diminue et tend à l'éliminer entièrement.

Le revenu est le produit de la rapine exercée sur

le travail humain : il tendra à augmenter dans la culture rationnelle jusqu'au moment où la production sera réglée par un système social compatible avec une équitable répartition des produits.

Ainsi le capitalisme moderne, auquel la puissance de l'argent permet d'employer de grands capitaux dans l'agriculture et, par conséquent, d'avoir une agriculture rationnelle, *n'épuise pas la terre,* contrairement à l'opinion formulée par Marx ; mais, à l'instar de ce qui se passe dans l'industrie, il exploite à l'excès le travail humain.

La véritable *concentration capitaliste de la propriété* commence à peine. En Italie, dans la plaine lombarde et dans les parties basses du Piémont, le capital a créé, sans doute, grâce à l'irrigation, sur de vastes étendues jadis médiocrement fertiles, la grande exploitation fortement productive ; mais c'est là une forme étroite et embryonnaire du capitalisme. L'intensification des cultures et l'application du nouvel instrument technique y sont à peine visibles. L'irrigation n'est pas tout : les engrais chimiques, les machines mues par la vapeur ou l'électricité et tous les nombreux perfectionnements que réalise la nouvelle technique, ne sont pas moins nécessaires.

La petite propriété, quoique fortement ébranlée par les crises agricoles, les impôts, l'insuffisance de ses ressources techniques et l'usure, a continué à vivre. C'est un vieux ponton que depuis longtemps on croyait défoncé ; souvent les économistes et les adeptes du socialisme disent qu'il s'engloutit, et qu'on peut l'abandonner et laisser les flots le submerger, puisque le trois-mâts du capitalisme va le remplacer. Le vieux navire, pourtant, n'a pas

encore coulé ; il n'avance guère, mais il flotte et, même, le coopératisme semble devoir être le moyen de la redouber.

De 1882 à 1892, en France, le nombre des grands producteurs a varié de 5.672.000 à 5.702.000 ; mais les petits producteurs ont augmenté aussi. Ils étaient 2.167.000 en 1882 et 2.235.000 en 1892. Et cela, malgré les crises agricoles qui pendant ces dix dernières années ont fait émigrer de la campagne à la ville plus de 400.000 prolétaires journaliers et 138.000 propriétaires journaliers agricoles (1). Ainsi, les fréquentes crises agricoles ne suffisent pas à détruire la petite propriété, qui — ces chiffres l'indiquent assez clairement — n'est pas du tout en train de disparaître rapidement.

Il ressort d'un rapport de M. Challamel que le nombre des fermiers et métayers est passé, en France, de 1862 à 1882, de 1.440.000 à 1.309.000 ; celui des valets de ferme, de 4.098.000 à 3.434.000 ; tandis qu'il y avait 1.812.000 paysans propriétaires en 1862, et 2.130.000 en 1882. Bien loin de diminuer, leur nombre, pendant ces vingt ans, se serait accru de 538.000 personnes (2) ! Du reste, les statistiques comparées de 1862 et 1882 donnent les chiffres suivants (3) :

1862 :	Cultivateurs non propriétaires	3.563.306
1882 :	» » »	3.363.162

(1) MÉLINE. — *Discours à la Chambre Française*, juillet, 1897.

(2) M. CHALLAMEL. — *Rapport à la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale* (*Réforme sociale*, avril 1897).

(3) D. ZOLA. — *Op. cit.*, p. 350.

Il y a donc eu diminution et non accroissement du chiffre des cultivateurs non propriétaires.

Quant à la *propriété*, voici le rapport entre 1862 et 1882 :

Hectares	1862	1882
De 0 à 10 hectares	2.435.402	2.635.000
De 10 à 40 »	636.309	727.222
De 40 hectares et au-delà . .	154.167	142.088

c'est-à-dire *accroissement de la petite propriété* et *diminution de la grande propriété !*

C'est précisément la route opposée à celle qui conduit au capitalisme, c'est-à-dire à l'augmentation du nombre des salariés prolétaires et à la décroissance du nombre des petits propriétaires.

En 1846, la Belgique comptait 613.575 hectares cultivés par leurs propriétaires et 1.179.583 mis en valeur par des locataires. En 1880, la superficie cultivée par les propriétaires était de 713.039 hectares et celle aux mains de locataires de 1.270.512. De sorte que les locataires représentaient 65 0/0 des exploitants en 1846 et 64 0/0 seulement en 1880 ; et, par contre, les exploitants propriétaires formaient 34 0/0 des exploitants en 1846 et 35 0/0 en 1880. Ainsi, les statistiques officielles nous montrent les heureux résultats suivants :

1° Augmentation du nombre des paysans propriétaires ;

2° Diminution de la superficie cultivée par des locataires.

Un fait ressort clairement de ce tableau : la résistance des paysans propriétaires, le peu d'influence du grand capitalisme agricole qui conduit à la séparation du *capital foncier* d'avec le *travail*. Nous constatons, en effet, une diminution (minime, à la vérité) de la superficie cédée à bail et une augmentation corrélative de celle qui est directement cultivée par les propriétaires, la permanence et l'accroissement même de l'union de la propriété privée et du travail.

Les calculs approximatifs d'Hector Denis, le socialiste belge, aboutissent à peu près aux mêmes constatations (1). Il a essayé de calculer le nombre des propriétaires plutôt que la superficie cultivée :

Années	Nombre des propriétaires fonciers
1846.	612.614
1880.	768.033
1890.	735.203

Ces chiffres présentent, de 1846 à 1890, une augmentation d'à peu près 123.000 propriétaires.

Je crois utile de citer, d'après Vandervelde (2), quelques données plus détaillées sur les divers degrés de la propriété en Belgique :

(1) H. Denis. — *L'Impôt*, Bruxelles, 1889. *La dépression économique et sociale et l'histoire des prix*. Bruxelles, 1895.

(2) Emile Vandervelde. — *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900.

	1846	1866	1880
Lots de 0 à 2 hectares	400.514	526.915	700.563
» 2 à 10 »	126.126	163.503	158.161
» 10 à 50 »	41.683	47.063	38.169
Lots de 50 hect. et plus	3.333	5.827	3.403
Affermés	371.324	423.036	293.124
Faire-valoir	201.226	320.971	516.817

La remarquable augmentation de la très petite propriété, nous dit E. Vandervelde, n'indique pas que ses détenteurs aient quitté les rangs du salariat.

Sans doute, mais le fait sert à indiquer un courant économique contraire à la prolétarisation agricole progressive et rapide, que l'on a tant prédite et que bien des sociologues prédisent encore.

Mais, à part l'augmentation de la très petite propriété, il est évident que la petite propriété aussi a augmenté. Comparez les deux chiffres : 126.126 et 158.161 ! Or, est-ce après de telles constatations que l'on peut continuer à proclamer la disparition rapide de la petite propriété ? Est-ce ainsi que, dans les pays à petite propriété comme la Belgique, on procède à la concentration capitaliste de la propriété ? Et quand on considère les chiffres du faire-valoir direct par les paysans propriétaires et que l'on en constate l'augmentation, (c'est-à-dire une plus grande fusion du capital et du travail), on se demande si c'est bien par là que la propriété agricole peut s'acheminer vers le capitalisme, vers la séparation du capital et du travail ?

Vandervelde a d'ailleurs raison de noter que des hypothèques grèvent aujourd'hui ces propriétés.

Il est effectivement vrai que les propriétés hypothéquées forment, en certains endroits de la Belgique, 70 0/0 de la totalité des biens fonds (ils représentent en France à 60 0/0) ; mais pour combien la dette hypothécaire, arrivée en 1897 à 870 millions, pèse-t-elle sur la petite propriété plutôt que sur la moyenne et sur la grande? Nous savons que H. Denis reçut, des diverses régions de la Belgique, les réponses les plus contradictoires à ce sujet, au cours de son enquête. Rappelons en outre que la grande et la moyenne propriété recourent souvent, elles aussi, au crédit foncier hypothécaire soit pour des améliorations, soit pour des exigences d'administration familiale, soit enfin pour compléter les sommes nécessaires à de nouvelles acquisitions.

Nous ne voulons pas nier, sans doute, que la petite propriété est chargée d'hypothèques, mais nous essayons d'évaluer exactement cette charge. Elle est très générale, mais la longue résistance de la petite propriété belge prouve que le mal est moins dangereux que fréquent ; de 1846 à 1890, il n'a pas diminué le nombre des petits propriétaires ; il ne l'a pas même empêché d'augmenter.

L'hypothèque n'est qu'un *symptôme morbide*, la diminution numérique serait un indice de *mortalité*. Et quand, malgré l'absence de diminution numérique, Vandervelde soutient que la petite propriété est en train de disparaître, il se trompe et prend pour mortalité ce qui n'est que morbidité. Il n'arrive pas toujours que la maladie mène à la mort. L'association coopérative agricole ne pourrait-elle pas être un remède efficace, pour longtemps du moins?

Et d'ailleurs, Vandervelde lui-même note que,

même dans l'Hesbaye, une des régions où l'évolution du capitalisme est particulièrement avancée, le morcellement des terres a augmenté ces dernières années... Dans l'Ardenne, où les méthodes d'exploitation sont encore si primitives, la plus grande partie du sol (85 0/0) est cultivée d'une façon toute rudimentaire. Et, d'autre part, les paysans y ont un droit collectif sur la forêt communale, où chacun peut prendre du bois, envoyer son porc à la glandée, et sa vache au pâturage. Il n'y a parmi eux ni riches ni indigents (1). »

Nous voilà bien loin du capitalisme agricole !

Pour l'Italie, beaucoup de données nous manquent. La Direction générale des impôts directs au ministère des Finances m'écrivait récemment : « L'Administration centrale n'a jamais eu l'occasion dernièrement, ni à des époques antérieures, de compiler des statistiques basées sur l'*étendue des propriétés individuelles* (2).

Nous avons pu constater, cependant, qu'en 1899 le nombre des articles inscrits dans les rôles principaux de l'impôt s'est élevé à 6.251.612 pour la propriété foncière et à 3.005.612 pour l'impôt sur la propriété bâtie (3). Quand même on prélèverait de ces totaux les parcelles trop petites pour constituer

(1) Destrée et Vandervelde. — *Le socialisme en Belgique.*

(2) En Belgique les socialistes Vandervelde, Vinck et Zéo, ont entrepris depuis quelques années une enquête agricole. En France, les socialistes, pour combattre le ministère Méline, commencèrent aussi une vaste enquête sur laquelle s'appuyèrent Jaurès et Deville à la Chambre des députés en 1897, contre MM. Méline et Deschanel.

(3) *Direction générale des impôts directs.* Ministère des Finances.

de véritables entreprises agricoles, ces données suffisent à montrer qu'en Italie les exploitations sont encore très nombreuses et que, par conséquent, la *petite culture* y est très répandue. D'autre part, d'après les chiffres de l'enquête agricole Jacini, cités plus haut, près de trois millions de propriétaires, sur un total de trois millions et demi, payent moins de 2 francs d'impôt, tandis que 370.000 autres en paient moins de 40 : c'est donc que la *petite propriété foncière* est aussi très répandue en Italie. Du point de vue où nous nous sommes placés, ces masses énormes de petits propriétaires enlèvent toute valeur au chiffre des expropriations (22.150 de 1883 à 1887) (1) ; d'autant plus qu'en Sardaigne, par exemple, où l'expropriation est la plus fréquente, la plupart des expropriés, au bout de quelque temps, rentrent dans leur minuscule domaine, demeuré à l'abandon. Et ce retour est conforme à l'intérêt de l'Etat qui, en général, ne trouve point de particuliers, ni de sociétés, ni d'administrations communales à qui céder la propriété saisie, de sorte qu'il ne peut encaisser la valeur du terrain, ni en retirer le moindre revenue, tandis qu'il est tenu de payer aux Villes et aux Provinces les taxes additionnelles à l'impôt.

Le tableau suivant, par l'éloquence de ses chiffres, nous montrera l'*expansion croissante de la petite culture* en Italie (2) :

(1) Selon ces chiffres, il faudrait en effet cent ans pour faire disparaître 400.000 des 3.370.000 petits propriétaires italiens.

(2) Renseignements empruntés aux rapports annuels de la Direction générale des impôts directs (Ministère des Finances), que la Direction elle-même a eu la bonté de me communiquer.

Articles de l'impôt foncier

Années	Articles des rôles
1871.	4 835.191
1876.	5.225.487
1881.	5.366.874
1886.	5.524.056
1891.	5.819.552
1896.	6.056.064
1899.	6.257.912

Pour ce qui est du processus de *concentration de la propriété foncière*, nous savons qu'en 1882 l'enquête Jacini estimait qu'il y avait en Italie 3.500.000 propriétaires (1). Au cours de la polémique à laquelle il a déjà été fait allusion : « La conquête des campagnes » (2), Lucio déclara qu'en 1892-93 les rôles de l'impôt foncier contenaient 5.800.000 articles (3), c'est-à-dire qu'en tenant compte des biens possédés dans plusieurs communes par un même propriétaire (4) et en faisant toutes les réductions possibles, on arrive à un total approximatif de 4.500.000 propriétaires, chiffre qui ne souleva aucune objection. J'ai déjà

(1) Jacini. — *Il problema agricolo in Italia e l'Inchiesta*, Rome, vol. I, 1882.

(2) Lucio, Gatti, Bissolati, Bonomi, etc. — *La conquista delle campagne* (*Critica sociale*, 1895-96).

(3) Rapport de la Direction générale des impôts directs pour l'exercice 1892-93, p. 23.

(4) Et quelquefois aussi dans la même commune par des achats faits à des époques différentes et constituant ainsi souvent des articles différents.

dit qu'en 1899 la Direction générale des impôts me communiqua que les cotes foncières étaient cette année-là au nombre de 6.251.312, ce qui correspond, proportionnellement, aux calculs de Lucio, à 4.860.000 propriétaires fonciers.

On peut donc calculer qu'il y avait en Italie 3.500.000 propriétaires fonciers en 1882 ; il y en avait 4.500.000 en 1892 et 4,860.000 en 1899.

Après avoir lu ces données, les plus exactes qu'il soit possible d'obtenir aujourd'hui en Italie, pourra-t-on partager encore les opinions exprimées par Bissolati dans « La conquête des campagnes » et croire que : « non seulement la classe des petits propriétaires se prolétarise rapidement, mais qu'elle est même déjà confondue, dans ses traits essentiels, avec le prolétariat ? »

Et, d'une façon plus générale, après le coup d'œil que nous avons jeté sur ce qui se passe en Belgique, en France, en Italie, etc.,pourrons-nous appliquer cette remarque au milieu agricole international et parler, comme tout récemment encore l'a fait Kautsky (1), de disparition rapide, de dissolution de la petite propriété ? Non, certes.

Une conclusion toute contraire s'impose : le nombre des petites propriétés, même isolées comme elles le sont encore généralement et placées dans de mauvaises conditions, ne tend pas à diminuer dans l'ensemble ; et il y a des pays où il tend à augmenter.

Non seulement la petite propriété n'a pas disparu jusqu'ici, mais elle n'est certes pas en train de disparaître rapidement, et cela par la raison que

(1) K. Kautsky. — *La question agraire.*

le capitalisme agricole, encore trop primitif, n'a pas sensiblement modifié les conditions de la concurrence économique.

2. — *Petite propriété et petite culture.*

La grande et la petite culture sont, dans la plupart des cas, respectivement liées aujourd'hui à *la grande et à la petite propriété ;* mais ce lien n'est pas nécessaire et il existe déjà de grandes propriétés subdivisées en petites entreprises agricoles.

La *propriété* est un phénomène social, la *culture* un phénomène purement technique.

a) *La petite culture dans la grande propriété privée et dans le collectivisme.*

C'est une spécialité des sociologues orthodoxes de confondre les problèmes techniques de l'agriculture avec les problèmes sociaux. Ils sont connexes, sans doute, mais il ne faut pas conclure de là à leur identité. A chaque conquête de la science ou de l'empirisme en agriculture, les sociologues bourgeois croient découvrir la terre promise : la solution de la question sociale. Le fait est que les problèmes techniques de l'agriculture ressortissent à la *production* et les problèmes sociaux à la *répartition des produits.*

Beaucoup d'adversaires de l'attribution du sol à la collectivité croient à tort que la propriété collective sera impossible tant qu'existera la *petite culture.*

Mais s'il est vrai que la plaine se prête mieux à

la grande exploitation, les hauts coteaux sont plus facilement exploitables par petits lots et la montagne impose un morcellement excessif des parcelles. Il est certain aussi que la grande exploitation se prête mieux au pâturage et la petite à l'arboriculture.

Il n'est certes pas au pouvoir d'une révolution socialiste d'abolir la *petite culture*. C'est chose qui dépendra de l'évolution technique agricole, c'est-à-dire des progrès de l'hydraulique, de la mécanique et de la chimie.

L'Etat collectiviste serait-il contraint d'adopter partout la grande culture ? Non, certes. Il pourrait maintenir ou créer la grande culture intensive, c'est-à-dire la grande entreprise agricole là où elle serait requise par les conditions ambiantes et, sous des conditions différentes, maintenir la petite culture ou la petite exploitation agricole, — tout comme aujourd'hui un propriétaire exploite la partie de ses biens située sur les hauteurs autrement que celle qui est dans la plaine.

Du reste, le pays par excellence de la grande propriété, l'Irlande, où 741 personnes (1,68 0/0 du total des propriétaires) possèdent les 46 centièmes du sol, est aussi le pays de la petite culture, parce que les riches landlords trouvent leur avantage à partager leurs domaines en une grande quantité de petits lots. Le même phénomène a lieu en Flandre (1).

M. l'abbé Daens a dit, à propos de la Belgique justement : « Je connais des villages où deux ou « trois propriétaires capitalistes accaparent toutes

(1) E. VANDERVELDE. — *La question agraire en Belgique.*

« les terres mises en vente. Ils les afferment à des « ouvriers agricoles au prix de 1 franc la verge, « c'est-à-dire à 320 francs l'hectare (1) ».

Nous avons noté en Italie aussi la tendance des propriétaires des *latifundia* siciliens et des gros propriétaires de la péninsule à partager leurs grands domaines en une foule de parcelles mises en petite culture.

Il est probable, d'autre part, que l'on sera contraint d'abandonner des lots en petite culture situés sur les hauteurs. L'humanité s'est répandue des terres les plus fertiles aux moins fertiles et elle a dû élargir sans cesse son cercle d'action à mesure que les meilleures terres étaient monopolisées par une poignée d'hommes. Mais ce mouvement d'expansion cessera sans doute sous le régime collectiviste. La production suffisante de la plaine et des coteaux fera abandonner la pénible culture de la montagne et l'on verra la zone agricole se restreindre, ainsi que nous l'avons démontré plus haut.

On peut prévoir que la petite culture sera maintenue *surtout sur les hauteurs* pour une période dont il est impossible de fixer la durée. *Elle n'entrave aucunement en tout cas l'évolution sociologique et demeure applicable même en plein régime collectiviste.*

La possibilité de maintenir la petite culture à travers les transformations de la propriété privée en propriété collective facilitera, au point de vue technique, l'orageux passage de l'un à l'autre état

(1) Daens. — *Discours à la Chambre des représentants*, 25 mai 1897.

social, et empêchera que l'on considère encore la nationalisation du sol comme une brusque révolution de toute la vie agricole actuelle.

Le caractère purement économique du socialisme se dégage toujours plus nettement des vagues tendances morales qui l'embrumaient et effrayaient inutilement les masses. Celles-ci maintenant se rallient volontiers à ses principes ; mais elles lui demandent de mieux préciser les modalités de la transformation économique à laquelle il tend, de sortir entièrement de l'indéterminé, de dire l'exacte répercussion spéciale qu'aura pour chaque classe agricole le passage de la propriété individuelle à la propriété collective, de réduire enfin à ses proportions réelles l'imaginaire vision d'un bouleversement de toute la vie sociale.

Il est, par conséquent, dans l'intérêt du parti socialiste de démontrer et d'affirmer la possibilité économique de la petite culture même sous un régime collectiviste.

Le socialisme peut dire à la plèbe rurale : Partout où l'exigeront les exigences techniques, pas une haie ne sera abattue, et les petites exploitations (dirigées, par besoin de décentralisation administrative, par des administrations locales) demeureront intactes aux mains de l'Etat.

3. — *Propagande socialiste et petite propriété.*

a) *Décisions des Congrès et courants économiques naturels.*

La persistance de la petite propriété qui tend à se revivifier par l'adoption du nouvel instrument

de production, semble être en contradiction avec l'anathème prononcé contre le coopératisme agricole par les Congrès socialistes qui se sont succédé jusqu'ici. Le coopératisme n'est pas à la merci du parti socialiste. Ce grand courant naturel émane, comme le capitalisme, de la vie économique bourgeoise.

Du reste, l'association agricole, quand même on ne chercherait pas en elle-même sa raison d'être, peut fournir un moyen décisif de rompre l'isolement des campagnes, et en attendant elle sert à mettre en évidence un des deux grands courants actuels de l'économie rurale. Sa valeur psychologique est considérable au point de vue de la propagande socialiste. Là où n'existait qu'une étroite *conscience individuelle*, elle suscite une *conscience sociale*. Elle permet aux collectivistes de faire entrevoir aux membres de l'association agricole, par delà la lutte des classes, le complet assainissement économico-social qui sera la conséquence du collectivisme complètement réalisé. Elle amène les associés à concevoir, dans l'entière élimination de la propriété privée, une vie économiquement et moralement supérieure à celle du petit propriétaire actuel. N'oublions pas cette opinion d'Engels : « Nous croyons qu'il faut amener les paysans à « réunir en associations coopératives leurs en- « treprises et leurs propriétés privées. »

Et n'oublions pas non plus qu'un des plus actifs des socialistes belges, Zéo, a écrit, à l'occasion de l'institution d'une laiterie coopérative : « Préoc- « cupés de l'idée de nous assimiler la vie des cam- « pagnards, leurs misères et leur psychologie, de « trouver quelque élément pour l'élucidation des

« problèmes sociaux qui se posent en face du so-
« cialisme, et surtout du problème agraire, dési-
« reux aussi de gagner à la cause qui nous est
« chère, le monde des villages, *nous sommes allés*
« *fonder une laiterie sociale* à Herffelingen, dans
« un des trois cantons noirs de l'arrondissement
« de Bruxelles, un de ceux où la réaction recueille
« des milliers de votes.

« La coopérative offrait aux agriculteurs un
« lieu où se réunir pour discuter sur leurs intérêts
« et parler du malaise social dont ils souffrent et
« des moyens de l'atténuer. Elle nous permettait,
« comme coopérateurs, de nous procurer du
« beurre pur et du bon lait et, comme socialistes,
« de prendre contact avec les paysans, de les
« mieux connaître et de nous faire mieux con-
« naître.

« Herffelingen possède une laiterie centrale mo-
« dèle avec machine à vapeur, montée de façon à
« travailler 10.000 litres de lait par jour, pourvue
« d'appareils frigorifiques et de pasteuriseurs pour
« la crème et le lait.

« Ajoutons enfin qu'avec la nouvelle coopérative
« agricole sont nés les premiers propagandistes *de*
« *la* campagne *à la* campagne dans le canton de
« Lennick (1). »

b) *Adhésion de la petite propriété au socialisme.*

Il est indiscutable, et, croyons-nous, indiscuté, qu'au moment des élections politiques de 1895 et de 1897 nombre de petits propriétaires agricoles

(1) Zéo. — *Peuple*, 25 mars 1898.

tèrent pour les candidats socialistes. Le prolétariat agricole italien a un pourcentage encore trop élevé d'illettrés pour pouvoir fournir à lui seul la quantité de votes nécessaires à l'élection d'un député socialiste ; et, sans l'appoint des petits propriétaires, aucun des députés socialistes élus par les collèges ruraux ne siégerait aujourd'hui au Parlement.

Mais parmi ces petits propriétaires, quelle était la proportion des *mécontents* et celle des *adhérents* au programme collectiviste ? Il ne nous est pas possible de répondre par des chiffres à ces demandes. Cependant, si l'on ne peut établir une statistique exacte, il est permis d'affirmer que partout où les socialistes réunissent la majorité des suffrages aux élections administratives ou aux élections politiques, se trouvent en foule des petits propriétaires qui n'adhèrent pas seulement au parti collectiviste par leur vote, mais aussi, le plus souvent, par leur activité militante. Et notons, en passant, que les socialistes s'imposent toujours davantage dans les administrations municipales.

Quand un propriétaire donne son adhésion au programme collectiviste, c'est qu'un *sentiment altruiste* l'entraîne à combattre dans les rangs des deshérités ou qu'une *conviction rationnelle* lui fait prévoir un avenir où le *salaire du régime collectiviste* garantira des tempêtes sociales mieux que ce manteau léger et bien râpé, d'habitude : la petite propriété privée.

Le petit propriétaire myope ne voit que le régime actuel : hors de la propriété privée, point de salut, selon lui. Mais les plus éclairés de ces propriétaires comprennent que — surtout dans le milieu agricole des pays pauvres — la petite propriété

n'est qu'une arme (assez faible, du reste) dans la lutte pour l'existence ; ils considèrent l'ouvrier comme un salarié bourgeois sans propriété, généralement mieux nourri et plus instruit — surtout en France, en Suisse ou en Angleterre — qu'ils ne le sont eux-mêmes ; et ils entrevoient dans l'État collectiviste une situation économique où leur petit revenu actuelle sera avantageusement remplacé par un salaire d'ailleurs plus élevé que celui de nos ouvriers manuels ou intellectuels (plus élevé surtout que celui de nos travailleurs italiens) et gagné au prix d'une fatigue moindre, en d'excellentes conditions intellectuelles et morales.

Ainsi donc, *en Italie, beaucoup de petits propriétaires votent pour les candidats socialistes : les uns, sans adhérer au parti, par simple mécontentement économique et pour protester contre le gouvernement ; d'autres, par adhésion consciente et expresse aux programmes minimum et maximum du socialisme.*

Du reste, l'adhésion des petits propriétaires au parti socialiste est constatée même à l'étranger. En Danemark, le nombre des votes politiques obtenus par les socialistes a été de 20.000 en 1892, de 26.595 en 1895, de 31.878 en 1898. Dans les dernières élections municipales, à Copenhague, les socialistes ont eu 14.727 voix. Or, on ne peut être électeur en Danemark à moins de justifier d'un revenu de 1.000 couronnes (1.500 fr.) : ainsi, la progression ascendante des votes socialistes est bien due aux petits propriétaires.

En Hongrie, le prolétariat agricole lutte par d'immenses grèves contre la grande propriété féodale. En 1897, 40.000 ouvriers se sont mis en

grève pour obtenir une élévation de salaire, une réduction des heures de travail et un traitement plus humain. Les grands propriétaires réagirent, et grâce à la connivence du gouvernement, obtinrent, au printemps de 1898, un projet de loi où l'ouvrier retardataire, ou ne se présentant pas au travail, ou prenant part à des réunions pour le relèvement des salaires, était frappé d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 400 couronnes, ou condamné à la prison jusqu'à un maximum de soixante jours.

Or, les moissonneurs socialistes ont eu gain de cause sur toute la ligne dans la grève de l'Alföld hongrois (1897) à cause de leur organisation d'abord, et aussi — et le fait est digne de remarque — grâce à l'appui des petits propriétaires ruraux presque tous favorables au socialisme (1).

En ce qui concerne l'Italie, Vacirca a bien voulu m'adresser un clair exposé des conditions du socialisme vis-à-vis des classes agricoles siciliennes. Il y affirme que le problème de la propagande est, en Sicile, moins difficile à résoudre parmi les petits propriétaires (dans les régions à petite culture) que dans le prolétariat agricole (région du *latifundium*).

Il faut rechercher la cause de ce phénomène dans la misère du salarié sicilien, tellement accablé que son activité intellectuelle en est paralysée et dans le fait que la petite propriété et un certain degré de bien-être n'excluent pas l'adhésion au socialisme.

(1) Alexandre Strabados. — *Peuple*, 12 janvier 1898.

CHAPITRE III

LE PROLÉTARIAT AGRICOLE

Dans toutes les régions de l'Italie septentrionale et centrale, à l'exception du Latium, domine le colonat partiaire (*colonia parziaria*) surtout sous forme de partage à la moitié (*mezzadria*).

Dans le Latium et l'Italie méridionale comme aussi en Sicile c'est le fermage qui domine.

Le faire-valoir direct est, dans toutes les régions de l'Italie continentale et insulaire, au troisième rang après le partage à la moitié (*mezzadria*) ou au tiers (*terzeria*) et le fermage.

Voici un tableau des contrats en usage dans les diverses régions : nous les avons placés suivant leur ordre de fréquence en commençant par les plus usités.

Piémont : colonat, fermage, faire-valoir direct, *boaria* ou *schiavanderi* (sorte de *borderie*).

Lombardie : colonat, fermage, contrats mixtes, faire-valoir direct, contrats de labours (*bifolcheria*) partages au quart.

Vénétie : colonat, fermage, contrats mixtes, faire-valoir direct.

Ligurie : colonat, fermage, faire-valoir direct.

valoir direct.

Marches et Ombrie : colonat, fermage, faire-valoir direct.

Toscane : colonat, fermage, faire-valoir direct.

Latium : fermage, emphytéose, faire-valoir direct, contrat de métayage avec entente spéciale pour les améliorations à réaliser (*colonia a miglioramento*), colonat.

Région méridionale, côtes de l'Adriatique : fermage, colonat, faire-valoir direct.

Région méridionale méditerranéenne : fermage, colonat, emphytéose, faire-valoir direct.

1. — *Le salariat agricole.*

Le salarié est le type le plus moderne d'ouvrier des champs. Il est surtout nombreux en Angleterre, où l'agriculture est remarquablement avancée, quoiqu'elle n'y ait pas non plus véritablement atteint encore au capitalisme agricole. L'essence du contrat de travail ne changerait pas du tout pour le salarié si le sol devenait propriété collective : son traitement seul serait modifié par le fait qu'il travaillerait pour l'Etat propriétaire, au lieu de travailler pour un propriétaire privé. Aussi son misonéisme ne s'oppose-t-il pas à l'idée collectiviste, tandis qu'il perçoit clairement les avantages attachés au nouveau système.

Il accepte donc les idées socialistes et d'autant plus rapidement que, de toutes les classes rurales, celle dont il fait partie, a le plus de liberté d'action, justement parce qu'elle est de formation toute

récente, et, partant, très complètement livrée au tourbillon de la libre concurrence bourgeoise.

Le salariat ne se développe pas sur la colline et la montagne, où règne la petite culture exploitée par des colons partiaires ou des paysans propriétaires. Par contre, les salariés abondent dans les plaines piémontaises, lombardes, émiliennes et vénitiennes et surtout le long du Pô (1), où les modes de tenure les plus fréquents sont la moyenne ou la grande exploitation directe et la moyenne ou la grande ferme.

Cette dernière sorte de contrat est très répandue dans les plaines du Latium, de l'Italie méridionale et de la Sicile, mais elle n'y suscite pourtant pas le type du salarié moderne. C'est que, sur de vastes étendues, — en Sicile surtout — les grands entrepreneurs de culture (*gabellotti*), afin de payer moins cher le travail, cèdent le terrain par petits lots moyennant des contrats de coparticipation. Et les salariés que l'on rencontre dans ces régions, sont contraints, par les misérables conditions de la production et par la pauvreté de leurs gains, à mener une existence physiquement et moralement anormale.

Le parti socialiste italien admet maintenant, pour le prolétariat agricole, l'organisation politique aussi bien que l'organisation économique. Les derniers Congrès nationaux de 1896 et 1897 ont préconisé : les *associations politiques*, les *ligues de résistance et d'amélioration*, les *Bourses du travail*, les *Bureaux du travail*, les *sociétés coopératives de*

(1) C'est précisément sur les rives du Pô qu'un grand nombre de députés socialistes recueillent le plus de voix.

consommation, de travail et de production, les *Conseils de Prudhommes,* les *grèves,* quand les besoins du moment les imposent, les luttes pour le *relèvement des salaires et la diminution des heures de travail,* l'*abandon graduel du partage* au tiers, au quart, etc. *sur les récoltes spéciales* et du travail *à la tâche,* la *surveillance de l'émigration* (permanente et temporaire), l'*hygiène du travail,* surtout de celui des femmes et des enfants, et, pour ceux-ci, la *fréquentation de l'école.*

Les coopératives de travail donnent de bons résultats quand l'administration en est très prudente. Elles sont, en effet, exposées à des pertes considérables, surtout dans les entreprises de travaux importants. La difficulté de gérer de telles associations provient de ce qu'elles n'ont pas seulement besoin, comme les sociétés de consommation, d'une comptabilité complexe, mais aussi d'une excellente direction technique : deux points assez difficiles à réaliser dans le prolétariat rural italien.

Les *coopératives de consommation* ont donné des résultats plus satisfaisants. Les *conseils de prudhommes,* les *bourses du travail* et les *coopératives de production agricole* ont fort peu agi encore en Italie.

Ces dernières sortes de sociétés, se proposant d'*acheter des terrains pour les exploiter coopérativement,* mettent presque l'ouvrier dans les conditions où il sera sous le régime collectiviste, mais leur action est semée d'obstacles. En effet, même en admettant, au moment de l'achat des terrains, certaines facilités qui ne sont pas partout ni toujours réalisables, l'exploitation requiert des capi-

taux plus considérables que ceux dont disposent habituellement les associés. En outre, quand les lots acquis sont trop peu étendus pour le nombre des exploitants, les gains sont minimes ou même nuls, et les associés se trouvent dans la situation d'un entrepreneur qui aurait mal calculé ses chances.

Il existe un grand nombre de sociétés de ce genre en Angleterre et surtout en Amérique. Des deux sociétés anglaises de Gurdon, l'une, fondée en 1830, a commencé à cultiver 60 acres, elle est parvenue à en cultiver 130 ; l'autre, fondée en 1854, en exploite aujourd'hui 212 (deux acres et demi équivalent à un hect.). Mais, en général, ces coopératives afferment des terrains défavorables, de sorte qu'elles finissent par se dissoudre.

Il serait à désirer qu'elles se multipliassent dans les régions du *latifundium* ; mais encore une fois, elles ne sauraient réussir sans la remise gratuite des terrains (là où ils sont actuellement incultes) aux mains des paysans associés et sans des aides et des encouragements de toute sorte.

De nombreuses *ligues d'amélioration* (nées des anciennes ligues de résistance) se sont, en ces derniers temps, formées en Italie. Les premières ont paru dans la province de Mantoue ; mais d'autres ont, bientôt après, couvert toute la Haute Italie, toutes les régions où existe un salariat agricole. La province de Mantoue, à elle seule, en compte aujourd'hui 240 (32.000 membres), dont près d'une centaine sont des sociétés de femmes. Ces ligues s'efforcent d'obtenir le relèvement des salaires, la diminution de la journée

2. — *Métayage et colonat partiaire.*

Le colonat partiaire domine dans le Piémont, la Lombardie, la Vénétie, la Ligurie, l'Emilie, les Marches, l'Ombrie, la Toscane. C'est certainement la forme de contrat la plus répandue en Italie. Ses principales variétés sont le partage à la moitié (*mezzadria*) et au tiers (*terzeria*).

a) Métayage.

Il est très fréquent dans l'Italie centrale et on en trouve des exemples même dans les régions septentrionales et méridionales.

Il y a en Italie 1.035.339 métayers (*mezzadri*) ; 401.643 fermiers ; 3.000.000 à peu près de salariés (déduction faite des enfants de moins de huit ans) et 1.325.079 propriétaires exploitants (2).

Le métayage assure généralement à l'ouvrier

(1) G. Gatti, N. Badaloni, E. Ferri. — *Leghe e Socialismo in Parlemento*, Rome, Imp. de la Chambre des députés. E. Ferri, G. Gatti. — *Lotta di classe e Leghe di miglioramento fra contadini*, Rome, Imp. Forzani, 1901. — J. Bonomi, C. Vezzani, *Il movimento proletario nel mantovano*. Imp. de la « Critica Sociale », Milan, 1901.

(2) D. Spadoni — *Della mezzadria in relazione con gl' interessi dell' agricoltura*, Macerata, Manimi, 1893.

S'il y a 1.325.079 propriétaires dirigeant eux-mêmes leur exploitation, alors que le nombre des propriétaires est de 4.860.000, il en résulte qu'il y a, en Italie, environ 3 millions et demi de propriétaires absentéistes.

rural des conditions de vie acceptables, meilleures que celles des salariés et de nombre de petits fermiers et de petits propriétaires. Le parti socialiste italien, dans ses derniers congrès nationaux, a affirmé qu'il empêche les progrès de l'économie agricole et qu'en même temps il exploite l'ouvrier des champs et l'asservit plus que toute autre forme de contrat. Mais il n'en est pas moins cher aux conservateurs, et surtout — parmi eux — à M. Sidney Sonnino.

M. Zolla (1) le considère comme une véritable association agricole entre propriétaire et travailleur ; et effectivement, c'est bien là son caractère quand le métayer donne à la terre son travail, et que le propriétaire expose le capital mobilier nécessaire à l'exploitation de la terre. Dans une telle éventualité, l'affirmation des congrès socialistes que le métayage empêche les progrès de la technique agricole, me semble inexacte ; mais il est vrai de dire qu'il exploite l'ouvrier et que moralement, il l'assujettit au propriétaire. Je l'ai vue favoriser excellemment la production quand maître et fermier s'entendaient pour donner à la terre, l'un tout le capital indispensable à l'application de la technique agricole, l'autre tout le travail requis par des cultures proportionnées à ses forces. Mais quand le métayer est tenu de mettre en valeur un domaine trop vaste et que le propriétaire absentéiste et ignorant en agriculture expose un capital insuffisant, alors, — et ce cas est des plus fréquents — les résultats du métayage sont loin d'être admirables.

(1) D. Zolla. — *Op. cit.*, p. 35.

Le rapport agraire du congrès national socialiste de 1896 (1) affirme qu' « en présence des croissantes exigences du métayer, instruit par la propagande socialiste, les propriétaires se verront bientôt contraints de passer de la « mezzadria » au salariat ». Cet espoir est illusoire. L'évolution économique n'est pas à la merci de la prédication politique. Le métayage tend, il est vrai, à tomber en désuétude dans quelques plaines et même (en Romagne, par exemple) avec quelque rapidité : mais ce phénomène n'est pas général.

C'est que les propriétaires ne sont pas seuls intéressés à le maintenir, et les métayers reculent devant les conditions encore plus dures faites par les autres contrats aux ouvriers des champs, de sorte que la propagande socialiste n'a pas prise sur eux.

Les métayers, en effet, préféreront fatalement être des cointéressés plutôt que des salariés, tant que le sort de ces derniers sera, comme de nos jours, des plus misérables. Le métayer a, en toute saison, du travail, un logement, une foule de petits profits ; et — malheureusement pour sa moralité — la fraude lui sert à grossir sa part des diverses récoltes.

Le maître, souvent absent, habituellement dépourvu de la totalité des sommes nécessaires à l'exploitation, a, grâce au métayage, une famille de paysans occupée tout entière et tout le long de l'année à faire valoir son bien. S'il dirigeait personnellement l'exploitation, il lui faudrait payer bien plus cher la main-d'œuvre, car, selon les

(1) Rocca, Pilo, Samoggia, Bissolati. — *Op. cit.*, p. 10.

calculs de Vacirca (1), chaque membre actif de la famille du métayer gagne en moyenne 1 fr. 10 par jour seulement sur les meilleures terres toscanes, tandis qu'en maint endroit, dans la province de Sienne, par exemple, il a environ 215 fr. par an, soit 0 fr. 59 par jour. M. le marquis Ridolfi a calculé que, lorsque ses terres des Marches étaient exploitées en métayage, le salaire quotidien du travailleur était de 30 cent. environ (2) ; et d'après les travaux de l'enquête agricole, le gain du métayer des Marches est généralement de 28 à 30 centimes par jour ; il peut s'élever à 40 ou 45 cent. et, dans les conditions les plus favorables, il ne dépasse pas 60 cent.

Ainsi, en Italie, propriétaires et métayers continueront à résister aux forces économiques qui assaillent une forme arriérée du contrat agricole et qui tendent à l'abolir comme elles l'ont déjà entièrement abolie en Angleterre et presque entièrement aussi en Autriche, en France et en Allemagne.

Le métayage subsistera sur les coteaux et dans la petite et la moyenne exploitation tant que durera l'ancienne culture d'épuisement et, avec elle, l'absentéisme des moyens et des grands propriétaires.

Le salarié et le petit propriétaire adhèreront au socialisme avant le métayer. Celui-ci est presque complètement étranger aux victoires remportées par le parti socialiste en Toscane.

(1) A. Vacirca. — *La mezzadria e il socialismo.* Colle d'Elsa, 1897.

(2) D. Spadoni. — *Della mezzadria in relazione con gl' interessi dell' agricoltura*, Macerata, 1893.

Les métayers sont en réalité des prolétaires. Ce n'est que par exception que (en certains lieux de la province de Brescia par exemple) ils apportent à l'exploitation un petit capital mobilier.

b) Le partage au tiers (Terzeria).

On l'applique surtout à la récolte du raisin, dans le Piémont; à toute sorte de récolte, en Lombardie. En Vénétie, avant de partager par tiers, le propriétaire prélève la dîme du produit total; dans l'Emilie il en prélève les 8 centièmes.

Le même système est suivi pour le partage des olives et des châtaignes dans les Marches. Mais dans les Abruzzes et la région méditerranéenne du sud c'est au contraire le métayer qui prélève les 3/5 ou, si les terrains sont en mauvais état, les 2/3 des récoltes (1).

Ce contrat que l'on trouve en vigueur un peu partout, allié au système du salaire, dégénère en certains endroits où le partage des récoltes, au lieu de se faire au tiers, se fait (par exemple pour le maïs dans la basse Lombardie) au quart, au cinquième ou au sixième. Les socialistes sont convaincus qu'il favorise injustement les propriétaires en ce qu'il extorque un travail intense à toute la famille du paysan et la rend tout entière dépendante du maître. Et ils essaient de pousser les cultivateurs à demander leur salaire en espèces (2) ou,

(1) L. Costantino. — *I tipi de contratti agrari nell' Italia continentale* (*Giornale degli Economisti*, mars 1897).

(2) Rapports agraires des congrès nationaux socialistes de 1896 et de 1897.

tout au moins, à exiger une plus grande part des produits.

Partout où le capitalisme agricole tend à se développer, la *terzeria*, avec non moins de lenteur que la *mezzadria*, du reste, s'efface devant le salariat.

3. — *Les petits baux.*

Le bail est la forme de contrat agricole qui domine du Latium à l'extrémité méridionale de l'Italie, parce qu'il est inséparable du *latifundium*. C'est même pour cette raison qu'il est si fréquent en Angleterre. Mais nous ne voulons pas parler des grands fermiers qui sous-louent les vastes étendues prises en location, où ils ne paraissent presque jamais. Nous ne nous arrêterons pas non plus aux locataires de domaines moins vastes, quoique considérables encore, très fréquents dans les plaines de l'Italie septentrionale, qui peuvent et savent engager dans l'exploitation un capital assez élevé (bétail, outillage, etc.), jouer activement leur rôle d'agriculteurs et employer des ouvriers salariés. Mais occupons-nous du petit fermier, de celui qui, sans être absolument pauvre au sens strict du mot — puisqu'il possède un microscopique capital dans ses outils d'agriculteur et ses quelques têtes de bétail — peut être assimilé au prolétaire agricole en ce qu'il n'est pas moins exploité que le salarié et le métayer. Le prix du loyer de la terre annule pour lui la valeur de la rente du terrain, tout comme le partage des récoltes l'annule dans le métayage.

Sa situation économique n'est donc pas envia-

ble : il ne peut pas tirer du sol un revenu beaucoup plus élevé que le prix exigé par le propriétaire ; et son sort, en dépit d'un pénible labeur, n'est guère plus assuré que celui d'un salarié. Souvent même il est contraint de louer son travail. Des conditions pareilles lui imposent une sorte de servage moral et, s'il est moins soumis au maître que le métayer, il l'est bien plus que le salarié.

On comprend que la propagande socialiste ait facilement prise sur lui et le convainque sans peine que le propriétaire l'exploite en lui soutirant une rente : cette rente qui ne coûte pas au maître la moindre partie de son temps, de son intelligence ou de sa responsabilité.

Mais, sans doute, le petit fermier ne se laissera pas séduire par le rêve des soi-disant *socialistes agraires*, qui voudraient que l'Etat fût maître de tout le sol et en tirât un loyer, qu'il pratiquât, en somme, une soustraction annuelle du gain du travailleur équivalente au montant du bail exigé par les propriétaires actuels. Le collectivisme marxiste veut, avec l'abolition du droit de propriété privée, celle de la rente.

Le petit fermier consentirait volontiers sans doute au transfert de la propriété qu'il cultive à l'Etat et n'aurait nul regret du capital engagé dans l'exploitation si, en passant aux mains de l'Etat, ce capital entrainait dans l'abîme la rente foncière, c'est-à-dire le prix du bail.

4. — *Emphytéose.*

Ce contrat, en usage dans les antiques colonies grecques, s'est répandu en Italie et y a survécu

au Moyen Age. Après avoir été effacé du Code Napoléon il a été rétabli par le Code italien.

De toutes les formes du contrat agricole, c'est la plus favorable à l'absentéisme. Elle est justement préconisée dans un article récent de la *Nuova Antologia*, par M. Sidney Sonnino, chef des agrariens (c'est-à-dire des réactionnaires) italiens (1). Mais on ne se sert généralement plus de ce contrat qui rappelle la féodalité.

(1) SIDNEY-SONNINO. — *Nuova Antologia*, Rome, 1901.

CHAPITRE IV

L'ACTION AGRAIRE DES SOCIALISTES DANS LES COMMUNES ET AU PARLEMENT

1. — *Dans les Communes.*

Le dernier congrès socialiste national réuni à Bologne en 1897 décida qu'il ne fallait pas renoncer à la conquête des Communes. Et le pouvoir croissant des socialistes dans les administrations des villes tend déjà à donner à ces administrations une orientation nouvelle : l'autonomie communale, la municipalisation des services publics, l'abolition des impôts de consommation, la progressivité des impôts, une instruction populaire plus efficace (cantines scolaires), etc.

Mais, quoique d'une importance vitale et de grande actualité, ces questions dépassent la portée de notre étude ; nous ne voulons ici qu'exposer l'action agraire de la Commune.

Les municipalités rurales ont la possibilité d'agir puissamment dans le sens des courants naturels de l'économie agricole. Ainsi, là où domine la petite culture, les administrations communales pourraient grandement favoriser le *coopératisme*

agricole. Et même, des petites communes, surtout dans les régions hautes, seraient des syndicats agraires tout constitués pour l'acquisition des machines agricoles et leur cession aux administrés à titre gracieux ou moyennant une légère rétribution.

Les municipalités possédant des communaux cultivables en confieraient l'exploitation à des sociétés coopératives d'ouvriers ruraux. Les autres s'efforceraient d'en acquérir pour les faire exploiter de même. Elles devraient, pour cela, maintenir, et, au besoin, remettre en vigueur leurs droits sur les biens communaux de l'*alpe* (pâturages et forêts), injustement annexés à leurs domaines par les particuliers.

Quant aux terrains appartenant à l'Etat, la municipalité socialiste a le devoir de leur conserver leur caractère collectif, tout en réglant la façon de les exploiter.

Il y a actuellement en Italie 414.000 hectares de ces terrains, jadis propriétés féodales et servant à des usagers sous l'administration des Communes. Il faut combattre la tendance bourgeoise à les transformer en propriétés particulières ; elle s'accentue sans cesse, ainsi que le prouveront les chiffres suivants : 60.000 hectares en ont été partagés de 1816 à 1860 et 379.000 de 1860 à 1889 (entre 368.000 agriculteurs).

Il reste en Sardaigne 49.220 hectares de biens dits *ademprivili*, que possèdent ensemble l'Etat et les Communes et que ces dernières administrent (1).

(1) L. Bodio. — *Di alcuni indici misuratori del movimento economico in Italia*, Rome, 1890.

2. — *Action parlementaire agraire. Reconstitution de la petite propriété foncière.*

La tendance à la *reconstitution de la petite propriété* est, dans d'autres pays, plus forte et plus ancienne qu'en Italie. Elle s'est manifestée par une action complexe, destinée à empêcher le fractionnement excessif et le transfert des petites parcelles. On a essayé d'alléger pour elles les *charges fiscales*, de les débarrasser de la *dette hypothécaire*, de faciliter la *vente de leurs produits*, de favoriser leur accroissement par la *création directe de nouveaux propriétaires*, de *ralentir leur disparition* par une lutte ouverte contre la *concentration de la propriété foncière* et — ce qui peut être vraiment efficace — de *développer leur vitalité économique* par une législation favorable à la coopération agricole.

*
* *

Pour empêcher le morcellement de la petite propriété on a essayé, en Allemagne, de reconstituer la petite propriété en modifiant le régime successoral. L'*Anerbenrecht* s'oppose au fractionnement excessif des terres en accordant le fonds laissé par le père à l'aîné des enfants, à la condition qu'il assure à ses frères une pension alimentaire ou une part des produits.

Notons cependant que, sauf dans le Hanovre, les paysans propriétaires eux-mêmes se sont partout insurgés contre des dispositions qui provoquent tant d'abus de la part des premiers nés et une foule de querelles de famille.

En Prusse, les lois du 27 juin 1890, du 7 juillet 1891 et du 8 juin 1896 autorisent le gouvernement ou les particuliers à partager leurs domaines en parcelles soumises à l'*Anerbenrecht* (indivisibilité du bien fonds entre frères) et grevées de rentes perpétuelles irrachetables (1).

L'*Anerbenrecht* existe en Autriche aussi *(Hofrecht)*.

*
* *

Inaliénabilité de la petite propriété. — Ceux qui voudraient faire intervenir la loi en faveur de la petite propriété, s'efforçent surtout d'en assurer l'inaliénabilité, afin que la saisie ne puisse jamais précipiter le petit propriétaire dans le prolétariat.

En Allemagne, une loi protectrice, sur les *Rentengüter*, défend d'expulser le petit propriétaire, en constituant la perpétuité de la rente, l'indivisibilité et l'intégrité des lots.

Une loi analogue a été présentée en 1897 au parlement autrichien.

Mais la loi protectrice par excellence et qui semble vouloir river au sol le paysan propriétaire est l'*homestead-exemption*, promulguée d'abord aux Etats-Unis (1839). Elle donne la faculté au propriétaire d'un bien fonds de faire déclarer *inaliénable* et *indivisible* une étendue de terre pouvant valoir jusqu'à 10.000 fr. L'intervention de cette loi est même inutile dans certains Etats et l'inaliénabilité y est de droit commun. L'*homestead*

(1) Brentano. — *Agrarian reform in Prussia.* (*Economi journal*, mai-juin 1897).

exemption a été adopté en Australie, dans certaines parties de l'Allemagne, et, avec de légères modifications, en Serbie et en Roumanie. Il a été importé dans les colonies anglaises de l'Inde et discuté, sinon sanctionné par les Parlements de France, d'Allemagne et d'Italie.

En Belgique, la « Société d'économie sociale » a formulé un vœu d'après lequel la loi devrait reconnaître à chaque propriétaire le droit de constituer un *bien de famille* (valant au maximum 10.000 fr.) Ces biens seraient insaisissables et indivisibles entre frères. La loi supprimerait le morcellement dans les successions de moins de 19.000 fr. (1).

Le projet Van der Bruggen (2), discuté à plusieurs reprises depuis 1896 et que le gouvernement semble disposé à adopter accorde au testateur le droit de défendre aux héritiers la vente du bien de famille.

Mais le *ciment législatif* est incapable de résister à l'*émiettement économique*. Qu'arrive-t-il en effet? L'*homestead* enlève au petit propriétaire la possibilité de recourir au crédit, en proclamant l'inaliénabilité de sa parcelle. Dès lors il tombe entre les mains des usuriers et végète misérablement. Le cas est fréquent en Roumanie et, bien que cette loi protectrice existe depuis 1865, la condition des paysans y est misérable. Aux Etats-Unis les petits propriétaires ne se servent pas de cette loi, afin de conserver leur crédit et il en est de même, paraît-il, au Canada, où aucune propriété n'est inscrite sur les registres de l'*homestead*.

(1) Destrée et Vandervelde. — *Op. cit.*, p. 390.
(2) Destrée et Vandervelde. — *Op. cit.*, p. 408.

Comment une petite propriété dont on a cru devoir protéger la faiblesse par une si minutieuse tutelle, pourrait-elle se passer de crédit? L'*homestead*, d'ailleurs, en immobilisant la terre entre les mains de gens incapables d'en tirer un produit suffisant diminue la *production générale* et — conséquence plus triste encore — augmente au lieu de l'amoindrir la grande masse prolétarienne, puisque l'aîné des enfants demeure, à l'exclusion de tous ses frères, en possession de l'héritage indivisible.

*
* *

Allégements d'impôts. — Le groupe parlementaire socialiste belge a présenté, au cours de la session 1894-1895, un projet d'*impôt général sur la rente*. Cet impôt était, dans la pensée des législateurs, destiné à en remplacer plusieurs autres et principalement les *droits de mutation* et ceux *de transcription* et d'*hypothèque* (réduits de 50 0/0) qui grèvent surtout la petite propriété (1).

Trois jours après la motion des socialistes le gouvernement belge proposa des réductions analogues, mais applicables seulement aux biens immeubles d'une valeur égale ou inférieure à 7.000 fr. (200 fr. de revenu cadastral) possédés par des gens non pourvus d'autres propriétés et exploitant eux-mêmes leurs fonds. Ainsi, en Belgique, conservateurs et socialistes se préoccupent également du sort de la petite propriété foncière. Sans doute, aux yeux des socialistes, des lois pareilles sont des *remèdes homéopathiques* (Vandervelde), mais ils

(1) Destrée et Vandervelde. — *Op. cit.*, p. 395.

jugent opportun de prendre, même législativement, une attitude favorable à la petite propriété.

Le congrès national socialiste français (1) de 1892 pour « rallier au socialisme les travailleurs des champs » a demandé, entre autres choses, la *suppression des droits de mutation* pour les propriétés valant moins de 5.000 fr.

*
* *

De l'extinction de la dette hypothécaire. — On étudie, en Autriche, un projet de loi tendant, par la constitution des *biens à annuités* (*Rentengüter*), à éliminer la dette hypothécaire.

*
* *

De la vente des produits. — Le Sénat français a approuvé, en 1897, une loi définitivement promulguée le 11 juillet 1898 sur les *warrants agricoles*. Elle autorise les cultivateurs à contracter des emprunts pour des produits (blé, vin, etc.) qu'ils gardent chez eux mais qui servent de gage. De la sorte, le petit et le moyen producteurs pressés d'argent ne sont plus obligés de vendre leurs récoltes sur pied ou de subir fatalement les exigences du marché.

*
* *

Création directe de nouveaux petits propriétaires. — En Angleterre on vise directement à la

(1) *Dixième congrès national du Parti ouvrier tenu à Marseille*, 24-28 septembre 1892. — Lille, Impr. ouvrière.

création de nouveaux petits propriétaires et, dans ce but, à côté des partisans de la *nationalisation du sol* nous trouvons les partisans de la *restauration de la petite propriété*. Ceux-ci ont existé dès le XVIIIe siècle ; ils avaient alors pour devise : « Trois acres de terre et une vache par paysan ». Aujourd'hui ils agissent sur la législation anglaise ; ils ont fait approuver en 1897 la loi sur les *allotments* (droit accordé aux assemblées locales d'exproprier, après indemnité aux possesseurs actuels, des terres à répartir entre petits cultivateurs) et en 1892 celle sur les *small holdings*, qui facilite les acquisitions de terrains.

En Allemagne, la loi sur la colonisation à l'intérieur tend à constituer de nouvelles petites propriétés au moyen d'annuités payées par les nouveaux acquéreurs (*Rentengüter*).

*
* *

Contre la concentration de la propriété foncière. — Le gouvernement néo-zélandais (Australasie) a promulgué en 1885 le *Land Act*, qui sanctionne les baux perpétuels. D'après cette loi, tout acquéreur âgé d'au moins 17 ans pouvait se faire céder en *bail perpétuel* une partie du domaine de l'Etat ne dépassant pas la contenance de 460 acres pour les terres de première classe, et de 2.000 pour celles de deuxième classe. Il avait droit à réclamer la valeur de ses améliorations et au renouvellement perpétuel du bail. « Les hommes qui étaient alors au gouvernement avaient cru, en remplaçant l'aliénation par le bail perpétuel, réfréner la spéculation sur les terrains et, partant, la concentration de

la propriété et la formation des grands domaines. Mais, deux ans après la promulgation du *Land Act*, à la chute du ministère Stout-Vogel, la législation cessa de s'opposer à la concentration de la propriété foncière, et, en 1887, une modification du fameux bill accorda aux locataires « le droit d'acquérir en propriété les terrains pris en location ».

Ce fut, affirme M. Reeves, un triomphe des spéculateurs, pour qui disparaissait tout obstacle législatif à la libre concentration de la propriété (1).

*
* *

Développement de l'économie rurale coopérative. — La législation la plus rationnelle est celle qui stimule la vitalité économique de la petite propriété en faisant intervenir l'Etat en faveur de l'association agricole. Ce moyen est excellent pour permettre à la petite propriété d'utiliser le nouvel instrument de production et obtenir des rendements plus élevés.

L'Allemagne a déjà des lois concernant : les *Chambres d'Agriculture* (30 juin 1894) ; l'institution d'une *Caisse coopérative centrale* (31 juillet 1895) ; l'institution d'un fonds destiné à la construction d'*entrepôts pour les grains* (3 juin 1896) (2).

En Autriche, le mouvement législatif analogue est très récent et ne forme encore, à proprement

(1) U. Rabbeno. — *La questione fondiaria nei paesi nuovi*, p. 214.

(2) Maggiorino Ferraris. — *Di una riforma agraria* (*Nuova Antologia*, 16 novembre 1899).

parler, qu'une tendance législative. Cependant, on y trouve à l'étude un projet de loi sur les *associations professionnelles d'agriculteurs* proposant (comme nous l'avons déjà vu) l'institution d'une corporation agraire obligatoire par district, et l'union des corporations de districts en corporations régionales et accordant aux unes et aux autres le droit d'établir en cas de besoin des centimes additionnels à l'impôt foncier. M. Maggiorino Ferraris a raison de voir dans le caractère obligatoire de l'association agricole le trait fondamental et innovateur de la réforme agraire autrichienne (1).

En France, le tout récent mouvement agraire se manifeste par les syndicats, dont nous avons parlé. La loi sur les syndicats professionnels (21 mars 1884) a été le point d'appui de la « Société des agriculteurs de France », laquelle a activement travaillé à la constitution de syndicats agricoles, dont 80 formèrent en 1886 « l'Union des syndicats des agriculteurs de France ». Cette société s'adjoignit le « Syndicat central des agriculteurs de France » ayant la personnalité juridique (2). Rappelons en outre la loi Méline (5 novembre 1894) pour la création de sociétés de crédit agricole ; la loi citée plus haut sur les warrants (11 juil. 1898) et celle du 23 mars 1899 sur les caisses régionales de crédit agricole mutuel, dont l'institution a si heureusement mis le crédit à la portée de la petite propriété.

M. Maggiorino Ferraris note dans l'article cité plus haut que le mouvement en faveur du crédit agricole

(1) Maggiorino Ferraris. — *Op. cit.*
(2) Maggiorino Ferraris. — *Op. cit.*

a en France un caractère gouvernemental. M. Dupuy, au temps de son ministère, recommandait aux préfets les Caisses locales.

L'Italie a beaucoup légiféré sur le crédit prétendu agricole mais ne servant, ainsi que nous l'avons montré plus haut, qu'à la grande, et, tout au plus, à la moyenne propriété et demeurant presque entièrement inutile à la petite propriété.

Elle possède sans doute, en fait de réforme agraire, le projet si fortement étudié de M. Maggiorino Ferraris, mais il n'existe encore que dans les colonnes de la *Nuova Antologia.*

*
* *

Groupe parlementaire socialiste et législation protectrice de la petite propriété. — Les collectivistes ne peuvent se faire les *promoteurs* des lois qui veulent à tout prix *river le petit cultivateur à son lopin de terre*, qui essaient d'arrêter *législativement* le *fractionnement héréditaire de la propriété*, facilitent les petites acquisitions, c'est-à-dire la *création de nouveaux petits propriétaires*, et s'efforcent d'entraver la naturelle *concentration de la propriété*. La manne législative est un vain secours pour des populations et des classes maintenues dans la misère par les conditions économiques du milieu. Les collectivistes ne pourront arrêter par aucune loi le développement de l'*association coopérative de la propriété* ; mais ils ne voudront pas, d'autre part, retarder, par des moyens législatifs ou de toute autre façon, la naturelle *concentration capitaliste de la propriété* dans les pays où le capita-

lisme agricole peut se développer plus puissamment que le coopératisme.

Cependant le groupe des députés socialistes italiens, convaincu qu'*une petite propriété associée, éclairée et indépendante* adhèrera plus aisément au collectivisme qu'une petite propriété *isolée, ignorante et servile*, et poussé en outre par des raisons de tactique, ne s'opposera probablement pas aux lois essentiellement favorables à la petite propriété que présentera la bourgeoisie parlementaire.

Car les conservateurs partisans de la reconstitution de la petite propriété essaieront sans doute de la maintenir vivante à tout prix et en allant, s'il le faut, contre le courant économique capitaliste : ils la créeront là où elle n'existe pas et s'opposeront partout à son fractionnement excessif et à son aliénation. Les socialistes collectivistes appuieront cette législation indirectement favorable à une des deux grandes tendances de l'économie agricole moderne (le coopératisme) parce qu'il ne faut jamais entraver le développement d'un courant naturel économique, parce que le coopératisme aboutit au collectivisme aussi sûrement que le capitalisme agricole et parce qu'enfin la propriété associée facilitera mieux encore que la propriété isolée l'évolution et la propagande des idées socialistes.

CHAPITRE V

SOCIALISME AGRAIRE

Ce terme, si usité pourtant, de *socialisme agraire*, correspond-il à une réalité ?

Il n'exprime pas sans doute une *fin* du socialisme, car le socialisme est un : c'est la nationalisation de tous les instruments de production, usines, mines, terre, etc.

Mais il a un sens dans le *devenir* socialiste ; car il exprime les conditions techniques, les courants économiques et les formes sociales spéciaux au milieu agricole, au cours de l'évolution du collectivisme.

L'erreur des économistes marxistes a été de conclure de l'unité du but à l'unité du devenir socialiste. A leur avis, l'évolution économique ira, par la voie unique du capitalisme, de l'ancien *régime féodal* au futur *régime collectiviste*. Or, cela n'est vrai que de l'évolution économique industrielle. Quant à l'évolution économique agraire, *elle rattachera le passé féodal à l'avenir collectiviste par deux grandes lignes à peine ébauchées encore : le capitalisme* (concentration capitaliste de la propriété) *et la coopération* (association coopérative de la propriété).

Dans le milieu agricole, l'instrument technique se trouve dans des conditions spéciales, inconnues au capitalisme industriel, qui ralentissent la marche de ces grands courants : le *capitalisme et le coopératisme agricoles*.

La nature spéciale des conditions du milieu agricole est déjà pressentie dans les pays où l'évolution économique est la plus avancée et le plus profondément étudiée.

Vandervelde a dit (1) : « Nous en sommes aux « premiers défrichements. La culture intensive sera « l'œuvre de demain. S'il convient de ne pas se « faire d'illusion sur le développement actuel du « socialisme agraire en Belgique, il ne paraît pas « douteux que ses progrès seront plus rapides que « dans les autres pays du continent, parce que la « transformation capitaliste de l'agriculture y est « plus avancée, les charges hypothécaires plus « lourdes, le divorce de la propriété et du travail « plus complet ».

Ainsi, Vandervelde croit que l'évolution économique agraire (le socialisme agraire) sera lente en Belgique, et plus lente encore partout ailleurs, c'est-à-dire en Italie aussi. Cela est vrai.

Est-il possible que, la parabole de l'économie capitaliste industrielle accomplie, le socialisme victorieux puisse, grâce à l'appoint des forces industrielles et professionnelles, réaliser le régime collectiviste (nationalisation du sol) dans les campagnes, avant l'achèvement de la double parabole du coopératisme et du capitalisme agricoles ?

Sans doute, cela est possible, comme il a été

(1) Destrée et Vandervelde. — *Op. cit.*, p, 311.

possible en France à la bourgeoisie industrielle et commerciale d'imposer même aux campagnes le régime social constitutionnel démocratique de la Révolution, de les débarrasser presque entièrement du type économique féodal. Cela est possible parce que l'évolution sociale vers le collectivisme n'empêcherait pas la naturelle évolution technique agraire. La culture rationnelle peut se développer aussi bien sous le régime de la propriété privée (par le capitalisme et le coopératisme) que sous le régime de la propriété collective.

Sans doute, cette révolution violente est possible. Mais si, sans nous abandonner à des prévisions, nous observons scientifiquement l'heure présente de l'économie agraire, nous voyons deux grandes forces, le capitalisme et le coopératisme, commencer leur parabole. Le collectivisme pourra aussi bien surgir de l'association coopérative de la propriété que de sa concentration capitaliste. Partout où il aura fallu maintenir la petite culture, la grande collectivité de l'Etat se substituera aux multiples et moindres collectivités des associations, et elle se substituera de même aux grandes propriétés capitalistes partout où dominera la grande exploitation agricole.

Mais, en attendant, jusqu'au moment historique où le collectivisme pourra se réaliser, et abstraction faite de l'action violente de facteurs étrangers à l'agriculture, les deux grands courants de l'économie agraire, poussés et réglés dans leur expansion par les progrès de l'instrument technique productif, s'écouleront vers l'aboutissant commun, le socialisme.

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace 5
Introduction de G. Sorel 7
Préface de l'Auteur 39

PREMIÈRE PARTIE

LA PRODUCTION AGRICOLE

Chap. I. — *La vie rurale.* — Aspiration et réalité. . 43
1. Grande noblesse terrienne et la vie rurale. 44
2. Les propriétaires bourgeois et la vie rurale. 44
3. L'Etat italien et la vie rurale. 45
4. Les électeurs des campagnes et la vie rurale. 46
5. La dépression agricole 48
6. L'agriculture et la vie sociale 50

Chap. II. — *Les volontés humaines et la production agricole* 51
1. La petite et la moyenne propriété . . . 51
2. Le grand propriétaire 52
3. Propriétés sociales 54
4. Le gouvernement. 56
a) Budget de l'agriculture 56
b) Le fisc 57
c) Malencontreuse intervention de l'Etat dans la vie économique du pays . . 59

d) Dette publique 60
e) Protectionnisme 60
5. Provinces communes et caisses d'épargne 71
6. Les partis 73
a) Le parti clérical. 74
b) Le parti libéral 76
c) Le parti radical. 79
d) Le parti socialiste 81
7. Impuissance subjective sur la production nationale 83
Chap. III. — *Influence du milieu social et du milieu biologique sur l'agriculture* 86
1. Conditions de la vie intellectuelle . . . 86
a) Isolement. 86
b) Instruction générale 88
c) Instruction agricole 90
2. Les conditions sociales. 92
a) Politique générale 92
b) Comment l'Etat intervient en faveur de l'économie nationale 93
c) La dette publique 94
3. Organisation administrative 96
4. Système social. 98
a) Absentéisme 98
b) Orientations naturelles de l'agriculture 106
5. Le milieu économique 107
a) Le capital agricole. Absence de parallélisme entre le capital industriel et le capital agricole 107
b) Le crédit agricole 118
6. Le milieu naturel 126
a) Climat, sol, maladies 126
b) Pouvoir croissant de l'homme sur le milieu naturel 128
c) Maux naturels et milieu économique 131
Chap. IV. — *Origines du mouvement « rurifuge »* . . 137
1. Le subjectivisme dans l'économie sociale 137
2. Le facteur biologique dans l'économie sociale 139
a) Nature humaine et production agri-

cole 139
b) Du climat, du sol et de la race. . . 140
c) Du climat et de la fertilité des terres 142
d) Bornes du facteur biologique . . . 143
4. La technique de l'économie rurale. . . 145
a) La vie intellectuelle 145
b) Conditions politiques et organisation administrative 148
c) Le système social 149
d) Outillage agricole et milieu économique 157
5. Source première des maux de l'agriculture 160

DEUXIÈME A E

TENDANCES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE

Chap. I. — *Le progrès de la technique agricole. L'outillage agricole dans l'antiquité et de nos jours* . . 161
1. Méthode dite d'épuisement du sol . . . 161
2. Agriculture rationnelle (intensive) . . . 163
a) La terre, grandiose incubatrice . . 164
b) Alimentation des germes dans le sol (amendements) 165
c) Perméabilité du sol (mécanique) . . 169
d) L'humidité du sol 171
e) De la température 174
f) La sélection végétale et animale en agriculture. 175
g) Forces nouvelles de l'agriculture : électricité, lumière condensée . . . 176
h) Manipulation des produits 178
4. Agriculture rationnelle et zone agricole . 179
a) Etendue de la zone agricole. . . . 179
b) Diminution des dénivellements actuels dans le degré de fertilité des terrains. 181
Chap. II. — *Du double courant économique déterminé par le nouvel instrument technique agricole.* . . . 182

1. Les facteurs de l'évolution économique . 182
a) Instrument technique producteur. . 183
b) Climat, surface terrestre, nature du sol 184
c) La race, les volontés humaines, la nature humaine 185
d) La terre libre (Loria) 186
e) Facteurs fixes, facteurs variables . . 188
2. Influence du nouvel instrument technique sur l'économie agricole. 194
a) L'ancien instrument de l'économie agricole. 195
b) Le nouvel instrument technique et les conditions de son application . . 195
c) La grande culture et le nouvel instrument technique 197
d) La moyenne et la petite culture et le nouvel instrument technique. . . . 203
e) Capitalisme et coopératisme agricoles 217

Chap. III. — *Caractère sociologique du capitalisme et du coopératisme agricoles*. 219
1. Caractère sociologique du capitalisme agricole 219
2. Caractère sociologique du coopératisme agricole 220
a) La petite propriété associée. . . . 220
b) Caractère démocratique de la petite propriété 221
c) La petite propriété et le parti radical. 222
d) La petite propriété et le parti conservateur 224

Chap. IV. — *L'avenir du capitalisme et du coopératisme agricoles* 226
1. Expansion des deux courants 226
a) Capitalisme agricole 227
b) Coopératisme agricole 229
2. Capitalisme et coopératisme par rapport à la propriété privée et au collectivisme . 231
a) Le capitalisme dans le régime de la propriété privée et en régime collec-

tiviste 232
b) Le coopératisme agricole. Son a sur la propriété privée et sur la p. priété collective . . . . . .
3. Rapport de l'économie agricole à l'évolution sociale . . . . . 2.
a) L'évolution sociale et les influences économiques étrangères à l'agriculture 241
b) Coopératisme industriel et professionnel 242
c) Capitalisme industriel. 243
d) Résultante sociale des divers courants économiques 244

TROISIÈME PARTIE

LE PARTI SOCIALISTE ET LES CLASSES RURALES

Chap. I. — *La propriété foncière et le parti socialiste.* 249
1. En France 249
2. En Belgique. 259
3. En Allemagne. 262
4. En Angleterre. 273
5. Italie 275
Chap. II. — *Le socialisme et la petite propriété foncière en Italie* 281
1. Elimination de la petite propriété foncière 281
2. Petite propriété et petite culture . . . 300
a) La petite culture dans la grande propriété privée et dans le collectivisme. 300
3. Propagande socialiste et petite propriété. 303
a) Décisions des Congrès et courants économiques naturels. 303
b) Adhésion de la petite propriété au socialisme 305
Chap. III. — *Le Prolétariat agricole* 309
1. Le salariat agricole 310
2. Métayage et colonat partiaire 314
a) Métayage 314

b) Le partage au tiers (Terzeria) . . . 318
3. Les petits baux 319
4. Emphytéose 320

Chap. IV. — *L'action agraire des socialistes dans les communes et au parlement* 322
1. Dans les communes 322
2. Action parlementaire agraire. Reconstitution de la petite propriété foncière . . 324

Chap. V. — *Socialisme agraire* 334

FIN

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

5579 023